

SYNDICAT DES RIVIERES  
DES TERRITOIRES DE CHALARONNE



# Contrat de Rivières des territoires de Chalaronne 2008-2015

## Bilan, évaluation et perspectives

**Phase 1 : Bilan technique et financier**

**Phase 2 : Bilan de l'état des milieux**

**Phase 3 : Bilan du pilotage et de l'animation**



Auvergne – Rhône-Alpes



**Date** : Juin 2016

**Réf** : FL34.G.0004 / PBE





## Table des matières

<b>A. PREAMBULE.....</b>	<b>1</b>
<b>B. PRESENTATION DU TERRITOIRE ET DES ACTEURS .....</b>	<b>5</b>
I. Caractérisation du territoire.....	7
II. Le réseau hydrographique.....	9
II.1. Les cours d'eau du territoire.....	9
II.2. Les étangs de la Dombes .....	11
III. Le contexte géologique et les eaux souterraines.....	13
IV. Les principales caractéristiques démographiques .....	14
V. Les acteurs locaux de la gestion de l'eau .....	16
VI. Les dispositions du SDAGE Rhône-Méditerranée pour le territoire du Contrat .....	19
VI.1. Avant propos.....	19
VI.2. Les masses d'eau du territoire, leur état et leurs objectifs .....	20
VI.3. Le programme de mesure du SDAGE pour les masses d'eau superficielles du territoire	23
VI.4. Les enjeux et priorités identifiés par le SDAGE pour le territoire .....	25
VII. Zone vulnérable aux pollutions par les nitrates d'origine agricole .....	25
<b>C. BILAN DU CONTRAT DE RIVIERES ET DIAGNOSTIC THEMATIQUE .....</b>	<b>27</b>
I. Rappel des objectifs du Contrat de Rivière 2008-2015.....	29
II. Volet A : Amélioration ou préservation de la qualité de l'eau.....	31
II.1. Les objectifs du volet .....	31
II.2. Rappel des opérations du volet A du Contrat 2008-2015 .....	32
II.3. Bilan technico-financier du volet A.....	33
II.3.1. Avancement technique du volet A .....	33
II.3.1.1. Avancement global du volet.....	33
II.3.1.2. Avancement par sous-objectif du volet.....	34
II.3.2. Avancement financier.....	41
II.3.3. Participations financières des partenaires .....	42
II.4. Etat actuel et évolution des pressions de pollution et de la qualité des eaux.....	45
II.4.1. Les principales sources de pollution du territoire .....	45
II.4.1.1. L'assainissement collectif à l'échelle du bassin.....	45

II.4.1.2.	L'assainissement non collectif (ANC).....	56
II.4.1.3.	La gestion des eaux pluviales .....	58
II.4.1.4.	Les sites industriels.....	59
II.4.1.5.	Les activités agricoles du territoire .....	62
II.4.1.6.	Les utilisations non agricoles de fertilisants et de produits phytosanitaires ....	68
II.4.2.	Qualité des eaux de surface.....	69
II.4.2.1.	L'état écologique actuel des cours d'eau .....	74
II.4.2.2.	La qualité des eaux vis-à-vis des pesticides.....	78
II.4.2.3.	La qualité des eaux vis-à-vis des métaux.....	84
II.4.2.4.	L'évolution de la qualité des eaux au cours des dernières années .....	85
II.4.3.	Qualité des eaux souterraines .....	89
II.4.3.1.	L'état chimique des eaux souterraines.....	89
II.4.3.2.	Les nitrates dans les eaux souterraines.....	89
II.4.3.3.	Les pesticides dans les eaux souterraines .....	91
II.4.3.4.	La qualité de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable .....	94
III.	Volet B1 : Restauration, protection et mise en valeur des milieux aquatiques et des paysages .....	96
III.1.	Les objectifs du volet .....	96
III.2.	Rappel des opérations du volet B1 du Contrat 2008-2015 .....	97
III.3.	Bilan technico-financier du volet B1.....	98
III.3.1.	Avancement technique du volet B1 .....	98
III.3.1.1.	Avancement global du volet.....	98
III.3.1.2.	Avancement par sous-objectif du volet.....	99
III.3.2.	Avancement financier.....	103
III.3.3.	Participations financières des partenaires .....	103
III.4.	Etat actuel et évolution des milieux aquatiques .....	106
III.4.1.	Principales caractéristiques physiques des cours d'eau.....	106
III.4.1.1.	Contexte morphologique et transport solide.....	106
III.4.1.2.	Etat de la végétation rivulaire .....	106
III.4.2.	Les peuplements et enjeux piscicoles des cours d'eau du bassin .....	109
III.4.2.1.	Contexte piscicole des cours d'eau du territoire.....	109

III.4.2.2.	Données du Réseau Hydrobiologique et Piscicole (RHP) .....	109
III.4.2.3.	Etude des peuplements piscicoles des cours d'eau du territoire .....	112
III.4.3.	La continuité écologique .....	114
III.4.3.1.	Les obstacles à l'écoulement et à la continuité écologique .....	114
III.4.3.2.	Classement des cours d'eau en application de l'article L. 214-17 du code de l'environnement.....	114
III.4.3.3.	Le Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI) .....	116
III.4.4.	Le patrimoine naturel .....	116
III.4.4.1.	Les zones de gestion et de protection.....	117
III.4.4.2.	Les zones d'inventaires écologiques .....	117
III.4.4.3.	Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) .....	118
III.4.4.4.	Les zones humides.....	118
III.4.4.5.	Les principaux milieux naturels et espèces remarquables du territoire .....	119
IV.	Volet B2 : Prévention et protection contre le risque d'inondation.....	122
IV.1.	Les objectifs du volet .....	122
IV.2.	Rappel des opérations du volet B2 du Contrat 2008-2015 .....	122
IV.3.	Bilan technico-financier du volet B2.....	123
IV.3.1.	Avancement technique du volet B2 .....	123
IV.3.1.1.	Avancement global du volet.....	123
IV.3.1.2.	Avancement par sous-objectif du volet.....	124
IV.3.2.	Avancement financier.....	126
IV.3.3.	Participations financières des partenaires .....	127
IV.4.	Etat actuel et évolution de la gestion et de la prévention du risque inondation.....	129
IV.4.1.	Historique des crues du territoire .....	129
IV.4.2.	Hydrologie de crue .....	131
IV.4.2.1.	Débits de crues calculés aux stations hydrométriques .....	131
IV.4.2.2.	Modélisation hydraulique des cours d'eau du territoire .....	131
IV.4.3.	Fonctionnement en crue des cours d'eau du territoire et principaux enjeux en zone inondable .....	133
IV.4.3.1.	Fonctionnement général du territoire en période de crue.....	133
IV.4.3.2.	Problématiques par communes concernées et principaux enjeux en zone inondable	134

IV.4.4.	Les propositions de gestion des inondations sur le territoire .....	140
IV.4.5.	Etat d’avancement des documents de prévention des risques et de gestion de crises	141
IV.4.5.1.	Les Plans de Prévention des Risques « inondation » (PPRi) .....	141
IV.4.5.2.	Les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS).....	142
V.	Volet B3 : Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau .....	144
V.1.	Les objectifs du volet .....	144
V.2.	Rappel des opérations du volet B3 du Contrat 2008-2015 .....	144
V.3.	Bilan technico-financier du volet B3.....	145
V.3.1.	Avancement technique du volet B3 .....	145
V.3.1.1.	Avancement global du volet.....	145
V.3.1.2.	Avancement par sous-objectif du volet.....	146
V.3.2.	Avancement financier.....	147
V.3.3.	Participations financières des partenaires .....	148
V.4.	Etat actuel et évolution – Ressource en eau .....	150
V.4.1.	Hydrologie des cours d’eau du bassin versant .....	150
V.4.1.1.	Principales données hydrologiques du territoire .....	150
V.4.1.2.	Principaux facteurs influençant l’hydrologie.....	152
V.4.2.	Principales ressources en eau du territoire et quantification des prélèvements .....	153
V.4.2.1.	Bilan des volumes prélevés sur le territoire .....	153
V.4.2.2.	Principales ressources sollicitées .....	155
V.4.2.3.	Répartition des prélèvements par usage .....	155
VI.	Volet C : Animation, évaluation, communication .....	158
VI.1.	Les objectifs du volet .....	158
VI.2.	Rappel des opérations du volet C du Contrat 2008-2015 .....	158
VI.3.	Bilan technico-financier du volet C.....	159
VI.3.1.	Avancement technique du volet C .....	159
VI.3.1.1.	Avancement global du volet.....	159
VI.3.1.2.	Avancement par sous-objectif du volet.....	160
VI.3.2.	Avancement financier.....	161
VI.3.3.	Participations financières des partenaires .....	162

VII.	Bilan global du contrat de rivières.....	165
VII.1.	Bilan technico-financier .....	165
VII.1.1.	Répartition des actions et montants par volet (prévisionnel).....	165
VII.1.2.	Etat d’avancement technique global du contrat.....	166
VII.1.3.	Etat d’avancement financier global du contrat .....	168
VII.1.3.1.	Répartition des montants engagés par volet .....	168
VII.1.3.2.	Avancement financier du contrat.....	168
VII.2.	Participations financières .....	169
VII.3.	Bilan des opérations par masse d’eau superficielle .....	172
VII.4.	Contribution des actions du contrat de rivières aux orientations fondamentales et mesures du SDAGE .....	178
<b>D.</b>	<b>Analyse du mode de fonctionnement de la procédure .....</b>	<b>183</b>
I.	Préalables .....	185
I.1.	Principes d’analyse du mode de fonctionnement.....	185
I.2.	Présentation de la méthode choisie.....	186
I.2.1.	Temps 1 : questionnaire d’informateurs privilégiés .....	186
I.2.2.	Temps 2 : réalisation d’entretiens collectifs.....	186
I.2.3.	Temps 3 : entretiens complémentaires.....	187
I.2.4.	Explicitation de la méthode choisie.....	187
I.2.5.	Modalités de rendu .....	187
II.	Analyse du mode de fonctionnement de la procédure .....	189
II.1.	Historique de la démarche .....	189
II.2.	A propos du portage de la démarche .....	192
II.3.	A propos du pilotage de la démarche, de la concertation et des processus de décision 194	
II.4.	A propos de l’animation.....	198
II.5.	A propos de la communication et de la sensibilisation .....	201
III.	Synthèse des points de vue d’acteurs par volets .....	209
III.1.	« Amélioration ou préservation de la qualité de l’eau » .....	209
III.2.	« Restauration et protection de la qualité physique et écologique des milieux » ....	211
III.3.	« Prévention et protection contre le risque inondation » .....	214
III.4.	« Améliorer la gestion de la ressource en eau » .....	215

IV.	Comptes-rendus des focus groupes par "mondes" .....	216
IV.1.	Focus groupe agriculture .....	216
IV.2.	Focus groupe environnement.....	221
IV.3.	Focus groupe élus - secteur amont .....	226
IV.4.	Focus groupe élus - secteur aval.....	230
<b>Annexes</b>	.....	<b>235</b>

## Liste des cartes (cf. atlas cartographique)

1	Périmètre du contrat de rivières et réseau hydrographique
2	Occupation des sols
3	Evolution de la population
4a	Intercommunalités du territoire
4b	Projet d'intercommunalités du territoire
4c	Structures de gestion de l'assainissement collectif et non collectif
4d	Structures de gestion de l'adduction d'eau potable
5	Masses d'eau superficielle et objectifs d'état
6	Masses d'eau souterraine et objectifs d'état
7a	Volet A : Assainissement collectif
7b	Volet A : Gestion des eaux pluviales et lutte contre les pollutions diffuses
7c	Volet A : Assainissement non collectif
8a	Stations d'épuration et conformité avant contrat
8b	Stations d'épuration et conformité après contrat
9	Localisation des sites industriels
10	Activités agricoles du territoire
11	Synthèse de la qualité des eaux et tendances d'évolution
12a	Volet B : Restauration et mise en valeur des milieux aquatiques
12b	Gestion de la ressource en eau
12c	Préservation de l'espace de mobilité et de la qualité physique
12d	Prévention et protection contre le risque d'inondation
13	Continuité écologique
14	Patrimoine naturel
15	Etat d'avancement des PPRi et des PCS
16	Localisation des prélèvements sur le territoire

## **A. PREAMBULE**



## La démarche du Contrat de Rivières des territoires de Chalaronne

En 1996, les prémises d'une réflexion sur la gestion des milieux aquatiques du secteur sont initiées. C'est cependant à partir des années 2000 et sous l'impulsion du Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien (SIAE) de la moyenne Chalaronne, qu'une véritable mobilisation des acteurs locaux est engagée. La rencontre des 35 communes du territoire d'action pressenti mène, en 2003, à confier au Syndicat Mixte Saône-Doubs (SMSD) la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un plan de gestion des rivières et milieux aquatiques du territoire.

Face aux conclusions de l'étude portée par le SMSD, et en concertation avec l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'eau (Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse, Région, Département, Services de l'Etat...), la mise en place d'une structure coordinatrice à l'échelle du bassin versant, telle qu'un syndicat de rivière, est suggéré. Le 18 septembre 2004, le Syndicat Mixte des Territoires de Chalaronne est créé. **Le dossier sommaire de candidature (rédigé par le SMSD) est agréé par le comité de bassin Rhône Méditerranée le 24 octobre 2004.**

Suite aux préconisations du dossier sommaire de candidature, 8 études ont été réalisées entre 2005 et 2006 :

- Etude éco-géomorphologique,
- Etude du fonctionnement hydrologique et hydraulique,
- Etude de l'assainissement,
- Etude des pollutions diffuses des eaux superficielles par les produits phytosanitaires,
- Etude piscicole,
- Etude des zones humides,
- Etude de la mise en valeur paysagère, pédagogique et touristique des milieux aquatiques et du patrimoine lié à l'eau,
- Etude du réseau hydrographique des étangs de la Dombes.

Entre fin 2006 et début 2008, un long travail méthodologique consistant à définir les enjeux et les problématiques du territoire a été mené ; il a permis de proposer, évaluer et valider les actions à intégrer au contrat de rivière et d'en prévoir les modalités techniques et financières.

**Le 15 janvier 2008, le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne (SRTC) est créé** et assume le portage et l'animation du contrat de rivière dans l'optique d'une amélioration de la qualité écologique des milieux aquatiques et d'un respect des objectifs d'atteinte de bon état des eaux.

**Le contrat de rivière a été signé le 8 février 2008.** Si la durée classique d'un contrat de rivière est de 5 ans, les enjeux du territoire et l'ambition des actions à réaliser ont conduit à proposer une planification sur 7 ans. Celle-ci permet de répartir le coût des travaux dans le temps, laissant ainsi une plus grande marge de manœuvre aux communes adhérentes dans leurs politiques locales.

Le contrat de rivière a fait l'objet d'un bilan à mi-parcours, réalisé au cours des années 2012 et 2013, par l'équipe technique du SRTC.

Le contrat de rivière a pris fin en 2015. **Au terme de ce contrat, le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne, conjointement avec les partenaires financiers, a décidé d'en dresser un bilan / évaluation et d'en étudier les prospectives, objets du présent document.**

**Les objectifs de l'étude de bilan, évaluation et prospective du Contrat de Rivières** - *D'après le Guide méthodologique étude bilan, évaluation et prospective des contrats de rivière*

L'étude bilan, évaluation et prospective a vocation à révéler d'une part les bénéfices liés aux actions et aux investissements réalisés dans le cadre d'un contrat de rivière et d'autre part à fournir aux décideurs locaux une vision claire à moyen et plus long terme de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques de leur territoire. En effet, la dernière partie de l'étude doit permettre de mettre en évidence les acquis à pérenniser (plan de gestion des cours d'eau, aménagements, ouvrages, ...), les problématiques émergentes qui n'ont pu être réglées dans le cadre du contrat, les nouveaux enjeux qui sont apparus en fin de contrat ainsi que les modalités de travail à envisager pour prolonger les acquis du contrat de rivière.

L'étude bilan, évaluation et prospective d'un contrat de rivière est une démarche qui vise à assurer la pérennité des actions mises en place et des investissements réalisés dans le cadre du contrat et à fournir des pistes pour poursuivre la prise en compte des cours d'eau dans leur globalité (bassin versant, composantes écosystémiques). Il est donc important avant de s'engager dans toute nouvelle action, d'évaluer l'efficacité de la démarche qui vient de s'achever. Les contrats ayant une durée assez longue (5 à 7 ans) l'étude bilan, évaluation et prospective peut aussi être menée à mi-parcours, si nécessaire pour aider au réajustement des actions qui étaient prévues initialement et qui au fil des temps s'avèrent remises en cause.

## **B. PRESENTATION DU TERRITOIRE ET DES ACTEURS**



# I. Caractérisation du territoire

Sources : IGN (SCAN25), RPG 2012, Corine Land Cover 2012, Etat initial du dossier de candidature du contrat de rivière, données SRTC

## Le territoire du contrat

Le territoire du contrat de rivière occupe une superficie de près de 420 km<sup>2</sup>, correspondant au territoire d'intervention du Syndicat de Rivières des Territoires de Chalaronne (SRTC), intégralement inclus dans le département de l'Ain, à l'Ouest de l'agglomération de Bourg-en-Bresse (cf. carte 1)

Ce territoire s'articule autour de plusieurs sous-bassins versants de cours d'eau affluents en rive gauche de la Saône, dont le principal est celui de la Chalaronne (les 5 autres bassins versants étant ceux de l'Avanon, du Jorfon, de la Petite Calonne, du Râche et de la Calonne). La partie amont du territoire est quant à lui occupé par de nombreux étangs (près de 400), dans le secteur de la Dombes.

Ce territoire englobe, pour tout ou partie, 46 communes (cf. liste en annexe 1), dont **35 sont intégrées à la démarche du contrat de rivières** (les 11 communes restantes ne possédant qu'une faible part de leur superficie sur les bassins concernés) :

Code INSEE	Commune
01001	L'Abergement-Clémenciat
01005	Ambérieux-en-Dombes
01028	Baneins
01042	Bey
01045	Birieux
01052	Bouligneux
01083	Chaneins
01085	La Chapelle-du-Châtelard
01093	Châtillon-sur-Chalaronne
01136	Cruzilles-lès-Mépillat
01146	Dompierre-sur-Chalaronne
01165	Francheleins
01167	Garnerans
01169	Genouilleux
01183	Guéreins
01188	Illiat
01198	Joyeux
01207	Lapeyrouse

Code INSEE	Commune
01235	Marlieux
01252	Mogneneins
01258	Montceaux
01260	Le Montellier
01261	Monthieux
01295	Peyzieux-sur-Saône
01319	Relevant
01333	Saint-André-de-Corcy
01348	Saint-Didier-sur-Chalaronne
01351	Saint-Étienne-sur-Chalaronne
01371	Saint-Marcel
01382	Sainte-Olive
01389	Saint-Trivier-sur-Moignans
01393	Sandrans
01420	Thoissey
01428	Valeins
01443	Villars-les-Dombes

Le territoire du contrat de rivières est limité :

- Au Nord, par le bassin de la Veyle,
- A l'Est, par une partie de la Dombes (dont une partie est incluse dans le territoire),
- Au Sud, par les bassins du Formans et de la Mâtre,
- A l'Ouest par la Saône.

## Le territoire et les paysages

Le bassin de la Chalaronne s'inscrit en tant que territoire de transition les régions naturelles de la Dombes et de la Bresse dont les altitudes entre l'amont du bassin et à l'aval, aux abords de la Saône varient d'environ 120 m (moins de 300 m NGF en amont et de l'ordre de 175 m en aval).

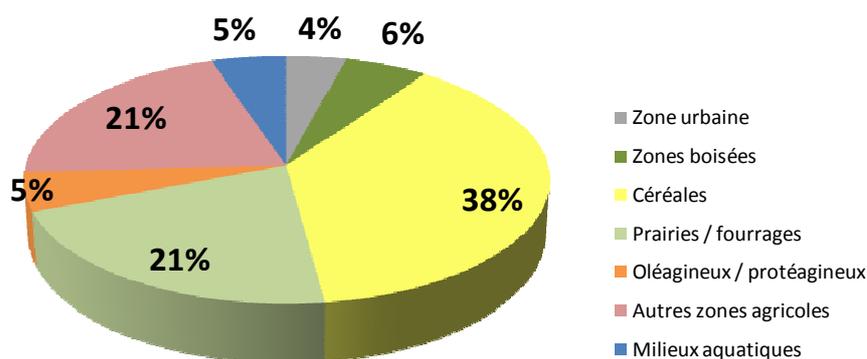
Plusieurs unités géographiques et paysages se distinguent sur ce territoire :

- La partie ouest du territoire, correspondant à l'aval du bassin, constitue le territoire du **Val de Saône**, marqué par la présence de ce cours d'eau et de son corridor alluvial, de peupleraies et de zones bocagères. Il se développe dans ce secteur, caractérisé par la présence de plusieurs zones humides hébergeant plusieurs espèces d'intérêt patrimonial, une agriculture traditionnelle adaptée à ce contexte de plaine inondable ;
- En s'éloignant, en direction de la Dombes, le relief devient légèrement vallonné et boisé pour déboucher sur le territoire de la **Côtière ouest du val de Saône et de la Dombes**, véritable transition entre ces deux secteurs. Le paysage est fortement marqué par l'agriculture, avec une alternance de champs de grande taille où les haies et clôtures ont tendance à disparaître, et, à de secteurs où l'aspect rural traditionnel et les haies bocagères sont conservés.
- Sur une faible superficie, en marge nord-ouest du territoire se trouve la partie sud du plateau de Bresse, notamment traversé par un affluent de la Saône, la Veyle, dont le bassin versant est contigu au territoire de la Chalaronne ;
- Sur une large partie amont se trouve le secteur des **étangs de la Dombes**. Ce secteur de relief doux se caractérise par un paysage de champs cultivés (culture céréalière notamment), de zones d'élevage (prairies pâturées), d'étangs et de boisements, marqué par l'omniprésence de l'eau, élément structurant de ce paysage.

### L'occupation des sols

*Nota : Les bases de données les plus récentes relatives à l'occupation des sols sur le territoire datent de 2012 ; il s'agit des éléments issues de la base de données du Registre Parcellaire Graphique (RPG), pour les parcelles agricoles, et de la base de données d'occupation des sols Corine Land Cover. Les éléments présentés ci-après sont issus de l'analyse de ces deux bases de données.*

### Répartition de l'occupation sur le territoire



Le territoire de Chalaronne est très **majoritairement agricole** (cf. carte 2) : les activités agricoles occupent en effet **85 % de la superficie**. Les principales surfaces correspondent aux **cultures céréalières** (plus de 16 000 ha, soit environ 38 % de la surface totale) et aux parcelles de prairies et de fourrages (21 % de la surface totale).

Les cultures céréalières sont dominées par le maïs et le blé tendre, représentant à eux deux près de 15 000 ha de superficie sur le territoire de la Chalaronne. Ces cultures sont globalement bien réparties sur l'ensemble du bassin. Les prairies et fourrages sont notamment présents dans la partie aval de la Dombes, la Côtière et, en particulier, le Val de Saône.

Ce territoire est **peu urbanisé** : les surfaces urbaines représentent seulement 4 % de la surface globale ; elles se concentrent notamment **au niveau des principales communes** (Châtillon-sur-Chalaronne, Villars-les-Dombes), ainsi que sur les bords de Saône.

Les **surfaces en eau** (cours d'eau et plans d'eau) occupent environ 5 % de la superficie globale, dont une part importante correspond aux étangs de la Dombes. Cette surface étant variable au fil du temps, notamment en fonction des cycles de gestion de ces étangs (succession d'assecs et d'évolage, tel que décrit au paragraphe II.2 page 11).

Enfin, le reste des superficies est occupée par des zones boisées, à hauteur de 6 % de la surface globale du territoire.

## II. Le réseau hydrographique

---

Sources : IGN (SCAN25), Etat initial du dossier de candidature du contrat de rivière, données SRTC

Le réseau hydrographique est représenté sur la carte 1.

Le territoire du contrat de rivière intègre 6 sous-bassins versants de cours d'eau affluents en rive gauche de la Saône. Le principal de ces cours d'eau est la Chalaronne, dont le bassin versant représente à lui seul près de 80 % de la superficie du territoire.

Les six bassins versants inclus dans le territoire sont, d'amont en aval (du Nord au Sud) :

- Le sous-bassin versant de l'Avanon (40 km<sup>2</sup>),
- Le sous-bassin versant de la Chalaronne (333 km<sup>2</sup>),
- Le sous-bassin versant du Jorfond (2 km<sup>2</sup>),
- Le sous-bassin versant de la Petite Calonne (7 km<sup>2</sup>),
- Le sous-bassin versant du Râche (0,5 km<sup>2</sup>),
- Le sous-bassin versant de la Calonne (36,5 km<sup>2</sup>).

### II.1. Les cours d'eau du territoire

#### L'Avanon

L'Avanon prend sa source sur la commune d'Illiat, à une altitude de 221 m NGF et se jette dans la Saône au niveau de Garnerans (171 m NGF). Il s'écoule sur un linéaire de 9,5 km au sein d'un bassin versant d'environ 40 km<sup>2</sup> traversant à la fois la Bresse et le Val de Saône.

## La Chalaronne

La Chalaronne constitue le principal cours d'eau du territoire et résulte de la confluence entre la Brévonne et l'exutoire de l'étang du Petit Glareins, au sud de Villars-les-Dombes (à une altitude de 290 m NGF). Elle traverse ensuite, durant un parcours de 54 km, les régions naturelles de la Dombes et de la Bresse avant de confluer avec la Saône à Thoissey (170 m NGF). Ses principaux affluents, confluant avec la Chalaronne sur sa moitié aval, sont, d'amont en aval :

- Le Relevant (affluent en rive gauche),
- Le Vernisson (affluent en rive droite),
- Le Moignans (affluent en rive gauche),
- La Glenne (affluent en rive droite).

## Le Jorfond

Le Jorfond constitue un petit affluent en rive gauche de la Saône, s'écoulant sur un linéaire d'environ 2,4 km, sur la commune de Mogneneins. Ce cours d'eau a été intégré dans le périmètre du contrat de rivières du fait de sa localisation et de son intérêt dans le Val de Saône (notamment en tant que zone de frayères à Brochets).

## La Petite Calonne

La Petite Calonne prend sa source (à une altitude de 240 m NGF) et se jette dans la Saône (à une altitude de 170 m NGF) sur la commune de Peyzieux-sur-Saône. Son bassin versant est situé entre la limite de la Côtière de la Dombes et le Val de Saône.

## Le Râche

Le Râche constitue un cours d'eau de faible importance, son linéaire, intégralement inclus dans le périmètre de la commune de Genouilleux, s'élevant à environ 1,7 km. Tout comme le Jorfond, Ce cours d'eau a été intégré dans le périmètre du contrat de rivières du fait de sa localisation et de son intérêt dans le Val de Saône (notamment en tant que zone de frayères à Brochets).

## La Calonne

La Calonne prend sa source dans la Dombes, sur la commune de Francheleins, à une altitude de 270 m NGF. Elle rejoint la Saône au niveau de Guéreins, après un parcours de près de 11 km (à une altitude de 170 m NGF).

Les principales caractéristiques physiques, hydrauliques et hydrologiques de ces cours d'eau sont décrites dans les paragraphes correspondant du volet C.

Précisons toutefois que l'hydrologie des bassins versants prenant naissance dans la Dombes (notamment celle de la Chalaronne) est conditionnée par la présence des étangs occupant ce secteur (cf. paragraphe suivant).

## II.2. Les étangs de la Dombes

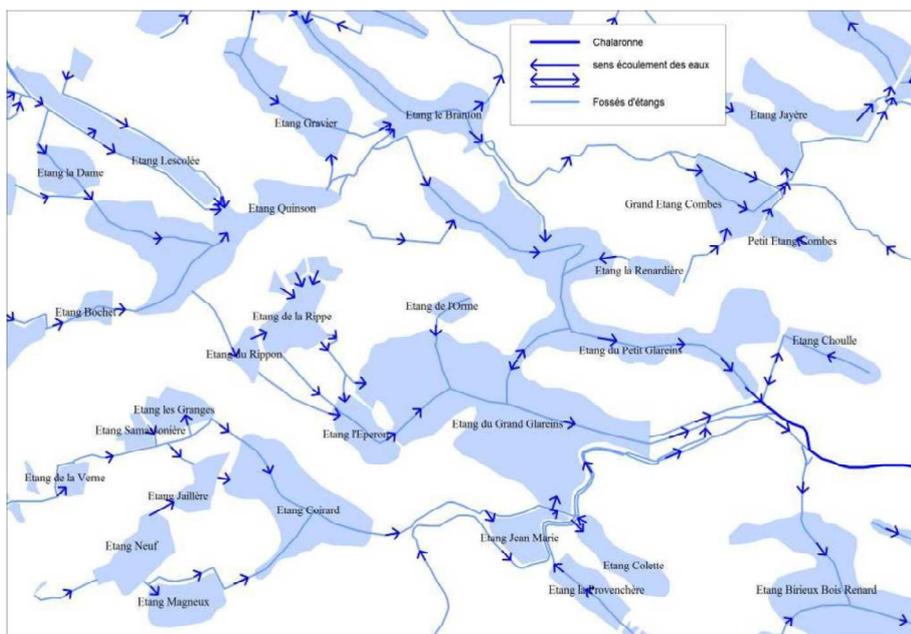
### Une densité importante d'étangs

Sur la partie amont, les caractéristiques hydrographiques du territoire sont marquées par la présence de **nombreux étangs**, dans le **secteur de la Dombes** qui constituent à la fois un élément marquant du paysage et du patrimoine local, mais qui conditionnent aussi fortement le fonctionnement hydrologique du territoire.

Sur le territoire de Chalaronne, près de 400 étangs sont recensés. Les étangs de la Dombes sont de formes et de dimensions très variées ; la taille moyenne est d'environ 9 ha mais elle varie entre moins de 5 ha et, pour les plus grands 118 ha (étang de Glareins, dont 109,5 ha en eau) voire 162 ha (étang du Grand Birieux). Ces étangs sont généralement de faible profondeur (de 0,5 à 1 m). Les pentes des rives sont souvent inférieures à 2 %.

### Un fonctionnement « en chapelet »

Parfois disposés de manière isolée, les étangs sont toutefois la plupart du temps placés en superposition ou en chapelet, la queue d'étang n'étant séparée de la tête du précédent que par la digue de celui-ci. Ainsi, par exemple, le chapelet des étangs de Glareins compte un enchaînement de 17 étangs (cf. illustration ci-contre).



350 km de fossés viennent donc compléter le complexe hydrographique particulier de la Dombes.

Pour la grande majorité de ces étangs, les précipitations demeurent la seule source d'approvisionnement en eau même si certains bénéficient d'apports de la nappe. En année moyenne, la pluviométrie est insuffisante pour assurer le remplissage de l'ensemble des étangs, d'où le développement de ce système en chapelets d'étangs, se vidant les uns dans les autres, ayant une grande importance hydrologique. L'eau d'un étang est ainsi le plus souvent recyclée (plusieurs fois) dans les étangs en aval.

Ce fonctionnement particulier induit un ensemble complexe de droits d'eau ayant évolué durant les siècles, mais restant toujours d'une grande importance.

## Les usages passés et actuels

Ces étangs ont été créés à partir du XIII<sup>ème</sup> siècle lorsque la Dombes constituait un vaste marécage. Ils sont alors exploités à des fins piscicoles. C'est à cette même époque que naît un système d'exploitation agro-piscicole alternant assec et évologie, tradition encore respectée aujourd'hui en Dombes.

La phase d'évologie consiste en la mise en eau des étangs pendant deux à quatre ans pour la pisciculture. Une vidange annuelle permet la pêche de l'étang d'octobre à mars.

La phase d'assec consiste à assécher l'étang pendant un an pour cultiver des céréales, historiquement l'avoine remplacée actuellement par le maïs.

L'alternance des phases d'assec et d'évologie permet d'une part de limiter le comblement de l'étang par la vase et la végétation et d'entretenir les ouvrages relatifs au fonctionnement de l'étang, et d'autre part de limiter les apports d'engrais grâce à une terre bien fertilisée par la matière organique déposée par l'étang.

La pisciculture extensive caractérisant la Dombes n'est plus une activité rémunératrice comme elle a pu l'être au cours des siècles passés (concurrence étrangère, prédation aviaire). Toutefois, elle demeure une pratique qui fonde l'identité de la Dombes.

Aujourd'hui, la production piscicole varie entre 1 500 et 2 000 tonnes par an sur l'ensemble de la Dombes, représentant 21% de la production nationale, soit la première région française productrice de poissons d'étangs. Les principales espèces de poissons élevés sont des cyprinidés (carpe, tanche, gardon, rotengle) et dans une moindre mesure le brochet car les étangs dombistes sont peu profonds, avec une température de l'eau assez élevée et un fond plus ou moins vaseux. La productivité d'un étang peut osciller entre 0 et plus de 700 kg de poissons à l'hectare selon les étangs et les années.

Dans 20 % des cas, c'est un agriculteur fermier qui assure l'exploitation de l'étang. Le restant appartient à d'autres propriétaires qui ne vivent généralement pas en Dombes.

Actuellement, l'activité cynégétique supplante l'activité piscicole. Essentiellement privée, elle contribue à un flux financier important mais difficilement quantifiable, qui tend à alimenter une forte pression sur le foncier et à favoriser la remise en eau d'anciens étangs. La chasse constitue donc le troisième revenu de l'étang après la pisciculture et l'agriculture, mais c'est de loin l'activité la plus rentable. Elle contribue également à diminuer la fréquence des assecs puisque les étangs doivent être maintenus plus longtemps en eau pour maintenir le gibier d'eau. Les conséquences sont visibles, notamment en termes d'envasement et de développement facilité d'espèces invasives.

### III. Le contexte géologique et les eaux souterraines

---

Sources : Etat initial du dossier de candidature du contrat de rivière, BRGM (Infoterre / cartes géologique 1/50 000<sup>ème</sup> n° 650 - Belleville, n° 674 - Villefranche et n° 675 - Ambérieux / BD-Lisa), Données Agence de l'Eau RM&C (masses d'eau souterraines)

#### Les principales caractéristiques géologiques

Le territoire se décompose en trois régions géologiques, correspondant globalement aux unités paysagères qu'elles contribuent à définir :

- Le **territoire de la Dombes**, sur la partie amont, dont les formations de couverture sont apparues au cours des épisodes glaciaires de l'ère quaternaire. Les terrains se composent de dépôts glaciaires (**moraines ou cailloutis de la Dombes**), fréquemment recouverts de **lœss** (limons d'origine éolienne, jaunes ou brunâtres). Les cailloutis affleurent localement pour former des sols de galets dans une matrice argileuse ;
- Le territoire de la Bresse, en limite nord-ouest du bassin, se composant de dépôts lacustres ou marins du tertiaire, recouvert sur le secteur d'étude de limons ou lœss quaternaires pouvant atteindre plusieurs mètres ;
- Le **Val de Saône et les vallées des cours d'eau** : ces cours d'eau ont créés des vallées larges (pour la Saône) ou plus étroites. Le Val de Saône s'est progressivement rempli de sédiments pour former des **terrasses alluviales**. Les fonds de vallées des autres cours d'eau, dont notamment celle de la Chalaronne, sont recouverts de **dépôts alluviaux** de faible extension, parfois recouverts de lœss et de limons pour les alluvions anciennes.

#### Les entités hydrogéologiques et masses d'eau souterraines

Le bassin repose sur 4 entités hydrogéologiques répertoriées au sein de la BD LISA (Base de Données sur les Limites des Systèmes Aquifères). Il s'agit :

- des formations morainiques de la Dombes, sur la partie amont du territoire (formation sédimentaire poreuse à parties libres et captives),
- des formations plio-quaternaires de la Dombes sur la partie aval (formation sédimentaire poreuse ; nappe libre),
- des alluvions de la Chalaronne (formation alluviale poreuse ; nappe libre),
- des alluvions de la Saône, sur la partie complètement aval du val de Saône (formation alluviale poreuse ; nappe libre).

Les deux premières entités hydrogéologiques des formations morainiques et plio-quaternaires sont rassemblées en une seule masse d'eau souterraine affleurante (masse d'eau FR DG 177 - Formations plio-quaternaires et morainiques Dombes). Il s'agit de la principale masse d'eau affleurante concernée par le territoire, dont les données d'état et d'objectif sont détaillées au paragraphe VI.2.

Les alluvions de la Saône sont individualisées au sein de la masse d'eau FR DG 361 (Alluvions de la Saône entre seuil de Tournus et confluent avec le Rhône). Enfin, les alluvions de la Chalaronne ne sont quant à elles pas identifiées en tant que masse d'eau.

Le territoire est aussi concerné par la présence de masses d'eau souterraines sous couverture :

- sur une très large partie amont : Miocène de Bresse (FR DG 212) ;
- sur la partie aval, au niveau du Val de Saône : Sables et graviers pliocènes du Val de Saône (FR DG 225) et Calcaires jurassiques sous couverture du pied de côte mâconnaise (FR DG 227).

## IV. Les principales caractéristiques démographiques

---

Sources : INSEE

La population du territoire (communes intégrées à la démarche du contrat de rivière) s'élevait à environ 38 900 habitants en 2013 (d'après les dernières données INSEE disponibles – cf. carte 2). Par extrapolation du taux d'évolution 2008-2013, la population actuelle peut être estimée à environ 39 900 habitants.

Les deux principales communes, dont le nombre d'habitants dépasse 4 000 habitants sont Châtillon-sur-Chalaronne et Villars-les-Dombes. Plus de 40 % des communes possèdent moins de 500 habitants, et 80 % moins de 1 000.

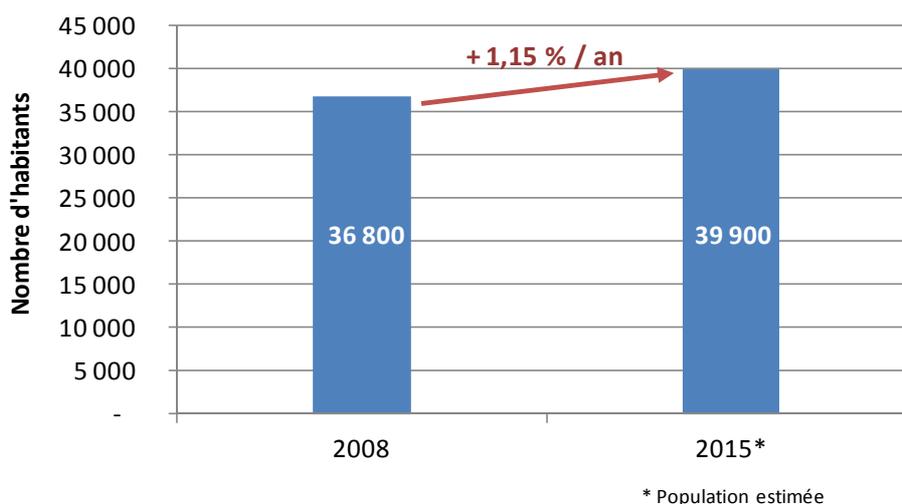
La densité globale d'habitants sur le bassin s'élève à près de 79 hab/km<sup>2</sup>. Les densités les plus importantes se trouvent notamment sur les principales communes du territoire ainsi que sur les communes bordant la Saône.

La répartition de la population et des densités par sous-bassin versant est la suivante (d'après le rattachement des communes aux sous-bassins versants figurant dans les statuts du Syndicat) :

Sous-bassin versant	Population estimée 2015 (en nombre d'habitants)	Densité (en hab/km <sup>2</sup> )
<b>Avanon</b>	2 400	55
<b>Chalaronne</b>	27 230	81
<b>Moignans</b>	2 370	46
<b>Relevant</b>	490	40
<b>Jorfond</b>	790	94
<b>Petite Calonne</b>	760	87
<b>Râche</b>	590	145
<b>Calonne</b>	5 250	129
<b>TOTAL</b>	<b>39 900</b>	<b>79</b>

Entre 2008, lancement du contrat de rivière et actuellement, la population des communes du territoire a augmenté d'environ 3 000 habitants (soit + 8 %) pour passer de 36 800 à 39 900. Le taux de croissance annuel s'élève à 1,15 %.

### Evolution de la population entre 2008 et 2015



Les gains les plus importants de population ont notamment touché les communes de l'ouest du territoire, proches de la Saône (notamment Peyzieux-sur-Saône, Francheleins) ainsi que la commune de Marlieux.

## V. Les acteurs locaux de la gestion de l'eau

---

Sources : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Les structures intercommunales du territoire sont représentées sur les cartes 4a à 4d.

### Une structure de gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques : le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne

Le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne (SRTC) est un syndicat mixte fermé (composé de la Communauté de Communes Val-de-Saône - Chalaronne et de 31 communes) a été créé le 15 janvier 2008, notamment afin d'assurer la mise en œuvre du contrat de rivière. Son périmètre de compétence correspond au périmètre géographique du contrat de rivière.

Le SRTC a pour objet :

- de veiller aux aménagements et à la gestion des eaux du territoire de Chalaronne, de l'Avanon, de la Petite Calonne, de la Calonne, du Jorfon, du Râche et de leurs affluents ainsi que des étangs situés sur leur bassin versant,
- de veiller à la signature du contrat de rivière puis à sa mise en œuvre portant sur les bassins versants de la Chalaronne, de l'Avanon, de la Petite Calonne, de la Calonne, du Jorfon, du Râche et leurs affluents, à son suivi, à son animation et à une réévaluation des objectifs du contrat en question.

Le syndicat possède des compétences sur l'ensemble des volets du contrat de rivière. Il est notamment maître d'ouvrage de plusieurs études et de travaux issus du programme d'actions de ce contrat. A ce titre, il intervient notamment sur des actions de restauration et d'entretien du réseau hydrographique, de lutte contre les pollutions diffuses, d'animation, de communication...

### Les intercommunalités du territoire et leur évolution

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du département de l'Ain a été arrêté le 23 mars 2016. Il entraîne, suite à des fusions d'EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale), un redécoupage de la carte intercommunale. Plusieurs modifications concernent le territoire de la Chalaronne. La mise en œuvre du SDCI se déroulera sur l'année 2016<sup>1</sup>.

Suite aux fusions prescrites par le SDCI, le nombre de communauté de communes représentées sur le territoire a été réduit de 7 à 4. Le tableau ci-après détaille les intercommunalités du territoire et les communes qui s'y rattachent. Ces intercommunalités sont représentées sur les cartes 4a et 4b.

---

<sup>1</sup> Chaque prescription inscrite au schéma fera l'objet d'ici le 15 juin 2016 d'un arrêté de périmètre ou d'un arrêté d'intention de dissolution. Cet arrêté sera transmis aux communes, aux EPCI et aux syndicats mixtes concernés. Leurs organes délibérants auront alors 75 jours pour se prononcer. L'accord sera entériné si la moitié au moins des conseils municipaux représentant la moitié au moins de la population totale y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale. Les arrêtés de fusion ou de modification de périmètre des EPCI à fiscalité propre et les arrêtés de fusion, de dissolution ou de modification de périmètre des syndicats intercommunaux et mixtes doivent intervenir avant le 31 décembre 2016 pour une mise en œuvre effective au 1er janvier 2017.

Intercommunalité	Modifications apportées par le SDCI	Communes du territoire membres
Communauté de communes Val de Saône - Chalaronne	Fusion des deux communautés de communes	Garnerans, Illiat, Mogneneins, Peyzieux-sur-Saône, Saint-Didier-sur-Chalaronne, Saint-Étienne-sur-Chalaronne, Thoisse
Communauté de communes Montmerle 3 Rivières		Francheleins, Genouilleux, Guéreins, Montceaux
Communauté de communes du canton de Pont de Veyle	Fusion de la communauté de communes avec celle des Bords de Veyle (hors territoire)	Bey, Cruzilles-lès-Mépillat
Communauté de communes Dombes Saône Vallée	/	Ambérieux-en-Dombes
Communauté de communes Chalaronne - centre	Fusion des deux communautés de communes (et avec celle du canton de Chalamont – hors territoire)	Baneins, Chaneins, Châtillon-sur-Chalaronne, Dompierre-sur-Chalaronne, L'Abergement-Clémenciat, Relevant, Saint-Trivier-sur-Moignans, Sandrans, Valains
Communauté de communes Centre Dombes		Birieux, Bouligneux, La Chapelle-du-Châtelard, Lapeyrouse, Marlieux, Monthieux, Saint-André-de-Corcy, Sainte-Olive, Saint-Marcel, Villars-les-Dombes
Communauté de communes de la Plaine de l'Ain	Fusion de la communauté de communes avec celle des Bords de Veyle (hors territoire)	Joyeux, Le Montellier

Le territoire de la Chalaronne est par ailleurs concerné par deux principaux **Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)** :

- Le **SCoT de la Dombes**, englobant le territoire des communautés de communes Centre Dombes et Chalaronne – centre,
- Le **SCoT Val de Saône – Dombes**, englobant le territoire des communautés de communes Val de Saône – Chalaronne, Montmerle 3 Rivières et Dombes Saône Vallée.

Ces deux SCoT ont été approuvés puis modifiés en 2010. Deux autres SCoT sont concernés, plus à la marge : SCoT Bresse – Val de Saône (Bey, Cruzilles-lès-Mépillat) et SCoT Bugy – Côtière – Plaine de l'Ain – BUCOPA (Joyeux, Le Montellier).

### Les structures de gestion de l'assainissement

Les structures de gestion de l'assainissement, collectif et non collectif, sont représentées sur la carte n° 4c

*Nota : pour chaque structure de gestion citée ci-après ne sont listées que les communes incluses dans le périmètre du contrat de rivière.*

Suivant les intercommunalités, la compétence relative à l'assainissement collectif a soit été conservée par la commune, soit confiée à la communauté de communes. Les structures en charge de l'assainissement non collectif sur le territoire sont les suivantes :

- **Communauté de Communes Val-de-Saône – Chalaronne** pour les communes appartenant à cette intercommunalité (cf. tableau précédent),
- **Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières** pour les communes appartenant à cette intercommunalité (cf. tableau précédent),
- **Communauté de Communes Dombes Saône Vallée** pour la commune appartenant à cette intercommunalité (cf. tableau précédent),
- Communes de Baneins, Birieux, Bouligneux, Chaneins, Châtillon-sur-Chalaronne, Cruzilles-lès-Mépillat, Dompierre-sur-Chalaronne, Joyeux, La Chapelle-du-Châtelard, L'Abergement-Clémenciat, Lapeyrouse, Marlieux, Monthieux, Relevant, Saint-André-de-Corcy, Sainte-Olive, Saint-Marcel, Saint-Trivier-sur-Moignans, Sandrans et Villars-les-Dombes.

A noter que 3 communes ne disposent pas de système d'assainissement collectif sur leur territoire : Bey, Le Montellier et Valeins.

Concernant l'**assainissement non collectif**, la quasi-totalité des communes a confié cette compétence aux communautés de communes auxquelles elles se rattachent (sauf pour les communes de la Communauté de Communes Plaine de l'Ain qui l'ont conservé). Les structures assurant cette compétence sont les suivantes :

- **Communauté de Communes Val-de-Saône – Chalaronne** pour les communes appartenant à cette intercommunalité (cf. tableau précédent),
- **Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières** pour les communes appartenant à cette intercommunalité (cf. tableau précédent),
- **Communauté de Communes du canton de Pont de Veyle** pour les communes appartenant à cette intercommunalité (cf. tableau précédent),
- **Communauté de Communes Dombes Saône Vallée** pour la commune appartenant à cette intercommunalité (cf. tableau précédent),
- **Communauté de Communes Chalaronne – centre** pour les communes appartenant à cette intercommunalité (cf. tableau précédent),
- **Communauté de Communes Centre Dombes** pour les communes appartenant à cette intercommunalité (cf. tableau précédent),
- Communes de **Joyeux** et **Le Montellier**.

### Les structures de gestion de l'alimentation en eau potable

*Nota : pour chaque structure de gestion citée ci-après ne sont listées que les communes incluses dans le périmètre du contrat de rivière.*

Hormis les deux principales communes du territoire, la compétence relative à la production, le transport et la distribution de l'eau potable a été confié à des Syndicats Intercommunaux des Eaux (SIE) :

- **SIE Veyle – Chalaronne** pour les communes de Bey, Cruzilles-lès-Mépillat, Dompierre-sur-Chalaronne, Garnerans, Illiat, L'Abergement-Clémenciat, Mogneneins, Saint-Didier-sur-Chalaronne, Saint-Étienne-sur-Chalaronne et Thoissey,
- **SIE de Montmerle et ses environs** pour les communes de Baneins, Chaneins, Francheleins, Genouilleux, Guéreins, Montceaux, Peyzieux-sur-Saône et Valeins,

- **SIE Dombes – Saône** pour les communes d’Ambérieux-en-Dombes, Lapeyrouse, Monthieux, Saint-André-de-Corcy, Sainte-Olive, Saint-Marcel et Saint-Trivier-sur-Moignans,
- **SIE Renom – Chalaronne** pour les communes de Bouligneux, La Chapelle-du-Châtelard, Marlieux, Relevant et Sandrans,
- **SIE de Faramans - Rignieux-le-Franc - Saint-Eloi** pour les communes de Birieux, Joyeux et Le Montellier,
- Communes de **Châtillon-sur-Chalaronne** et **Villars-les-Dombes**.

Ces structures de gestion sont représentées sur la carte 4d.

Il convient de rajouter par ailleurs que la mise en œuvre d’un projet de **Parc Naturel Régional (PNR)** a été étudié sur le territoire de la Dombes.

## VI. Les dispositions du SDAGE Rhône-Méditerranée pour le territoire du Contrat

Sources : AERM&C

### VI.1. Avant propos

**La Directive Cadre européenne sur l’Eau, adoptée en 2000, demande de veiller à la non-dégradation de la qualité des eaux et d’atteindre d’ici 2015 un objectif de bon état tant pour les eaux souterraines que pour les eaux superficielles.**

L’état d’une masse d’eau est qualifié par :

- l’état chimique et l’état écologique pour les eaux de surface,
- l’état chimique et l’état quantitatif pour les eaux souterraines.

Il est demandé d’améliorer la qualité chimique des eaux en inversant, là où c’est nécessaire, la tendance à la dégradation de la qualité des eaux souterraines, et, pour les eaux superficielles, en réduisant progressivement les rejets de substances « prioritaires », les rejets devant être supprimés dans 20 ans pour des substances « prioritaires dangereuses ».

Le 20 novembre 2015, le comité de bassin a adopté le **Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021** et a donné un avis favorable au Programme de mesures qui l’accompagne. Ces deux documents ont été arrêtés par le Préfet coordonnateur de bassin le 3 décembre 2015 et sont entrés en vigueur le 21 décembre 2015. Ils fixent la stratégie 2016-2021 du bassin Rhône-Méditerranée pour l’atteinte du bon état des milieux aquatiques ainsi que les actions à mener pour atteindre cet objectif.

Afin de répondre aux objectifs qu’il s’est fixé et tel que précisé auparavant, le SDAGE est accompagné d’un programme de mesures (PDM). Le programme de mesures 2016–2021 du bassin Rhône Méditerranée comporte trois parties :

- la boîte à outils thématique qui décrit les mesures clés permettant de répondre aux différentes problématiques,
- des mesures et des actions territorialisées (parmi celles de la boîte à outils thématique) à mener à l'échelle des différents sous-bassins versants et masses d'eau souterraine pour traiter les pressions identifiées et donc atteindre les objectifs environnementaux,
- les mesures de base ou socle réglementaire national ; ce sont les mesures ou dispositifs de niveau national à mettre en œuvre en application des directives européennes référencées à l'article 11.3 de la Directive Cadre sur l'Eau.

**Le SDAGE 2016-2021 n'a toutefois pas été le document en vigueur durant la période de mise en œuvre du contrat de rivière. Les paragraphes qui suivent présentent de ce fait, en parallèle, les éléments des SDAGE 2010-2015 et 2016-2021 (concernant l'état des masses d'eau et le programme de mesures). Concernant tout particulièrement le programme de mesures du SDAGE, les éléments relatifs au SDAGE précédent seront utilisés notamment pour évaluer le niveau de réponse du contrat aux mesures prescrites par le SDAGE ; les éléments du nouveau SDAGE seront utilisés essentiellement dans la phase « prospective » de l'étude.**

## VI.2. Les masses d'eau du territoire, leur état et leurs objectifs

### Les masses d'eau superficielles

Le périmètre du contrat compte 8 masses d'eau « cours d'eau », dont 2 masses d'eau principales correspondant à la Chalaronne. Toutes sont des masses d'eau naturelles.

*Nota : le SDAGE 2010-2015 identifiait par ailleurs 5 masses d'eau « plan d'eau » parmi les étangs de la Dombes (étang de la Forêt, petit et grand étangs de Glareins, grand étang de Birieux et étang de Turllet), sans toutefois que des mesures complémentaires leur soient associées dans le programme de mesure. Ces masses d'eau ne sont pas reprises dans le SDAGE 2016-2021.*

Les objectifs assignés à l'ensemble de ces masses d'eau (par les SDAGE 2010-2015 et 2016-2021), ainsi que les raisons d'éventuels reports d'échéance d'atteinte de ces objectifs, sont reportés dans le tableau suivant ainsi que sur la **carte 5**. Les tableaux présentent aussi l'état des masses d'eau tel que défini dans l'état des lieux des deux SDAGE successifs.

#### LEGENDE

Etat écologique		Etat chimique	
	Très bon		Bon
	Bon		Mauvais
	Moyen	<b>Indice de confiance</b>	
	Médiocre	1	Elevé
	Mauvais	2	Moyen
		3	Faible

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	SDAGE 2010-2015					SDAGE 2016-2021					
		Etat écologique (2009)	Échéance état écologique	Etat chimique (2009)	Échéance état chimique	Cause du report et paramètres associés	Etat écologique (2013)	Échéance état écologique	Etat chimique sans ubiquistes (2013)	Etat chimique avec ubiquistes (2013)	Échéance état chimique sans / avec ubiquiste	Cause du report et paramètres associés
FRDR577a	La Chalaronne de sa source à sa confluence avec le Relevant	3	2021		2015	Faisabilité technique / Coûts disproportionnés : pesticides		2027			2015	Faisabilité technique : matières organiques et oxydables, morphologie, pesticides
FRDR577b	La Chalaronne sa confluence avec le Relevant à la Saône	1	2021	1	2027	Faisabilité technique / Coûts disproportionnés / Conditions naturelles : pesticides, substances prioritaires (HAP seuls)		2027			2015 / 2027	Faisabilité technique : matières organiques et oxydables, morphologie, pesticides / Benzo(g,h,i)perylène + Indeno(1,2,3-cd)pyrène
FRDR12108	Ruisseau le Relevant	3	2021		2015	Faisabilité technique / Coûts disproportionnés : nutriments et/ou pesticides, morphologie		2027			2015	Faisabilité technique : matières organiques et oxydables, pesticides, morphologie
FRDR11703	Bief de Vernisson	3	2021		2015	Faisabilité technique / Coûts disproportionnés : nutriments et/ou pesticides		2027			2015	Faisabilité technique : pesticides, morphologie
FRDR11722	Ruisseau le Moignans	3	2021		2015	Faisabilité technique / Coûts disproportionnés : nutriments et/ou pesticides, morphologie		2015			2015	
FRDR10196	Bief de la Glenne	3	2021		2015	Faisabilité technique / Coûts disproportionnés : nutriments et/ou pesticides, morphologie		2027			2015	Faisabilité technique : pesticides, morphologie
FRDR11414	Ruisseau l'Avanon	3	2021		2015	Faisabilité technique / Coûts disproportionnés : nutriments et/ou pesticides, morphologie		2027			2015	Faisabilité technique : pesticides, morphologie
FRDR11120	Ruisseau la Calonne	3	2021		2015	Faisabilité technique : nutriments et/ou pesticides, morphologie		2027			2015	Faisabilité technique : hydrologie, morphologie

### Les masses d'eau souterraine

Les masses d'eaux souterraines intersectées par le territoire de Chalaronne sont citées au paragraphe III. Plusieurs d'entre elles sont des masses d'eau profondes ou rattachées à d'autres bassins versant (alluvions de la Saône) ; les éléments suivants concernent de ce fait la principale masse d'eau affleurante du territoire (cf. carte 6) : **FRDG177 - Formations plioquaternaires et morainiques de la Dombes.**

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	SDAGE 2016-2021				
		Etat quantitatif (2013)	Échéance état quantitatif	Etat chimique (2013)	Échéance état chimique sans / avec ubiquiste	Cause du report et paramètres associés
FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques de la Dombes	1	2015	2	2027	Faisabilité technique : nitrates

Dans le cadre du SDAGE 2010-2015, une masse d'eau aux contours sensiblement similaires était identifiée : il s'agissait des Formations plioquaternaires Dombes – sud (FRDG135).

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	SDAGE 2010-2015			
		Etat quantitatif (2009)	Échéance état quantitatif	Etat chimique (2009)	Échéance état chimique
FRDG135	Formations plioquaternaires Dombes – sud		2015		2015

### VI.3. Le programme de mesure du SDAGE pour les masses d'eau superficielles du territoire

Les tableaux suivants présentent les mesures complémentaires pour les masses d'eau superficielle et souterraine du territoire, pour le SDAGE 2010-2015 et le SDAGE 2016-2021.

#### Le PDM du SDAGE 2010-2015

SDAGE 2010-2015											
Problème à traiter	Code	Mesure	Masses d'eau superficielle							Masse d'eau souterraine	
			FRDR577a	FRDR577b	FRDR12108	FRDR11703	FRDR11722	FRDR10196	FRDR11414	FRDR11120	FRDG135
			La Chalonne de sa source à sa confluence avec le Relevant	La Chalonne sa confluence avec le Relevant à la Saône	Ruisseau le Relevant	Bief de Vernisson	Ruisseau le Moignans	Bief de la Glenne	Ruisseau l'Avanon	Ruisseau la Calonne	Formations plioquaternaires Dombes - sud
Altération de la continuité biologique	3C13	Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole									
Dégradation morphologique	3C14	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires									
	3C17	Restaurer les berges et/ou la ripisylve									
Déséquilibre quantitatif	3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes									
Gestion locale	3D16	Poursuivre ou mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides									
	1A05	Compléter le champ d'actions et/ou prolonger le contrat de milieu et/ou SAGE									
Menace sur le maintien de la biodiversité	3D02	Adopter des pratiques agricoles favorables aux zones humides									
Perturbation du fonctionnement hydraulique	3A28	Gérer le fonctionnement des ouvrages hydrauliques (graus, vannes ...) de manière concertée									
Pesticides	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles									
	5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes									
	5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles									
	5D28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, ringage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation									
Pollution agricole	5C02	Couvrir les sols en hiver									
	5C18	Réduire les apports d'azote organique et minéraux									
	5C19	Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage									
	5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes									
	5D07	Maintenir ou planter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols									
Pollution domestique et industrielle	5B17	Mettre en place un traitement des rejets plus poussé									
Transport sédimentaire	3C37	Limiter ou éliminer les apports solides néfastes									
Risque pour la santé	5F10	Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation futur pour l'alimentation en eau potable									

## Le PDM du SDAGE 2016-2021

SDAGE 2016-2021												
Pression à traiter	Mesure	Objectifs environnementaux	Masses d'eau superficielle								Masse d'eau souterraine	
			FRDR577a	FRDR577b	FRDR12108	FRDR11703	FRDR11722	FRDR10196	FRDR11414	FRDR11120	FRDG135	
			La Chalaronne de sa source à sa confluence avec le Relevant	La Chalaronne sa confluence avec le Relevant à la Saône	Ruisseau le Relevant	Bief de Vernisson	Ruisseau le Moignans	Bief de la Glenne	Ruisseau l'Avanon	Ruisseau la Calonne	Formations plioquaternaires Dombes - sud	
Altération de la continuité	MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)	BE									
	MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	BE									
Altération de la morphologie	MIA0203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	BE									
	AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)	BE									
Pollution diffuse par les nutriments	AGR0503	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC	BE									
	AGR0202	Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates	BE									
Pollution diffuse par les pesticides	AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire	BE									
	COL0201	Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives	BE									
	AGR0802	Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles	BE									
Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances	ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement	BE									
	ASS0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement	BE									
	ASS0502	Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations >=2000 EH)	BE									
	ASS0302	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	BE									
	ASS0402	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	BE									
Préservation de la biodiversité des sites NATURA	MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	RZP									
Protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole	AGR0301	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive nitrates	RZP									
	AGR0201	Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion dans le cadre de la Directive nitrates	RZP									
	AGR0803	Réduire la pression azotée liée aux élevages dans le cadre de la Directive nitrates	RZP									

BE : Mesures pour atteindre les objectifs de bon état

RZP : Mesures spécifiques du registre des zones protégées

## VI.4. Les enjeux et priorités identifiés par le SDAGE pour le territoire

Les enjeux et priorités suivants ont été identifiés par le SDAGE 2016-2021 pour le territoire de Chalaronne :

- Le territoire est englobé au sein d'une vaste zone identifiée en tant qu'**identifié en tant que bassin vulnérable nécessitant des actions fortes d'adaptation au changement climatique** pour les enjeux « Biodiversité » et « Niveau trophique des eaux » (OF 0) ;
- La Chalaronne (masses d'eau FRDG577a et b) constitue un **milieu aquatique fragile vis-à-vis des phénomènes d'eutrophisation** ; pour ces milieux, des mesures doivent être prises pour assurer leur non dégradation à long terme et pour mettre en œuvre des programmes de restauration adaptés (OF 5B) ;
- Le territoire est identifié en tant que **sous-bassin nécessitant des mesures de lutte contre les pollutions par les pesticides** pour restaurer le bon état et contribuer à la réduction des émissions au titre du programme de mesures 2016-2021 (OF 5D) ;
- La masse d'eau des **Formations plioquaternaires et morainiques de la Dombes** (FRDG177) constitue une **masse d'eau stratégique pour alimentation en eau potable et une ressource d'enjeu départemental à régional à préserver**, pour laquelle des zones de sauvegarde ont déjà été identifiées (OF 5E) ;
- Plusieurs tronçons de cours d'eau du territoire sont classés en tant que **réservoirs biologiques** (OF 6A) ; il s'agit de :
  - La Chalaronne de sa confluence avec le Relevant à la confluence avec le bief de Poncharat et le Bief de la Glenne, les biefs de Valeins, de Collonges et l'Echudes,
  - La Calonne du barrage Stade de Football Guéreins à l'aval du seuil du lieu-dit Quartier.

## VII. Zone vulnérable aux pollutions par les nitrates d'origine agricole

La définition de territoires en **zones vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine agricole** a pour vocation de traduire les objectifs de réduction des pollutions issues de la directive européenne 91/676/CEE dite « **Directive Nitrates** ».

Suite à la précédente désignation des zones vulnérables (arrêtée pour le bassin Rhône-Méditerranée, par Préfet coordonnateur le 18 décembre 2012) et afin de répondre aux exigences européennes, **le préfet coordonnateur de bassin a arrêté la nouvelle désignation des zones vulnérables par l'arrêté préfectoral du 14 mars 2015**. Cet arrêté définit les communes visées ainsi que celles pour lesquelles une délimitation infra-communale des zones de vulnérabilité est nécessaire. **Un second arrêté du préfet coordonnateur de bassin, daté du 25 juin 2015, définit cette délimitation infra-communale.**

Plusieurs communes du territoire, correspondant notamment aux communes riveraines de la partie aval de la Chalaronne et de la Saône (ainsi que la commune de Saint-André-de-Corcy, en limite sud

du territoire, dont une faible superficie est incluse sur le bassin), sont incluses dans ces zones vulnérables (cf. carte 10). Ces communes sont les suivantes :

- Châtillon-sur-Chalaronne,
- L'Abergement-Clémenciat (pour partie),
- Dompierre-sur-Chalaronne (pour partie),
- Saint Etienne-sur-Chalaronne (pour partie),
- Saint-Didier-sur-Chalaronne,
- Thoissey,
- Garnerans,
- Mogneneins,
- Peyzieux-sur-Saône,
- Genouilleux,
- Guéreins,
- Saint-André-de-Corcy.

Plusieurs réglementations s'appliquent sur la zone vulnérable dont notamment :

- l'arrêté ministériel du 23 octobre 2013 relatif au programme d'actions national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole ;
- l'arrêté du Préfet de région du 30 août 2012 établissant le programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole pour la région Rhône-Alpes. Cet arrêté a pour objet de renforcer les mesures nationales et autres mesures applicables à l'ensemble des zones vulnérables.

L'objectif du programme d'actions est de mettre en place les mesures et actions nécessaires à une bonne maîtrise de la fertilisation azotée et à une gestion adaptée des terres agricoles en vue de limiter les fuites de composés azotés à un niveau compatible avec les objectifs de restauration et de préservation, pour le paramètre nitrates, de la qualité des eaux superficielles et souterraines dans la zone vulnérable. Il comprend notamment des mesures relatives aux conditions d'épandage des fertilisants azotés (périodes, quantités...), aux couvertures végétales des sols, à la préservation des ouvrages de prélèvement d'eau.

## **C. BILAN DU CONTRAT DE RIVIERES ET DIAGNOSTIC THEMATIQUE**



# I. Rappel des objectifs du Contrat de Rivière 2008-2015

---

Les objectifs du contrat de rivière ont été définis sur la base des éléments issus du diagnostic et des enjeux du territoire identifiés dans le cadre des études préliminaires et de l'état initial « précontrat » dressé en 2008. Ces éléments ont constitué les fondements du contrat 2008-2015. Ils ont notamment permis de mettre en évidence plusieurs problématiques relatives à :

- **La qualité des eaux** : rejets domestiques non raccordés, pollutions agricoles diffuses, fortes concentrations en nitrates et en matières organiques oxydables sur les têtes de bassins versants (notamment sur la Chalaronne), fortes concentrations en nitrates dans les nappes d'eaux peu profondes ;
- **La pression quantitative sur la ressource** : débits d'étiage très faibles sur la partie amont des cours d'eau (inférieurs au 1/10<sup>ème</sup> du module), prélèvements en eau et dérivations impactant la ressource, absence de gestion coordonnée des vannages existants, manque d'entretien des fossés (comblement, embâcles...) ;
- **Le fonctionnement des écosystèmes** : nombreux aménagements ponctuels sur le lit mineur et les berges des rivières, discontinuité piscicole et sédimentaire liée à la présence de seuils infranchissables, dégradation de la qualité biologique et physique des cours d'eau liée aux faibles débits d'étiage et aux températures estivales, qualité piscicole moyenne à mauvaise pour la Chalaronne, l'Avanon, la petite Calonne et le Jorfon, zones humides menacées par la sylviculture (conduite de certaines peupleraies notamment) ;
- **Le risque d'inondation** : nombreuses communes concernées par un risque de dégradation des biens et des personnes pour des fréquences de retour de crues variables, nombreuses zones inondables situées sur des terrains agricoles.

Sur cette base, les objectifs suivants ont été formulés, correspondant aux différents volets du contrat de rivière :

Volet / sous volet	Objectif associé	Nombre d'actions
<b>Volet A</b>	<b>Amélioration ou préservation de la qualité de l'eau</b>	<b>56</b>
<b>Volet B1</b>	<b>Restauration, protection et mise en valeur des milieux aquatiques et des paysages</b>	<b>32</b>
<i>Sous-volet B1-1</i>	<i>Préservation et amélioration de la qualité écologique des milieux</i>	<i>6</i>
<i>Sous-volet B1-2</i>	<i>Préservation et amélioration de la qualité physique des milieux</i>	<i>17</i>
<i>Sous-volet B1-3</i>	<i>Mise en valeur des milieux aquatiques</i>	<i>9</i>
<b>Volet B2</b>	<b>Prévention et protection contre le risque inondation</b>	<b>10</b>
<b>Volet B3</b>	<b>Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau</b>	<b>8</b>
<b>Volet C</b>	<b>Animation, évaluation et communication</b>	<b>9</b>
<b>Nombre total d'actions du contrat de rivière</b>		<b>115</b>

Ces objectifs ont ensuite été déclinés en objectifs opérationnels auxquels se rattachent les actions du contrat ; ces objectifs opérationnels sont détaillés dans les parties traitant de chaque volet ci-après.

#### Remarques préliminaires :

- 1) Le bilan présenté a été dressé par rapport à la **programmation d'actions actualisée en 2013**, suite à la réalisation du bilan à mi-parcours ; il intègre donc les actions rajoutées / modifiées suite à ce bilan à mi-parcours (les actions rajoutées suite à ce bilan à mi-parcours sont identifiables par l'ajout du signe « MP » à la fin de leur codification).
- 2) Les **niveaux d'avancement des actions** comportent 5 catégories :
  - **Réalisée**, lorsque l'action a été achevée,
  - **En cours**, lorsque celle-ci a été engagée,
  - **En préparation**, lorsque l'action est envisagée voire planifiée mais non engagée (dans l'attente de finalisation du projet, d'études préalables, d'études réglementaires, d'accord sur les subventions...),
  - **Non réalisée**, lorsque l'action n'a pas encore été engagée mais demeure toujours d'actualité (report dans le temps),
  - **Abandonnée**, pour les actions dont l'abandon a été décidé.
- 3) **Plusieurs actions initialement distinctes ont pu être fusionnées** au cours du contrat, pour diverses raisons, occasionnant de fait des transferts de budget d'une opération à l'autre voire d'un volet à l'autre. Les éléments relatifs à ces fusions et transferts sont explicités dans le texte correspondant.

- 4) Plusieurs actions rajoutées à l'issue du bilan à mi-parcours **n'avaient pas fait l'objet d'estimatif financier prévisionnel lors de leur intégration dans le programme du contrat de rivières**. Cette information manquante introduit un biais dans les estimations financières prévisionnelles, dont l'ordre de grandeur est difficile à apprécier mais qui peut être relativement important au vu de la typologie des actions envisagées. Afin de ne pas biaiser l'estimation de l'engagement financier, **les actions réalisées (affectées d'un montant réel de réalisation) mais non budgétées dans le programme (sans montant prévisionnel) ne sont pas prises dans le calcul du taux d'engagement financier**.
- 5) Les calculs d'**avancement technique et financier** ont été réalisés de la manière suivante :
- **Avancement technique** : le taux d'avancement (ou de réalisation) technique, exprimé en pourcentage, correspond à la proportion d'actions engagées à ce jour (terminées ou en cours) par rapport au nombre total d'opérations. S'agissant des opérations « réorientées », au nombre de 3 sur l'intégralité du contrat, celles-ci ont été considérées réalisées ;
  - **Avancement financier** : le taux d'avancement financier (aussi exprimé en pourcentage), évalué par volet du contrat, se calcule de la manière suivante : [montant des dépenses engagées] / [montant prévisionnel initialement inscrit dans le contrat]. Le montant prévisionnel est celui ayant été éventuellement actualisé en 2013.
- 6) Evaluation des **participations financières** : les participations financières des différents partenaires ont été évaluées sur la base des informations connues en juin 2016 ; certains montants de participation peuvent, pour des actions en cours ou en préparation, ne pas avoir été à ce jour communiqués par les partenaires financiers du contrat car encore prévisionnels.

## II. Volet A : Amélioration ou préservation de la qualité de l'eau

### II.1. Les objectifs du volet

Sur la base d'un constat d'une qualité des eaux dégradée sur plusieurs cours d'eau, constituant la principale cause de non atteinte des objectifs de bon état écologique des masses d'eau, ce volet a pour ambition de contribuer à la préservation voire l'amélioration de cette qualité des eaux.

De manière concrète, cet objectif peut se décliner de la manière suivante en fonction des secteurs géographiques et des problématiques observées :

- Sur la partie aval de la Chalaronne : obtenir une qualité bonne pour les paramètres phosphore et nitrate,
- Sur la partie amont de la Chalaronne, le Relevant et le Moignans : obtenir une qualité moyenne pour les paramètres phosphorés, azotés (y compris nitrates) et les matières organiques et oxydables,
- Sur l'Avanon : obtenir une qualité bonne pour le paramètre nitrate,

- Sur la Calonne : obtenir une qualité bonne pour les paramètres nitrate et matières phosphorées et moyenne pour les matières en suspension.

Afin d'atteindre cet objectif, celui-ci a été décliné en plusieurs objectifs opérationnels :

Objectif opérationnel	Actions associées
Améliorer le traitement des eaux usées domestiques	A-1 à A-9 ; A-37-MP, A-41-MP, A-42-MP, A-45-MP
Améliorer l'assainissement non collectif	A-10 à A-18, A-55-MP, A-56-MP
Améliorer les réseaux d'assainissement	A-20 à A-31, A-38-MP, A-39-MP, A-40-MP, A-43-MP, A-44-MP, A-46-MP
Gérer les eaux pluviales*	A-19, A-32, A-47-MP à A-54-MP
Lutter contre les pollutions diffuses (agricoles et non agricoles)	A-33 à A-36, A-57-MP

\* Cet objectif opérationnel ne figurait pas dans le contrat à l'origine ; il a été rajouté dans le cadre de la présente étude afin de rattacher plusieurs actions introduites suite au bilan à mi-parcours à un objectif spécifique ; les actions A-19 et A-32, initialement rattachées à l'objectif « Améliorer les réseaux d'assainissement » ont été transférées dans ce nouvel item.

## II.2. Rappel des opérations du volet A du Contrat 2008-2015

Le volet A du contrat de rivière constituait le principal volet tant en montant prévisionnel (**plus de 20 millions d'euros** soit 78 % du montant global) qu'en nombre d'actions (**56 actions**, soit près de la moitié des actions).

En réponse aux objectifs et sous-objectifs visés, les principales opérations incluses dans ce volet, développées dans les paragraphes suivants, concernent :

- la création, la réhabilitation ou l'amélioration de système d'assainissement (création de 5 unités de traitement de petites capacités, réhabilitation / amélioration de 6 unités existantes),
- la réalisation d'études (diagnostics, schémas directeurs d'assainissement, schéma de gestion des eaux pluviales),
- des travaux d'amélioration ou d'extension des réseaux de collecte des eaux usées,
- des travaux d'amélioration des dispositifs de collecte et de gestion des eaux pluviales,
- des opérations de réhabilitation de dispositifs d'assainissement non collectif - ANC,
- des actions d'amélioration des pratiques phytosanitaires pour les utilisateurs non agricoles,
- des actions de maîtrise des risques de pollution liées aux pratiques agricoles,
- des suivis complémentaires de qualité des eaux afin de mieux évaluer l'impact des pratiques phytosanitaires.

Les principaux maîtres d'ouvrage de ces opérations ont été :

- les communes et intercommunalités en charge de l'assainissement (collectif ou non collectif) et de la gestion des eaux pluviales (voire les particuliers pour les dispositifs d'ANC),
- le SRTC, voire les agriculteurs pour les actions de lutte contre les pollutions diffuses.

Les actions du volet A figurent sur les *cartes 7a à 7c*.

## II.3. Bilan technico-financier du volet A

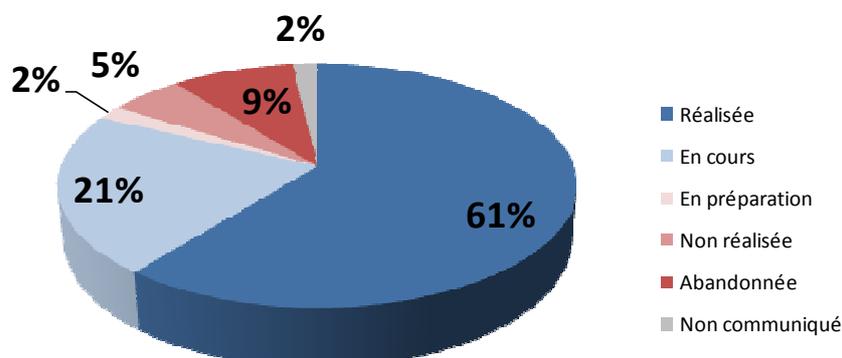
### II.3.1. Avancement technique du volet A

#### II.3.1.1. Avancement global du volet

Le tableau suivant présente, pour l'ensemble du volet et par thème (sous-objectif), le nombre d'actions prévues ainsi que leur état d'avancement.

Sous-objectif	Actions prévues au contrat	Etat d'avancement						Taux d'engagement
		Réalisée	En cours	En préparation	Non réalisée	Abandonnée	Non communiqué	
Améliorer le traitement collectif des eaux usées domestiques	13	9	2			2		85 %
Améliorer les réseaux d'assainissement	18	11	2		2	2	1	72 %
Améliorer l'assainissement non collectif	11	6	5					100 %
Gérer les eaux pluviales	9	6		1	1	1		67 %
Lutter contre les pollutions diffuses	5	2	3					100 %
<b>TOTAL</b>	<b>56</b>	<b>34</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>82%</b>

### Avancement technique du Volet A



Sur les 56 actions composant le volet A (actions initiales et actions rajoutées à mi-parcours), 34 ont été achevées et 12 sont en cours de réalisation. **82 % des actions de ce volet ont de ce fait été engagées à ce jour.** Le taux d'engagement des actions est notamment très élevé pour les actions d'amélioration de l'assainissement non collectif (ANC) et de lutte contre les pollutions diffuses, même si, pour ces deux thématiques, plusieurs actions sont encore en cours. Le taux de réalisation des actions d'amélioration du traitement collectif des eaux usées est aussi très bon.

Le détail de l'avancement de ces actions, par sous-objectif du contrat, est détaillé dans les paragraphes suivants.

#### II.3.1.2. Avancement par sous-objectif du volet

**Améliorer le traitement collectif des eaux usées domestiques (avancement technique : 85 %)**

Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Commune / territoire concerné	Avancement de l'action	Montant prévisionnel HT	Montant de l'engagement financier HT
A-1	Création d'une unité de traitement collectif des eaux usées et construction réseaux	Bouligneux	Bouligneux	Réalisée	160 500,00	274 876,00
A-2	Création d'un petit assainissement collectif au hameau de Beaumont et construction réseaux	La Chapelle du Chatelard	La Chapelle du Chatelard	Réalisée	76 520,00	123 200,00
A-3	Amélioration du fonctionnement de la STEP par la mise en place de la déphosphatation et d'une nouvelle filière boue	Châtillon sur Chalaronne	Châtillon sur Chalaronne	Réalisée	170 000,00	260 264,00
A-4	Création d'un petit assainissement collectif de 30 EH pour le hameau des Bagés et création du réseau associé	Baneins	Baneins	Réalisée	25 000,00	113 617,20
A-5	Extension de la lagune de Baneins	Baneins	Baneins	Réalisée	250 000,00	353 793,00
A-6	Création d'un petit assainissement collectif de 200 EH pour les hameaux isolés de Bourchaneins, Crozes et construction réseaux	CC val de Saône-Chalaronne	St Didier sur Chalaronne	Abandonnée	300 000,00	-
A-7	Augmentation de la capacité de la lagune du bourg	Chaneins	Chaneins	Réalisée	800 000,00	1 002 415,00
A-8	Agrandissement de la lagune du bourg	CC Montmerles 3 Rivières	Montceaux	Réalisée	720 000,00	685 000,00
A-9	Création d'une petite unité d'assainissement collectif de 250 EH pour les hameaux de l'Avanon	Cruzilles-lès-Mépillat	Cruzilles-lès-Mépillat	Abandonnée	700 000,00	-
A-37-MP	Transformation et agrandissement STEP de Guéreins	CC M3R	Guéreins Genouilleux	En cours	Non déterminé	-
A-41-MP	Schéma directeur eaux usées et pluviales	Saint André de Corcy	Saint André de Corcy	En cours	133 500,00	133 500,00
A-42-MP	Diagnostic de fonctionnement de la STEP (Contrôle des rejets STEP)	Saint André de Corcy	Saint André de Corcy	Réalisée	17 100,00	17 100,00
A-45-MP	Agrandissement et transformation de la lagune de SANDRANS en FPR	Sandrans	Sandrans	Réalisée	500 000,00	497 969,00

Ce sous-objectif du volet A comportait **13 actions**, dont 9 ont été réalisées (et 2 sont en cours). Ces actions concernaient notamment la création d'unités de traitement collectif des eaux usées (5 actions), de taille plus ou moins importantes ainsi que des opérations d'amélioration ou d'extension des dispositifs existants (6 actions).

Concernant les **créations de stations d'épuration**, la principale unité de traitement créée est celle de **Bouligneux (action A-1)**, pratiquant un traitement par disques biologiques, d'une capacité de 150 Equivalents-Habitants (EH).

Deux petites unités destinées à traiter les eaux usées de hameaux jusqu'alors non raccordées à un dispositif d'assainissement collectif ont aussi été créées : il s'agit respectivement des stations d'épuration de type « filtres plantés de roseaux » du **hameau de Beaumont à La Chapelle-du-Châtelard** (50 EH – **action A-2**) et du **hameau de Bagés à Baneins** (40 EH – **action A-4**).

Deux autres projets d'assainissement collectif de hameaux ont été **abandonnés** ; il s'agit des deux seules opérations non engagées pour ce sous-objectif :

- Celui des **hameaux de Bourchaneins et Crozes à Saint-Didier-sur-Chalaronne (action A-6)**, le choix ayant été fait par l'intercommunalité de créer une station d'épuration intercommunale auxquels seraient raccordés ces hameaux (STEP intercommunale de Mogneneins – Thoisse),
- Celui **des hameaux de l'Avanon à Cruzilles-lès-Mépillat (action A-9)**, pour des raisons financières.

Tel que précisé auparavant, ce sous-objectif comportait aussi 6 actions visant à **étendre ou améliorer le traitement** au niveau de stations d'épuration existantes. Parmi elles, **deux actions étaient considérées prioritaires** pour atteindre les objectifs d'état des eaux de la Chalaronne et de la Calonne ; **toutes deux ont été réalisées** :

- Amélioration du fonctionnement de la **station d'épuration de Châtillon-sur-Chalaronne** par la mise en place de la déphosphatation et d'une nouvelle filière boue (**action A-3**),
- Extension de la lagune du bourg de **Monceaux** (d'une capacité initiale de 200 EH), transformée en filtre planté de roseaux d'une capacité de 900 EH (**action A-8**).

Plusieurs autres opérations d'extension de capacité de traitement (agrandissement / modification de la filière de traitement) ont été menées ou sont en cours :

- Augmentation de la capacité de la station de **Chaneins** (lagunage d'une capacité initiale de 320 EH, non conforme à la Directive « Eaux Résiduaires Urbaines » - ERU) : filtre plantés de réseaux d'une capacité de 1 100 EH (**action A-7**) ;
- Augmentation de la capacité de la station de **Sandrans** (lagunage d'une capacité initiale de 200 EH, non conforme à la Directive ERU) : filtre plantés de réseaux d'une capacité de 580 EH (**action A-45-MP**) ;
- Extension en cours de la station d'épuration de **Guéreins** (capacité initiale de 900 EH, non conforme à la Directive ERU – **action A-37-MP**) ;
- Extension de la lagune de **Baneins** (capacité initiale de 225 EH, non conforme à la Directive ERU – **action A-5**), après diagnostic des réseaux (cf. tableau du paragraphe suivant – **action A-44-MP**).

Enfin, des études préalables ont été lancées sur la commune de **Saint-André-de-Corcy** : diagnostic du fonctionnement de la station d'épuration (**action A-42-MP** achevée) et Schéma Directeur d'Assainissement eaux usées et eaux pluviales (**actions A-41-MP** en cours). A noter par ailleurs qu'une opération, rattachée à la thématique suivante relative aux réseaux (diagnostic des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales) est aussi en cours (**action A-30** – cf. tableau du paragraphe suivant). Le schéma a aussi réintégré la problématique de requalification des déversoirs d'orage (**action A-43-MP**).

### Améliorer les réseaux d'assainissement (avancement technique : 72 %)

Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Commune / territoire concerné	Avancement de l'action	Montant prévisionnel HT	Montant de l'engagement financier HT
A-20	Extension du réseau d'assainissement : raccordement du hameau de Romans	CC val de Saône-Chalaronne	Garnerans	Réalisée	300 000,00	436 815,00
A-21	Extension du réseau d'assainissement, Etude diagnostic du réseau et recherche d'eaux claires parasites	Monthieux	Monthieux	Non communiqué	50 000,00	-
A-22	Recherche et élimination des eaux parasites	St Marcel en Dombes	St Marcel en Dombes	Réalisée	70 000,00	218 254,00
A-23	Elimination des eaux claires parasites	Villars les Dombes	Villars les Dombes	Réalisée	1 682 000,00	386 565,94
A-24	Extension du réseau et raccordement du hameau des Reveillères	La Chapelle du Chatelard	La Chapelle du Chatelard	Non réalisée	94 890,00	-
A-25	Elimination des eaux parasites en bordure de Chalaronne	Châtillon sur Chalaronne	Châtillon sur Chalaronne	Réalisée	320 000,00	159 513,17
A-26	Raccordement du hameau de Cotton	Châtillon sur Chalaronne	Châtillon sur Chalaronne	Abandonnée	125 000,00	-
A-27	Extension du réseau d'assainissement	Abergement Clémentiat	Abergement Clémentiat	En cours	171 000,00	264 213,00
A-28	Elimination des eaux parasites du réseau du bourg	St Trivier sur Moignans	St Trivier sur Moignans	Réalisée	1 000 000,00	653 559,20
A-29	Raccordement de hameaux isolés à la lagune du bourg	Baneins	Baneins	Abandonnée	275 000,00	-
A-30	Diagnostic réseau eaux usées et eaux pluviales	Saint André de Corcy	Saint André de Corcy	En cours	25 000,00	-
A-31	Extension du réseau d'assainissement	CC Val de Saône Chalaronne	Pezyieux sur Saône	Réalisée	101 500,00	282 300,00
A-38-MP	Mise en place de l'autosurveillance sur 7 postes de relevage du réseau d'assainissement collectif	CC Val de Saône Chalaronne	CC Val de Saône Chalaronne	Réalisée	Non déterminé	30 551,00
A-39-MP	Réhabilitation des réseaux d'assainissement de la RD7 de St Didier à Thoissey	CC Val de Saône Chalaronne	St Didier / Thoissey	Réalisée	Non déterminé	1 490 503,55
A-40-MP	Réhabilitation de poste de relevage d'assainissement et du réseau d'assainissement collectif associé	CC Val de Saône	St Didier	Réalisée	Non déterminé	16 745,00
A-43-MP	Requalification des déversoirs d'orage	Saint André de Corcy	Saint André de Corcy	Réalisée	pm	pm
A-44-MP	Diagnostic du réseau d'assainissement et pluvial de Baneins en vue de la réhabilitation de la lagune (inscrite au contrat de rivière)	Baneins	Baneins	Réalisée	20 000,00	16 210,00
A-46-MP	Poursuite de la mise en séparatif du réseau du centre bourg de la commune	St Trivier/M	St Trivier/M	Non réalisée	Non déterminé	-

Les principales actions visant à améliorer les réseaux d'assainissement ont notamment comporté des opérations d'extension de ces réseaux afin de collecter des secteurs non raccordés, des opérations d'élimination des eaux parasites.

Parmi les opérations d'**extension du réseau de collecte**, plusieurs ont été réalisées ou sont en cours et concernent :

- le réseau de **Garnerans** afin de raccorder le hameau de Romans (**action A-20**),
- le réseau de **L'Abergement-Clémentiat** (**action A-27** en cours),
- le réseau de **Pezyieux-sur-Saône** (**action A-31**).

Plusieurs actions n'ont par contre pas été mises en œuvre, pour diverses raisons :

- Extension du réseau de **La Chapelle-du-Châtellard** afin de raccorder le hameau de Reveillères (**action A-24**), jugée non prioritaire par la commune en l'absence de problèmes,

- Raccordement du hameau de Cotton à **Châtillon-sur-Chalaronne (action A-26)**,
- Raccordement de hameaux isolés à **Baneins (action A-29)**, solution écartée au profit du maintien en ANC de ces secteurs après évaluation technico-économique.

Les opérations d'**élimination des eaux parasites** prévues dans le cadre de ce sous-volet du contrat ont toutes été mises en œuvre ; elles portaient sur les réseaux des communes suivantes :

- **Saint-Marcel (action A-22)**,
- **Villars-les-Dombes (action A-23)**, un nouveau diagnostic étant en cours pour cette commune,
- **Châtillon-sur-Chalaronne** : élimination des eaux parasites en bordure de la Chalaronne (**action A-25**),
- **Bourg de Saint-Trivier-sur-Moignans (action A-28)**, l'ensemble des tranches initialement prévues ayant été réalisées et un nouveau schéma d'assainissement étant en cours.

Enfin, plusieurs actions ont été rajoutées à ce sous-volet à l'issue du bilan à mi-parcours, dont la plupart ont été **réalisées** (certaines ayant été décrites au paragraphe précédent car liées au projet de station d'épuration) :

- Mise en place de l'**autosurveillance des postes de relevage du territoire « Val de Saône - Chalaronne » (action A-38-MP)**,
- Réhabilitation **des réseaux d'assainissement le long de la RD 7 entre Saint-Didier-sur-Chalaronne et Thoissey (action A-39-MP)**,
- Réhabilitation du **poste de relevage** et du réseau associé de **Saint-Didier-sur-Chalaronne (action A-40-MP)** : remplacement du dégrilleur, suppression du dessableur et création d'un déversoir d'orage.

La mise en séparatif du réseau du centre-bourg de Saint-Trivier-sur-Moignans (**action A-46-MP**) ne s'est quant à elle pas poursuivie, du fait de la nécessité de réaliser un nouveau diagnostic avant d'engager de nouveaux travaux.

### Améliorer l'assainissement non collectif (avancement technique : 100 %)

Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Commune / territoire concerné	Avancement de l'action	Montant prévisionnel HT	Montant de l'engagement financier HT
A-10	Réhabilitation des ANC	Le Montellier ou particuliers	Le Montellier	Réalisée	661 200,00	296 851,40
A-11	Réhabilitation des ANC	Joyeux ou particuliers	Joyeux	Réalisée	140 000,00	144 500,00
A-12	Réhabilitation des ANC	CC Centre Dombes	St Marcel en Dombes	En cours	140 000,00	16 000,00
A-13	Réhabilitation des ANC	CC Centre Dombes	Lapeyrouse	En cours	300 000,00	32 000,00
A-14	Réhabilitation des ANC	CC Chalaronne Centre ou particuliers	CC Chalaronne Centre	Réalisée	3 000 000,00	596 361,00
A-15	Réhabilitation des ANC	CC Chantrival ou particuliers	CC Chantrival	Réalisée	2 135 000,00	870 722,40
A-16	Réhabilitation des ANC	CC Val de Saône Chalaronne	CC Val de Saône Chalaronne	Réalisée	2 800 000,00	1 179 785,41
A-17	Réhabilitation des ANC	CC Montmerles - 3 Rivières ou particuliers	CC Montmerles - 3 Rivières	Réalisée	524 000,00	214 664,59
A-18	Réhabilitation des ANC	CC Pont de Veyle	Bey	En cours	202 500,00	48 000,00
A-55-MP	Réhabilitation des ANC de la CC Centre Dombes	CC Centre Dombes		En cours	Non déterminé	256 000,00
A-56-MP	Réhabilitation des ANC de la CC Pont de Veyle	CC Pont de Veyle	Cruzilles	En cours	Non déterminé	56 000,00

Malgré, pour plusieurs d'entre elles, un décalage dans le temps (essentiellement lié aux prises de compétence « assainissement non collectif » (ANC) par les communautés de communes), l'ensemble des diagnostics ont été réalisés et les réhabilitations sont globalement engagées, même si toutes n'ont pas encore été achevées. Ces opérations ont porté sur les territoires suivants :

- Communes de Joyeux et Le Montellier (**actions A-10 et A-11**),
- « Centre Dombes » (**actions A-12, A-13 puis A-55-MP**),
- « Chalaronne centre » (**action A-14**) ainsi que, initialement, « Chantrival » (**action A-15**),
- « Val de Saône – Chalaronne » (**action A-16**),
- « Montmerle 3 Rivières » (**action A-17**),
- « Pont-de-Veyle », pour les deux communes concernées que sont Bey (**action A-18**) et Cruzilles-lès-Mépillat (**action A-56-MP**).

### Gérer les eaux pluviales (avancement technique : 67 %)

Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Commune / territoire concerné	Avancement de l'action	Montant prévisionnel HT	Montant de l'engagement financier HT
A-19	Schéma d'assainissement des eaux pluviales	Bey	Bey	Non réalisée	10 000,00	-
A-32	Diagnostic du réseau d'eau pluviale de Guéreins / schéma pluvial	Guereins	Guereins	Abandonnée	20 000,00	-
A-47-MP	Schéma de gestion des eaux pluviales	St Etienne sur Chalaronne	St Etienne	Réalisée	13 000,00	14 970,00
A-48-MP	Travaux pour l'amélioration de la gestion des eaux pluviales	St Etienne sur Chalaronne	St Etienne	Réalisée	585 000,00	604 450,00
A-49-MP	Schéma de gestion des eaux pluviales		St Didier	Réalisée	22 000,00	22 060,00
A-50-MP	Schéma de gestion des eaux pluviales	St Trivier sur Moignans	St Trivier sur Moignans	Réalisée	20 500,00	22 000,00
A-52-MP	Gestion des eaux pluviales sur le Parc Actival	CC Val de Saône	St Didier	En préparation	Non déterminé	-
A-53-MP	Amélioration de la collecte et du transport des eaux pluviales - Mise à jour du zonage d'assainissement	Marlieux	Marlieux	Réalisée	47 427,00	94 855,00
A-54-MP	Mise en place d'un bassin écréteur des eaux pluviales - création d'une zone humide	Chaneins	Chaneins	Réalisée	27 454,00	27 454,00

Le sous-objectif relatif à la gestion des eaux pluviales est celui du volet A présentant le taux d'engagement des actions le plus faible ; 2/3 des actions ont toutefois été réalisées. Ce sous-volet comportait des actions d'études (réalisation de Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales – SDGEP) ainsi que des travaux portant sur les réseaux ou des ouvrages de régulation des ruissellements pluviaux.

**Les deux actions inscrites initialement au contrat n'ont pas été réalisées ;** il s'agissait de deux études :

- du schéma d'assainissement des eaux pluviales de la commune de **Bey (action A-19)**, non réalisé à ce jour même si des travaux portant sur la collecte des eaux pluviales ont été menés ;
- du diagnostic des réseaux pluviaux et du schéma de gestion des eaux pluviales de la commune de **Guéreins (action A-32)**, abandonné pour des raisons financières.

Suite au bilan à mi-parcours, plusieurs opérations ont été rajoutées au programme ; parmi elles figurait la réalisation de plusieurs SDGEP, tous réalisés, concernant les communes de :

- **Saint-Etienne-sur-Chalaronne (action A-47-MP)**, avec plusieurs **travaux** réalisés (**action A-48-MP**),
- **Saint-Didier-sur-Chalaronne (action A-49-MP)**, avec un complément d'étude portant sur le Poncharat et plusieurs travaux d'ores et déjà réalisés,
- **Saint-Trivier-sur-Moignans (action A-50-MP)**.

Parmi les autres actions rajoutées à l'issue du bilan à mi-parcours, les deux suivantes ont aussi été réalisées :

- Mise à jour du zonage d'assainissement et amélioration de la collecte des eaux pluviales sur la commune de Marlieux (**action A-53-MP**),
- Mise en place d'un bassin écrêteur des eaux pluviales sur la commune de Chaneins (**action A-54-MP**).

Enfin, les travaux visant à améliorer la **gestion des eaux pluviales du Parc Actival**, à Saint-Didier-sur-Chalaronne (**action A-52-MP**), n'ont pas encore été entrepris, dans l'attente de l'aboutissement de la procédure réglementaire.

### Lutter contre les pollutions diffuses (avancement technique : 100 %)

Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Commune / territoire concerné	Avancement de l'action	Montant prévisionnel HT	Montant de l'engagement financier HT
A-33	Améliorer les pratiques phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts communaux	Syndicat	Toutes	En cours	96 100,00	55 061,50
A-34	Améliorer les pratiques phytosanitaires pour l'entretien des jardins particuliers	Syndicat	Toutes	En cours	1 950,00	-
A-35	Action pilote de maîtrise des pollutions diffuses et ponctuelles par les produits phytosanitaires et de lutte contre le départ des fines	Syndicat, communes, association	Toutes	En cours	1 119 421,00	1 638 909,84
A-36	Incitation à l'implantation de haies	Syndicat, particuliers, agriculteurs et communes	Toutes	Réalisée	105 000,00	274 731,95
A-57-MP	Etude bilan qualité de l'eau : points complémentaires au suivi du CG01	SRTC	SRTC	Réalisée	15 000,00	13 200,00

Le taux d'engagement et de réalisation des actions de lutte contre les pollutions diffuses est très bon. Ce sous-objectif du volet comportait des actions à destination des agriculteurs mais aussi des utilisateurs non agricoles de produits phytosanitaires.

Concernant les utilisateurs non agricoles, une action visait l'**entretien des jardins par les particuliers (action A-34)** : cette action, qui est à relier avec les actions de communication et sensibilisation plus générales du volet C, a abouti à la création de plaquettes et de panneau d'information.

L'**action A-33** concernait l'**amélioration des pratiques pour l'entretien des espaces verts communaux**. Cette action comportait plusieurs opérations portées par le SRTC, les communes voire le CNFPT pour des opérations de formation :

- **Achat de matériel de désherbage alternatif** : achat de 7 désherbeurs thermiques, achat d'un désherbeur mécanique pour la commune de Châtillon-sur-Chalaronne, achat de matériel en cours pour d'autres communes ;
- Réalisation et mise en œuvre de **plans de désherbages communaux** ;
- **Formation des agents communaux** : « Raisonner l'application des produits phytosanitaires », « Certiphyto Appicateurs ».

L'action pilote de maîtrise des pollutions diffuses et ponctuelles par les produits phytosanitaires et de lutte contre le départ des fines (**action A-35**), **action prioritaire du contrat de rivière**, se décompose aussi en plusieurs opérations, dont la plupart ont été réalisées :

- **Mise en œuvre de sites pilotes « agricoles »**, couplé à l'achat de matériel de désherbage alternatif et comprenant un suivi de la qualité des eaux et des sédiments,
- **Mise en œuvre de sites pilotes « fines »** : cartographie des bassins versants en aval, étude topographique du site, étude relative à l'érosion,
- **Mise en œuvre de MAET** (Mesures Agro-Environnementales Territorialisées) sur les territoires « **Chalaronne aval** » (opérateur / animateur : SRTC) et « **Amont Dombes** » (Opérateur : Chambre d'Agriculture, co-animateur : SRTC) puis, suite à la réforme de la PAC, de **MAEC** (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) sur la **Chalaronne aval** ;
- Aménagements d'**abreuvoirs**, de zones de **franchissement des cours d'eau**, réhabilitation ou création de **mares** ;
- Mise en place d'une **aire collective de lavage des pulvérisateurs et de traitement des effluents phytosanitaires** à l'échelle de 4 communes du Val de Saône (Genouilleux, Guéreins, Montceaux et Peyzieux-sur-Saône).

Parmi ces opérations de l'action A-35, seule la mise en place de petits aménagements (fossés à re-dents, fascines, etc.) était envisagée mais n'a pas été réalisée.

L'**action A-36** correspondait à des opérations d'incitation à l'**implantation de haies**. Plusieurs tranches de **travaux de plantation** ont été réalisés ou sont en cours (3 tranches, comportant 31 projets ayant permis la plantation près de 16,3 km-linéaire de haies ; une 4<sup>ème</sup> tranche en cours, comprenant 11 projet et portant sur environ 4 km supplémentaires). En parallèle, des opérations d'**animation** (conception et suivi des travaux) et de **communication** (courriers, plaquettes, communications à destination des porteurs de projet de plantation) ont été menées par le SRTC.

La mise en œuvre de l'**étude bilan de la qualité des eaux (action A-57-MP)** constitue une action transversale à l'ensemble du volet A ; son rattachement à ce sous-objectif se justifie par la mise en œuvre de points complémentaires spécifiques visant à identifier l'impact des pollutions diffuses sur la qualité des eaux. Ces campagnes de suivi ont été réalisées.

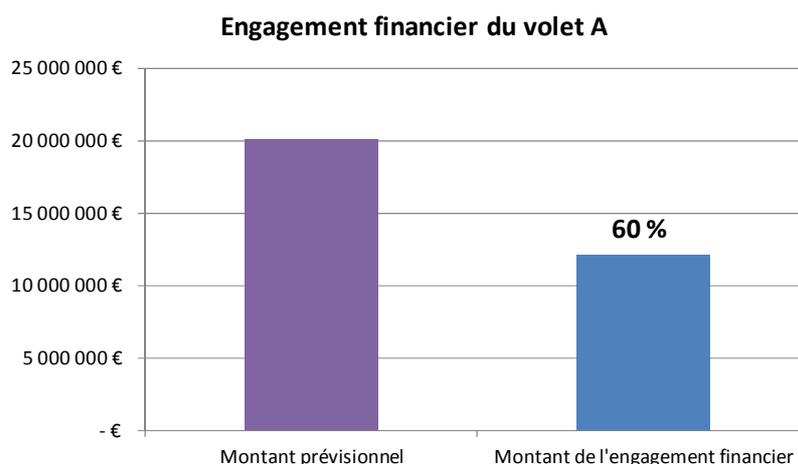
### II.3.2. Avancement financier

Nota : Tel que cela a été précisé en préambule, plusieurs actions rajoutées à mi-parcours n'avaient pas été budgétées dans le programme (absence de données concernant le montant prévisionnel de l'action). Ces actions, pour le volet A, ont été les suivantes :

- Transformation et agrandissement de la station d'épuration de Guéreins,
- Mise en place de l'autosurveillance des postes de relevage du territoire Val-de-Saône - Chalaronne,
- Réhabilitation des réseaux d'assainissement de la RD 7 de Saint-Didier-sur-Chalaronne à Thoisse,
- Réhabilitation d'un poste de relevage à Saint-Didier-sur-Chalaronne,
- Poursuite de la mise en séparatif du réseau de Saint-Trivier-sur-Moignans,
- Gestion des eaux pluviales sur le Parc Actival à Saint-Didier-sur-Chalaronne,
- Réhabilitation des installations d'ANC de la Communauté de communes Centre Dombes,
- Réhabilitation des installations d'ANC de la Communauté de communes Pont de Veyle.

Le **montant global prévisionnel** pour ce volet s'élevait à environ **20 millions d'euros**.

Le **montant global des dépenses engagées sur volet A** à la date d'élaboration du bilan s'élève à **13,9 millions d'euros**. Hors opérations non budgétées citées plus haut, ce montant des dépenses engagées est de **12 millions d'euros**.



**L'avancement financier de ce volet est de 60 %.** L'écart entre le montant prévisionnel et le montant réellement engagé est d'environ 8 millions d'euros.

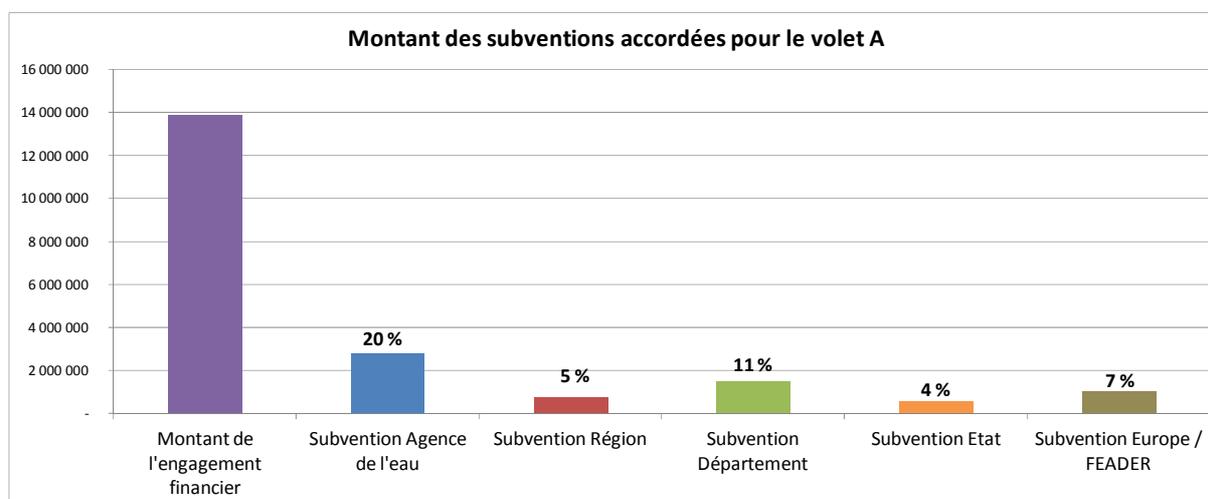
Les écarts observés sont pour partie liés à l'abandon ou la non-réalisation de plusieurs actions voire à quelques opérations en cours (cf. listes et détails dans le descriptif technique), à hauteur de 1,5 millions d'euros.

Il est aussi, et surtout, lié au montant provisionné pour certaines actions (notamment des actions de réhabilitation de dispositifs d'ANC), estimés, en première approche lors de l'élaboration du contrat et préalablement à la réalisation des diagnostics de ces installations, à des montants particulièrement élevés (parfois de plusieurs millions d'euros). Les réhabilitations réalisées suite à ces diagnostics se sont avérées moins nombreuses (elles sont toujours en cours) et ont mobilisé des montants moins importants. Il en est de même pour certaines opérations d'élimination des eaux parasites.

### II.3.3. Participations financières des partenaires

*Rappelons que les participations financières prises en compte dans l'analyse sont celles communiquées par les partenaires financiers ou les maîtres d'ouvrage à la date d'élaboration du bilan (juin 2016). Certains montants de participation peuvent, pour des actions en cours ou en préparation, ne pas avoir été à ce jour communiqués par les partenaires financiers du contrat car encore prévisionnels.*

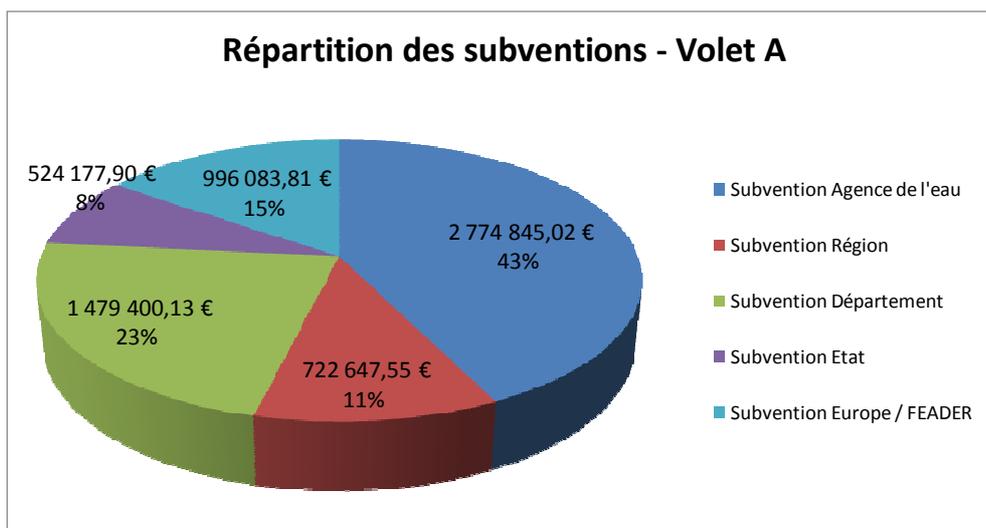
#### Taux de financement moyen du volet et répartition des participations financières entre les partenaires



Les **subventions mobilisées dans le cadre de ce volet du contrat** (et dont les montants ont été communiqués) se sont élevées à 47 % du montant engagé (soit **6,5 millions d'euros**).

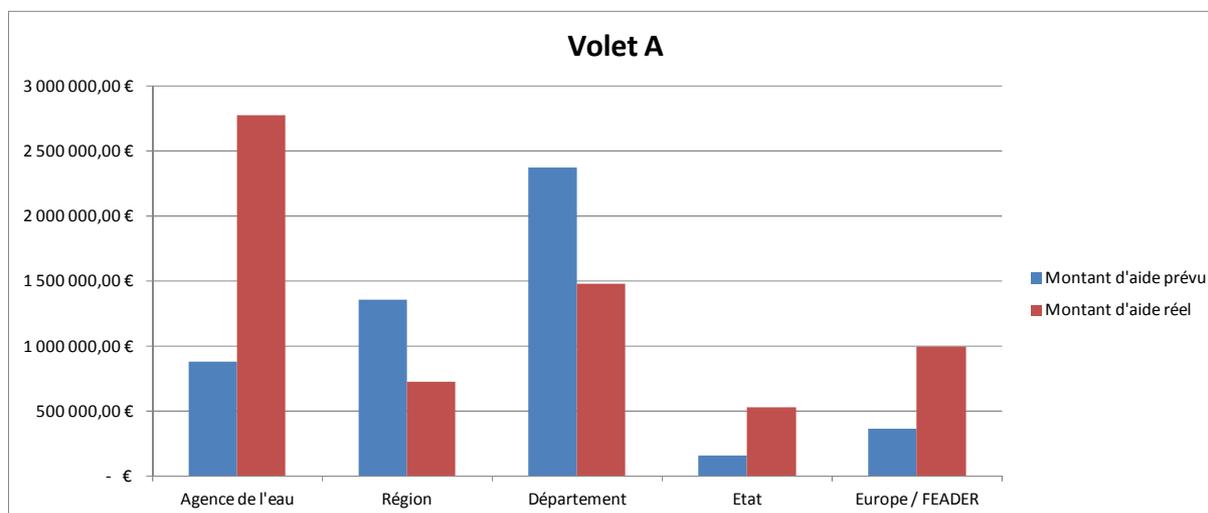
Le montant des subventions propres au contrat se répartit de la manière suivante :

- Agence de l'Eau : 2,7 millions d'euros (soit 20 % du montant du volet A),
- Département de l'Ain : 1,5 millions d'euros (soit 11 % du montant du volet A),
- Région Rhône-Alpes : 0,7 millions d'euros (soit 5 % du montant du volet A),
- Etat : 0,5 millions d'euros, exclusivement pour les actions de lutte contre les pollutions diffuses (soit 4 % du montant du volet A),
- Europe / FEADER : 1 millions d'euros exclusivement pour les actions de lutte contre les pollutions diffuses (soit 7 % du montant du volet A).



Les principaux contributeurs financiers sont l'Agence de l'Eau (44 % du montant des subventions) puis le Département (23%). L'Etat et l'Europe, au travers du FEADER, apportent des montants représentant respectivement 16 et 8 %, concernant toutefois uniquement les actions de lutte contre les pollutions diffuses.

### Comparaison aux aides prévisionnelles



Quelques écarts sont observés entre les aides prévisionnelles et les aides accordées à ce jour. Concernant les écarts pour les aides de la Région et du Département, ceux-ci peuvent être reliés au fait que certaines de ces actions n'ont pas été réalisées ou achevées (en cours).

Concernant l'Etat et l'Europe, les montants des aides accordées sont supérieures au prévisionnel d'une part du fait de taux plus importants et d'autre part du fait de montants engagés plus importants.

Enfin, concernant l'Agence de l'Eau, les montants engagés sont nettement supérieurs au prévisionnel pris en compte dans le contrat ; ceci est notamment lié au fait que cet organisme ne s'était pas prononcé sur les taux de financement de certaines actions à l'origine du contrat.

## **SYNTHESE \\ Bilan technique et financier du volet A \\**

**56 actions prévues, dont 46 ont été engagées (soit 82 %)**

Montant prévisionnel : **20 M€** / Engagement financier (hors actions non budgétées) : **12 M€** (soit **60 %** du prévisionnel)

### **Principaux constats sur l'avancement technique et financier**

- Bon taux d'avancement technique pour le volet ; taux d'engagement financier moyen mais notamment du fait que certaines actions (réhabilitation des dispositifs d'ANC), réalisées, aient nécessité des montants moins importants que prévus ;
- Création de plusieurs stations d'épuration (3 stations) et amélioration du traitement, réhabilitation et/ou extension de plusieurs autres (6 stations concernées dont les deux actions prioritaires d'amélioration du traitement de la station de Châtillon-sur-Chalaronne et de modification des la station de Montceaux) ;
- Plusieurs opérations ont aussi été réalisées sur les réseaux (élimination d'eau parasites, extensions...) ; les actions abandonnées l'ont été car jugées peu nécessaires ou peu pertinentes ;
- Très bon taux de réalisation des actions de réhabilitation des dispositifs d'ANC, les diagnostics ayant été réalisés et plusieurs installations réhabilitées ; des opérations sont toujours en cours ;
- Concernant la gestion des eaux pluviales, les actions prévues initialement ont été abandonnées mais plusieurs opérations inscrites à mi-parcours (schémas pluviaux, travaux) ont été réalisées ;
- Très bon taux de réalisation pour les actions de lutte contre les pollutions diffuses tant auprès des acteurs non agricoles (acquisition de matériels de désherbage alternatif, plans de désherbage, formation) sur des agriculteurs (mise en place de MAET, plantations de haies), avec notamment la réalisation de l'action prioritaire de mise en place de sites pilotes.

## II.4. Etat actuel et évolution des pressions de pollution et de la qualité des eaux

### II.4.1. Les principales sources de pollution du territoire

*Sources : Données BD ROSEAU (conformité ERU), données AERMC (performance des stations d'épuration, industries redevables), Zonages d'assainissement (Garnerans, 2010 ; Illiat, 2010 ; Mogneneins, 2016 ; Peyzieux, 2010 ; Saint-Didier, 2014 ; Saint-Etienne, 2010, 2015 ; Thoisy, 2010), SDA de Châtillon-sur-Chalaronne (2014), SDA CC Montmerle-3-Rivières (2016), SDGEP de Saint-Didier (2014), Saint-Etienne (2013), Mogneneins (2014) et Saint-Trivier (2015) ; Registre Français des Emissions Polluantes (IREP), Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), Inventaire Historique de Sites Industriels et Activités de Service (BASIAS), Base de données BASOL sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués (BASOL), Recensements agricoles 2000 et 2010 (Agreste), Registre Parcellaire Graphique (RPG) 2012*

#### II.4.1.1. L'assainissement collectif à l'échelle du bassin

##### Présentation générale de l'assainissement collectif sur le territoire

**29 stations d'épuration** sont recensées sur le périmètre à l'heure actuelle<sup>2</sup>, représentant une capacité épuratoire totale de près de **33 150 Equivalent-Habitants (EH)**. Parmi ces stations, 27 (correspondant à une capacité nominale de 24 700 EH) se rejettent dans les cours d'eau du territoire.

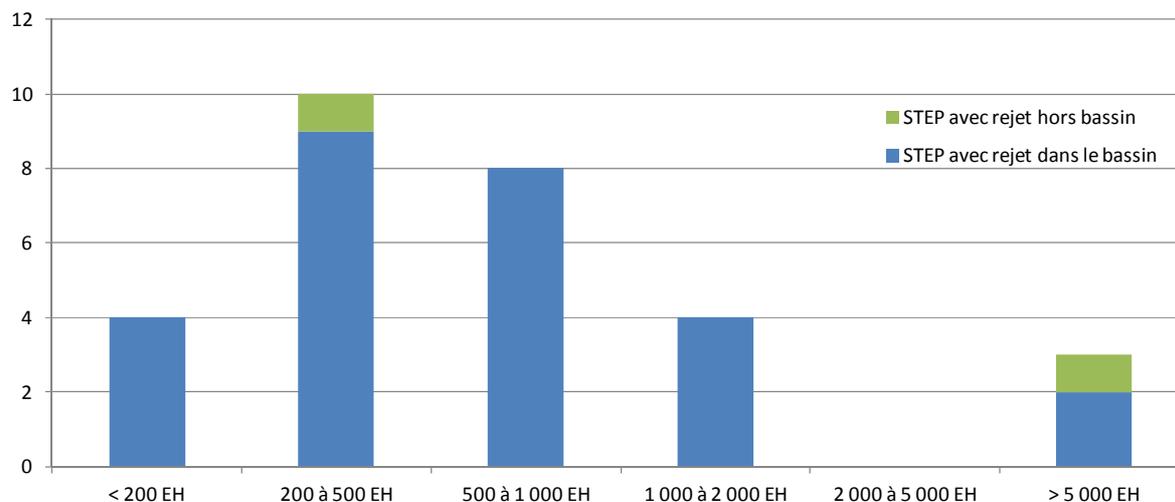
Leur localisation figure sur la **carte 8b**. Le tableau présenté en annexe 2 récapitule les principales caractéristiques des stations d'épuration du bassin. Les stations d'épuration présentes sur le territoire avant mise en œuvre du contrat sont représentées sur la **carte 8a**.

La principale station d'épuration localisée sur le territoire est la **station intercommunale de Thoisy-Mogneneins (8 000 EH)** ; ses effluents traités sont toutefois rejetés dans la **Saône** et non dans l'un des cours d'eau faisant l'objet du contrat de rivière.

Concernant les stations d'épuration dont le milieu récepteur correspond à l'un des cours d'eau du territoire, les principales unités de traitement sont les stations des principales communes : **Châtillon-sur-Chalaronne (chef-lieu)**, avec une capacité de **5 400 EH**, et **Villars-les-Dombes**, avec une capacité de **6 000 EH**. Ces deux stations d'épuration totalisent près de la moitié de la capacité épuratoire totale du territoire.

<sup>2</sup> Y compris les stations d'épuration, au nombre de deux et représentant environ 8 500 EH, dont le rejet s'effectue (directement ou via un fossé) dans la Saône, cours d'eau hors territoire.

### Répartition des stations d'épuration du territoire selon leur capacité nominale



La majeure partie des stations d'épuration du territoire possèdent de faibles capacités ; en effet, plus des ¾ présentent une capacité inférieure à 1 000 EH, dont environ la moitié est inférieure à 500 EH.

A titre comparatif, la **capacité épuratoire en 2008**, avant lancement du contrat, s'élevait à environ **25 900 EH**, répartis sur **26 unités de traitement** des eaux usées. Pendant la durée du Contrat, la **capacité épuratoire sur le périmètre a donc été augmentée de près de 25 %** avec la création de 5 stations (dont une intercommunale) et l'extension de 4 unités de traitement (+ 1 extension hors contrat).

Ainsi, sur la période du contrat les principales évolutions en termes d'assainissement collectif sur le périmètre ont été :

- **L'amélioration du traitement** pratiqué par la station d'épuration de **Châtillon-sur-Chalaronne** : mise en place en 2010 d'une déphosphatation et d'une nouvelle filière « boues » (action A-3 du contrat),
- **La création de la nouvelle station d'épuration intercommunale de Mogneneins-Thoissey** (traitement par boues activées en aération prolongée), d'une capacité de 8 000 EH (mise en service en 2009), dont le rejet s'effectue en **Saône** et dont le projet était porté par le Contrat de Vallée Inondable de la Saône. La construction de cette nouvelle station a entraîné la **suppression de la station de Thoissey, dont le rejet s'effectuait dans la Chalaronne**,
- **La création de trois petits systèmes d'assainissement** (correspondant respectivement aux actions A-1, A-2 et A-4 du contrat) :
  - En 2013, sur la commune de **Bouligneux** (disques biologiques – 150 EH),
  - En 2014, au niveau du **hameau de Beaumont à La Chapelle-du-Châtelard** (filtre planté de roseaux – 50 EH),
  - En 2010, au niveau du **hameau de Bagès à Baneins** (filtre planté de roseaux – 40 EH),
- L'extension de la capacité de traitement (incluant éventuellement, comme pour la commune de Sandrans la transformation du type de traitement) de plusieurs stations d'épuration :
  - Commune de **Montceaux** (2010) : extension de 200 à 900 EH (action A-8 du contrat),

- Commune de **Chaneins** (2011) : extension de 320 à 1 100 EH (action A-7 du contrat),
- Commune de **Sandrans** (2015) : transformation de la lagune en filtre plantée de roseaux et extension de 200 à 580 EH (action A-45-MP du contrat),
- Commune de **Garnerans** (2009) : extension de la station d'épuration « Chef-Lieu » de 300 à 600 EH,
- Commune de **Monthieux** (2010) : extension de la station d'épuration « Chef-Lieu » de 360 à 800 EH.

A noter par ailleurs qu'un projet est en cours au niveau de la station d'épuration de **Guéreins** afin de réhabiliter cette unité de traitement (action A-37-MP du contrat) : la nouvelle station de type « boues activées » traitera les eaux usées de Guéreins et Genouilleux ainsi qu'une partie des effluents de Montceaux.

Hors contrat, la station d'épuration de la commune de **Relevant** a aussi été modifiée (transformation du lagunage en filtre planté de roseaux).

Le tableau suivant expose la situation de chaque commune du territoire en termes d'assainissement non collectif. Sur l'ensemble des 35 communes, **4 (Bey, Le Montellier, Sainte-Olive et Valeins) ne disposent pas de système d'assainissement collectif**. Plusieurs communes sont par ailleurs raccordées à des unités de traitement localisées hors du bassin.

Code INSEE	Commune	Dispositif d'assainissement collectif
01001	L'Abergement-Clémenciat	STEP intercommunale de Châtillon-sur-Chalaronne
01005	Ambérieux-en-Dombes	STEP hors territoire
01028	Baneins	STEP communale
01042	Bey	Absence de dispositif d'assainissement collectif
01045	Birieux	STEP communale
01052	Bouligneux	STEP communale
01083	Chaneins	STEP communale
01085	La Chapelle-du-Châtelard	STEP communale
01093	Châtillon-sur-Chalaronne	STEP intercommunale
01136	Cruzilles-lès-Mépillat	STEP hors territoire
01146	Dompierre-sur-Chalaronne	STEP communale
01165	Francheleins	STEP hors territoire
01167	Garnerans	STEP communale
01169	Genouilleux	STEP intercommunale de Guéreins
01183	Guéreins	STEP intercommunale
01188	Illiat	STEP communale
01198	Joyeux	STEP communale
01207	Lapeyrouse	STEP communale
01235	Marlieux	STEP hors territoire

Code INSEE	Commune	Dispositif d'assainissement collectif
01252	Mogneneins	STEP intercommunale
01258	Montceaux	STEP communale
01260	Le Montellier	Absence de dispositif d'assainissement collectif
01261	Monthieux	STEP communale
01295	Peyzieux-sur-Saône	STEP communale
01319	Relevant	STEP communale
01333	Saint-André-de-Corcy	STEP hors territoire
01348	Saint-Didier-sur-Chalaronne	STEP intercommunale de Mogneneins-Thoissey
01351	Saint-Étienne-sur-Chalaronne	STEP communale
01371	Saint-Marcel	STEP communale
01382	Sainte-Olive	Absence de dispositif d'assainissement collectif
01389	Saint-Trivier-sur-Moignans	STEP communale
01393	Sandrans	STEP communale
01420	Thoissey	STEP intercommunale de Mogneneins-Thoissey
01428	Valeins	Absence de dispositif d'assainissement collectif
01443	Villars-les-Dombes	STEP communale

### Age des stations d'épuration

Le tableau suivant présente la répartition des stations d'épuration du périmètre en fonction de leur âge.

	Age des stations d'épuration			
	≤ 5 ans	6 à 15 ans	16 à 25 ans	> 25 ans
<b>Nombre de stations d'épuration</b>	6	11	8	4
<b>Capacité des stations d'épuration (EH)</b>	3 130	17 645	5 625	6 750

Près de 59 % des stations d'épuration du territoire, représentant plus de 20 700 EH, ont un âge inférieur au égal à 15 ans.

L'âge moyen des stations, pondéré par leur capacité épuratoire, est **égal à 15 ans** sur l'ensemble du territoire. Notons toutefois, concernant les deux stations les plus anciennes du territoire, que :

- La réhabilitation de la station d'épuration intercommunale de Guéreins (38 ans) est en cours ;
- Le traitement de la station d'épuration de Châtillon-sur-Chalaronne (34 ans) a été amélioré durant la période du contrat (même si cette unité de traitement, tel que précisé plus loin, présente toujours des problèmes de fonctionnement).

En prenant en compte cette amélioration du traitement au niveau de Châtillon et lorsque la nouvelle station d'épuration de Guéreins entrera en fonction, l'âge moyen pondéré des stations d'épuration du territoire descendra à **une dizaine d'année**.

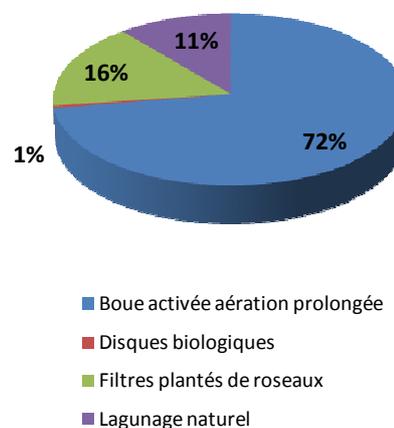
A titre comparatif, **en 2008**, l'âge moyen pondéré de ces stations d'épuration était de **16 ans**.

### Types de traitements (filière eau)

Le tableau et le graphique suivants présentent la répartition du nombre de stations d'épuration et de la capacité épuratoire en fonction du type de traitement.

Type de traitement	Nombre de stations	Capacité épuratoire (EH)
Boues activées aération prolongée	7	24 000
Filtres plantés de roseaux	10	5 340
Lagunage naturel	11	3 660
Disques biologiques	1	150

Répartition de la capacité épuratoire selon le type de traitement



**La plupart des stations d'épuration du territoire (72 %) sont équipées de filières de traitement rustiques** : filtres plantés de roseaux, lagunage. Ces filières ne représentent toutefois que **27 % de la capacité épuratoire totale**. A noter, concernant les derniers projets ou projets en cours, une tendance au remplacement des anciens lagunages par des filtres plantés de roseaux.

En effet, les principales unités de traitement pratiquent un **traitement par boues activées en aération prolongée** (très faible charge) : les 7 stations concernées représentent **72 % de la capacité épuratoire totale**. En particulier, les trois principales stations du territoire sont équipées de ce type de traitement : Mogneneins-Thoissey (8 000 EH, dont le rejet s'effectue hors cours d'eau du territoire), Villars-les-Dombes (6 000 EH) et Châtillon-sur-Chalaronne (5 400 EH). Les autres stations équipées pratiquant un traitement par boues activées sont celles de Saint-Marcel, Saint-Etienne-sur-Chalaronne, Guéreins et Saint-Trivier-sur-Moignans.

La station d'épuration de Bouligneux (150 EH - créée dans le cadre des actions du contrat de rivière) est quant à elle équipée de disques biologiques.

### Types de traitements (filiale boue)

Concernant la filière « boues », pour 7 les stations d'épuration pratiquant un traitement par boues activées :

- 4 ont recours à une déshydratation par centrifugation de leurs boues d'épuration (représentant sur l'année 2014 une quantité de boues produites de 246 tonnes de matières sèches) ;
- 3 utilisent un procédé d'épaississement statique gravitaire (56 tonnes de matières sèches

Sur l'année 2014, la quantité de boues produites s'élève ainsi à environ 300 tonnes de matières sèches, dont la quasi-totalité (95 %) est directement valorisée par épandage agricole (la part restant étant envoyée vers d'autres unités de traitement).

### Traitements spécifiques

L'ensemble du territoire de Chalaronne est inclus dans la **zone sensible à l'eutrophisation du « Bassin versant de la Saône en amont de Massieux en rive gauche et Quincieux en rive droite »**, établie par arrêté ministériel du 23 novembre 1994, en application de la Directive « Eaux Résiduaires Urbaines ».

A ce titre, les eaux résiduaires urbaines provenant d'agglomérations de plus de 10 000 EH (charge brute de pollution supérieure à 600 kg/j de DBO5) et rejetées dans des zones sensibles doivent faire l'objet d'un traitement plus rigoureux de l'azote et du phosphore (concentration maximale et rendement minimum en moyenne annuelle fixés par l'arrêté du 21 juillet 2015). Sur le territoire, aucune station d'épuration n'est concernée. Il en est toutefois de même pour les rejets des stations d'épuration d'eaux urbaines « situées dans les bassins versants pertinents des zones sensibles et qui contribuent à la pollution de ces zones ».

### 13 stations d'épuration du territoire comportent un traitement plus poussé de l'azote et/ou du phosphore :

Station d'épuration	Capacité	Filière de traitement*	Milieu récepteur du rejet	Traitement de l'azote	Traitement du phosphore
Mogneneins-Thoissey	8 000	BAAP	Saône	Dénitrification	
Villars-les-Dombes	6 000	BAAP	Chalaronne	Nitrification	Déphosphatation
Châtillon-sur-Chalaronne – Chef-lieu	5 400	BAAP	Chalaronne	Dénitrification	Déphosphatation
Saint-Marcel	1 500	BAAP	Brévonne	Dénitrification	
Chaneins	1 100	FPR	Calonne	Nitrification	
Saint-Etienne-sur-Chalaronne	1 000	BAAP	Chalaronne	Nitrification	
Montceaux	900	FPR	Calonne	Nitrification	
Monthieux – Chef-lieu	800	FPR	Brévonne	Nitrification	
Garnerans-Chef-lieu	600	FPR	Avanon	Nitrification	
Dompierre-sur-Chalaronne	500	FPR	Chalaronne	Nitrification	
Illiat	500	FPR	Avanon	Nitrification	
Peyzieux-sur-Saône	500	FPR	Petite Calonne	Nitrification	
Relevant	350	FPR	Relevant	Nitrification	

\* BAAP : Boues Activées Aération Prolongée / FPR : Filtre Planté de Roseaux

Les ouvrages disposant d'un traitement de l'azote (nitrification / dénitrification) représentent une capacité épuratoire de 27 150 EH, soit 82 % de la capacité globale sur le périmètre. Les 3 principales unités de traitement sont équipées.

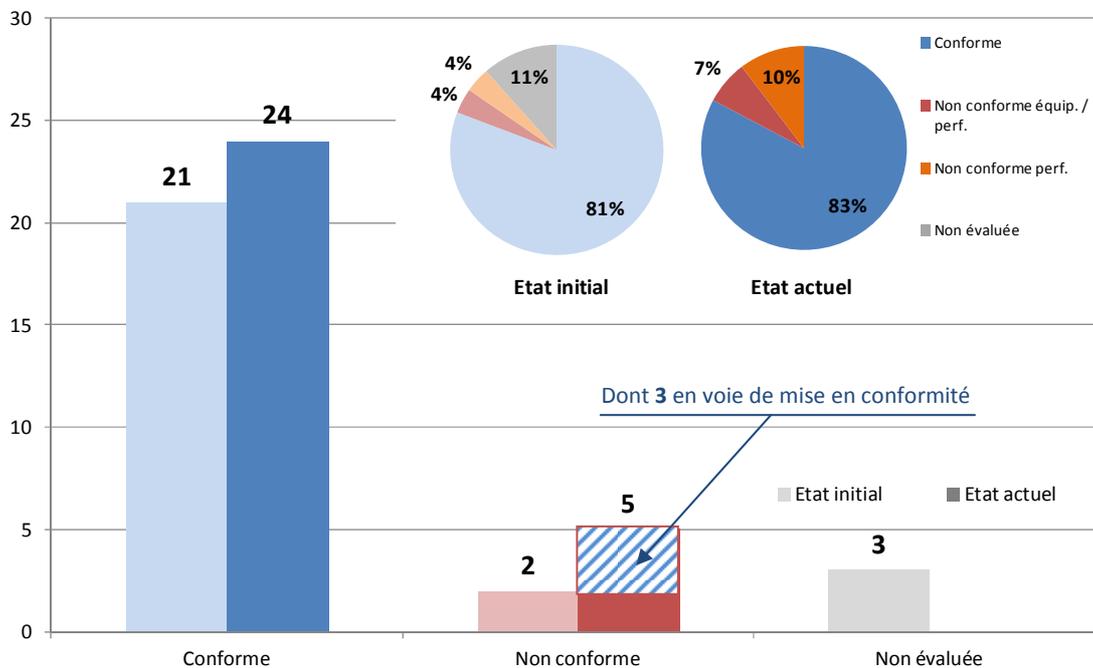
Les stations d'épuration de Villars-les-Dombes et Châtillon-sur-Chalaronne pratiquent avant rejet un traitement de déphosphatation. Elles représentent environ 1/3 de la capacité épuratoire du territoire. La mise en place de la déphosphatation au niveau de la station de Châtillon a été réalisée dans le cadre du contrat de rivière.

#### Conformité des stations d'épuration

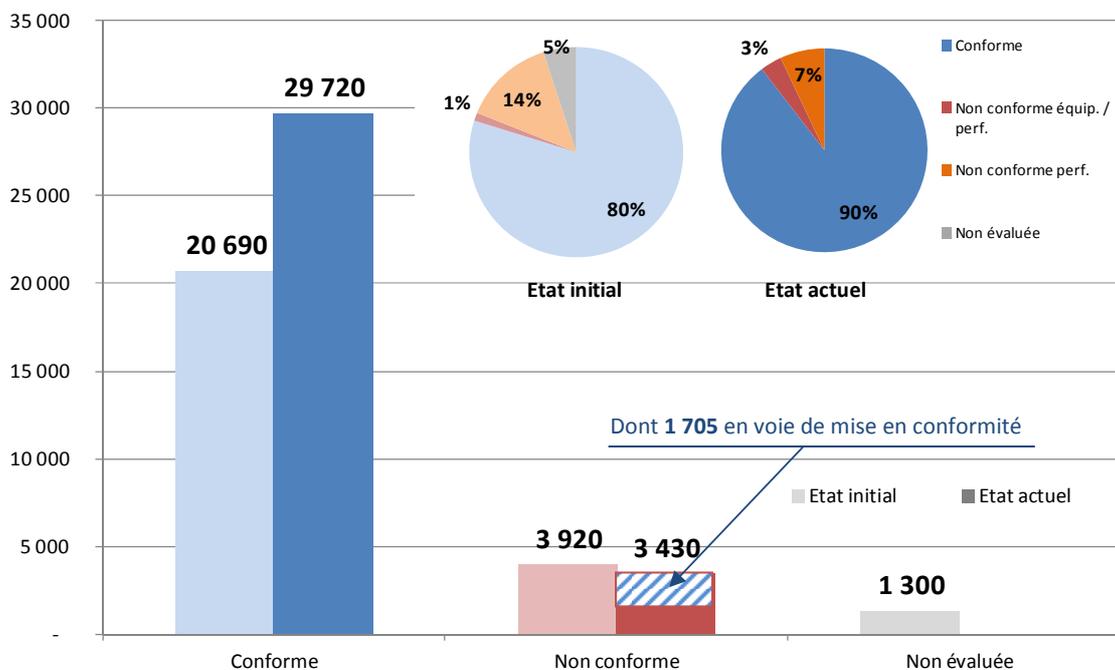
La **conformité des stations** d'épuration vis-à-vis de la Directive ERU a été évaluée au moyen des données de la base ROSEAU. Elle est révélatrice du fonctionnement des stations d'épuration en **équipement** et en **performance**.

La répartition du nombre de station épuratoire et de la capacité épuratoire en fonction de la conformité des installations est présentée dans les graphiques ci-après (cf. cartes 8a et 8b).

### Conformité des stations d'épuration du territoire (en nombre de stations)



### Conformité des stations d'épuration du territoire (en capacité épuratoire - nombre d'EH)



Au **lancement du contrat, deux stations d'épuration** (sur 26) étaient considérées **non conformes** en regard de la Directive ERU :

- La station d'épuration de **Thoissey** (3 600 EH), non conforme en performance,
- La station d'épuration de **Chaneins** (320 EH), non conforme en équipement et en performance.

Ces deux stations d'épuration représentaient 15 % de la capacité épuratoire du territoire (dont 14 % pour l'unité de Thoissey).

Ces deux stations d'épuration ont fait l'objet d'interventions dans le cadre du contrat de rivières (remplacement de la station d'épuration de Thoissey par une nouvelle station intercommunale ; extension de la station d'épuration de Chaneins). Les nouvelles unités correspondantes sont désormais conformes.

**A l'heure actuelle (2015), 5 stations d'épurations** (sur 29) **ne sont pas conformes** vis-à-vis de la Directive ERU. Il s'agit des stations d'épuration de :

- **Saint-Marcel** (1 500 EH), non conforme en performance,
- **Guéreins** (900 EH), non conforme en équipement et en performance,
- **Sandrans** (580 EH), non conforme en performance,
- **Baneins – Chef-Lieu** (225 EH), non conforme en équipement et en performance,
- **La Chapelle-du-Châtelard** (225 EH), non conforme en performance.

Il convient toutefois de signaler que parmi ces stations d'épuration, celles de Sandrans et de Baneins – Chef-Lieu ont fait l'objet de travaux d'extension et de modification de la filière de traitement (en 2015-2016) et que celle de Guéreins fait actuellement l'objet de travaux de réhabilitation (projet de station intercommunale). Dès l'année 2016 ou dans un proche avenir, la situation s'améliorera du fait de ces travaux.

A noter de plus que les **stations d'épuration de Garnereins-Montgoins** et **Mogneneins** présentaient, des **surcharges hydrauliques** (d'après les zonages d'assainissement ou SDGEP des communes concernées).

Enfin, le Schéma Directeur d'Assainissement de **Châtillon-sur-Chalaronne** fait état, pour la station d'épuration concernée, d'un **non respect des niveaux de rejet** imposés par l'arrêté d'autorisation pour les paramètres azotés et phosphorés (les niveaux imposés par la Directive ERU étant quant à eux respectés).

Les stations d'épuration non conformes en 2015 représentaient 3 430 EH, soit 10 % de la capacité épuratoire globale. Après finalisation des travaux sur la station de Guéreins et prise en compte de la conformité de Sandrans et Baneins, ces unités de traitement non conformes représenteront 1 725 EH, soit environ 5 % de la capacité épuratoire, répartis sur deux stations.

**Au final, 93 % des stations d'épuration du territoire, représentant près de 95 % de la capacité épuratoire, sont (ou seront à très court terme) conformes vis-à-vis de la Directive ERU. En ce sens, la situation de l'assainissement collectif sur le territoire s'est nettement améliorée pendant la période de mise en œuvre du contrat de rivière.**

### Pression de rejet par cours d'eau et masse d'eau

La répartition des rejets (en EH) par masses d'eau et par cours d'eau récepteur figure dans le tableau suivant.

Code masse d'eau	Masse d'eau	Milieu récepteur	Répartition des rejets de l'assainissement collectif (en EH) par masse d'eau et cours d'eau			
			Total	Dont station d'épuration		
				Conforme	Non conforme 2015 avec travaux réalisés / en cours	Non conforme 2015
FRDR577a	La Chalaronne de sa source à sa confluence avec le Relevant	Chalaronne amont	7 630	6 825	580	225
		Brévonne	3 300	1 800		1 500
FRDR577b	La Chalaronne de sa confluence avec le Relevant à	Chalaronne aval	6 940	6 940		
FRDR12108	Ruisseau le Relevant	Relevant	350	350		
FRDR11703	Bief de Vernisson	Bief de Vernisson	150	150		
FRDR11722	Ruisseau le Moignans	Moignans	1 425	1 200	225	
FRDR11414	Ruisseau l'Avanon	Avanon	1 480	1 480		
FRDR11120	Ruisseau la Calonne	Calonne	2 900	2 000	900	
FRDR1807a	La Saône en aval de Pagny	Petite Calonne	500	500		
		Saône (rejet hors territoire)	8 475	8 475		

Les masses d'eau recevant les principales charges polluantes sont les masses d'eau de la Chalaronne : elles reçoivent à elles seules près des 2/3 des rejets s'effectuant sur le territoire (dont 88 % des rejets de stations non conformes). Le rejet de la principale station d'épuration non conforme (station d'épuration de Saint-Marcel, d'une capacité de 1 500 EH) s'effectue sur la partie amont de ce bassin versant, sur la Brévonne.

Plusieurs cours d'eau reçoivent des charges de pollution relativement importantes en regard de leur potentiel de dilution.

### Réseaux de collecte des eaux usées

Les réseaux de collecte des eaux usées des communes peuvent aussi être source de pollution des milieux aquatiques, notamment à l'occasion de déversement direct d'effluents non traités, en fonction de leur sensibilité aux apports d'eaux claires parasites pluviales ou de nappe.

Les données connues relatives aux dysfonctionnements des réseaux d'assainissement demeurent partielles ; elles sont issues des schémas directeurs et zonages d'assainissement récents (postérieurs à 2010).

Les principaux dysfonctionnements identifiés dans ces documents sont les suivants :

- Commune de **Saint-Trivier-sur-Moignans** : au droit de la route de Baneins, des **rejets directs d'eaux usées** ont été constatés dans le fossé routier. Par ailleurs, des intrusions d'eaux para-

sites, représentant, pour les apports d'eaux pluviales, des volumes importants pouvant causer des dysfonctionnements, ont aussi été identifiés ;

- Commune de **Châtillon-sur-Chalaronne** : plusieurs anomalies ont été détectées sur les réseaux unitaires ou séparatifs (défauts d'exploitation ou défauts structurels) avec parfois des débordements épisodiques voire récurrents (pour les réseaux unitaires), ainsi que sur certains siphons. Un fonctionnement trop fréquent des **déversoirs d'orages** a aussi été mis en évidence (7 déversoirs d'orage peuvent avoir un impact fort à très fort sur le milieu) : les déversements sont ainsi susceptibles d'impacter le milieu et de nuire au respect des objectifs de bon état d'après les simulations réalisées ;
- Commune de **Saint-Didier-sur-Chalaronne** : stagnation d'eaux usées dans des regards liés à des dépôts, intrusions localisées d'eaux claires parasites (des travaux ont été réalisés sur le réseau de cette commune en 2014) ;
- Commune de **Saint-Etienne-sur-Chalaronne** : quelques dysfonctionnements au niveau d'un poste de relevage, quelques stagnations d'eaux usées (sans nécessité d'intervention urgente) ;
- Commune de **Monceaux** : présence de quelques réseaux unitaires, dont certains en mauvais état, apportant des eaux claires parasites par temps de pluie entraînant parfois des déversements d'eaux usées au milieu naturel ;
- Commune de **Guéreins** : présence de quelques réseaux unitaires, dont certains en mauvais état, apportant des eaux claires parasites par temps de pluie entraînant parfois des déversements d'eaux usées au milieu naturel ;
- Communes de **Genouilleux** et **Francheleins** : présence de quelques réseaux sensibles aux apports d'eaux claires parasites.

## SYNTHESE \\ Assainissement collectif \\

Le territoire comporte 29 stations d'épuration (33 150 EH) dont 27 (soit 24 700 EH) se rejettent dans les cours d'eau concernés par le contrat. Il s'agit majoritairement de lagunage ou de filtres plantés de roseaux, même si ces filières ne représentent qu'une faible partie de la capacité de traitement, dominées par le traitement par boues activées pratiquées par les principales stations.

Ces principales stations sont celles de Thoissey-Mogneneins (8 000 EH), se rejetant dans la Saône et de Châtillon-sur-Chalaronne (5 400 EH) et Villars-les-Dombes (6 000 EH). Les opérations menées sur le territoire, notamment dans le cadre du contrat de rivières, ont permis une amélioration générale du fonctionnement de l'assainissement collectif sur le territoire. Après réalisation des opérations en cours, seule deux stations, représentant 5 % de la capacité épuratoire du territoire seront non conformes (Saint-Marcel et La Chapelle-du-Châtelard). Ces stations impactent la partie amont de la Chalaronne.

Les diagnostics de réseaux ont aussi permis d'identifier, pour les communes pour lesquelles des démarches ont été engagées, quelques dysfonctionnements avec des rejets directs pouvant impacter le milieu (Saint-Trivier-sur-Moignans, Châtillon-sur-Chalaronne notamment).

### II.4.1.2. L'assainissement non collectif (ANC)

#### La répartition des compétences ANC sur le territoire

La répartition, par communes, des compétences relatives à l'assainissement non collectif est détaillée au paragraphe V du volet B page 16, ainsi que sur la carte 4b.

A l'échelle du territoire, la plupart des communes ont délégué la compétence de Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) aux communautés de communes auxquelles elles appartiennent hormis deux communes de la partie amont du territoire (Joyeux et Le Montellier).

#### Les dispositifs d'ANC sur le territoire, les actions entreprises et les risques de pollutions

L'assainissement non collectif peut être source de pollution domestique (pollution organique, bactériologique, azotée...), notamment en cas de mauvais fonctionnement ou de mauvaise conception. Des contrôles de conformité (contrôles de conception, de fonctionnement) sont réalisés par le SPANC. Les diagnostics sont réalisés ou en cours de réalisation.

Le dernier bilan global du nombre d'installations d'ANC à l'échelle de l'ensemble du territoire estime le nombre de dispositif à environ 4 600. La répartition par commune figure dans le tableau suivant.

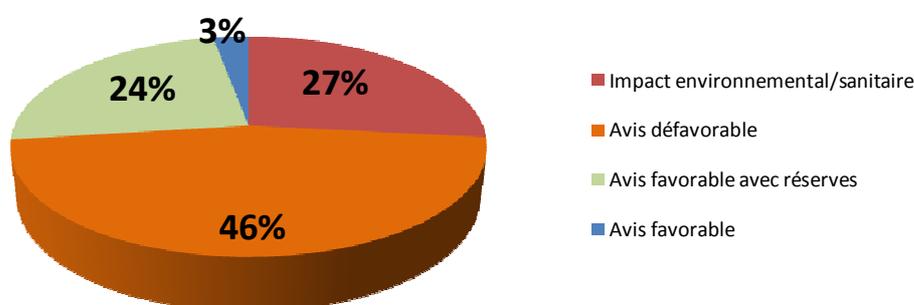
Communes	Nombre d'installation d'ANC
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	103
AMBERIEUX-EN-DOBES	Non communiquée
BANEINS	104
BEY	1 700
BIRIEUX	40
BOULIGNEUX	84
CHANEINS	119
CHAPELLE DU CHATELARD	64
CHATILLON-SUR-CHALARONNE	244
CRUZILLES-LES-MEPILLAT	256
DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE	20
FRANCHELEINS	38
GARNERANS	7
GENOUILLEUX	11
GUEREINS	1
ILLIAT	116
JOYEUX	55
LAPEYROUSE	50

Communes	Nombre d'installation d'ANC
LE MONTELLIER	105
MARLIEUX	61
MOGNEINS	156
MONTCEAUX	81
MONTHIEUX	53
PEYZIEUX SUR SAONE	51
RELEVANT	104
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	251
SAINT MARCEL	52
SANDRANS	109
ST ANDRE DE CORCY	86
ST DIDIER SUR CHALARONNE	101
ST ETIENNE SUR CHALARONNE	166
STE OLIVE	115
THOISSEY	8
VALEINS	45
VILLARS LES DOBES	75
<b>TOTAL</b>	<b>4 613</b>

Plusieurs travaux ont permis de raccorder des secteurs en assainissement non collectif à des dispositifs de traitement collectif des eaux usées, dont certains réalisés dans le cadre du contrat de rivières (cas du hameau de Romans à Garnerans : 29 raccordements ; Peyzieux-sur-Saône : 22 raccordements ; Saint-Didier-sur-Chalaronne : 352 raccordements...).

Le taux de conformité de ces installations est vraisemblablement faible. Sur la base des informations partielles disponibles<sup>3</sup> (sur la période 2010-2015, des réhabilitations ayant été menées depuis), il peut être estimé que moins d'un quart des installations diagnostiquées a reçu un avis favorable (seulement 3 % sans réserve). Plus d'un quart des installations est considérée comme présentant des dysfonctionnements pouvant impliquer une pollution du milieu naturel et/ou un impact du point de vue de la santé publique.

### Proportion d'installations d'ANC avec :



Toutefois, dans le cadre des actions du contrat de rivières et sous maîtrise d'ouvrage des intercommunalités en charge du SPANC, plusieurs actions de réhabilitation ont été entreprises. Le détail des actions menées est donné dans le bilan technique correspondant à cette thématique du volet A. Le nombre d'installations réhabilitées dans ce cadre est précisé ci-après :

- Sur le territoire « **Val-de-Saône – Chalaronne** » : 88 installations ont été réhabilitées ; suite à des études à la parcelle réalisées, une quarantaine d'autres interventions est en cours ou en attente ;
- Sur le territoire « **Montmerle 3 Rivières** » : 3 tranches de réhabilitation d'installation ont été entreprises,
- Sur le territoire « **Canton de Pont de Veyle** » : 13 réhabilitations ont été entreprises (6 sur la commune de Bey et 7 sur la commune de Cruzilles-lès-Mépillat),
- Sur le territoire « **Chalaronne – centre** » : plusieurs tranches de travaux de réhabilitations réalisées (dont 3 sous maîtrise d'ouvrage de l'ancienne communauté de communes Chantrival),
- Sur le territoire « **Centre Dombes** » : 32 installations ont été réhabilitées et 6 sont en attente de l'être (2 à Saint-Marcel ; 4 à Lapeyrouse ; 3 à Monthieux ; 1 et 1 en attente à Saint-André-

<sup>3</sup> Territoire « Centre Dombes », communes de Garnerans, Illiat, Mogneneins, Peyzieux, Saint-Didier, Saint-Etienne, Thoissey, Châtillon.

de-Corcy ; 6 et 1 en attente à Villars-les-Dombes ; 2 à Birieux ; 2 et 1 en attente à Sainte-Olive ; 2 à La Chapelle-du-Châtelard ; 5 et 2 en attente à Marlieux ; 4 et 2 en attente à Bouli-gneux)

- Sur la commune de **Le Montellier** : 10 installations ont été réhabilitées (sur les 20 initialement prévues),
- Sur la commune de **Joyeux** : 12 installations ont été réhabilitées.

## SYNTHESE \\ Assainissement non collectif \\

La gestion de l'assainissement non collectif (ANC) est de la compétence des Communautés de Communes hormis pour Joyeux et Le Montellier. Les diagnostics ont été réalisés par ces SPANC et plusieurs réhabilitations ont été engagées.

Le nombre total d'installation sur le territoire est estimé à environ 4 600. Sur la base des informations disponibles, il est estimé que près des  $\frac{3}{4}$  de ces installations avaient reçu un avis défavorable dont environ  $\frac{1}{4}$  présentant des dysfonctionnements pouvant impliquer une pollution du milieu naturel et/ou un impact du point de vue de la santé publique.

### II.4.1.3. La gestion des eaux pluviales

Sur le territoire, plusieurs **Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP)** ont été réalisés entre 2013 et 2015 :

- Saint-Didier-sur-Chalaronne en 2014 (action du contrat)
- Saint-Etienne-sur-Chalaronne en 2013 (action du contrat),
- Saint-Trivier-sur-Moignans en 2015 (action du contrat),
- Châtillon-sur-Chalaronne, dans le cadre d'un schéma directeur d'assainissement comportant un volet pluvial en 2014,
- Mogneneins en 2014.

Les éléments issus de ces SDGEP et faisant état de désordres hydrauliques sont traités au paragraphe IV.4.3.2 page 134.

Les eaux pluviales peuvent être source d'impact sur la qualité des milieux dans lesquelles elles se rejettent, en fonction des types de surfaces sur lesquelles elles ruissellent et des apports de polluants qu'elles peuvent recevoir (d'eaux usées par exemple). Suivant les secteurs traversés, les eaux de ruissellement pluvial peuvent se charger en pollution d'origine agricole (produits phytosanitaires, fertilisants...) ou d'origine urbaine et routière (métaux, hydrocarbures...).

Certains de ces schémas ont pu mettre en évidence des dysfonctionnements portant atteinte à la qualité des eaux et dégrader les milieux naturels. En particulier, sur la commune de **Saint-Didier-sur-Chalaronne**, des pollutions (parfois importantes) ont été recensées au droit des fosses de drainage des eaux pluviales (traces visuelles ou odeurs d'eaux usées, de fortes odeurs d'eaux usées, qualité des eaux pluviales localement très dégradée).

Sur la commune de **Mogneneins**, plusieurs pollutions du même ordre (se caractérisant par une forte odeur d'eau usées) ont été identifiées au niveau de certains fossés de collecte des eaux pluviales du hameau « Flurieux ». La mise en assainissement collectif envisagée pour ce hameau devrait remédier à ce problème.

### SYNTHESE \\ Eaux pluviales \\

Plusieurs communes ont réalisés sur leur territoire des Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP). Parmi elles, plusieurs dysfonctionnements, susceptibles d'impacter la qualité des eaux ont été observés (Saint-Didier-sur-Chalaronne, Mogneneins).

#### II.4.1.4. Les sites industriels

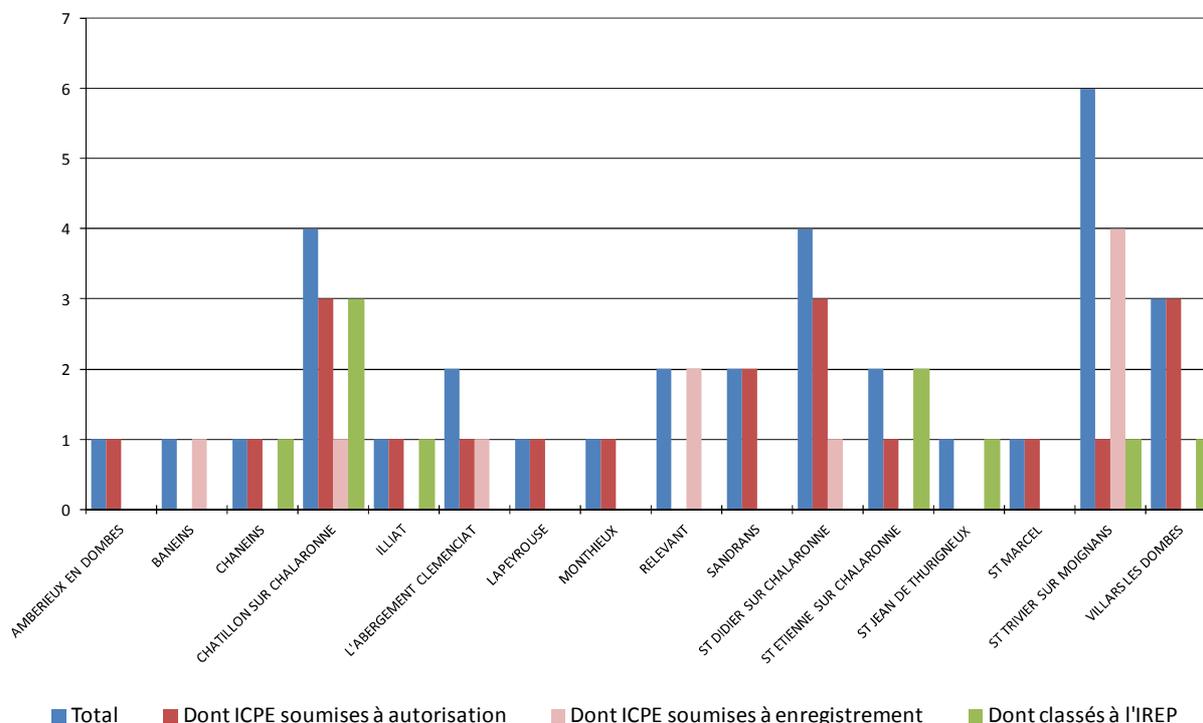
Les pollutions potentielles engendrées par les industries du bassin versant ont été appréciées au travers des données issues de la base de données des industries redevables auprès de l'Agence de l'Eau (industries raccordées ou non raccordées à un réseau d'assainissement), du Registre Français des Emissions Polluantes (IREP) et de la base de données des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

L'Inventaire Historique de Sites Industriels et Activités de Service (BASIAS) a aussi été consulté pour complément d'informations, de même que la base de données BASOL sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués).

Sur la base des données existantes sur le territoire (cf. bases de données citées plus haut), le nombre d'établissements industriels sur le territoire est estimé à 33.

La répartition de ces industries sur le territoire figure sur le graphique suivant ainsi que sur la carte 9.

### Répartition des sites industriels sur le territoire



Les communes de Saint-Trivier-sur-Moignans, Châtillon-sur-Chalaronne et Saint-Didier-sur-Chalaronne rassemblent le plus d'industries.

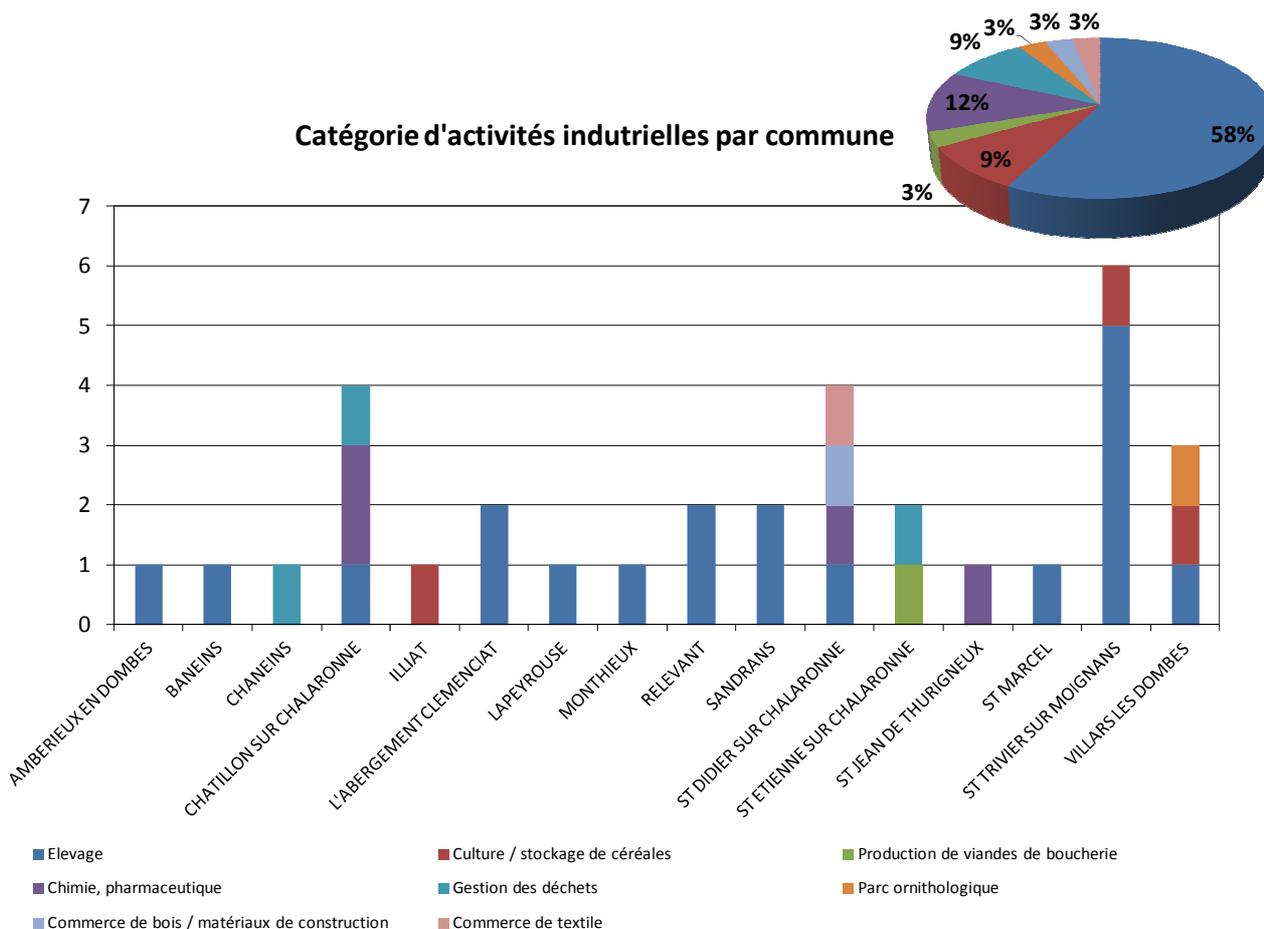
Parmi les 33 industries recensées sur le territoire, 30 correspondent à des **ICPE**, dont 20 sont soumises à autorisation au titre de cette réglementation du code de l'environnement. Les communes rassemblant le plus d'ICPE soumises à autorisation sont Châtillon-sur-Chalaronne, Saint-Didier-sur-Chalaronne et Villars-les-Dombes.

10 industries sont classées au Registre Français des Emissions polluantes (**IREP**) : 3 à Châtillon-sur-Chalaronne, 2 à Saint-Etienne-sur-Chalaronne et 1 pour chacune des communes suivantes : Chaneins, Illiat, Saint-Jean-de-Thurigneux, Saint-Trivier-sur-Moignans et Villars-les-Dombes. Toutefois, leur classement n'est pas lié à des émissions dans les milieux aquatiques.

Par ailleurs, la base de données des **industries redevables à l'Agence de l'Eau** au titre de la « pollution non domestique » la plus récente disponible (2013) ne répertorie aucun établissement redevable sur le territoire.

La base de données **BASIAS** d'inventaire historique des sites industriels ne recense qu'un seul établissement sur le territoire, localisé sur la commune de Châtillon-sur-Chalaronne. Il s'agissait d'une usine de fabrication de produits pharmaceutique, dont l'activité est a été déplacée (toujours sur la même commune) et dont le site initial a été réhabilité.

Enfin, au sein de la base de données des sites et sols pollués **BASOL**, aucun site n'est répertorié sur le territoire.



Une part très importante (environ 70 %) des établissements industriels et assimilés recensés sur le territoire concerne des **activités agricoles** ou, par extension, agroalimentaires. En effet, les **activités d'élevage** représentent à elles seules 58 % des établissements industriels ; il s'agit d'exploitations importantes (volailles, porcins, bovins), souvent soumises au régime des ICPE. 3 établissements de production et/ou stockage de céréales sont aussi recensés, dont l'activité est parfois couplée à de l'élevage.

Une **industrie pharmaceutique** est localisée sur la commune de Châtillon-sur-Chalaronne ; elle est soumise au régime d'autorisation au titre des ICPE et est inscrite à l'IREP. Parmi les établissements relevant des **activités de la chimie**, sont aussi recensés :

- Un établissement de transformation de matières plastiques à Châtillon-sur-Chalaronne (soumis à autorisation ICPE et enregistré à l'IREP),
- Un établissement de traitement de surface à Saint-Didier-sur-Chalaronne (soumis à autorisation ICPE),
- Un établissement de fabrication de produits explosifs (pyrotechniques) à Sant-Jean-de-Thurigneux (enregistré à l'IREP).

Concernant les établissements de gestion des déchets, précisons que ceux répertoriés sur le territoire traitent des déchets non dangereux.

A signaler, en plus des industries répertoriés ci-dessus, la présence d'une **carrière** en activité sur la commune d'Illiat (exploitation d'argiles pour la production de céramiques, terres cuites). Une carrière était aussi présente en amont de Châtillon-sur-Chalaronne, en bordure de la Chalaronne mais son activité a cessé.

La base de données de l'Agence de l'Eau répertorie les industries soumises à redevance au titre de la « pollution non domestique » ; les établissements émettant les taux de pollution les plus importants sont ainsi inclus dans cette base. Tel que précisé auparavant, aucune industries du territoire n'est redevable, à ce titre, à l'Agence de l'Eau. A titre comparatif, en 2007, deux industries étaient répertoriées dans cette base de données :

- Une entreprise de production de béton à Châtillon-sur-Chalaronne,
- Une entreprise de fabrication de pièces et équipements pour cycles à Saint-Trivier-sur-Moignans.

Ces deux industries existent toutefois toujours et sont toujours implantées sur le territoire. Le fait qu'elles ne soient plus redevables au titre de la « pollution non domestique » peut être lié soit à une diminution de leurs rejets (mise en place de traitements par exemple), soit à une modification des modalités de calculs de la redevance de l'Agence de l'Eau (modalités modifiées en 2008).

## SYNTHESE \\ Industries \\

Les établissements industriels répertoriés dans les bases de données (ICPE, IREP, Agence de l'Eau) sur le territoire sont au nombre de 33 (aucune n'est actuellement redevable à l'Agence de l'Eau au titre de la « pollution non domestique »). Les communes les plus concernées sont Saint-Trivier-sur-Moignans, Châtillon-sur-Chalaronne et Saint-Didier-sur-Chalaronne.

La plupart de ces industries correspondent à des activités agricoles ou agroalimentaires, notamment des élevages (volailles, porcins, bovins). Sur le territoire se trouvent aussi plusieurs industries liées à la chimie ainsi qu'une industrie pharmaceutique (à Châtillon-sur-Chalaronne).

### II.4.1.5. Les activités agricoles du territoire

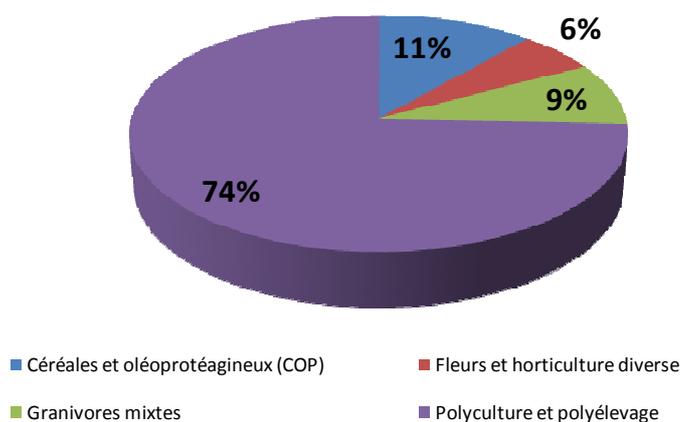
#### L'agriculture sur le périmètre d'étude et son évolution

Les informations relatives à l'activité agricole sont issues des Recensements Agricoles réalisés en 2000 puis 2010 (données communales).

La **Surface Agricole Utilisée (SAU)** s'élève, en 2010, à environ 25 400 ha, soit près de **60 % de la surface totale du territoire**. La SAU n'a subi qu'une légère diminution entre les deux derniers recensements agricoles (2000 et 2010), équivalent à environ 900 ha, soit environ 3 % de la SAU.

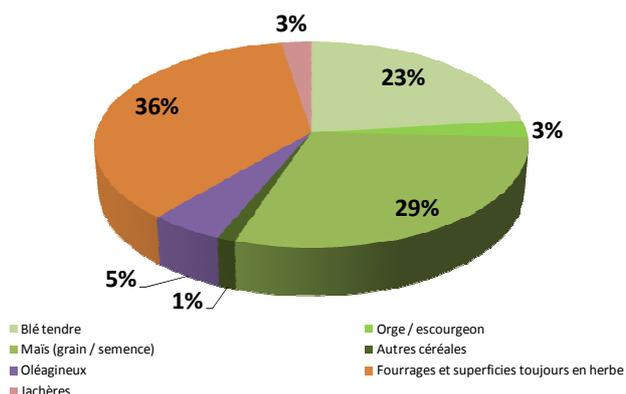
Le nombre d’exploitations a lui diminué de près de 1/3, avec environ 420 exploitations en 2010 contre 620 en 2000. La comparaison entre la diminution relativement faible de la SAU et celle plus importante du nombre d’exploitations met en exergue une tendance à l’augmentation de la surface de ces exploitations.

**Répartition des orientations technico-économique des communes du territoire en 2010**

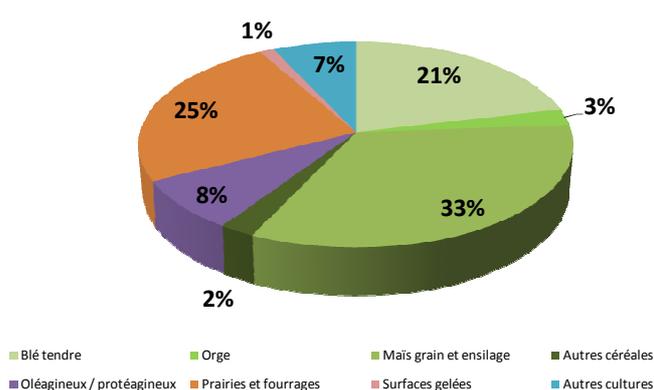


Pour près des ¾ des communes du territoire, l’orientation technico-économique principale en 2010 est la **polyculture et le polyélevage**.

**Répartition de la SAU par type de culture (2010)**



**Répartition des surfaces cultivées selon le RPG 2012**



A noter que le secret statistique des données du Recensement Agricole 2010 ne permet pas de connaître les types de culture de 13 % de la SAU du territoire.

Les surfaces agricoles du territoire sont dominées par les **cultures céréalières** (environ 12 500 ha, soit 56 % de la SAU hors secret statistique), notamment de blé tendre et de maïs. Une part importante de ces surfaces (36 %) correspond à des **superficies toujours en herbe et à des fourrages**. Enfin, le reste des surfaces agricoles est occupée par la culture d’oléagineux (tournesol et colza) à hauteur de 5 % et par des jachères (3 %).

La répartition des surfaces cultivées renseignées au sein du Registre Parcellaire Graphique de 2012 est sensiblement similaire à celle du Recensement Agricole de 2010. Ces informations sont représentées sur la carte 10.

En termes d'évolution, entre 2000 et 2010, il est possible de noter, outre la diminution d'environ 3 % de la SAU :

- Une diminution des superficies toujours en herbe (perte d'environ ¼ des surfaces),
- Une légère augmentation ou un maintien des surfaces cultivées en céréales.

Le cheptel présent sur le territoire s'élève à environ 26 600 unités de gros bétail (UGB) en 2010. La diminution de ces UGB entre 2000 et 2010 est de l'ordre de 14 %. Cette diminution, moindre par rapport à celle des superficies toujours en herbe, semble signifier une intensification de la pression de l'élevage sur les surfaces disponibles du territoire.

Les élevages présents sur le territoire sont principalement des élevages de bovins (environ 16 000 têtes), de porcs (environ 5 000), de volailles (environ 60 000) ainsi que, plus localement, de brebis (environ 300).

### Les impacts potentiels des pratiques agricoles sur la qualité des eaux

Les activités agricoles peuvent être à l'origine de pressions polluantes sur les milieux aquatiques, qui se traduisent essentiellement par des phénomènes de contamination en pesticides et éventuellement en nitrates des eaux de surface et des eaux souterraines vulnérables (nappes alluviales et autres nappes affleurantes en particulier). Ces pressions peuvent être diffuses (pertes au niveau des terres cultivées) ou ponctuelles : problèmes d'évacuation des emballages de produits phytosanitaires, mauvaises pratiques liées au remplissage et au lavage des pulvérisateurs, etc.

#### ⇒ Fertilisation et autres apports azotés

Les pollutions diffuses par nitrates apportés par fertilisation interviennent pendant, et suite, à l'épandage d'engrais ou d'amendements organiques sur les parcelles cultivées. Une partie des intrants n'est pas utilisée par les plantes ni stockée dans le sol et peut se diffuser, à la faveur de ruissellements pluviaux en direction des eaux superficielles ou des nappes. Le lessivage des nitrates dépend ainsi de la combinaison de différents facteurs : type de pluie, de sols, caractéristiques chimiques des intrants, type de cultures et pratiques culturales.

Sur le territoire, plusieurs cultures sont fortement consommatrices en fertilisants azotés, notamment les cultures céréalières. Les élevages peuvent aussi être source d'azote.

Rappelons qu'une partie du territoire est classée en tant que **zone vulnérable aux pollutions par les nitrates d'origine agricole** (cf. volet B - paragraphe VII page 25). Malgré tout, et tel qu'en témoignent les résultats des suivis de qualité des eaux superficielles et souterraines (paragraphe II.4.2 et II.4.3.2 pages 69 et 89), les concentrations en nitrates demeurent globalement peu élevée exceptée au niveau d'un forage localisé à Saint-Trivier-sur-Moignans ainsi que sur la Calonne (notamment sa partie amont).

### ⇒ **Traitements phytosanitaires**

Les produits phytosanitaires et leurs produits de dégradation ont une origine principalement agricole, **mais peuvent également provenir des traitements phytosanitaires effectués par les collectivités** (espaces verts, voiries), **les particuliers ou privés divers** (jardins, potagers, golfs).

Ces pesticides sont le plus souvent toxiques pour les organismes aquatiques, et nocifs pour l'homme. Ils peuvent persister dans l'environnement (air, sol, sédiments, eau) pendant plusieurs dizaines de jours, plusieurs mois, voire plusieurs années. La diffusion des produits phytosanitaires dans l'environnement peut se faire non seulement au moment de l'application (pollution diffuse), mais aussi au moment du remplissage ou du rinçage des appareils de traitement (pollution ponctuelle). Elle touche tout particulièrement les petits cours d'eau, présentant des débits d'étiage faibles et, de fait, un pouvoir de dilution réduit.

La nature et l'importance de ces pressions a évolué ces 10 dernières années du fait :

- de la déprise agricole généralisée, notamment au profit de l'urbanisation,
- de l'évolution des produits phytosanitaires, liée en particulier à l'interdiction de certaines matières actives,
- de la prise de conscience du monde agricole sur l'impact de ses pratiques (raisonnement des pratiques,...) et l'évolution des pratiques qui en découle (diminution du recours aux herbicides quand cela est possible, développement de la certification agriculture biologique, renouvellement du matériel...).

L'utilisation agricole des pesticides est réglementée notamment par l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytosanitaires :

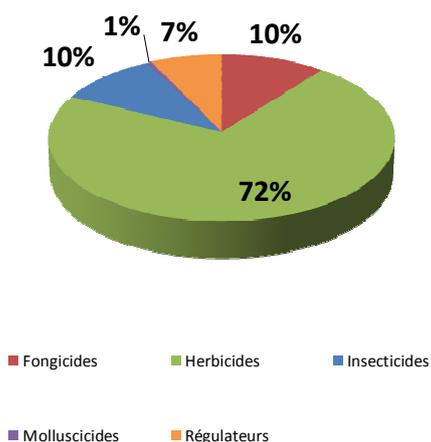
- **respect d'une Zone Non Traitée (ZNT) minimale de 5 m en bordure des points et cours d'eau pour éviter leur pollution** (définition de quatre classes de ZNT en fonction du risque : 5 m, 20 m, 50 m et 100 m); la réduction de la ZNT est possible en présence d'un dispositif végétalisé d'au moins 5 m de large, jouant un rôle tampon. Le contrôle du respect des ZNT est assuré par l'ONEMA et coordonné par la DDT ;
- **respect des bonnes pratiques agricoles** suivantes : disposer d'un moyen de protection du réseau d'alimentation en eau lors de la préparation des bouillies, d'un moyen permettant d'éviter le débordement des cuves, pratiquer le rinçage des bidons en fin d'utilisation dans la cuve du pulvérisateur et ne pas traiter par vent supérieur à l'indice 3 sur l'échelle de Beaufort.

Cette réglementation est destinée à agir à la fois sur les risques de pollution diffuse (ZNT) et les risques de pollutions ponctuelles (bonnes pratiques).

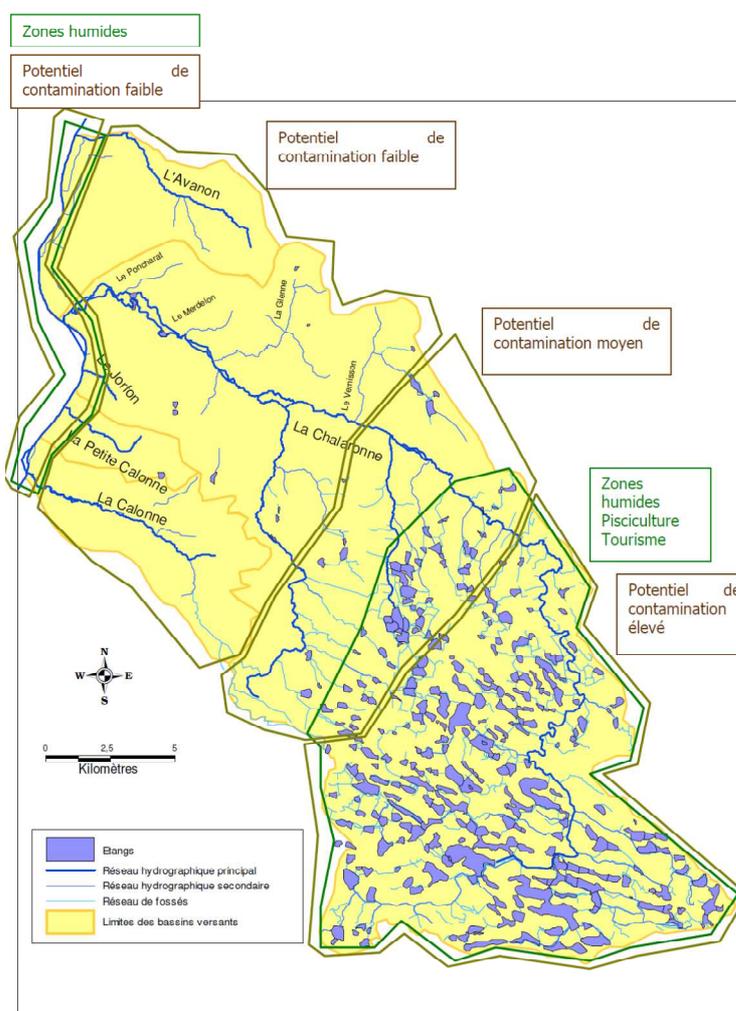
En 2009, le parlement européen a adopté une nouvelle législation relative à la commercialisation et à l'utilisation des pesticides. Ce « paquet pesticides » a pour objectif de réduire de façon sensible les risques liés aux pesticides ainsi que leur utilisation et ce dans une mesure compatible avec la protection des cultures. Il comprend notamment un règlement relatif à la mise sur le marché et l'évaluation des produits phytopharmaceutiques et deux directives instaurant un cadre communautaire d'action pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable et concernant les machines destinées à l'application des pesticides. La directive 2009/128/CE prévoit notamment d'interdire la pulvérisation aérienne des pesticides, ainsi que l'utilisation des pesticides dans certaines zones spécifiques (à proximité des cours d'eau et des captages d'eau potable, dans les lieux publics...).

Les enquêtes menées dans le cadre de l'élaboration du dossier de candidature du contrat de rivière ont permis d'estimer la répartition des matières actives vendues par les distributeurs agricoles.

**Répartition des matières actives vendues par les distributeurs agricoles**



L'état initial du dossier définitif de candidature du contrat de rivière a établi, en fonction de la vulnérabilité de la ressource et des usages de produits phytosanitaires, une cartographie du potentiel de contamination des ressources en eau (cf. carte ci-contre). Le potentiel de contamination décroît d'amont vers l'aval, avec un maximum sur le secteur de la Dombes.



## Les mesures mises en œuvre sur le territoire

Plusieurs mesures ont été mises en œuvre durant la période du contrat de rivière pour lutter contre les pollutions d'origine agricole et préserver la biodiversité. Il s'agit de Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) :

- **MAET « Qualité des eaux »** visant à assurer la préservation de la qualité des eaux et des étangs de la Dombes au moyen d'un enherbement des bords de fossés pour limiter le transfert des produits phytosanitaires vers les milieux aquatiques et de mise en œuvre de cultures intermédiaires visant à limiter le ruissellement en hiver et la fuite d'azote :
  - Entretien des haies,
  - Entretien du réseau de fossés,
  - Maintien de bandes enherbées,
  - Couverts intermédiaires au moyen de CIPAN (Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates) ;
- **MAET « Biodiversité »**, le principal enjeu étant les espèces de canards (Canards chipeau, Sarcelles d'été...) fréquentant le secteur des étangs et nichant à leurs abords. La stratégie retenue est la gestion extensive des prairies pâturées et fauchées et le retour en herbe de parcelles (et leur gestion extensive) :
  - Pâturage avec mise en défens,
  - Fauche tardive sur les prairies,
  - Gel de parcelles en bord d'étang,
  - Retour en herbe et gestion de l'herbe.

Les actions mises en œuvre dans le cadre du contrat de rivières sont détaillées dans le bilan technique de la thématique concernée du volet A.

Les bilans annuels font état de bon taux de contractualisation des agriculteurs pour les MAET proposées, avec toutefois le constat d'un effet « plafond ». En effet, après mobilisation des agriculteurs motivés, ayant souscrit des contractualisations, les autres agriculteurs apparaissent plus difficiles à sensibiliser et adhèrent moins à ces MAE.

Pour les années à venir, de nouveaux programmes de mesures (MAEC - Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) sont en train de se mettre en place sur le périmètre des deux PAEC (Projets Agro-Environnementaux et Climatiques) du territoire :

- PAEC Chalaronne aval, porté par le SRTC,
- PAEC Dombes Saône, porté par le Syndicat Mixte Avenir Dombes Saône.

## SYNTHESE \\ Activités agricoles \\

L'activité agricole est une activité majeure du territoire ; elle occupe une surface de plus de 25 000 ha (soit près de 60 % de la surface totale du territoire). Malgré une diminution relativement importante du nombre d'exploitations, les surfaces agricoles ont peu diminué au cours des dernières années. Les principales cultures sont les cultures céréalières, concernant l'ensemble du territoire, y compris les étangs de la Dombes durant leur période d'assec ainsi que les surfaces en herbes et les fourrages.

Les activités agricoles peuvent impacter la qualité des eaux à plusieurs titres, notamment par l'utilisation de produits phytosanitaires et de fertilisants. Une partie du territoire est classé en tant que zone vulnérable aux pollutions par les nitrates d'origine agricole. Sur le territoire, les secteurs les sensibles aux risques de contamination par les pesticides sont localisés sur la partie amont (secteur de la Dombes).

Plusieurs actions ont été engagées sur le territoire pour lutter contre les risques de pollutions liées aux activités agricoles, avec notamment la mise en œuvre de Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) destinées à préserver la qualité des eaux et la biodiversité.

### II.4.1.6. Les utilisations non agricoles de fertilisants et de produits phytosanitaires

Les utilisateurs non agricoles d'engrais et de produits phytosanitaires sont essentiellement les particuliers (jardiniers amateurs), les collectivités et les gestionnaires d'infrastructures, d'espaces verts, de golfs...

L'utilisation non agricole de produits phytosanitaires représente en moyenne 5 à 10 % des usages. Il s'agit notamment de désherbants utilisés sur des surfaces imperméables (trottoirs, cours bitumées ou gravillonnées, pentes de garage...). Ces traitements entraînent une pollution quasi systématique des eaux par ruissellement. En revanche, lorsque les produits sont utilisés sur des espaces verts ou des jardins potagers, les taux de transfert sont moins élevés, et plus proches de ceux des phytosanitaires utilisés en zone agricole. Ces usages souffrent aussi régulièrement d'un manque de pratiques raisonnées.

Sur le territoire, plusieurs actions de lutte contre les pollutions diffuses ont été engagées afin d'améliorer les pratiques phytosanitaires pour :

- **l'entretien des espaces verts communaux** : achats de désherbeurs thermiques ou mécaniques, réalisation de plans de désherbages communaux, formation des agents communaux (« Certiphyto Applicateur », « Raisonner l'application des produits phytosanitaires ») ;
- **l'entretien des jardins particuliers** (actions de sensibilisation).

Le détail des actions engagées est fourni dans la partie bilan de la thématique du volet A correspondante.

## SYNTHESE \\ Utilisation non agricoles de pesticides et fertilisants \\

L'utilisation de pesticides et de fertilisants par des usagers non agricoles peut aussi être impactante pour la qualité des eaux (entretien des espaces verts, des voiries, jardiniers amateurs...). Des actions ont aussi été entreprises sur le territoire pour limiter ces risques.

### II.4.2. Qualité des eaux de surface

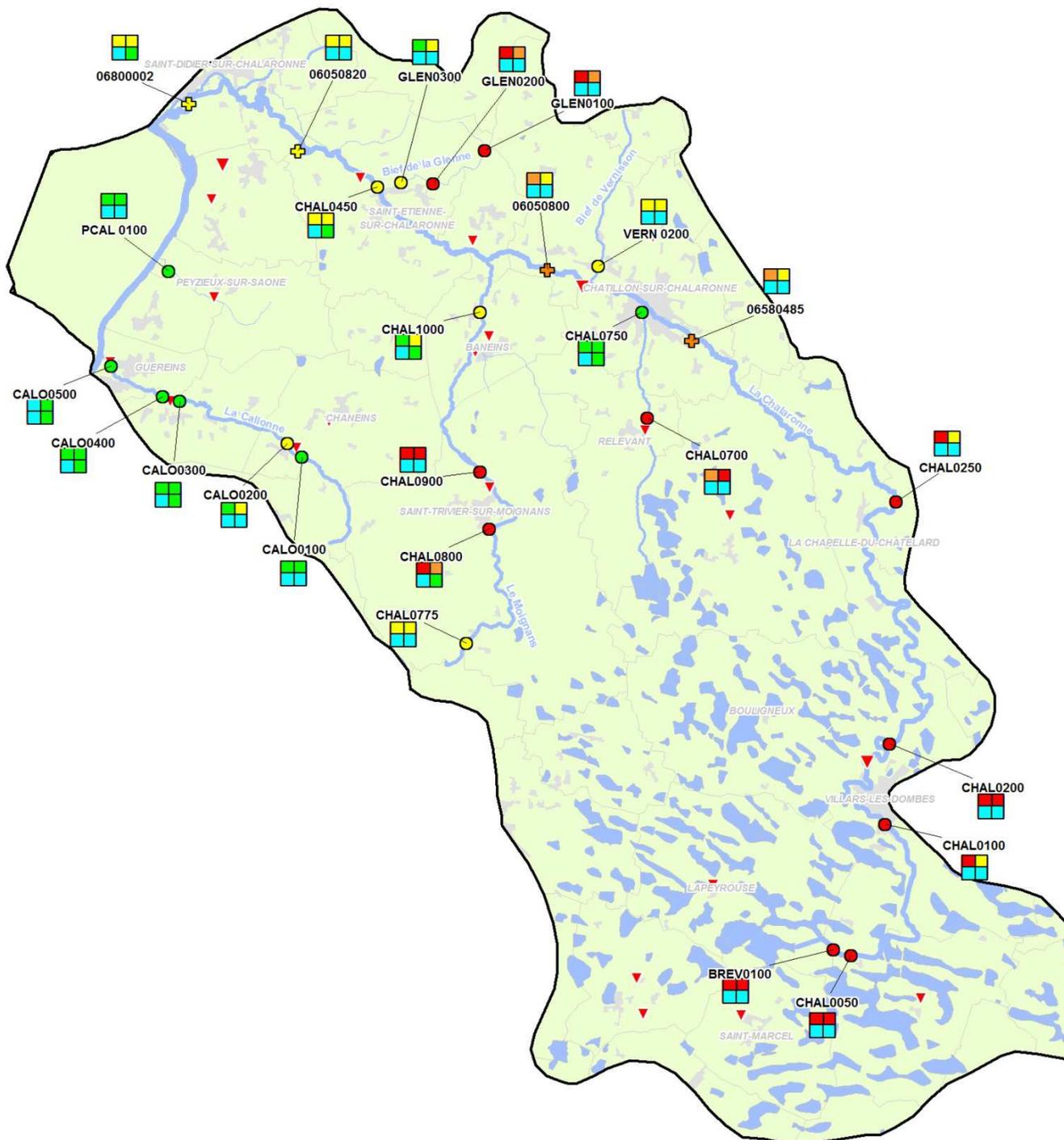
*Sources : Bilan de la qualité des eaux de la Chalaronne, de ses affluents et des Calonne 2015 (CD01 - SRTC - Gay Environnement, 2016) ; Suivi départemental des eaux superficielles et souterraines 2013 – Avanon (CD01 – AERM&C – Epteau, 2014) ; Suivi de la qualité des eaux superficielles du département de l'Ain 2011 – secteur Chalaronne (CD01 – SRTC – SAGE Environnement, 2012) ; Suivi des eaux superficielles du département de l'Ain 2003 – bassin Chalaronne (CD01 – Hydrétude, 2004)*

La qualité des eaux des cours d'eau du territoire peut être apprécié au travers des diverses campagnes de suivis réalisées, sous maîtrise d'ouvrage du Département de l'Ain et en collaboration avec le SRTC :

- En 2015 ainsi que, auparavant en 2003 puis 2011, sur le bassin versant de la Chalaronne, sur la Calonne et sur la Petite Calonne,
- En 2013 (ainsi qu'en 2005) sur l'Avanon.

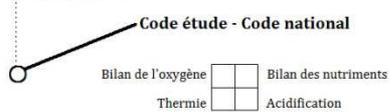
Les principales conclusions concernant la qualité actuelle et leur évolution sur la période du contrat sont livrées dans les paragraphes suivants. Une synthèse de ces éléments figure sur la carte 11.

**SUIVI DÉPARTEMENTAL DES EAUX SUPERFICIELLES - PROGRAMME 2015**  
**Suivi Allégé de Bassin "Chalaronne"**  
**Carte 1 : Etat physico-chimique général**



**Légende**

Etat physico-chimique général



**Classe d'état**  
 (Arrêté du 27/07/2015)

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais
- Non défini

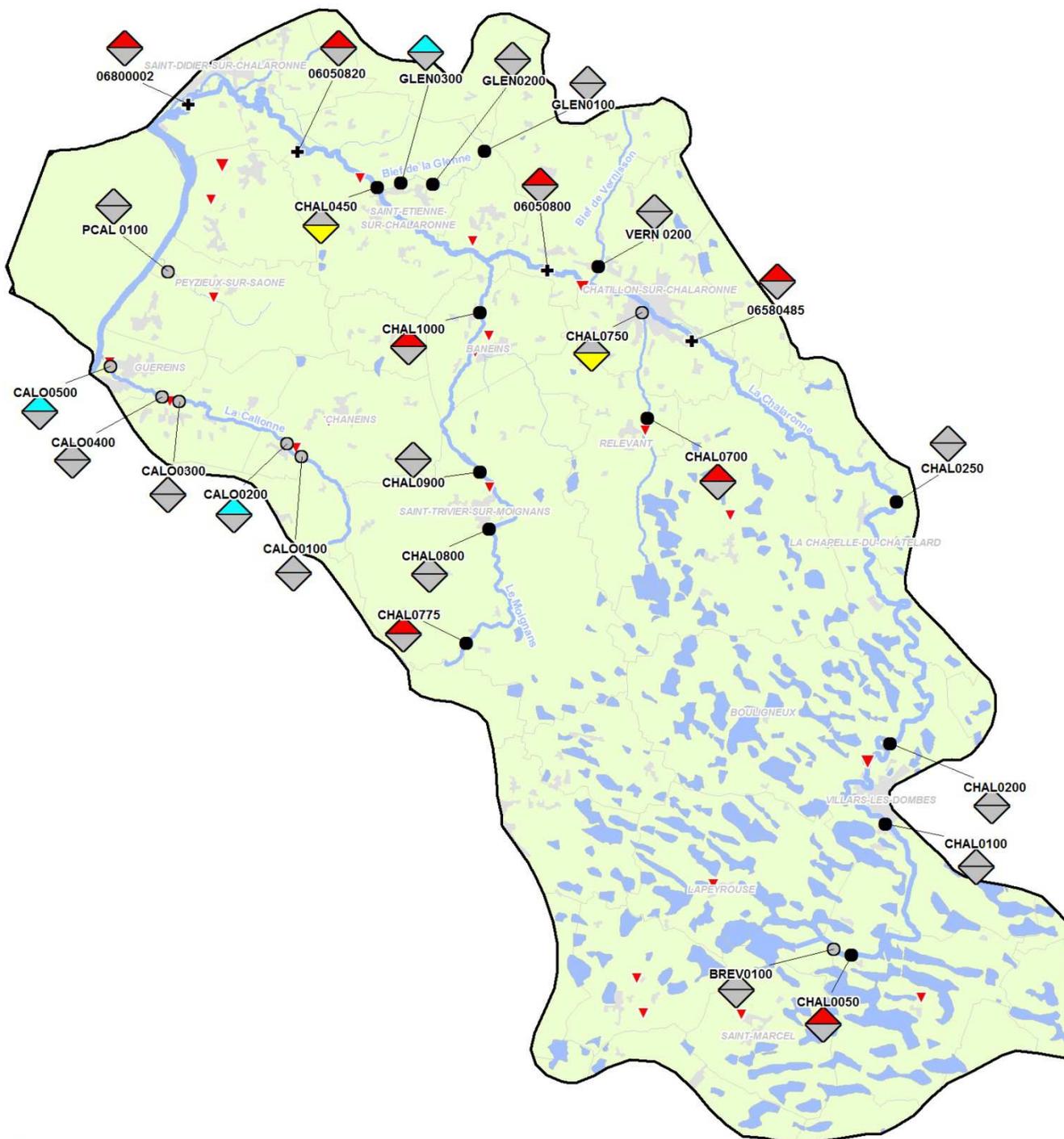
- Bassin versant de la Chalaronne
- Réseau hydrographique principal
- ▼ Principales stations d'épuration
- Principales zones urbanisées



Sources : BD Carthage

Réalisation GAY Environnement - 2016

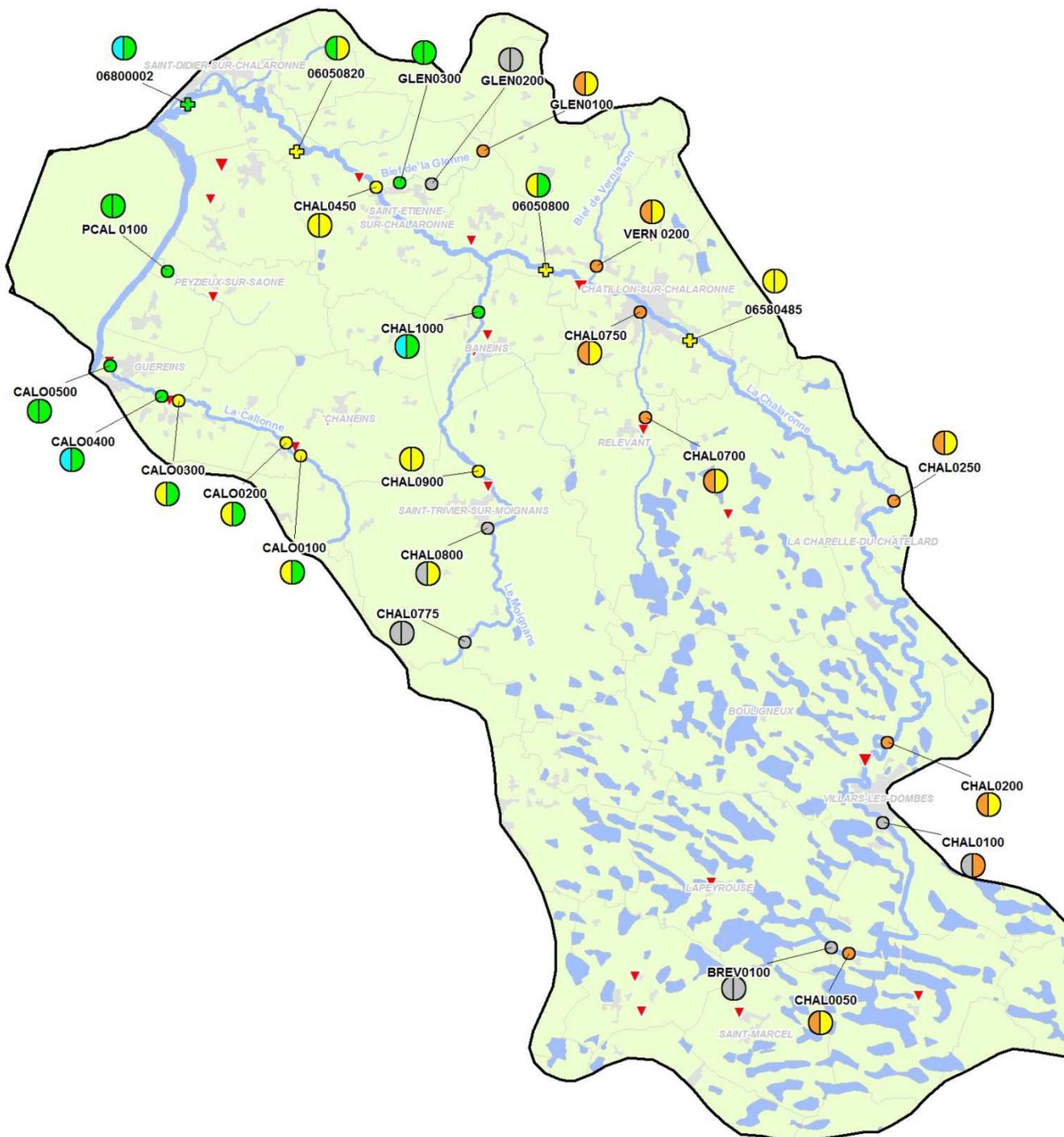
**SUIVI DÉPARTEMENTAL DES EAUX SUPERFICIELLES - PROGRAMME 2015**  
**Suivi Allégé de Bassin "Chalaronne"**  
**Carte 2 : Pesticides et métaux**



**Légende**

<p>Code étude - Code national</p> <p>Pesticides </p> <p>Métaux </p>	<p><b>Classe de qualité</b></p> <p><b>Pesticides (arrêté du 27/07/15)</b></p> <p>Bon </p> <p>Très bon </p> <p>Bon </p> <p>Moyen </p> <p>Médiocre </p> <p>Mauvais </p> <p>Mauvais </p> <p>Non défini </p>	<p><b>Métaux (Seq-Eau V2)</b></p> <p>Très bon </p> <p>Bon </p> <p>Bon </p> <p>Moyen </p> <p>Médiocre </p> <p>Mauvais </p> <p>Mauvais </p> <p>Non défini </p>	<p> Bassin versant de la Chalaronne</p> <p> Réseau hydrographique principal</p> <p> Principales stations d'épuration</p> <p> Principales zones urbanisées</p> <p>0 0,9 1,8 3,6 kilomètres</p>	<p> AIN le Département</p> <p> Territoires de Chalaronne</p> <p> GAY ENVIRONNEMENT</p> <p>Sources : BD Carthage Réalisation GAY Environnement - 2016</p>
---	--	--	---	--

**SUIVI DÉPARTEMENTAL DES EAUX SUPERFICIELLES - PROGRAMME 2015**  
**Suivi Allégé de Bassin "Chalaronne"**  
**Carte 3 : Etat biologique**



**Légende**

Etat biologique  
 Code étude - Code national  
 Invertébrés (green cross symbol)    Diatomées (white circle symbol)

**Classe d'état (Arrêté du 27/07/2015)**

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais
- Non défini

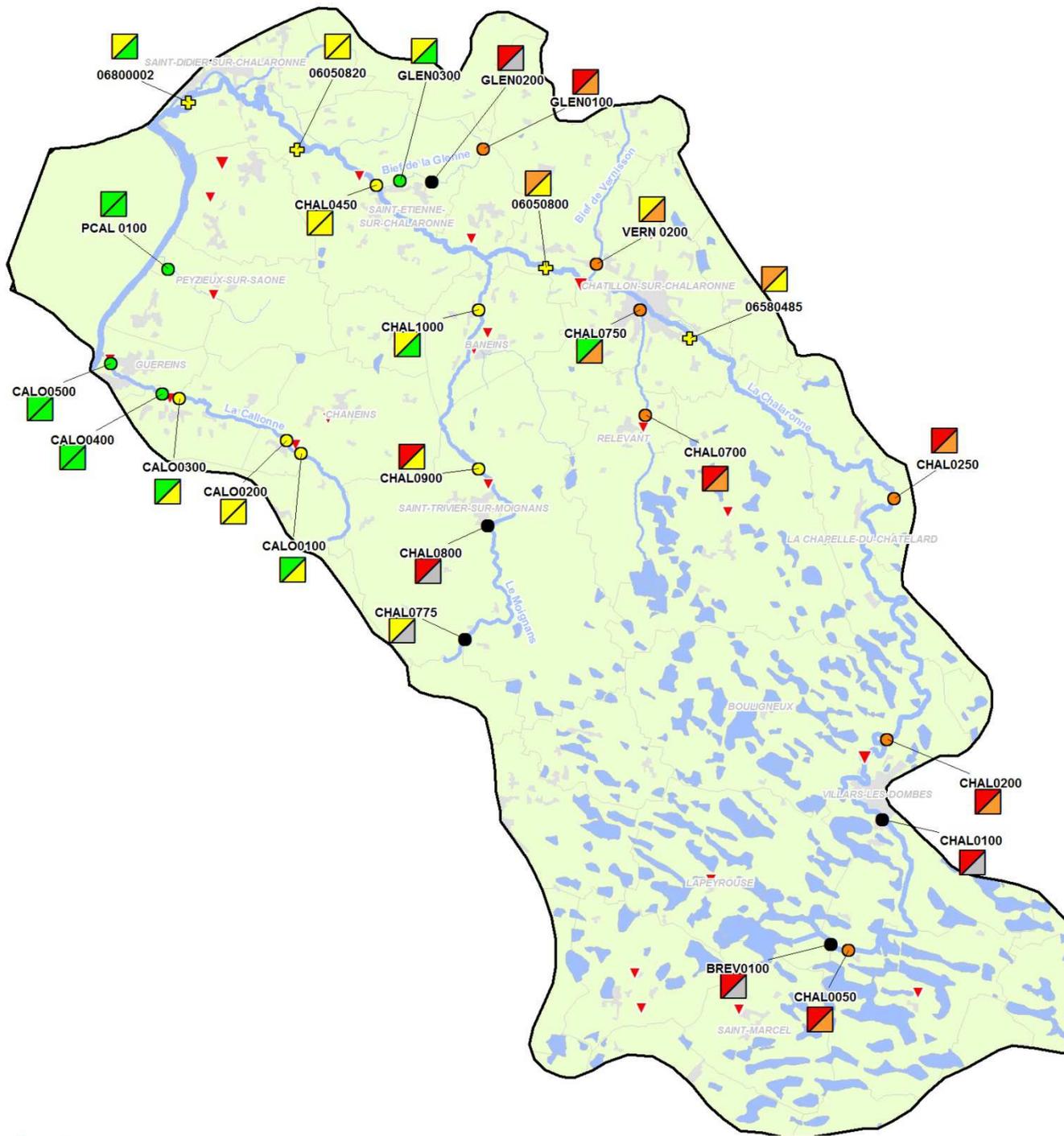
- Bassin versant de la Chalaronne
- Réseau hydrographique principal
- ▼ Principales stations d'épuration
- Principales zones urbanisées

0    0,9    1,8    3,6  
 kilomètres



Sources : BD Carthage  
 Réalisation GAY Environnement - 2016

**SUIVI DÉPARTEMENTAL DES EAUX SUPERFICIELLES - PROGRAMME 2015**  
**Suivi Allégé de Bassin "Chalaronne"**  
**Carte 4 : Synthèse des états**



**Légende**

Etat écologique  
 Code étude - Code national  
 Etat PCG    Etat biologique

- Classe d'état (Arrêté du 27/07/2015)**
- Très bon
  - Bon
  - Moyen
  - Médiocre
  - Mauvais
  - Non défini

- Bassin versant de la Chalaronne
  - Réseau hydrographique principal
  - ▼ Principales stations d'épuration
  - Principales zones urbanisées
- 0    0,9    1,8    3,6  
 kilomètres



Sources : BD Carthage  
 Réalisation GAY Environnement - 2016

### II.4.2.1. L'état écologique actuel des cours d'eau

#### La Chalaronne

Cours d'eau	la Chalaronne								
Code étude	CHAL 0050	CHAL 0100	CHAL 0200	CHAL 0250	AERMC 1	AERMC 2	CHAL 0450	AERMC 3	AERMC 4
Code national	06810110	06580483	06580484	06050450	06580485	06050800	06050810	06050820	06800002
Localisation	Aval étang de Glareins	Piscine de Villars les Dombes - Amont N83	Aval StEp Villars les Dombes	Lieu-dit La Baleine	Amont Châtillon/Chalaronne	L'Abergement-Clémenciat	Pont Blanc à St Etienne/Chalaronne -	St-Didier/Chalaronne	Thoissey
Bilan de l'oxygène	MAUV	MAUV	MAUV	MAUV	MED	MED	MOY	MOY	MOY
Bilan des nutriments	MAUV	MOY	MAUV	MOY	MOY	MOY	MOY	MOY	MOY
Thermie	TB	TB	TB	TB	TB	TB	TB	TB	TB
Acidification	TB	TB	TB	TB	TB	TB	B	TB	B
Etat physico-chimique	MAUV	MAUV	MAUV	MAUV	MED	MED	MOY	MOY	MOY
Invertébrés	MED	-	MED	MED	MOY	MOY	MOY	B	TB
Diatomées	MOY	MED	MOY	MOY	MOY	B	MOY	MOY	B
Etat biologique	MED	-	MED	MED	MOY	MOY	MOY	MOY	B
Etat écologique	MED	-	MED	MED	MOY	MOY	MOY	MOY	MOY
Etat chimique "Pesticides"	MAUV	-	-	-	MAUV	MAUV	-	MAUV	MAUV
Qualité Métaux	-	-	-	-	-	-	MOY	-	-

#### États écologiques et « chimiques » de la Chalaronne

Du point de vue de la **qualité physico-chimique générale**, la Chalaronne présente :

- Un **état mauvais** sur sa **partie amont** (jusqu'à La Chapelle-du-Châtelard),
- Un **état médiocre** depuis **Châtillon-sur-Chalaronne** à **l'Abergement-Clémenciat**,
- Un **état moyen** sur sa **partie aval** (de Saint-Didier-sur-Chalaronne à Thoissey).

Les paramètres déclassant cette qualité sont ceux représentatifs :

- du **bilan de l'oxygène**, avec de faibles concentrations en oxygène dissous dans les eaux, notamment en amont de Châtillon-sur-Chalaronne en période estivale, couplées à des concentrations élevées en Carbone Organique Dissous (COD) et en demande biologique en oxygène (DBO<sub>5</sub>),
- des **nutriments** (présence locale de nitrites à des concentrations élevées en aval de l'étang de Glareins puis en aval de Saint-Etienne-sur-Chalaronne, présence de nitrates en aval de Châtillon-sur-Chalaronne, présence d'orthophosphates et de phosphore en amont du territoire et en aval de la station d'épuration de Villars-les-Dombes).

La **qualité biologique** est quant à elle :

- **Médiocre jusqu'à La Chapelle-du-Châtelard** en raison d'une faune d'invertébré fortement altérée, la flore diatomique indiquant également une perturbation notable,
- **Moyenne de Châtillon-sur-Chalaronne à Saint-Étienne-sur-Chalaronne** en raison d'une perturbation notable de la flore diatomique et/ou de la faune d'invertébrée,
- **Bonne sur la partie aval**, les indicateurs suivis (diatomées et invertébrés) n'indiquant pas de perturbations notables.

En résumé, l'état écologique de la Chalaronne apparaît **médiocre sur la partie amont**, jusqu'à La Chapelle-du-Châtelard, puis **moyen sur le reste de son linéaire**, avec une amélioration progressive.

## Les affluents de la Chalaronne

Cours d'eau	la Brevonne	le Vernisson	la Glenne			Relevant		Moignans			
Code étude	BREV0100	VERN 0200	GLEN 0100	GLEN 0200	GLEN 0300	CHAL 0700	CHAL0750	CHAL 0775	CHAL 0800	CHAL 0900	CHAL 1000
Code national	06079187	06047185	06079191	06079190	06079189	06580488	06079188	06079182	06580489	06580490	06580491
Localisation	Amont immédiat Chalaronne	Amont immédiat D7	Bois du village	Gué de Ville Solier	Amont D7 à St Etienne	Aval de Relevant	Amont Chalaronne	Tête du bassin du Moignans	Pont D27b - Amont de St Trivier/M.	Pont D66 - aval St Trivier/M.	Pont à "Les Souches"
Bilan de l'oxygène	MAUV	MOY	MAUV	MAUV	B	MED	B	MOY	MAUV	MAUV	B
Bilan des nutriments	MAUV	MOY	MED	MED	MOY	MAUV	B	MOY	MED	MAUV	MOY
Thermie	TB	TB	TB	TB	TB	TB	TB	TB	TB	TB	TB
Acidification	TB	TB	TB	TB	TB	TB	B	TB	B	TB	B
Etat physico-chimique	MAUV	MOY	MAUV	MAUV	MOY	MAUV	B	MOY	MAUV	MAUV	MOY
Invertébrés	-	MED	MED	-	B	MED	MED	-	-	MOY	TB
Diatomées	-	MOY	MOY	-	B	MOY	MOY	-	MOY	MOY	B
Etat biologique	-	MED	MED	-	B	MED	MED	-	-	MOY	B
Etat écologique	-	MED	MED	-	B	MED	MED	-	-	MOY	MOY
Etat chimique "Pesticides"	-	MAUV	-	-	B	MAUV	-	MAUV	-	-	MAUV
Qualité Métaux	-	-	-	-	-	-	MOY	-	-	-	-

### États écologiques et « chimiques » des affluents de la Chalaronne

La qualité physico-chimique générale est la suivante, par affluent :

- Sur la **Brévonne** : mauvaise,
- Sur le **Vernisson** : moyenne,
- Sur la **Glenne** : mauvaise sur la partie amont et médiane puis moyenne sur la partie aval,
- Sur le **Relevant** : mauvaise sur la partie amont puis bonne sur la partie aval,
- Sur le **Moignans** : mauvaise au niveau de Saint-Trivier-sur-Moignans, moyenne en amont et en aval.

La qualité biologique est quant à elle :

- **Médiocre** sur le **Vernisson**, la **Glenne amont** et le **Relevant** sur l'ensemble de son cours, en raison d'une faune d'invertébré fortement dysfonctionnelle, la flore diatomique indiquant également une perturbation notable,
- **Moyenne** sur le **Moignans aval**, la faune invertébrée et la flore étant convergentes et déclassantes,
- **Bonne** sur la **Glenne** et le **Moignans aval**, la faune invertébrée et la flore diatomique indiquant l'absence de perturbation notable.

En résumé, l'état écologique des affluents de la Chalaronne apparaît :

- **Médiocre** sur le Vernisson, la Glenne amont et l'ensemble du Relevant,
- **Moyen** sur le Moignans en aval de Saint-Trivier-sur-Moignans,
- **Bon** sur la Glenne Aval.

## La Calonne et la Petite Calonne

Cours d'eau	Bassin versant de la Saône					
	Calonne					Petite Calonne
Code étude	CALO 0100	CALO 0200	CALO 0300	CALO 0400	CALO 0500	PCAL 0100
Code national	06079185	06079183	06079184	06079186	06580493	06580492
Localisation	LD La Verne	Beybleu	Amont seuil de La Poipe	Aval StEp Montceaux	Gué du Simon - aval Guereins	Pont D933 - amont Saône
Bilan de l'oxygène	B	B	B	B	TB	B
Bilan des nutriments	B	MOY	B	B	B	B
Thermie	TB	TB	TB	TB	TB	TB
Acidification	TB	TB	B	B	B	TB
<b>Etat physico-chimique</b>	<b>B</b>	<b>MOY</b>	<b>B</b>	<b>B</b>	<b>B</b>	<b>B</b>
Invertébrés	MOY	MOY	MOY	TB	B	B
Diatomées	B	B	B	B	B	B
<b>Etat biologique</b>	<b>MOY</b>	<b>MOY</b>	<b>MOY</b>	<b>B</b>	<b>B</b>	<b>B</b>
<b>Etat écologique</b>	<b>MOY</b>	<b>MOY</b>	<b>MOY</b>	<b>B</b>	<b>B</b>	<b>B</b>
<b>Etat chimique "Pesticides"</b>	<b>B</b>	-	-	-	<b>B</b>	-

### États écologiques et « chimiques » des Calonne

La **qualité physico-chimique** générale de la **Calonne** est globalement **bonne** sur les stations suivies, hormis sur la station de Beybleu, en aval du rejet de la station d'épuration de Chaneins, impactée par la présence de **nutriments**. Ce cours d'eau est toutefois impacté par des concentrations en **nitrate**s relativement élevées (entre 35 et 50 mg/l sur la partie amont), bien que non déclassantes, traduisant ainsi une pression anthropique, supposée agricole. Vers l'aval, les concentrations décroissent (20 à 25 mg/l) mais demeurent significatives. La **qualité biologique** est quant à elle **moyenne** sur la partie amont (invertébrés) ; elle devient **bonne** à partir de Monceaux.

La qualité physico-chimique et biologique de la **Petite Calonne** est quant à elle **bonne**.

**En résumé, l'état écologique apparaît :**

- Pour la Calonne : **Moyen** sur la partie amont (jusqu'à Montceaux) puis **bon** en aval,
- Pour la Petite Calonne : **Bon**.

## L'Avanon

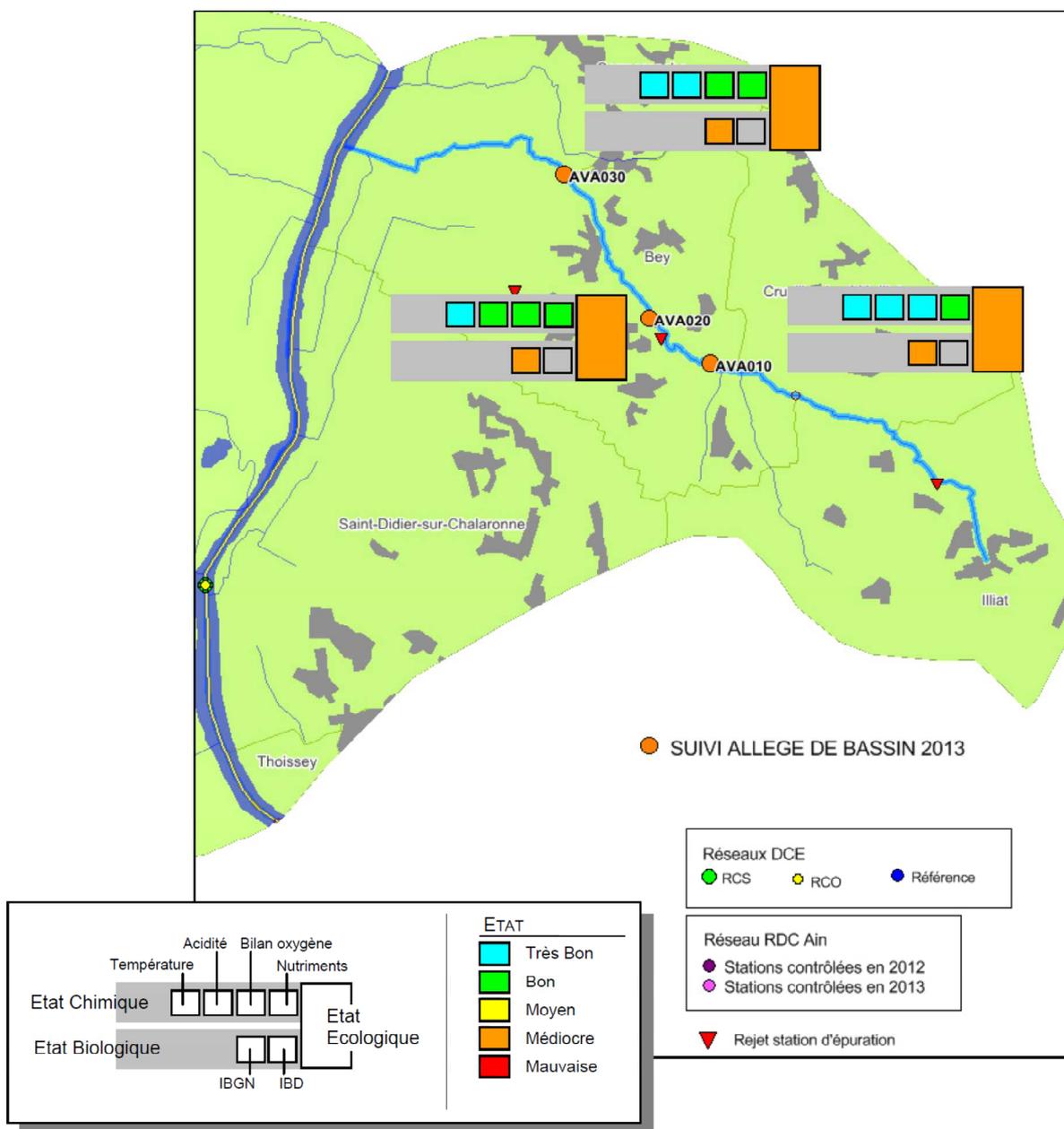
		Eléments de l'Etat Physico-chimique			
		Température	Acidification	Bilan oxygène	Nutriments
AVA10	L'Avanon				
AVA20	L'Avanon				
AVA30	L'Avanon				

		IBGN		
Code étude	Cours d'eau	Groupe indicateur (valeur/9)	Diversité faunistique (Nbre taxons)	IBGN (note/20)
AVA10	L'Avanon	Baetidae (2)	11	6
AVA20	L'Avanon	Hydropsychidae (3)	17	8
AVA30	L'Avanon	Hydropsychidae (3)	14	7

La qualité physico-chimique de l'Avanon, en 2013, est apparue bonne à très bonne suivant les paramètres. La qualité biologique est quant à elle altérée (qualité médiocre pour l'Indice Biologique Global Normalisé, portant sur les invertébrés aquatiques).

Au bilan, l'état écologique de l'Avanon est **médiocre** en raison de la mauvaise qualité biologique qui souligne l'impact :

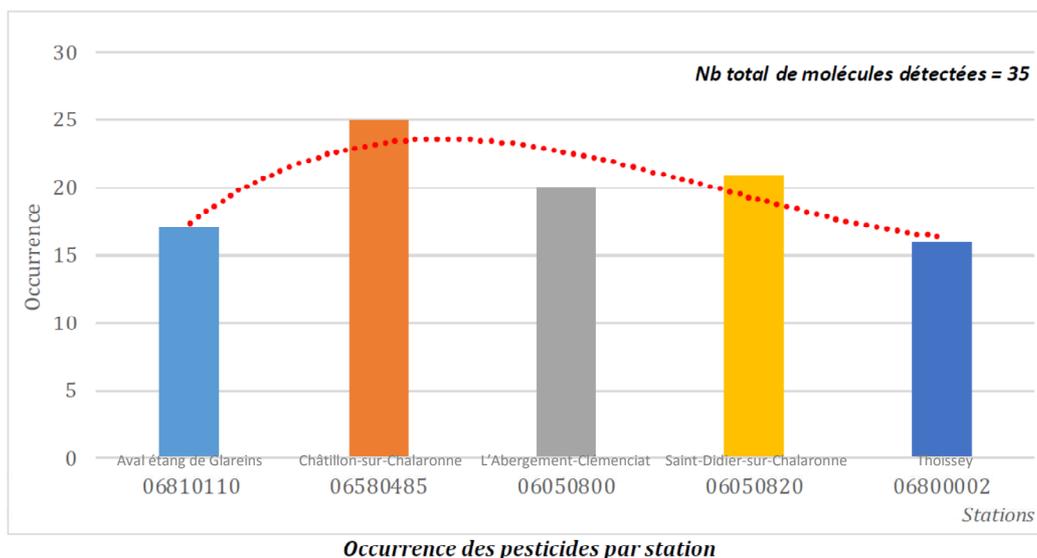
- de la dégradation physique du cours d'eau avec notamment une incision du lit qui réduit fortement l'habitabilité du milieu,
- d'une qualité physico-chimique vraisemblablement dégradée (bien que cela ne transparaisse pas dans les analyses réalisées) : contamination par les nutriments, conséquence des pratiques agricoles (nitrates, produits phytosanitaires).



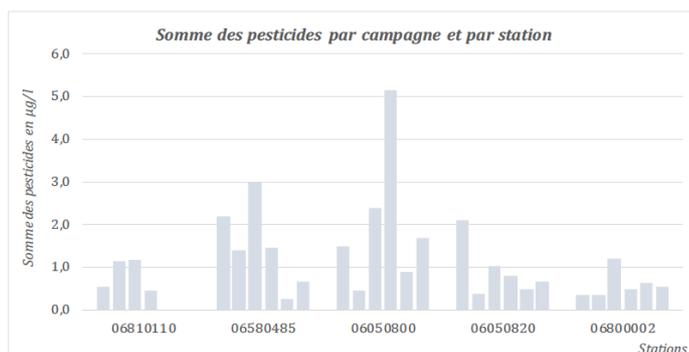
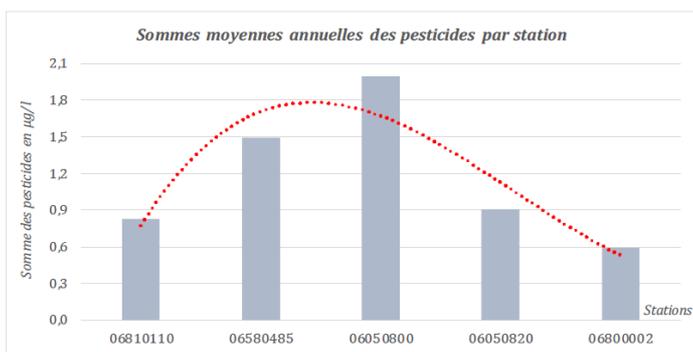
### II.4.2.2. La qualité des eaux vis-à-vis des pesticides

#### La Chalaronne

Le graphique ci-après représente, d’amont en aval (cf. liste des stations dans le paragraphe relatif à l’état écologique page 74), le nombre de molécules de pesticides détectées dans les eaux de la Chalaronne.

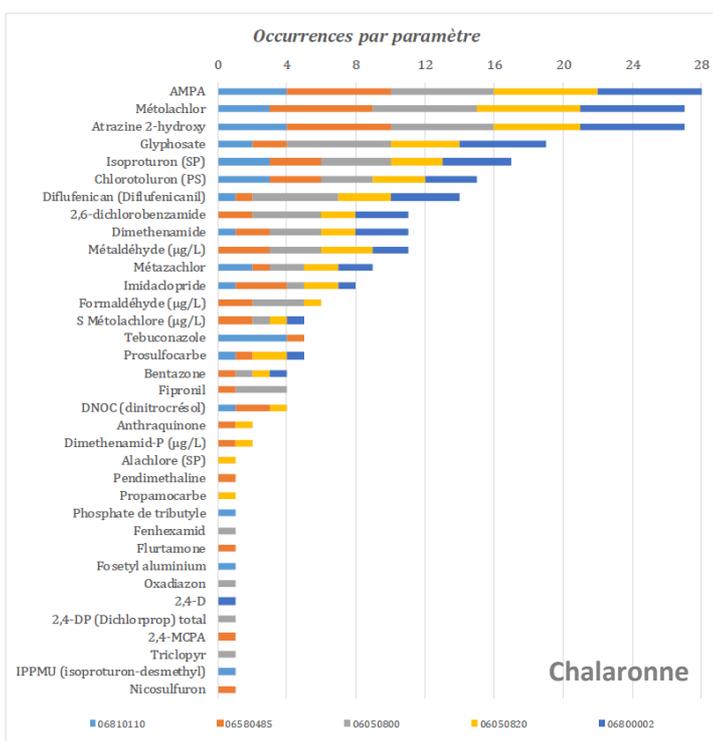


Sur la base du nombre de molécules détectées, le secteur le plus contaminé par la présence de pesticides correspond à la partie médiane aval de la Chalaronne, **entre Châtillon-sur-Chalaronne** (nombre maximal de détection avec 25 molécules) **et Saint-Didier-sur-Chalaronne**.



En se référant à la somme des moyennes annuelles des pesticides, le constat est sensiblement similaire, avec un impact accru au niveau des stations de Châtillon-sur-Chalaronne et surtout de L'Abergement-Clémenciat (avec, pour cette dernière, un maximum au mois d'août).

Molécules	06810110	06580485	06050800	06050820	06800002	Occurrences
AMPA	4	6	6	6	6	28
Atrazine 2-hydroxy	4	6	6	5	6	27
Métolachlor	3	6	6	6	6	27
Glyphosate	2	2	6	4	5	19
Isoproturon (SP)	3	3	4	3	4	17
Chlorotoluron (PS)	3	3	3	3	3	15
Diflufenican (Diflufenicanil)	1	1	5	3	4	14
2,6-dichlorobenzamide		2	4	2	3	11
Dimethenamide	1	2	3	2	3	11
Métaldéhyde		3	3	3	2	11
Métazachlor	2	1	2	2	2	9
Imidaclopride	1	3	1	2	1	8
Formaldéhyde		2	3	1		6
Prosulfocarbe	1	1		2	1	5
S Métolachlore		2	1	1	1	5
Tebuconazole	4	1				5
Bentazone		1	1	1	1	4
DNOC (dinitrocrésol)	1	2		1		4
Fipronil		1	3			4
Anthraquinone		1		1		2
Dimethenamid-P		1		1		2
2,4-D					1	1
2,4-DP (Dichlorprop) total			1			1
2,4-MCPA		1				1
Alachlore (SP)				1		1
Fenhexamid			1			1
Flurtamone		1				1
Fosetyl aluminium	1					1
IPPMU (isoproturon-desmethyl)	1					1
Nicosulfuron		1				1
Oxadiazon			1			1
Pendimethaline		1				1
Phosphate de tributyle	1					1
Propamocarbe				1		1
Triclopyr			1			1
<b>Occurrences</b>	<b>16</b>	<b>25</b>	<b>20</b>	<b>21</b>	<b>16</b>	<b>35</b>



S'agissant de l'occurrence des diverses molécules, le tableau et le graphique précédent dénombrent les détections par paramètre. Il en ressort que :

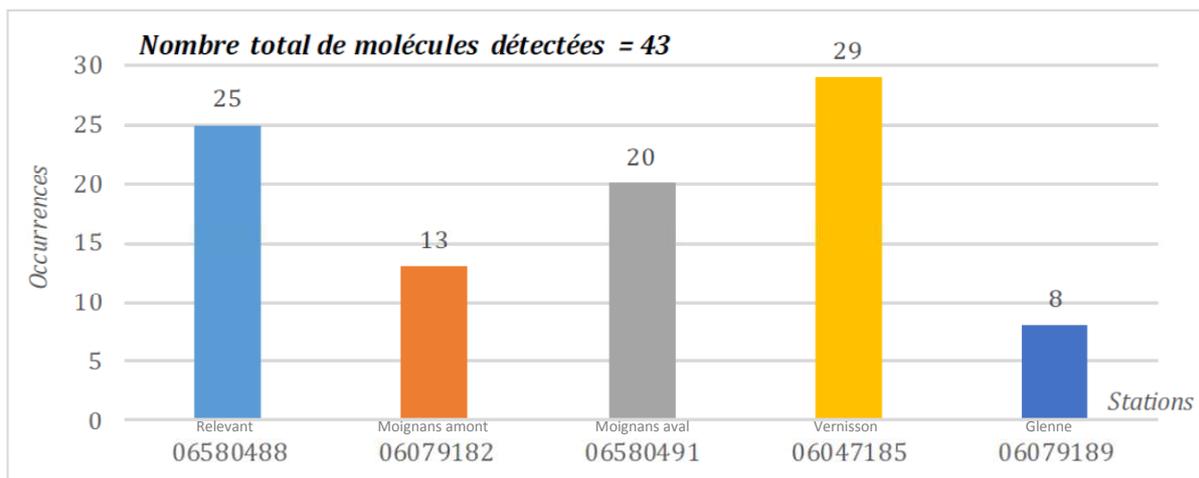
- l'AMPA (métabolite du glyphosate), l'atrazine-2-hydroxy (métabolite de l'atrazine) et le métolachlore sont (quasi) systématiquement détectés. L'AMPA est en particulier toujours déclassant. L'atrazine-2-hydroxy et le métolachlore sont quant à eux respectivement déclassant sur la station amont et à L'Abergement-Clémenciat ;
- le glyphosate, l'isoproturon, le chlortoluron et le diflufenican sont très fréquemment détectés puisque présents dans 50 à 68 % des prélèvements. Toutefois, les concentrations mesurées ne dépassent qu'exceptionnellement les normes de qualité environnementales (glyphosate) ;
- Plusieurs autres sont plus ou moins fréquemment présentes dans les prélèvements, à des concentrations non déclassantes, hors S-métolachlore au niveau de Châtillon-sur-Chalaronne (2,6 dichlorobenzamide, diméthénamide, métaldéhyde, métazachlore, imidachlopride, formaldéhyde, dans 20 à 40 % des prélèvements ; S-métolachlore, tebuconazole, prosulfocarbe, bentazone, fipronil et dinitrocrésol (DNOC) dans 10 à 20 % des prélèvements) ;
- les autres molécules sont plus sporadiquement présentes car détectées 1 à 2 fois dans l'année, à des valeurs toujours non déclassantes.

En conclusion, **la Chalaronne présente un niveau de contamination très important**, ne satisfaisant pas aux objectifs de la DCE, qui culmine au niveau du bassin médian de la Chalaronne entre l'amont de Châtillon-sur-Chalaronne et Saint-Didier-sur-Chalaronne. L'état chimique, évalué sur la seule présence de pesticide, est **mauvais** pour ces stations.

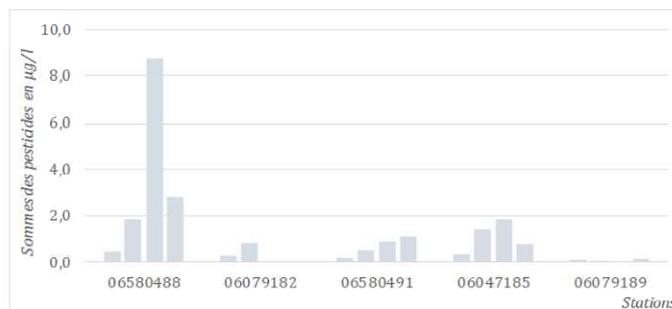
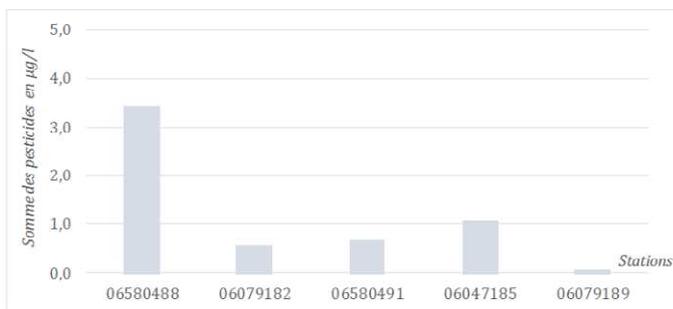
Les principaux contaminants sont l’AMPA/glyphosate, le métolachlore, l’atrazine-2-hydroxy, l’isoproturon, le chlortoluron et le diflufénican. Parmi les 35 molécules détectées, 8 sont interdites en France dont 2 figurent dans les plus détectées : le métolachlore et l’atrazine-2-hydroxy.

### Les affluents de la Chalaronne

Les graphiques ci-après reflètent le nombre de molécules détectées par station ainsi que le cumul des concentrations moyennes des pesticides par stations.



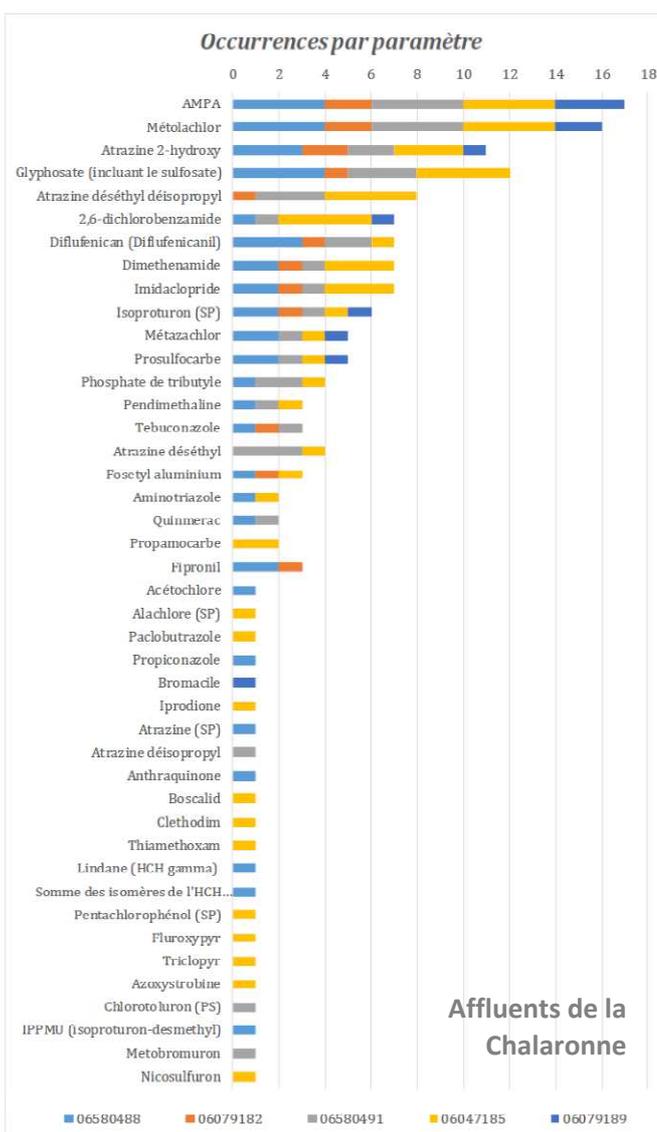
**Occurrence des pesticides par station**



Du point de vue du nombre de molécules détectées, le Relevant, le Vernisson et, dans une moindre mesure, le Moignans sont les affluents de la Chalaronne les plus impactés.

La somme des concentrations en pesticides détectées met en évidence que le Relevant est particulièrement impacté, notamment sur la mesure effectuée au mois d’août. Le Vernisson est quant à lui plus modérément affecté.

Cours d'eau	Relevant	Moignans		Vernisson	Glenne	Occur- rences
Molécules	06580488	06079182	06580491	06047185	06079189	
AMPA	4	2	4	4	3	17
2,6-dichlorobenzamide	1		1	4	1	7
Acétochlore	1					1
Alachlore (SP)				1		1
Aminotriazole	1			1		2
Anthraquinone	1					1
Atrazine (SP)	1					1
Atrazine 2-hydroxy	3	2	2	3	1	11
Atrazine déisopropyl			1			1
Atrazine déséthyl			3	1		4
Atrazine déséthyl déisopropyl		1	3	4		8
Azoxystrobine				1		1
Boscalid				1		1
Bromacile					1	1
Chlorotoluron (FS)			1			1
Clethodim				1		1
Diflufenican (Diflufenicanil)	3	1	2	1		7
Dimethenamide	2	1	1	3		7
Fipronil	2	1				3
Fluroxypyr				1		1
Fosetyl aluminium	1	1		1		3
Glyphosate (incluant le sulfosate)	4	1	3	4		12
Imidaclopride	2	1	1	3		7
IPPMU (isoproturon-desmethyl)	1					1
Iprodione				1		1
Isoproturon (SP)	2	1	1	1	1	6
Lindane (HCH gamma)	1					1
Métoachlor	2		1	1	1	5
Metobromuron			1			1
Métoachlor	4	2	4	4	2	16
Nicosulfuron				1		1
Pacloubutrazole				1		1
Pendimethaline	1		1	1		3
Pentachlorophénol (SP)				1		1
Phosphate de tributyle	1		2	1		4
Propamocarbe				2		2
Propiconazole	1					1
Prosulfocarbe	2		1	1	1	5
Quinmerac	1		1			2
Somme des isomères de l'HCH (sauf HCH epsilon) (SP)	1					1
Tebuconazole	1	1	1			3
Thiamethoxam				1		1
Triclopyr				1		1
<b>Totaux</b>	<b>25</b>	<b>12</b>	<b>20</b>	<b>29</b>	<b>8</b>	<b>43</b>



S'agissant de l'occurrence des diverses molécules, le tableau et le graphique précédent dénombrent les détections par paramètre. Il en ressort que :

- L'AMPA et le métoachlore sont (quasiment) systématiquement détectés, car présents dans au moins 90 % des prélèvements ;
- Le glyphosate et l'atrazine-2-hydroxy sont très fréquemment détectés puisque présents dans 61 à 67 % des prélèvements ;
- Plusieurs autres sont plus ou moins fréquemment présentes dans les prélèvements, à des concentrations non déclassantes ;
- les autres molécules sont plus sporadiquement présentes car détectées 1 à 2 fois dans l'année, à des valeurs toujours non déclassantes.

En conclusion, les affluents de la Chalaronne présentent un niveau de contamination très important, ne satisfaisant pas, **excepté la Glenne**, aux objectifs de la DCE. Parmi ceux-ci, **le Relevant** se distingue par les quantités de contaminants relevés, en particulier en période estivale.

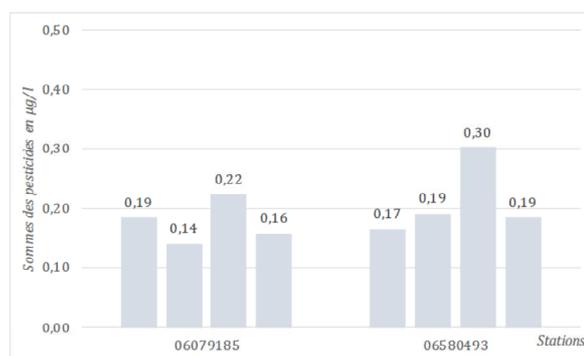
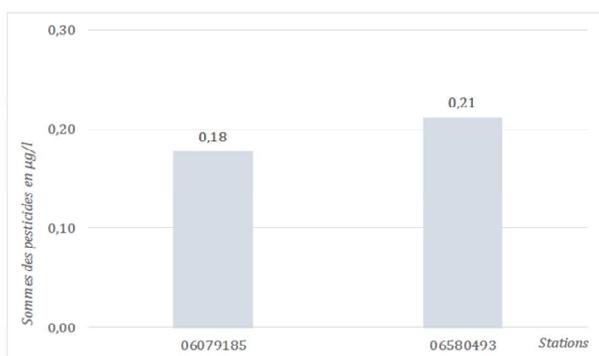
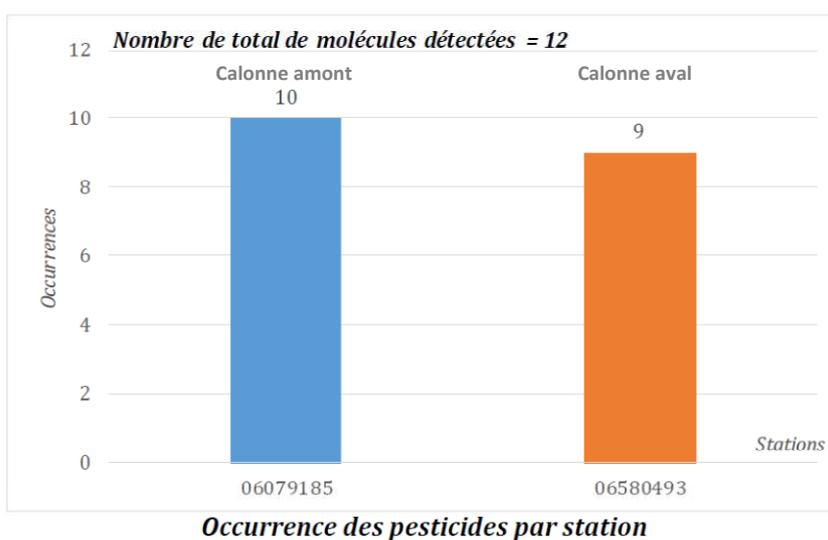
L'état chimique, évalué sur la seule présence de pesticide, est **mauvais** pour le **Relevant**, le **Vernisson** et le **Moignans**. Il est **bon** pour la **Glenne**

Les principaux contaminants sont - comme sur la Chalaronne - l'AMPA/glyphosate, le métolachlore et l'atrazine-2-hydroxy.

Enfin parmi les 43 molécules, 13 sont interdites en France dont 2 figurent dans les plus détectées : le métolachlore et l'atrazine-2-hydroxy.

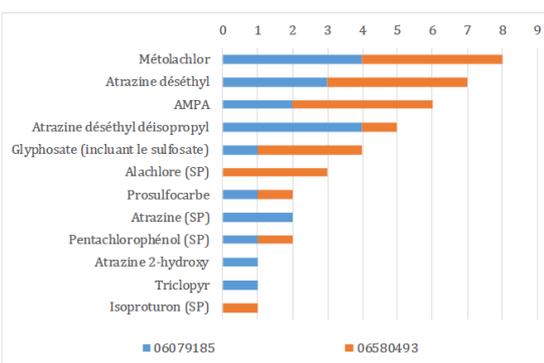
### La Calonne

Les graphiques ci-après reflètent le nombre de molécules détectées par station ainsi que le cumul des concentrations moyennes des pesticides par stations.



Le nombre de molécules détectées sur chacune des deux stations est relativement proche. Il en est de même pour la somme des concentrations en pesticides, bien que celles-ci soient légèrement plus élevées en aval notamment au mois de juin.

Molécules	06079185	06580493	Occurrences
Métolachlor	4	4	8
Atrazine déséthyl	3	4	7
AMPA	2	4	6
Atrazine déséthyl déisopropyl	4	1	5
Glyphosate (incluant le sulfosate)	1	3	4
Alachlore (SP)		3	3
Prosulfocarbe	1	1	2
Atrazine (SP)	2		2
Pentachlorophénol (SP)	1	1	2
Atrazine 2-hydroxy	1		1
Triclopyr	1		1
Isoproturon (SP)		1	1
<b>Totaux</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>12</b>



S'agissant de l'occurrence des diverses molécules, le tableau et le graphique ci-après dénombrent les détections par paramètre. Il en ressort que :

- le métolachlore, l'atrazine déséthyl sont (quasiment) systématiquement détectés ;
- l'AMPA, l'atrazine déséthyl déisopropyl, le glyphosate sont très fréquemment détectés puisque présents dans 50 à 75 % des prélèvements, l'AMPA étant le seul qui présente une valeur ponctuellement (août) supérieure à la norme de qualité environnementale ;
- l'alachlore, le prosulfocarbe, le 2-6 dichlorobenzamide, le diméthénamide, le métaldéhyde, le métazachlore, l'imidachlopride, l'atrazine, et le pentachlorophénol sont régulièrement détectés à teneurs toujours non déclassantes ;
- les autres molécules sont plus sporadiquement présentes car détectées 1 à 2 fois dans l'année, à des valeurs toujours non déclassantes.

En conclusion, la Calonne présente un niveau de contamination faible satisfaisant aux objectifs de la DCE. L'état chimique, évalué sur les pesticides seuls, est **bon** pour ce cours d'eau. Les principaux contaminants sont le métolachlore, l'atrazine déséthyl, l'AMPA/glyphosate et l'atrazine déséthyl déisopropyl.

Enfin dans ce cours d'eau aussi, 6 molécules interdites ont été recensées.

### L'Avanon

Une station d'étude sur le cours aval de l'Avanon a été contrôlée lors des campagnes menées en 2013. Les résultats des campagnes de mesures sont présentés dans le tableau ci-après, indiquant les molécules dont les concentrations se sont avérées supérieures au seuil de détection.

Cours d'eau	Code étude	Camp.	Concentration dans l'eau en ng/l								
			2,4-DP (Dichlorprop)	2,4-MCPA	Acétochlore	Atrazine	Atrazine déséthyl	Diméthénamide	Glyphosate	Métolachlor	Somme des pesticides identifiés
L'Avanon	AVA30	Camp02	60	49	230	47	71	93	72	430	1052

Les eaux de l'Avanon sont modérément contaminées par les pesticides mais avec un nombre relativement important de 8 molécules détectées. Il s'agit d'herbicides avec les teneurs les plus importantes pour le Métolachlore et l'Acétochlore. Rappelons que, tel que précisé auparavant, l'Atrazine et le Métolachlore sont des pesticides interdits d'utilisation en France.

### En conclusion...

Sur la **Chalaronne**, tous les points échantillonnés affichent un état « **mauvais** ». Sur ces différents points, les paramètres déclassants sont la somme des pesticides et l'AMPA, déclassants sur l'ensemble des points, auxquels s'ajoutent le métolachlore et le S-métolachlore à Châtillon-sur-Chalaronne et L'Abergement-Clémenciat et l'atrazine – 2-hydroxy en aval des étangs Glareins.

Sur les **affluents de la Chalaronne**, parmi les quatre points échantillonnés trois affichent un état « **mauvais** » : le Relevant, le Vernisson et le Moignans (sur ces deux stations). Les paramètres déclassants sont, pour l'ensemble des stations, la somme des pesticides et l'AMPA. A ces derniers s'ajoutent l'aminotriazole, le diméthénamide et le glyphosate sur le Relevant, l'atrazine 2-hydroxy sur le Moignans amont, l'iprodione et le glyphosate sur le Vernisson.

La **Glenne** est le seul affluent suivi qui présente un état « **bon** » ; il en est de même pour la **Calonne** (sur ces deux stations) et l'**Avanon**.

### II.4.2.3. La qualité des eaux vis-à-vis des métaux

La qualité des eaux vis-à-vis des métaux a été évaluée, en 2015, au niveau de deux stations du bassin versant de la Chalaronne (analyses sur bryophytes) : sur la Chalaronne en aval de Saint-Etienne-sur-Chalaronne et sur le Relevant aval (en amont de sa confluence avec la Chalaronne).

Les résultats sont retranscrits dans le tableau suivant.

Cours d'eau	la Chalaronne	le Relevant
Code national	CHAL.0450	CHAL.0750
Code étude	06050810	06079188
Localisation	Aval Saint Etienne sur Chalaronne - Pont Blanc	Amont Chalaronne
Date	03/06/15	03/06/15
Heure	14:50	11:45
<b>Métaux sur bryophytes</b>	<b>MOY</b>	<b>MOY</b>
Arsenic total (mg/kg MS)	17,00	13,00
Cadmium total (mg/kg MS)	0,47	0,27
Chrome total (mg/kg MS)	7,80	9,20
Cuivre total (mg/kg MS)	18,80	9,92
Mercurure total (mg/kg MS)	<0,078	<0,054
Nickel total (mg/kg MS)	13,30	10,30
Plomb total (mg/kg MS)	15,00	11,00
Zinc (mg/kg MS)	104,2	104,6

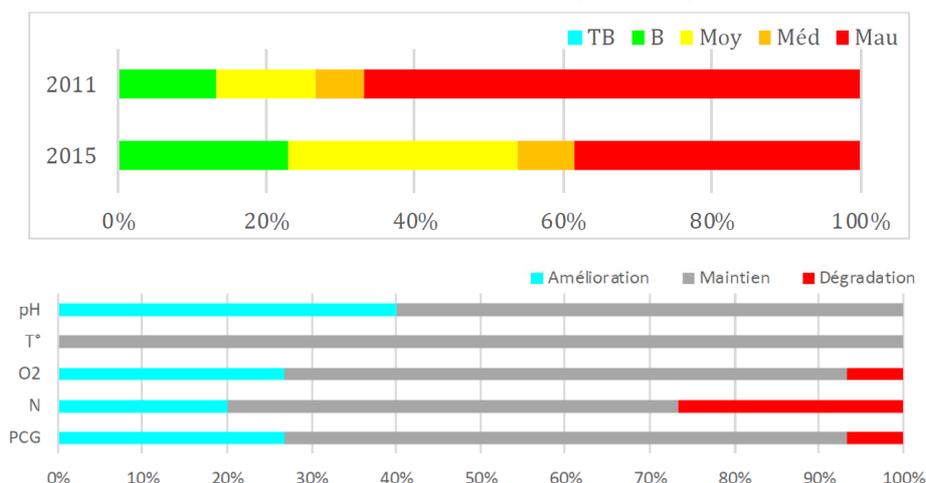
Les résultats sont relativement proches pour les deux cours d'eau. Les 2 stations montrent une **qualité « bonne » pour la majorité des métaux analysés**. Seul l'**arsenic** présente un niveau de contamination **moyen**, probablement en lien avec l'activité agricole.

#### II.4.2.4. L'évolution de la qualité des eaux au cours des dernières années

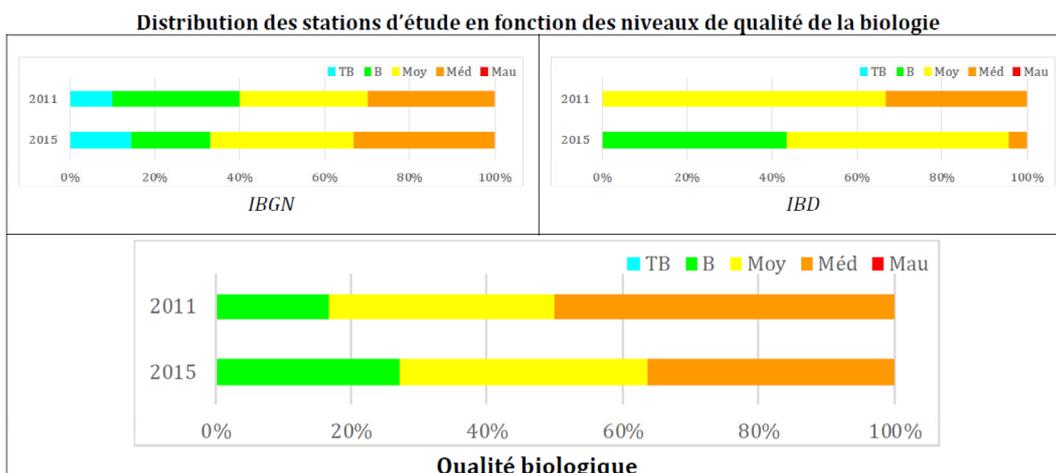
##### Evolution globale à l'échelle du territoire entre 2011 et 2015

Du point de vue de la **qualité physico-chimique**, la situation s'est légèrement améliorée malgré une légère tendance à la dégradation du bilan des nutriments. Cependant, le niveau d'état demeure peu satisfaisant avec une majorité des points échantillonnés présentant encore une qualité a minima « moyenne » et un nombre significatif présentant une qualité « médiocre » ou « moyenne ».

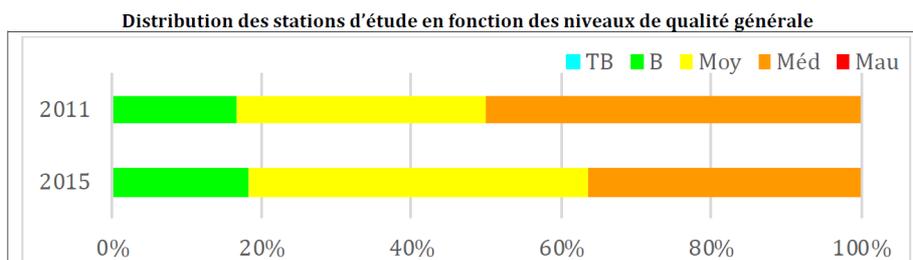
Distribution des stations d'étude en fonction des niveaux de qualité de la physico-chimie générale



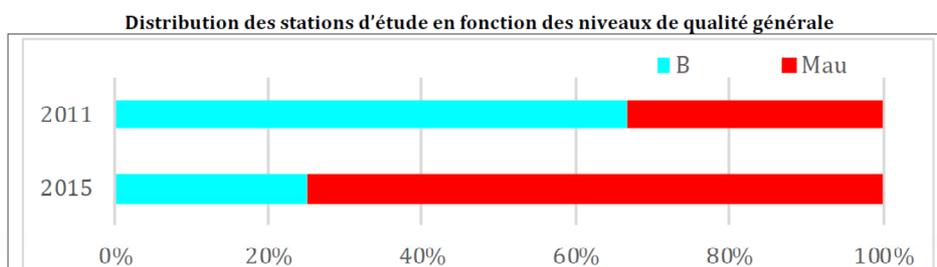
La **qualité biologique** des cours d'eau du territoire de Chalaronne s'est globalement améliorée avec une (légère) diminution des stations présentant une qualité « médiocre ». Toutefois, il faut remarquer que la qualité biologique demeure peu satisfaisante, seuls 27 % des stations présentent un état satisfaisant aux objectifs fixés par le SDAGE et la Directive Cadre sur l'Eau.



La **qualité générale** des cours d'eau du territoire de Chalaronne s'est globalement mais légèrement améliorée et demeure peu satisfaisante. En effet, si le nombre de station en qualité « médiocre » diminue, le nombre de stations de qualité « moyenne » devient prépondérant et seuls 18 % des stations échantillonnées affichent une qualité « bonne » satisfaisant aux objectifs de la DCE.



La **qualité chimique** générale de la Chalaronne et de ses affluents **s'est dégradée, notamment du point de vue des pesticides**. En effet, si 2/3 des stations présentaient un « bon » état en 2011, seul 1/4 des stations échantillonnées en 2015 présente encore un état satisfaisant aux objectifs de la DCE.



## Evolution par cours d'eau entre 2003 et 2015

Le tableau suivant présente, pour les stations pour lesquelles des données sont disponibles pour analyser cette infirmation, les tendances d'évolution sur la période 2003-2015<sup>4</sup> de la qualité des eaux vis-à-vis du bilan de l'oxygène, des nutriments et de la qualité biologique. Un tableau complet présentant les données pour l'ensemble des stations est présenté en annexe 3.

Code étude 2015	Cours d'eau	Localisation	Communes	Bilan de l'oxygène		Nutriments		Qualité biologique	
				2015	Tendance d'évolution	2015	Tendance d'évolution	2015	Tendance d'évolution
CHAL 0050	Chalaronne	Aval étang de Glareins	VILLARS-LES-DOBES	Mauvais	=	Mauvais	=	Médiocre	↗
CHAL 0100	Chalaronne	Au niveau de la piscine de Villars les Dombes - Amont N83	VILLARS-LES-DOBES	Mauvais	↘	Moyen	=		
CHAL 0200	Chalaronne	Aval Villars les Dombes	BOULIGNEUX	Mauvais	=	Mauvais	=	Médiocre	↗
CHAL 0250	Chalaronne	Aval La Chapelle du Châtelard au lieu-dit La Baleine	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON	Mauvais	↘	Moyen	↗	Médiocre	=
AERMC1	Chalaronne	Amont Châtillon-sur-Chalaronne - Pont du lieu-dit Le Pontet	CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE	Médiocre	↘	Moyen	=	Moyen	=
CHAL 0450	Chalaronne	Aval Saint Etienne sur Chalaronne - Pont Blanc	SAINT-ETIENNE-SUR-CHALARONNE	Moyen	↘	Moyen	=	Moyen	
CHAL 0700	Relevant	Aval de Relevant	RELEVANT	Médiocre	↗	Mauvais	=	Médiocre	↗
CHAL 0800	Moignans	Pont D27b - Amont de Saint Trivier sur Moignans	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS	Mauvais	=	Médiocre	↗		
CHAL 0900	Moignans	Pont D66 - aval Saint Trivier sur Moignans	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS	Mauvais	=	Mauvais	=	Moyen	↗
CHAL 1000	Moignans	Pont du lieu-dit "Les Souches", en aval de Baneins	BANEINS	Bon	↗	Moyen	↗	Bon	↗
PCAL 0100	Petite Calonne	Pont D933 - amont de la confluence avec la Saône	PEYZIEUX-SUR-SAONE	Bon	↗	Bon	↗	Très bon	↗
CALO 0200	Calonne	Beybleu	MONTCEAUX	Bon	=	Moyen	=	Moyen	=

⇒ **Au niveau de la Chalaronne**, les paramètres pris en compte dans le **bilan de l'oxygène** ont eu tendance à **se dégrader** sur la période (ou à se maintenir dans un état mauvais sur certaines stations). Ce bilan est mauvais pour l'ensemble des stations amont, jusqu'à La Chapelle-du-Châtelard. Sur les deux stations plus aval, le bilan de l'oxygène présente un état médiocre en amont de Châtillon-sur-Chalaronne (il était bon en 2003) et moyen à Saint-Etienne-sur-Chalaronne.

Du point de vue des **nutriments**, une **relative stabilité** de la qualité est observée bien que celle-ci soit généralement dégradée, notamment sur la partie amont. A noter toutefois **une tendance à l'amélioration au niveau de la station localisée en aval de La Chapelle-du-Châtelard**.

Enfin, la **qualité biologique** s'est quant à elle **améliorée** (en amont) ou est demeurée **stable**. Elle est cependant médiocre à moyenne d'amont en aval.

⇒ **Au niveau des affluents de la Chalaronne (Relevant et Moignans)**, la qualité déjà dégradée du Relevant a eu tendance à se détériorer (bilan de l'oxygène et qualité biologique). Sur le Moignans, une tendance à l'amélioration s'observe, notamment sur la partie aval qui présente une qualité bonne pour le bilan de l'oxygène et la qualité biologique. La partie amont (jusqu'en aval de Saint-Trivier-sur-Moignans) demeure dégradée.

⇒ **Au niveau de la Calonne et de la Petite Calonne** : la qualité de la Petite Calonne s'est améliorée (elle est bonne à très bonne pour les familles de paramètres considérées dans l'analyse). La qualité de la Calonne demeure stable.

<sup>4</sup> Sur la base des campagnes de suivi de qualité des eaux réalisées en 2003, 2011 et 2015

## SYNTHESE \\ Qualité des eaux superficielles et problématiques rencontrées \\

La **Chalaronne** présente une qualité physico-chimique et biologique dégradée, avec toutefois une tendance à l'amélioration (vers un état demeurant toutefois moyen) d'amont en aval. Ce cours d'eau est aussi impacté par la présence de pesticides (en particulier sur la partie médiane entre l'amont de Châtillon-sur-Chalaronne et Saint-Didier-sur-Chalaronne).

La qualité des **affluents** est aussi fréquemment dégradée, même si elle a tendance à s'améliorer sur les parties aval de certains d'entre eux (état bon pour la Glenne aval et moyen pour le Moignans aval). Ces affluents, excepté la Glenne, sont aussi affectés par la présence de pesticides (en particulier le Relevant, voire le Vernisson). La Glenne, sur sa partie aval, apparaît comme le tronçon d'affluent le plus préservé des diverses sources de pollution.

La Calonne et la Petite Calonne apparaissent plus préservées que les autres cours d'eau du territoire. Si la station localisée en aval de la station d'épuration de Chaneins présente encore un état moyen (nutriment, qualité biologique), les autres secteurs sont globalement en bon état. Ces deux cours d'eau sont aussi moins impactés par la présence de pesticides. La Calonne montre toutefois des concentrations en nitrates significatives (bien qu'inférieures à 50 mg/l), notamment sur la partie amont, traduisant une pression supposée d'origine agricole.

Enfin, la qualité de l'Avanon est aussi médiocre du fait de la dégradation de sa qualité biologique.

Il convient par ailleurs de signaler, concernant le classement d'une partie du territoire en zone vulnérable aux pollutions par les nitrates d'origine agricole que les concentrations en nitrates mesurées lors des dernières campagnes comme lors des précédentes demeurent globalement faibles sur l'ensemble des cours d'eau (bon état vis-à-vis de ce paramètre).

### II.4.3. Qualité des eaux souterraines

Sources : Système d'Information sur l'Eau – SIE (AERM&C) ; Portail national d'Accès aux Données sur les Eaux Souterraines (ADES)

#### II.4.3.1. L'état chimique des eaux souterraines

L'état chimique des eaux souterraines est évalué, à l'échelle du territoire, au niveau de 2 stations de suivi, toutes deux localisées sur la masse d'eau des **Formations plioquaternaires et morainiques de la Dombes (FRDG177)**.

Les résultats de cette évaluation sur les dernières années (2008-2014) figurent dans le tableau suivant.

Masse d'eau	Ouvrage	Commune	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
FRDG177 - Formations plioquaternaires et morainiques de la Dombes	Puits d'Autières	Villars-les-Dombes	Bon état						
	Puits de la Chapelle (F4)	La Chapelle-du-Châtelard							Bon état

Sur la période de suivi, la masse d'eau FRDG177 au niveau du puits d'Autières, sur la commune de Villars-les-Dombes, a systématiquement présenté un **bon état**. Il en est de même pour le puits de la Chapelle en 2014.

En particulier, l'état chimique des eaux souterraines n'est pas, pour les stations faisant l'objet de ce suivi, impactée par la présence de produits phytosanitaires (à des concentrations excédant les normes de qualité environnementales) ou de nitrates.

#### II.4.3.2. Les nitrates dans les eaux souterraines

L'analyse des données répertoriées au sein de la base ADES (Accès aux Données sur les Eaux Souterraines), portant sur l'ensemble des suivis relatifs aux nitrates réalisés dans les eaux souterraines du territoire, a été analysée (pour la période 2008-2016).

Masse d'eau	Code ouvrage	Dénomination ouvrage	Commune	Nombre total d'analyses sur la période 2008-2015	Concentration moyenne (en mg/l NO3)	Concentration maximale (en mg/l NO3)	Pourcentage de concentration supérieures à 50 mg/l
<b>FRDG177</b> Formations plioquaternaires et morainiques de la Dombes	06508X0004/085A	/	CHAPELLE-DU-CHATELARD(LA)	3	14,5	15,7	0%
	06508X0035/P00786	/	CHAPELLE-DU-CHATELARD(LA)	2	28,7	30,9	0%
	06508X0036/P00785	Puits de PUIITS DE LA CHAPELLE F4	CHAPELLE-DU-CHATELARD(LA)	11	22,6	26,1	0%
	06508X0043/F5	/	CHAPELLE-DU-CHATELARD(LA)	3	19,7	20,93	0%
	06744X0003/P2	Puits d'Autières (Villars-les-Dombes - 01)	VILLARS-LES-DOBES	36	16,4	24,1	0%
	06744X0012/443A	/	VILLARS-LES-DOBES	4	5,6	7,7	0%
	06747X0001/FP1	/	MONTHIEUX	3	16,8	17,1	0%
	06747X0057/P00801	/	MONTHIEUX	3	17,0	17,1	0%
	06747X0058/P00802	/	MONTHIEUX	4	11,1	11,2	0%
	06747X0059/P00803	/	MONTHIEUX	3	6,8	9,6	0%
<b>FRDG361</b> Alluvions de la Saône entre seuil de Tournus et confluent avec le Rhône	06502X0170/348A	/	SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE	2	13,7	14,7	0%
	06502X0199/P00552	Puits de St-Didier-sur-Chalaronne (01)	SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE	35	17,8	24,2	0%
	06502X0200/P00553	/	SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE	2	14,9	16,3	0%
	06505X0008/P	/	GUEREINS	2	18,9	28,9	0%
	06505X0124/P	/	GUEREINS	1	20,9	20,9	0%
<b>Non précisée dans ADES</b>	06506X0045/P	/	GENOUILLEUX	1	6,3	6,3	0%
	06506X0050/P	/	MOGNENEINS	1	31,5	31,5	0%
	06506X0155/SCE	/	PEYZIEUX-SUR-SAONE	1	50,0	50	0%
	06506X0156/P	/	THOISSEY	1	21,6	21,6	0%
	06743X0033/P	/	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS	1	57,0	57	100%
	06743X0034/P	/	SAINTE-OLIVE	1	42,1	42,1	0%
	06747X0064/F	/	MONTHIEUX	1	1,0	1	0%
06748X0023/F	/	SAINT-ANDRE-DE-CORCY	1	22,0	22	0%	

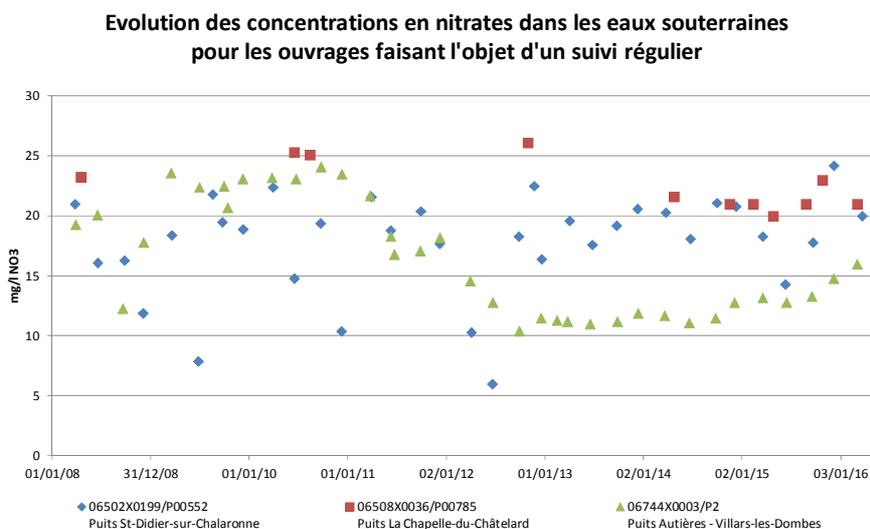
En rouge : stations de suivi présentant des concentrations supérieures à 50 mg/l

Les stations de suivi de la qualité des eaux souterraines rattachées dans ADES à la masse d'eau des Formations plioquaternaires et morainiques de la Dombes présentent une qualité correcte vis-à-vis des nitrates. Les concentrations mesurées se situent systématiquement en deçà de 50 mg/l (correspondant à la norme de qualité pour les eaux souterraines, c'est-à-dire à la limite de qualité du bon état de la masse d'eau). Les concentrations mesurées avoisinent toutefois fréquemment 20 à 30 mg/l.

Les stations de suivis localisées dans les alluvions de la Saône ne sont pas non plus impactées par la présence de nitrates à des concentrations très élevées (en moyenne, inférieure à 20 mg/l).

Plusieurs stations ne sont rattachées, au sein de la base de données ADES, à aucune masse d'eau souterraine. Parmi elles, certaines peuvent présenter des concentrations élevées en nitrates :

- A **Saint-Trivier-sur-Moignans** : une mesure ponctuelle réalisée en juin 2010 sur un ouvrage a mis en évidence une concentration en nitrate de **57 mg/l**. Au vu de sa localisation, il est possible que cette station soit aussi rattachée à la masse d'eau FRDG177,
- A **Peyzieux-sur-Saône** : une mesure a été réalisée (en juin 2010 aussi) et faisait état d'une concentration atteignant, sans toutefois le dépasser, le seuil de 50 mg/l. A priori, cette station pourrait plutôt être rattachée aux alluvions de la Saône.



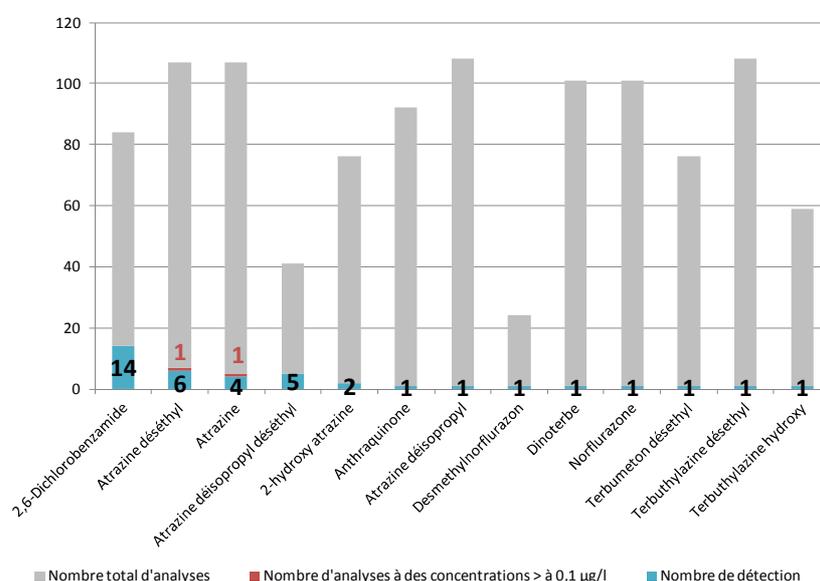
Le suivi de l'évolution des concentrations mesurées au niveau des stations faisant l'objet d'un suivi régulier met en évidence, pour le puits des Autières à Villars-les-Dombes (localisé dans les formations de la Dombes) une tendance à la diminution des concentrations amorcée dès 2010 puis confortée jusqu'à fin 2012. Depuis 2013, il est possible d'observer au niveau de cet ouvrage une relative stabilité voire une légère augmentation des concentrations. Notons que celles-ci s'établissent en moyenne à environ 16 mg/l et n'excède pas 25 mg/l.

Pour les deux autres ouvrages, les évolutions se dégageant apparaissent moins nettes. Une légère tendance à l'augmentation des concentrations semble se dessiner à Saint-Didier-Sur-Chalaronne (dans les alluvions de la Saône) et une légère diminution au puits de la Chapelle (dans les formations de la Dombes).

#### II.4.3.3. Les pesticides dans les eaux souterraines

Les données relatives aux pesticides issues de la base ADES (pour la période 2008-2016) sont synthétisées dans les tableaux et graphiques suivants.

### Nombre de détections de molécules de pesticides dans les eaux souterraines



Masse d'eau	Code ouvrage	Dénomination ouvrage	Commune	Paramètre	Nombre d'analyses	Nombre de détection (> seuil de quantification)	Fréquence de détection	Nombre de dépassement (concentration > 0,1 µg/l)	Fréquence de dépassement	Années de détection / dépassement	Concentration maximale (µg/l)
FRDG177 Formations plioquaternaires et morainiques de la Dombes	06508X0035/P00786	Puits de La Chapelle (F4)	CHAPELLE-DU-CHATELARD(LA)	Atrazine déséthyl	2	1	50%	-	-	2012	0,034
	06744X0003/P2	Puits d'Autières	VILLARS-LES-DOBES	2,6-Dichlorobenzamide	26	5	19%	-	-	2013, 2014, 2015	0,009
				Atrazine	31	1	3%	-	-	2008	0,033
				Atrazine déséthyl	31	1	3%	-	-	2015	0,023
	06744X0012/443A	/	VILLARS-LES-DOBES	2,6-Dichlorobenzamide	3	3	100%	-	-	2010, 2012, 2014	0,026
				Atrazine	4	2	50%	-	-	2012, 2014	0,036
	06747X0059/P00803	/	MONTHIEUX	2-hydroxy atrazine	2	1	50%	-	-	2013	0,042
				Desmethylnorflurazon	1	1	100%	-	-	2013	0,075
				Norflurazone	3	1	33%	-	-	2013	0,044
				Terbumeon déséthyl	2	1	50%	-	-	2013	0,048
				Terbutylazine déséthyl	3	1	33%	-	-	2013	0,033
				Terbutylazine hydroxy	1	1	100%	-	-	2013	0,051
FRDG361 Alluvions de la Saône entre seuil de Tournus et confluent avec le Rhône	06502X0199/P00552	Puits de St-Didier sur-Chalaronne	SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE	2,6-Dichlorobenzamide	27	6	22%	-	-	2012, 2014, 2015, 2016	0,022
			Atrazine désopropyl déséthyl	15	3	20%	-	-	2014, 2015	0,035	
			Atrazine déséthyl	32	3	9%	-	-	2014, 2015	0,023	
			Dinoterbe	32	1	3%	-	-	2014	0,094	
	06505X0008/P	/	GUEREINS	Atrazine désopropyl déséthyl	2	1	50%	-	-	2014	0,033
06505X0124/P	/	GUEREINS	Atrazine désopropyl déséthyl	1	1	100%	-	-	2014	0,024	
Non précisée dans ADES	06743X0033/P	/	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS	2-hydroxy atrazine	1	1	100%	-	-	2010	0,052
				Atrazine	1	1	100%	-	-	2010	0,057
				Atrazine déséthyl	1	1	100%	-	-	2010	0,066
	06743X0034/P	/	SAINTE-OLIVE	Atrazine	1	1	100%	1	100%	2010	0,56
				Atrazine désopropyl	1	1	100%	-	-	2010	0,046
			Atrazine déséthyl	1	1	100%	1	100%	2010	0,36	

Les molécules les plus fréquemment détectées dans les eaux souterraines suivies sur le territoire sont le **2,6-Dichlorobenzamide** (métabolite d'un herbicide, le dichlobénil) ainsi que l'**Atrazine et plusieurs de ces produits de dégradation** (herbicide de la famille des triazines, interdit depuis 2003 en France).

Sur la période considérée (2008-2016), et sur l'ensemble des analyses réalisées (près de 34 000), **deux dépassements de seuil du bon état chimique des eaux souterraines (0,1 µg/l par molécule) ont été notés**. Notons que ce seuil correspond aussi à la limite de concentration en pesticides (par molécules) pour les eaux destinées à la consommation humaine.

Ces deux dépassements ont tous deux concerné un **forage localisé à Sainte-Olive** (qui peut, au vu de sa localisation, vraisemblablement être rattaché à la masse d'eau des formations plioquaternaires et morainiques de la Dombes), lors d'analyses réalisées **mi-juin 2010**. Les molécules mises en cause sont l'**Atrazine** (dont la concentration atteignait 0,56 µg/l) et son métabolite, l'**Atrazine-déséthyl** (0,36 µg/l).

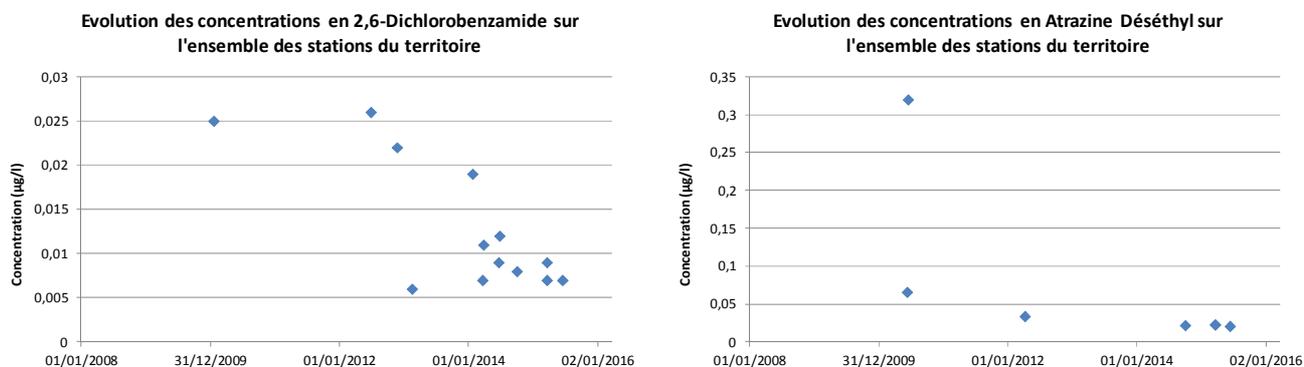
Plusieurs autres molécules interdites sont été retrouvées ponctuellement : Terbutylazine (herbicide), Terbuméton (insecticide) et Norflurazone (herbicide).

		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Masse d'eau FRDG177</b>	Nombre total d'analyses	1 970	2 582	2 311	2 534	2 531	3 291	3 054	1 080	
	Proportion d'analyses avec détection de molécule	0,05%		0,04%		0,16%	0,21%	0,13%	0,28%	
	Proportion d'analyses avec concentration > 0,1 µg/l									
<b>Masse d'eau FRDG361</b>	Nombre total d'analyses	1 070	1 382	1 577	1 570	1 577	1 715	2 804	1 080	540
	Proportion d'analyses avec détection de molécule					0,06%		0,32%	0,37%	0,19%
	Proportion d'analyses avec concentration > 0,1 µg/l									
<b>Masse d'eau non identifiée dans ADES</b>	Nombre total d'analyses			707		362				
	Proportion d'analyses avec détection de molécule			0,85%						
	Proportion d'analyses avec concentration > 0,1 µg/l			0,28%						
<b>TOTAL</b>	Nombre total d'analyses	3 040	3 964	4 595	4 104	4 470	5 006	5 858	2 160	540
	Proportion d'analyses avec détection de molécule	0,03%		0,15%		0,11%	0,14%	0,22%	0,32%	0,19%
	Proportion d'analyses avec concentration > 0,1 µg/l			0,04%						

Au cours de la période 2008-2016, un nombre important d'analyses a été réalisé sur les eaux souterraines, tous réseaux confondus, avec une bonne répartition annuelle. Toutefois, l'examen de ces données, autant à l'échelle globale (cf. tableau ci-avant) que pour les stations faisant l'objet de suivis réguliers et présentant des chroniques de données suffisantes, ne permet pas de mettre en évidence une réelle tendance d'évolution de la qualité de ces ouvrages vis-à-vis des pesticides.

L'analyse globale, à l'échelle de l'ensemble des stations de suivi du territoire, des concentrations en 2,6-Dichlorobenzamide et en Atrazine-déséthyl, constituant les molécules les plus fréquemment

détectées, semble toutefois montrer une tendance à la diminution des concentrations (cf. graphique suivant).



#### II.4.3.4. La qualité de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable

La qualité des **eaux brutes** de l'ensemble des puits et forages faisant l'objet de suivis de qualité, y compris ceux destinés à l'alimentation publique en eau potable, a été évaluée dans les paragraphes précédents. L'analyse de ces résultats de qualité des eaux brutes (sur la période 2008 – 2016) a mis en évidence que les ouvrages affectés par des problèmes de qualité liés à la présence de nitrates ou de pesticides sont des puits privés, non destinés à l'alimentation publique en eau potable.

Un bilan de la qualité des eaux distribuées sur la période 2010-2012 a été réalisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes. Les éléments mis en évidence par ce bilan sont les suivants :

- une **très bonne qualité bactériologique** hormis sur la commune de **Villars-les-Dombes** pour laquelle des contaminations ponctuelles sont mises en évidence (conformité comprise entre 80 et 90 %),
- des eaux distribuées **conformes du point de vue de la teneur en pesticides**, pour l'ensemble des unités de distribution (avec environ, pour la moitié des communes, aucune détection des pesticides sur la période et, pour l'autre moitié, des détections de molécules mais à des concentrations inférieures à 0,1 µg/l),
- des **concentrations en nitrates relativement faibles**, inférieures à 25 mg/l en moyenne, voire, pour les communes desservies par le SIE de Faramans - Rignieux-le-Franc - Saint-Eloi (Birieux, Joyeux et Le Montellier), inférieures à 10 mg/l.

D'une manière générale, hormis les problèmes de contaminations bactériennes ponctuelles au niveau de Villars-les-Dombes, la qualité des eaux distribuées est globalement bonne et conforme, d'un point de vue sanitaire, à la réglementation.

**SYNTHESE \\ Qualité des eaux souterraines et problématiques rencontrées \\**

L'état chimique des eaux souterraines au niveau des points de suivis du réseau national localisés sur le territoire est jugé bon.

L'analyse de l'ensemble des données disponibles sur les forages localisés sur ou à proximité immédiate du périmètre du contrat ne mettent pas en évidence de contaminations importantes des eaux souterraines par la présence de nitrates et/ou de pesticides.

A noter toutefois, un ouvrage sur lequel une mesure ponctuelle a dépassé le seuil de 50 mg/l pour les nitrates, localisé à Saint-Trivier-sur-Moignans et un ouvrage pour lequel deux pesticides (atrazine et l'un de ses métabolites) ont dépassé le seuil de 0,1 µg/l, localisé à Saint-Olive.

Concernant les pesticides, même si peu de dépassements des normes de qualité sont observés, de nombreuses molécules interdites ont été détectées dans les analyses (triazines...). L'analyse menée sur l'évolution des concentrations mesurées pour les molécules les plus fréquemment détectées semble mettre en évidence une diminution de ces concentrations.

### III. Volet B1 : Restauration, protection et mise en valeur des milieux aquatiques et des paysages

---

#### III.1. Les objectifs du volet

La définition des objectifs de ce volet se basent sur le constat du fait que les cours d'eau des territoires de Chalaronne ont subi de nombreuses transformations dans le passé qui conduisent à une dégradation de la qualité écologique et physique des milieux :

- Modification des profils en long et en travers des rivières suite à des opérations de curage et recalibrage,
- Présence de nombreux seuils parfois infranchissables sur le cours des rivières,
- Défaut d'entretien des boisements de berge et du lit,
- Débits d'étiage faibles et température élevée de l'eau,
- Mauvaise qualité piscicole sur de nombreux cours d'eau (excepté sur la Calonne),
- Zones humides menacées.

Le volet B1 du contrat de rivière est orienté vers trois objectifs principaux eux-mêmes divisés en sous objectifs :

- ⇒ Sous-volet B1.1 : « préserver et améliorer la qualité écologique des milieux ». Le but de cet objectif est triple :
  - Ne pas observer de dégradation des habitats aquatiques et piscicoles,
  - Retrouver une typologie des peuplements sur l'amont de la Chalaronne plus proche du peuplement théorique (glissements de 2 classes),
  - Retrouver toutes les classes d'âge de truites sur la Calonne ;
- ⇒ Sous-volet B1-2 : « Améliorer et préserver la qualité physique des milieux ». Le but de cet objectif est double :
  - Ne pas observer de nouvelles protections de berges dans des secteurs où il n'y a pas d'enjeux forts,
  - Observer une diminution du temps de remplissage des retenues par les sédiments (comparaison des profils en longs à un intervalle de 10 ans).
- ⇒ Sous-volet B1-3 : « Mettre en valeur les milieux aquatiques ».

Afin d'atteindre ces objectifs, ceux-ci ont été déclinés en plusieurs objectifs opérationnels :

Sous-Volet / Objectif	Objectif opérationnel	Actions associées
B1.1 Préserver et améliorer la qualité écologique des milieux	Préserver, restaurer le corridor fluvial et lutter contre les espèces invasives	B1.1-1
	Restaurer les habitats aquatiques et semi-aquatiques	B1.1-2 à B1.1-4
	Restaurer ou préserver les zones humides	
	Préserver et restaurer les populations piscicoles en place	B1.1-5 et B1.1-6-MP
B1.2 Préserver et améliorer la qualité physique des milieux	Faire respecter un espace de mobilité pour la Chalaronne	B1.2-1 à B1.2-3
	Sécuriser les secteurs à enjeux forts	B1.2-4 à B1.2-7 ; B1.2-12 ; B1.2-15-MP ; B1.2-16-MP
	Maîtriser les problèmes liés au transport solide	B1.2-8 à B1.2-10
	Redonner une morphologie qui permette un bon fonctionnement écologique	B1.2-11 ; B1.2-13 ; B1.2-14 ; B1.2-17-MP
B1.3 Mettre en valeur les milieux aquatiques	Elimination des points noirs paysagers	B1.3-1
	Mettre en place des circuits « au fil de l'eau »	B1.3-2 à B1.3-4 ; B1.3-9-MP
	Restaurer et valoriser le patrimoine naturel et architectural lié à l'eau	B1.3-5 à B1.3-8

### III.2. Rappel des opérations du volet B1 du Contrat 2008-2015

Le volet B1 du contrat de rivière représentait un montant de 3,5 millions d'euros (soit environ 14 % du montant global) et comportait **32 actions** (28 % du nombre total d'actions) concernant notamment :

- des interventions d'entretien de la végétation de berge,
- des interventions de lutte contre les espèces envahissantes,
- des opérations de diversification des habitats piscicoles,
- des opérations de gestion, préservation, restauration de zones humides,
- des actions de préservation de l'espace de mobilité, comprenant des acquisitions foncières,
- des interventions portant sur le lit ou les berges,
- des études portant sur les peuplements piscicoles, sur l'hydromorphologie,
- des opérations de mise en valeur de sites (abords de cours d'eau, patrimoine lié à l'eau, zones humides).

Les principaux maîtres d’ouvrage prévus pour ces actions étaient le SRTC ainsi que les communes ou communauté de communes, la Fédération de Pêche et l’ONCFS.

Les actions du volet B1 figurent sur les cartes 12a et 12c.

### III.3. Bilan technico-financier du volet B1

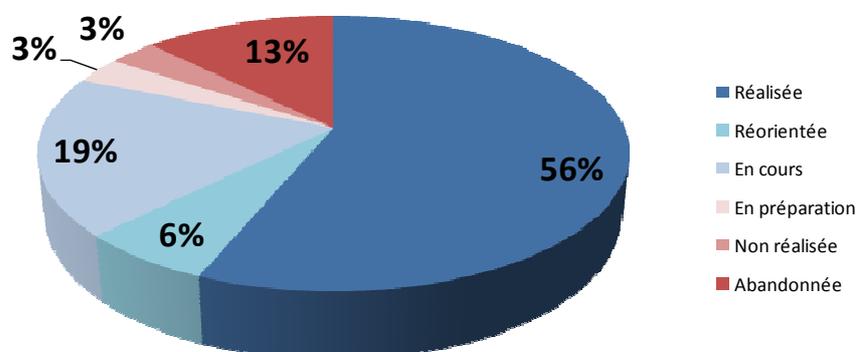
#### III.3.1. Avancement technique du volet B1

##### III.3.1.1. Avancement global du volet

Le tableau suivant présente, pour l’ensemble du volet et par thème (sous-objectif), le nombre d’actions prévues ainsi que leur état d’avancement.

Sous-objectif	Actions prévues au contrat	Etat d’avancement						Taux de réalisation
		Réalisée	Réorientée	En cours	En préparation	Non réalisée	Abandonnée	
Préserver et améliorer la qualité écologique des milieux	6	4		2				100 %
Préserver et améliorer la qualité physique des milieux	17	11	1	3	1		1	88 %
Mettre en valeur les milieux aquatiques	9	3	1	1		1	3	56 %
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>	<b>18</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>81 %</b>

Avancement technique du Volet B1



Sur les 32 actions composant le volet B1 (actions initiales et actions rajoutées à mi-parcours), 18 ont été achevées et 6 sont en cours de réalisation. 2 ont de plus été réorientées vers d’autres opérations

(réalisées). **81 % des actions de ce volet ont de ce fait été engagées à ce jour.** Le taux d'engagement des actions est notamment très élevé pour les actions visant à préserver et améliorer la qualité écologique des milieux. Il est plus faible pour les actions de valorisation des milieux aquatiques.

Le détail de l'avancement de ces actions, par sous-objectif du contrat, est détaillé dans les paragraphes suivants.

### III.3.1.2. Avancement par sous-objectif du volet

#### Préserver et améliorer la qualité écologique des milieux (avancement technique : 100 %)

Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Commune / territoire concerné	Avancement de l'action	Montant prévisionnel HT	Montant de l'engagement financier HT
B1.1-1	Plan de restauration, d'entretien et de lutte contre les espèces invasives de la ripisylve	SRTC	Bassin Versant	Réalisée	1 347 410,00	728 390,00
B1.1-2	Diversification des habitats piscicoles au lieu dit les Oures	SRTC	Villars les Dombes	Réalisée	62 100,00	112 101,00
B1.1-3	Mettre en place une gestion patrimoniale et intégrée du marais du Vernay	SRTC	Montceaux/Guéréins	En cours	50 000,00	102 500,00
B1.1-4	Préserver et restaurer la zone humide de St Etienne sur Chalaronne	SRTC	St Etienne sur Chalaronne	Réalisée	55 000,00	65 000,00
B1.1-5	Gestion de la population de Truites de la Calonne	Fédération de pêche 01		Réalisée	8 290,00	28 230,00
B1.1-6-MP	Etude bilan piscicole	SRTC	SRTC	En cours	26 000,00	26 000,00

Le **plan de restauration, d'entretien de la ripisylve et de lutte contre les espèces invasives (action B1.1-1 / action prioritaire du contrat)** se compose d'opérations achevées ou en cours. Le programme de restauration et d'entretien de la ripisylve a été achevé. Il a porté sur un linéaire équivalent à celui envisagé, traité en 6 tranches de travaux réparties sur la durée du contrat. Les opérations de plantation de végétation rivulaire (5 tranches sur la durée du contrat) et de lutte contre les invasives (4 tranches) sont encore en cours.

Ce sous-volet comportait 3 actions visant à restaurer les habitats aquatiques et les zones humides ; ces trois actions ont été réalisées ou sont en cours de réalisation :

- Diversification des habitats piscicoles sur deux sites de Villars-les-Dombes (Les Oures et le Stade – **action B1.1-2**) ;
- Mise en place d'une gestion patrimoniale intégrée du marais du Vernay, à Montceaux et Guéréins (**action B1.1-3**) : le plan de gestion a été réalisé en 2012. Certaines actions sont encore en cours de réalisation, dont notamment l'arasement du seuil des Charmes, prévu en septembre 2016 ;
- Préservation et restauration de la zone humide de Saint-Etienne-sur-Chalaronne (**action B1.1-4**) : le plan de gestion a été réalisé en 2012 et des travaux de restauration de la continuité et de diversification des écoulements ont été menés. Plusieurs acquisitions foncières ont de plus été réalisées par la commune.

Enfin, ce sous-volet comprenait aussi des études visant la préservation et la restauration des populations piscicoles en place. L'étude visant la gestion des populations de truites de la Calonne (**action B1.1-5**) a été réalisée (diagnostic hydrobiologique et géomorphologique de la Calonne). L'étude bilan des peuplements piscicoles (**action B1.1-6-MP**) est quant à elle en cours de réalisation.

## Préserver et améliorer la qualité physique des milieux (avancement technique : 88 %)

Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Commune / territoire concerné	Avancement de l'action	Montant prévisionnel HT	Montant de l'engagement financier HT
B1.2-1	Mise en place d'un espace de mobilité sur la Chalaronne aval	SRTC	Linéaire Chalaronne	Réorientée	pm	-
B1.2-2	Acquisitions foncières de terrains sensibles à l'érosion hors zones urbanisables	SRTC	Linéaire Chalaronne	Réalisée	93 928,00	8 533,00
B1.2-3	Préconiser une non-intervention sur le lit de la Chalaronne amont	SRTC	Linéaire Chalaronne	Réalisée	pm	pm
B1.2-4	Refection du déversoir du Moulin des Champs	SRTC	Sandrans	Réalisée	9 000,00	pm
B1.2-5	Refection des affouillements des murs en aval de l'ancienne RD933 et en aval du Relevant	Châtillon/Chalaronne par MO délégué au SRTC	Châtillon sur Chalaronne	Réalisée	140 900,00	172 470,42
B1.2-6	Consolidation de la berge de l'étang de Vannans situé au bord de la Chalaronne	SRTC	St Didier sur Chalaronne	Réalisée	85 000,00	56 057,92
B1.2-7	Aménagement des berges du camping de St Didier sur Chalaronne	St Didier sur Chalaronne	St Didier sur Chalaronne	Réalisée	239 600,00	45 850,00
B1.2-8	Plan de gestion des sédiments dans les canaux et retenues	St Etienne sur Chalaronne	St Etienne sur Chalaronne	Abandonnée	215 000,00	9 500,00
B1.2-9	Entretien d'une plage de dépôts naturels et restauration du lit mineur du Râche	SRTC	Genouilleux	Réalisée	15 200,00	7 820,90
B1.2-10	Refection du gué des Ilons et enlèvement des protections sauvages	SRTC	St Etienne sur Chalaronne	En cours	101 200,00	120 000,00
B1.2-11	Destruction du seuil de l'ancien moulin de St Maurice (Fossard)	SRTC	Montceaux	En cours	116 000,00	34 000,00
B1.2-12	Arasement de merlon en rive gauche de la Chalaronne et restauration physique du cours d'eau	Châtillon sur Chalaronne	Châtillon sur Chalaronne	En préparation	30 000,00	40 000,00
B1.2-13	Recréer une diversité d'habitats et d'écoulement de la Chalaronne sur le secteur amont de la Bourassière	SRTC	St Didier sur Chalaronne	Réalisée	50 000,00	25 862,50
B1.2-14	Site pilote : reconnexion de la Vieille Chalaronne	SRTC	Dompierre sur Chalaronne	Réalisée	25 000,00	21 143,85
B1.2-15-MP	Renaturation des berges le long de la Chalaronne au droit de carrefour Market	SRTC	Châtillon/ch	Réalisée	159 000,00	172 470,42
B1.2-16-MP	Consolidation des berges de l'étang de Baneins le long du Mazanan	Baneins/SRTC	Baneins	Réalisée	9 500,00	9 077,85
B1.2-17-MP	Etude bilan géomorphologique	SRTC	SRTC	En cours	33 333,33	51 675,00

Ce sous-volet comprenait plusieurs actions visant à **préserver l'espace de mobilité de la Chalaronne**, avec une distinction, en termes de gestion, entre l'amont et l'aval.

Sur la partie **aval**, l'objectif initial était de mettre en place un réel espace de mobilité (**action B1.2-1**) ; face à la difficulté de mise en œuvre de cette action, elle a été réorientée vers une **inscription dans les documents d'urbanisme d'une bande naturelle non urbanisable en bordure de la Chalaronne**, qui a été réalisée.

Sur la partie **amont**, l'objectif était de préconiser une **non intervention dans le lit de la Chalaronne** (**action B1.2-3**) ; des interventions ont été réalisées auprès des communes notamment afin d'apporter des conseils et préconisations pour la rédaction des documents d'urbanisme. Suite à la mise en œuvre de cette action, aucune action de curage ou de recalibrage n'a été portée à la connaissance du SRTC sur les linéaires concernés.

Concernant la préservation de l'espace de mobilité, le contrat de rivière prévoyait l'**acquisition foncière de terrains sensibles à l'érosion** en bordure de la Chalaronne, hors zones urbanisables (**action B1.2-3**), dont notamment le Pré Piron à Dompierre-sur-Chalaronne. Cette action est considérée réalisée, notamment avec l'acquisition des parcelles concernées du Pré Piron.

Au sein de ce sous-objectif, plusieurs actions avaient pour vocation de **sécuriser des secteurs à enjeux forts** notamment vis-à-vis des impacts possibles de la dynamique des cours d'eau. La plupart de ces actions ont été réalisées :

- Consolidation de la **berge de l'étang de Vannans**, situé au bord de la Chalaronne à **Saint-Didier-sur-Chalaronne**, au moyen d'un rideau de pieux battus, sur 80 m, et aménagement d'une surverse (**action B1.2-6**). Il s'agissait d'une des **opérations prioritaires** du contrat ;
- Réfection du **déversoir du Moulin des Champs à Sandrans** (**action B1.2-4**), réalisée directement par le propriétaire qui ne souhaitait pas céder ses droits d'eau,
- Réfection des **affouillements et consolidation des murs** en aval de l'ancienne RD 933 et en aval du Relevant et reprise de la berge en rive gauche de la Chalaronne par des enrochements au droit des jardins familiaux, à **Châtillon-sur-Chalaronne** (**action B1.2-5**),
- Aménagement des berges du **camping de Saint-Didier-sur-Chalaronne** (**action B1.2-7**) : consolidation de la berge sur 200 m (pieux battus et palplanches en bois) suite à la crue de février 2009,
- Renaturation des **berges le long de la Chalaronne au droit de carrefour Market de Châtillon-sur-Chalaronne** (**action B1.2-15-MP**) : arasement de l'ancien mur, dévoiement de la canalisation d'eaux usées et création d'une berge en risberme,
- Consolidation des **berges de l'étang de Baneins le long du Mazanan** (**action B1.2-16-MP**) : Curage de l'étang par la commune, réfection du déversoir, plantations.

Le projet d'arasement d'un merlon en rive gauche de la Chalaronne, à Châtillon-sur-Chalaronne, et de restauration physique du cours d'eau (**action B1.2-12**) n'a pas été mené à bien. Cette action a été reportée à 2017 du fait de la nécessité d'étudier la possibilité d'aménager le seuil de franchissement d'une canalisation d'eaux usées.

Parmi les 3 actions destinées à améliorer le transport solide, 2 sont réalisées ou en cours de réalisation. L'entretien d'une **plage de dépôts naturels dans le lit du Râche**, à **Genouilleux**, et la restauration de ce lit (**action B1.2-9**) ont été entrepris avec des opérations d'abattage sélectif de boisements de berge et des opérations de curage suite aux crues de 2008-2009. Le projet de réfection du gué des Ilons (**action B1.2-10**), à Saint-Etienne-sur-Chalaronne, est en cours, les travaux de remplacement du passage busé par un ouvrage d'art étant planifiés fin 2016. L'action concernant la mise en place d'un plan de gestion des sédiments en amont de la retenue du barrage de Tallard et du lavoir de Baneins (**action B1.2-8**), à Saint-Etienne-sur-Chalaronne, a quant à elle été abandonnée suite aux crues de 2008-2009.

Deux actions visant à **redonner une morphologie aux rivières qui permette un bon fonctionnement écologique** ont été réalisées. Des épis visant à **recréer une diversité d'habitats et d'écoulement** ont été mis en place dans le lit de la Chalaronne sur le secteur amont de la Bourassière à **Saint-Didier-sur-Chalaronne** (**action B1.2-13**). Ces aménagements ont de plus été étendus à d'autres secteurs : aval du seuil des Ilons, du moulin des Tourterelles et du barrage de Tallard. Le projet de **reconnexion de la Vieille Chalaronne**, à **Dompierre-sur-Chalaronne** (**action B1.2-14**) a aussi été mené à bien avec des opérations d'aménagement voire de suppression de seuils pour les rendre franchissables et des travaux de restauration de la ripisylve et des berges.

La **destruction du seuil de l'ancien moulin de Saint-Maurice (Fossard), à Montceaux (action B1.2-17-MP)** est prévue pour août ou septembre 2016 (instruction du dossier réglementaire en cours). Le projet prévoit l'arasement du seuil existant puis la création de seuils de fond en bois et une recharge alluvionnaire.

Enfin, une **étude bilan géomorphologique** a été engagée début 2016 (**action B1.2-17-MP**).

### Mettre en valeur les milieux aquatiques (avancement technique : 56 %)

Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Commune / territoire concerné	Avancement de l'action	Montant prévisionnel HT	Montant de l'engagement financier HT
B1.3-1	Enlèvement des décharges sauvages	Guéreins	Guéreins	Réalisée	24 000,00	pm
B1.3-2	Aménager un circuit pédestre "au fil de l'eau" le long de la Chalaronne (Châtillon, Dompierre, St Didier, St Etienne, Thoisse)			En cours	303 000,00	4 160,00
B1.3-3	Aménager un circuit pédestre "au fil de l'eau" le long de la Calonne (Chaneins, Montceaux, Guéreins)			Abandonnée	127 900,00	8 000,00
B1.3-4	Aménager un circuit pédestre "au fil de l'eau" le long de l'Avanon	SRTC par une maîtrise d'ouvrage déléguée	Illiat, Garnerans, Bey, Cruzilles	Réalisée	126 000,00	42 778,17
B1.3-5	Mise en valeur du site de l'ancien lavoir de Baneins	Baneins	Baneins	Abandonnée	8 200,00	-
B1.3-6	Mise en valeur de la richesse écologique des étangs du lieu dit du Haudumont	CC Chalaronne centre	Sandrans	Réorientée	109 150,00	-
B1.3-7	Mise en valeur de la traversée de la Chalaronne dans le centre bourg	Villars les Dombes	Villars les Dombes	Abandonnée	29 500,00	-
B1.3-8	Mise en valeur de vieux pont de la petite Calonne	Peyzieux sur Saône	Peyzieux sur Saône	Réalisée	8 000,00	pm
B1.3-9-MP	Aménagement d'un observatoire et d'un sentier sur l'étang du grand Birieux	Birieux / ONCFS	Birieux	Non réalisée	Non déterminé	-

Le bilan relatif aux actions de valorisation des milieux aquatiques est, tel que précisé auparavant, plus mitigé. Plusieurs actions n'ont pas été réalisées voire ont été abandonnées :

- Aménagement d'un **circuit pédestre le long de la Calonne (action B1.3-3)**, abandonnée du fait de la réticence des riverains dans le marais de Vernay,
- Mise en valeur de l'**ancien lavoir de Baneins (action B1.3-5)**, abandonnée par la commune au profit de l'aménagement du plan d'eau au bord du Mazanan,
- Mise en valeur de la **traversée du centre-bourg de Villars-les-Dombes** par la Chalaronne (**action B1.3-7**), abandonnée car jugée non prioritaire par la commune et du fait de la prise de compétence « tourisme » par la communauté de communes Centre Dombes,
- Aménagement d'un observatoire et d'un sentier sur l'**étang du Grand Birieux (action B1.3-9-MP)**, non réalisée à ce jour faute de temps.

Plusieurs réalisations ont toutefois pu voir le jour comme l'aménagement d'un **circuit pédestre le long de l'Avanon (action B1.3-4)**, avec la restauration de plusieurs ouvrages (pont du Bassin, pont et empellement des Sires, passerelle de Chou d'Ane) et la conception de panneaux d'interprétation, ainsi que la **mise en valeur du pont de Rapillon, sur la petite Calonne à Peyzieux-sur-Saône (action B1.3-8)**. Un autre projet est en cours, visant à aménager un **circuit le long de la Chalaronne** sur les communes de Châtillon-sur-Chalaronne, Dompierre-sur-Chalaronne, Saint-Didier-sur-Chalaronne, Saint-Etienne-sur-Chalaronne et Thoisse.

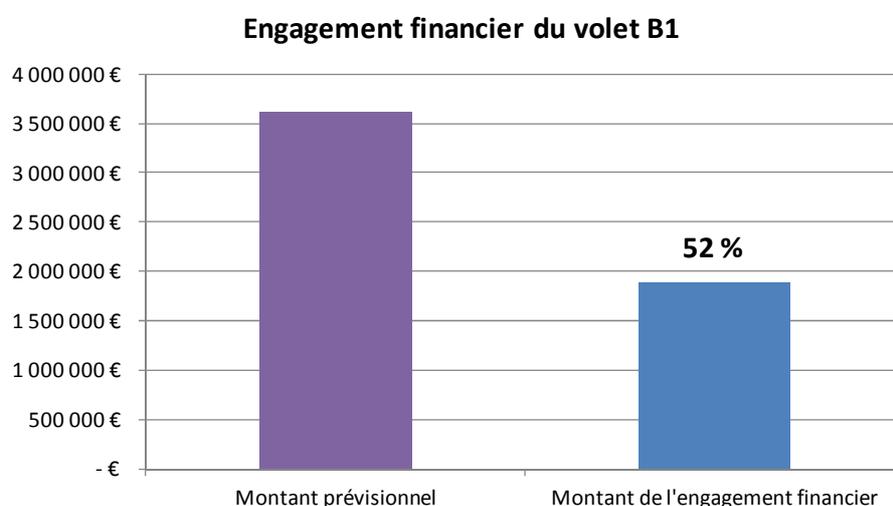
La mise en œuvre du projet de valorisation de la richesse écologique des étangs du lieu dit du Haudumont, à Sandrans (**action B1.3-6**) s'étant révélé impossible, cette action a été réorientée par la communauté de communes pour l'aménagement de l'étang de Prêle, à Chaneins et Valeins.

Le projet d'enlèvement d'un **décharge sauvage** sur la commune de **Guéreins (action B1.3-1)** a quant à elle pu être mise en œuvre, conjointement à l'action du volet B3 (action B3.4) portant sur la création d'une rivière de contournement au droit du seuil de Crozet.

### III.3.2. Avancement financier

Le **montant global prévisionnel** pour ce volet s'élevait à environ **3,6 millions d'euros**.

Le **montant global des dépenses engagées sur volet B1** à la date d'élaboration du bilan s'élève à **1,9 millions d'euros**.



**L'avancement financier de ce volet est de 52 %.** L'écart entre le montant prévisionnel et le montant réellement engagé est d'environ 1,7 millions d'euros.

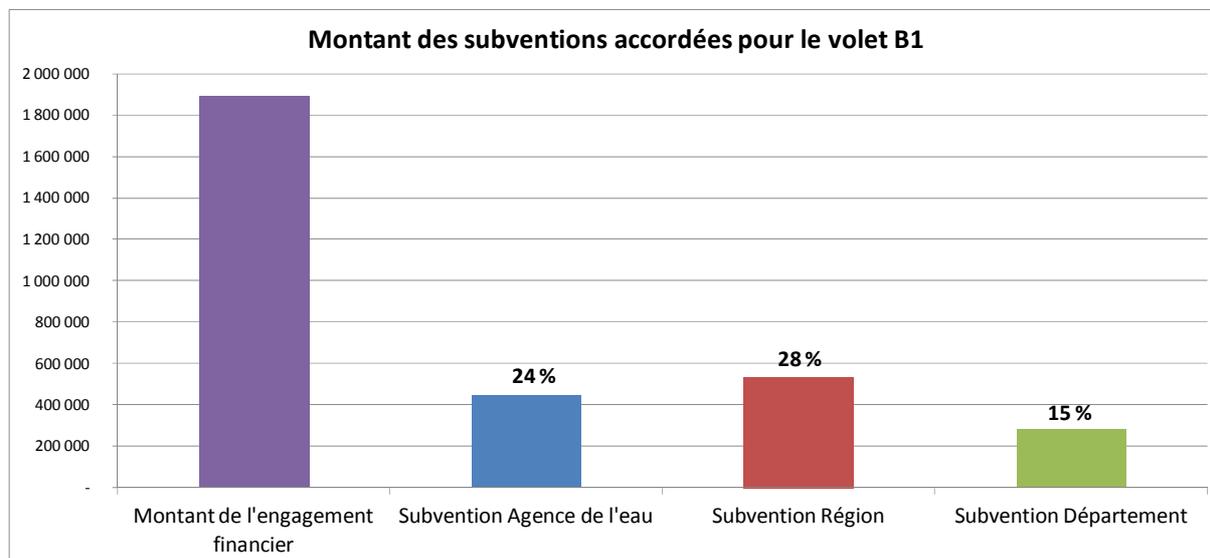
Les écarts observés sont pour partie liés à l'abandon ou la non-réalisation de plusieurs actions voire à quelques opérations en cours (cf. listes et détails dans le descriptif technique), à hauteur de 0,6 millions d'euros.

Ils sont aussi, et surtout, liés au fait que les montants de réalisation de plusieurs actions ont été plus ou moins nettement inférieurs aux montants provisionnés ; ceci est notamment le cas pour les opérations de restauration et d'entretien de la végétation de berge (montant engagé inférieur de 0,6 millions d'euros au montant prévisionnel).

### III.3.3. Participations financières des partenaires

*Rappelons que les participations financières prises en compte dans l'analyse sont celles communiquées par les partenaires financiers ou les maîtres d'ouvrage à la date d'élaboration du bilan (juin 2016). Certains montants de participation peuvent, pour des actions en cours ou en préparation, ne pas avoir été à ce jour communiqués par les partenaires financiers du contrat car encore prévisionnels.*

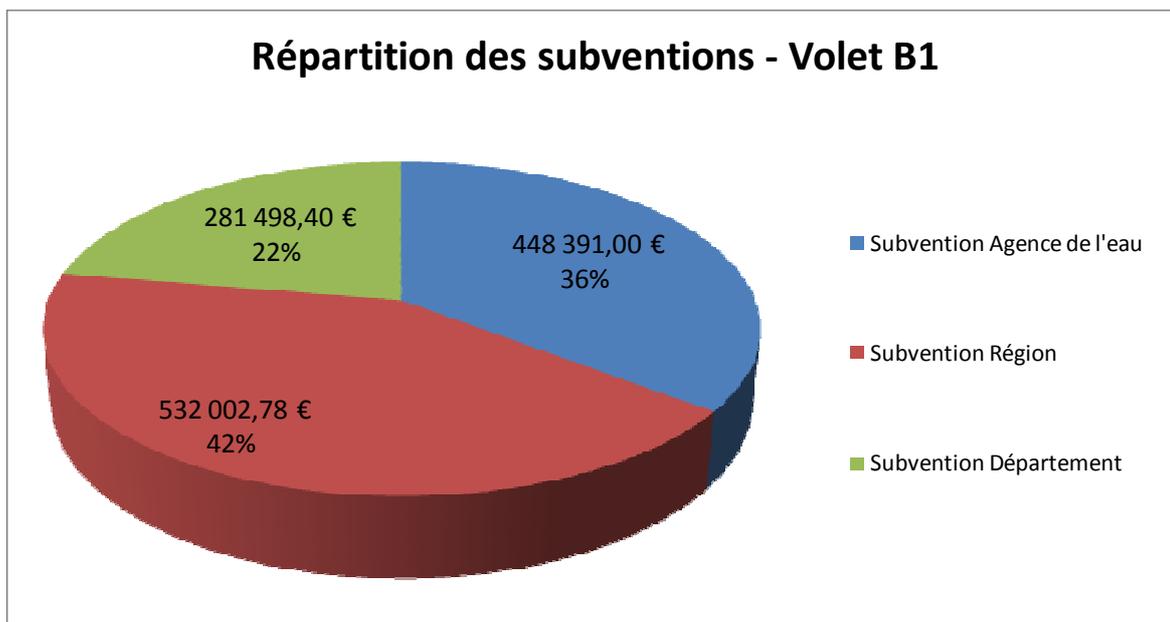
## Taux de financement moyen du volet et répartition des participations financières entre les partenaires



Les **subventions mobilisées dans le cadre de ce volet du contrat** (et dont les montants ont été communiqués) se sont élevées à 67 % du montant engagé (soit **1,3 millions d'euros**).

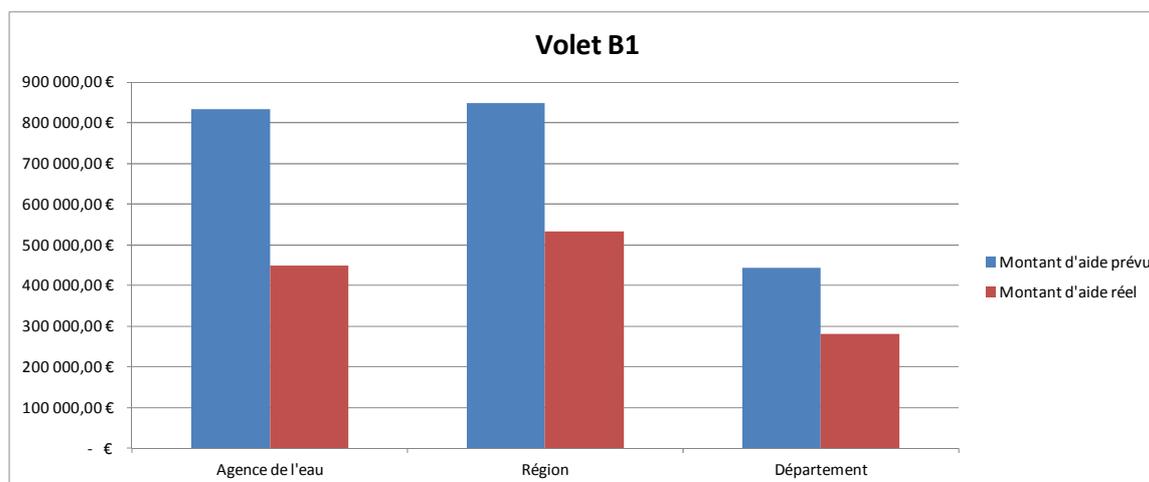
Le montant des subventions propres au contrat se répartit de la manière suivante :

- Agence de l'Eau : 448 000 € (soit 24 % du montant du volet B1),
- Région Rhône-Alpes : 532 000 € (soit 28 % du montant du volet B1),
- Département de l'Ain : 281 500 € (soit 15 % du montant du volet B1).



Les principaux contributeurs financiers sont la Région et l'Agence de l'Eau (respectivement 42 et 36 % de l'enveloppe des subventions attribuées). Le Département a contribué à hauteur de 22 % de cette enveloppe.

## Comparaison aux aides prévisionnelles



L'explication des écarts observés entre montants prévisionnels et montants des aides attribués, pour chaque partenaire, est similaire à celle de l'engagement financier : plusieurs actions n'ont pas été réalisées ou achevées et certains l'ont été avec des montants bien inférieurs aux budgets prévisionnels.

De plus, une partie des crédits prévisionnels de la Région, initialement prévues pour des actions de valorisation du milieu (circuits pédestres) a été finalement réaffectée au volet B2 afin de permettre la réalisation des études post-crues ; Ces montants réaffectés représentent toutefois une somme réduite dans le volume financier de ces aides (12 900 €).

### SYNTHESE \\ Bilan technique et financier du volet B1 \\

**32 actions prévues, dont 26 ont été engagées (soit 81 %)**

Montant prévisionnel : **3,6 M€** / Engagement financier : **1,9 M€** (soit **52 %** du prévisionnel)

#### Principaux constats sur l'avancement technique et financier

- Bon taux d'avancement technique pour le volet ; taux d'engagement financier moyen mais en bonne partie du fait que certaines actions (plan de restauration et d'entretien de la ripisylve), réalisées, aient nécessité des montants moins importants que prévus ;
- Réalisation (ou engagement) de la totalité des actions destinées à préserver et améliorer la qualité écologique des milieux, la principale action (en montant) étant la mise en œuvre du plan de restauration et d'entretien de la végétation de berge et de lutte contre les espèces invasives (réalisation aussi d'actions de diversification des habitats à Villars-les-Dombes, plan de gestion de zones humides : Vernay, Saint-Etienne) ;
- Plusieurs actions de préservation et d'amélioration de la qualité physique ont été réalisées, avec un bon taux d'engagement pour ce type d'intervention. Parmi elles, citons notamment des opérations de sécurisation d'enjeux (aménagement / consolidation de berges à Saint-Didier-sur-Chalaronne, Châtillon-sur-Chalaronne...), acquisitions foncières des parcelles du Pré Piron, diversi-

fication des habitats à Saint-Didier-sur-Chalaronne... La destruction de l'ouvrage prioritaire de l'ancien moulin de Saint-Maurice (Fossard), à Montceaux est prévue avant la fin de l'année ;

- Des études bilans géomorphologiques et piscicoles sont en cours de réalisation ;
- Malgré l'abandon de plusieurs actions de mise en valeur des milieux aquatiques (faute de temps, de moyens, car jugées non prioritaires), plusieurs réalisations ont vu le jour : circuit le long de l'Avanon, projet le long de la Chalaronne, Etang de Prêle...

## III.4. Etat actuel et évolution des milieux aquatiques

### III.4.1. Principales caractéristiques physiques des cours d'eau

#### III.4.1.1. Contexte morphologique et transport solide

Une étude géomorphologique est en cours de réalisation sur le territoire. Les résultats et principales conclusions de cette étude ne sont, à ce jour, pas disponibles.

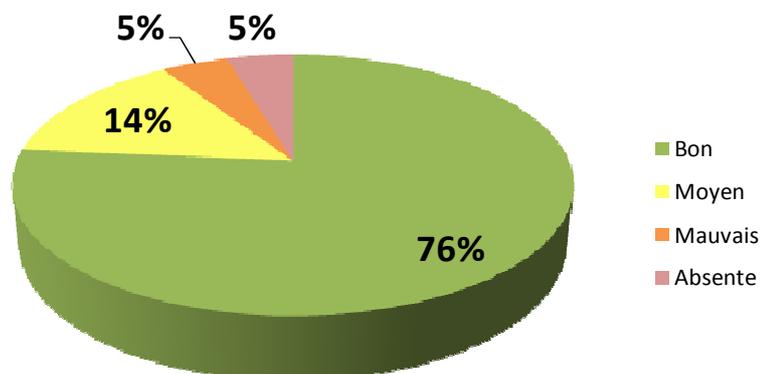
Ces éléments seront actualisés ultérieurement.

#### III.4.1.2. Etat de la végétation rivulaire

Des actions de restauration et d'entretien de la ripisylve, ainsi que de lutte contre les espèces végétales invasives, ont été entreprises sur les cours d'eau du territoire dans le cadre d'un programme pluriannuel. A l'issue de ce programme, un diagnostic de l'état de la végétation rivulaire a été réalisé par le SRTC en vue d'établir un nouveau plan de restauration et d'entretien pour les années à venir. Des premiers éléments relatifs à l'état de la ripisylve de la Chalaronne sont présentés ci-après.

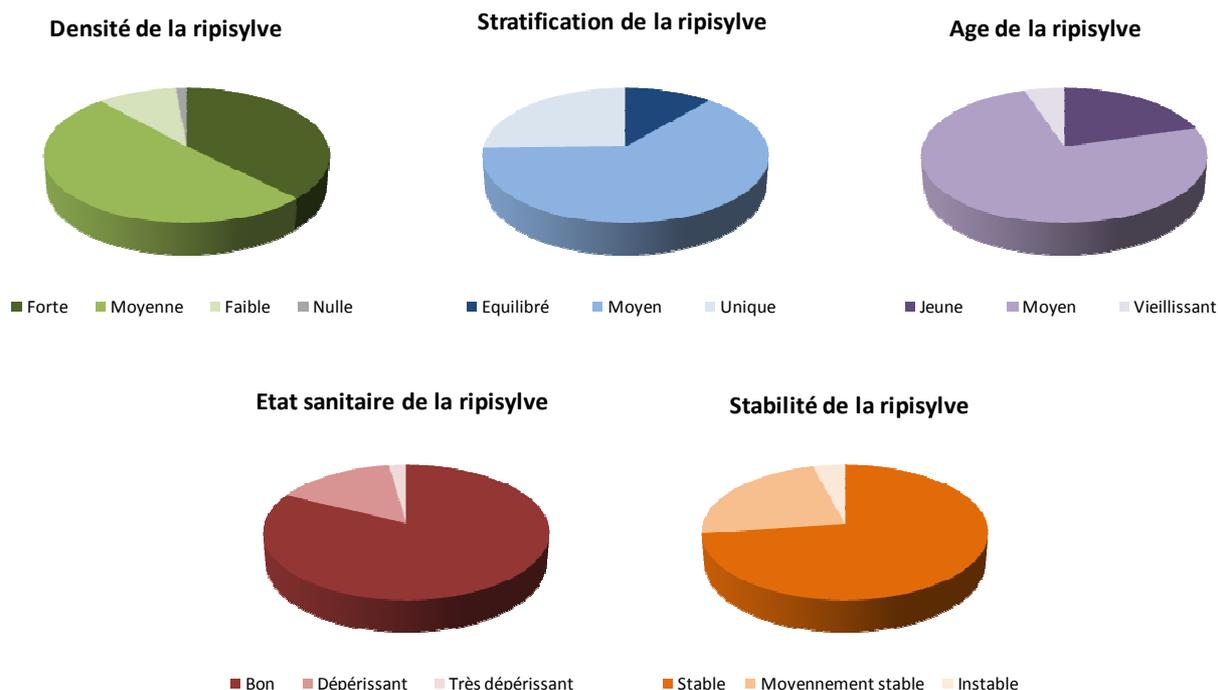
### Etat de la ripisylve de la Chalaronne et son évolution

#### Etat général de la ripisylve



La végétation rivulaire de la Chalaronne présente pour la majeure partie des linéaires de berges concernés un bon état (plus des ¾ des linéaires de ripisylve du cours d'eau). Environ 5 % du linéaire de berge de la Chalaronne est dépourvue de végétation et un linéaire équivalent présente un état mauvais.

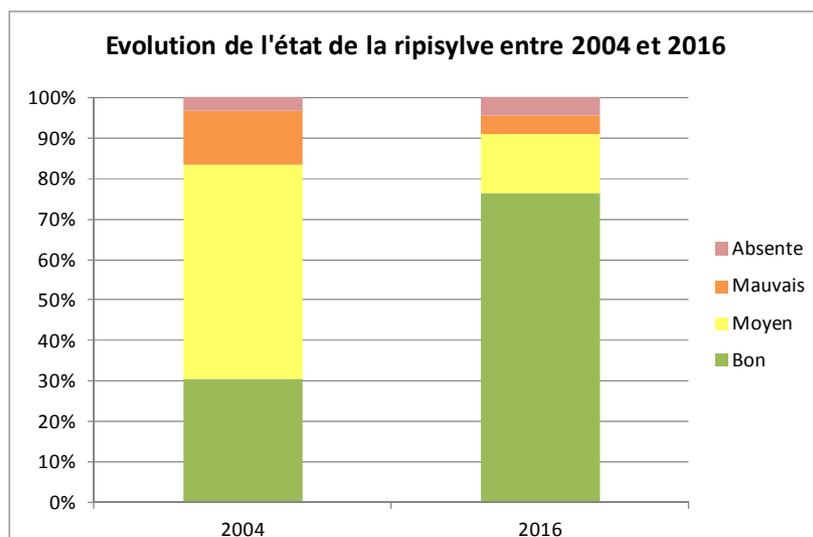
Les secteurs les plus concernés par l'absence de ripisylve voire une végétation en mauvais état correspondent notamment à des prairies et à des zones cultivées (aval Villars-les-Dombes par exemple), ainsi qu'à des traversées de zones urbaines (traversée de Châtillon-sur-Chalaronne notamment).



L'analyse plus détaillée des critères d'évaluation de l'état général de la ripisylve (cf. graphiques ci-dessus) met en évidence que l'état sanitaire et la stabilité de cette végétation est globalement bonne. La densité est généralement moyenne à forte (> 25 %).

Plusieurs secteurs sont impactés par la présence de peupleraies en berge, notamment sur la partie amont du territoire (La Chapelle-du-Châtelard, Villars-les-Dombes) mais aussi sur des secteurs plus en aval.

Le graphique suivant présente l'évolution de l'état général de la végétation de berge entre le diagnostic initial mené en 2004 et le diagnostic récent.



Il apparaît clairement que les linéaires présentant une ripisylve ont nettement augmenté, sur la Chalaronne, entre 2004 et 2016 (plus que doublé), ce qui semble mettre en évidence le bénéfice des actions de restauration et d'entretien entreprises par le SRTC. A noter que le linéaire pour lequel la ripisylve est absente a légèrement augmenté aussi.

### Présence d'espèces invasives

La présence de Renouée du Japon a aussi été observée sur de nombreux tronçons de la Chalaronne.

Plusieurs foyers plus ou moins isolés de cette espèce ont été observés sur l'ensemble du linéaire ; le secteur le plus impacté correspond toutefois au secteur de la Chapelle-du-Châtelard / Sandrans : sur le linéaire de berge parcourant ces communes, une part importante est colonisée par la Renouée.

Au total, la superficie couverte par cette plante sur le territoire semble excéder 0,2 ha. La répartition du nombre de foyers de Renouée et des superficies cumulées de ces foyers, par commune, figure dans le tableau suivant.

Commune	Nombre de foyers de Renouées du Japon recensés	Surface cumulée des foyers (en m <sup>2</sup> )
Villars-les-Dombes	2	228
Bouigneux	1	36
La Chapelle-du-Châtelard	19	716
Sandrans	11	516
Saint-Germain-sur-Renon	2	170
Dompierre-sur-Chalaronne	1	24
Saint-Didier-sur-Chalaronne	1	Non déterminée
Thoissey	1	376

## SYNTHESE \\ Végétation de berge \\

La ripisylve de la Chalaronne présente fréquemment un bon état général (plus des ¾ du linéaire global). Il est possible de noter une évolution très favorable de cet état entre 2004 et 2016 ; ceci semble mettre en évidence les bénéfices des actions de restauration et d'entretien entreprises. Plusieurs secteurs présentent toutefois encore une ripisylve en mauvais état, voire une absence totale de végétation (notamment en bordure de parcelles agricoles ou dans des traversées urbaines).

La présence de Renouée du Japon a aussi été confirmée lors de ce diagnostic, les surfaces occupées par cette espèce invasive se révélant parfois importante. Des linéaires conséquents sont notamment atteints sur le secteur La Chapelle-du-Châtelard / Sandrans.

### III.4.2. Les peuplements et enjeux piscicoles des cours d'eau du bassin

Sources : Fédération des AAPPMA de l'Ain, RHP - ONEMA

#### III.4.2.1. Contexte piscicole des cours d'eau du territoire

Les cours d'eau du territoire sont classés en 2<sup>nd</sup>e catégorie piscicole et correspondent à un contexte piscicole intermédiaire dont les espèces repères sont les cyprinidés d'eau vive (cyprinidés rhéophiles) : chevaine, goujon, blageon, barbeau fluviatile, vairon, vandoise, hotu, spirilin, toxostome.

Le fonctionnement hydraulique et son peuplement piscicole sont largement influencés par les étangs des Dombes, dont l'activité historique et traditionnelle, quoique moins développée que par le passé, est l'élevage piscicole : carpes mais aussi tanches, rotengles, gardons et brochets.

La Calonne est le cours d'eau du territoire présentant les caractéristiques et les potentialités piscicoles les plus intéressantes, avec notamment la présence d'une population de Truite fario et la présence de la Lamproie de Planer.

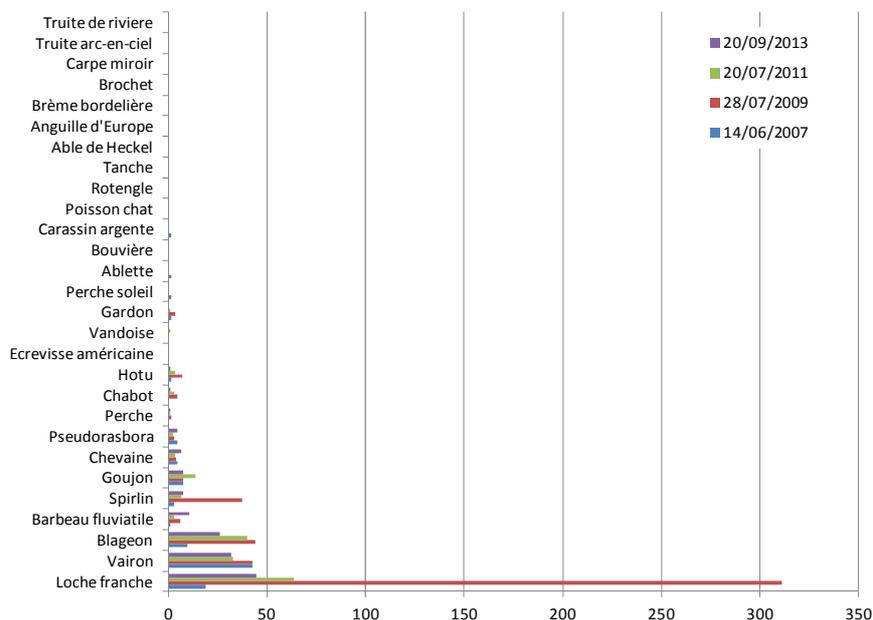
#### III.4.2.2. Données du Réseau Hydrobiologique et Piscicole (RHP)

Une station du Réseau Hydrobiologique et Piscicole (RHP) de l'ONEMA est localisée sur la Chalaronne, à Saint-Didier-sur-Chalaronne (code station SANDRE : 06050820). Cette station a fait l'objet de 4 inventaires piscicoles par pêche électrique sur la période 2007-2013 (à raison d'un inventaire tous les deux ans).

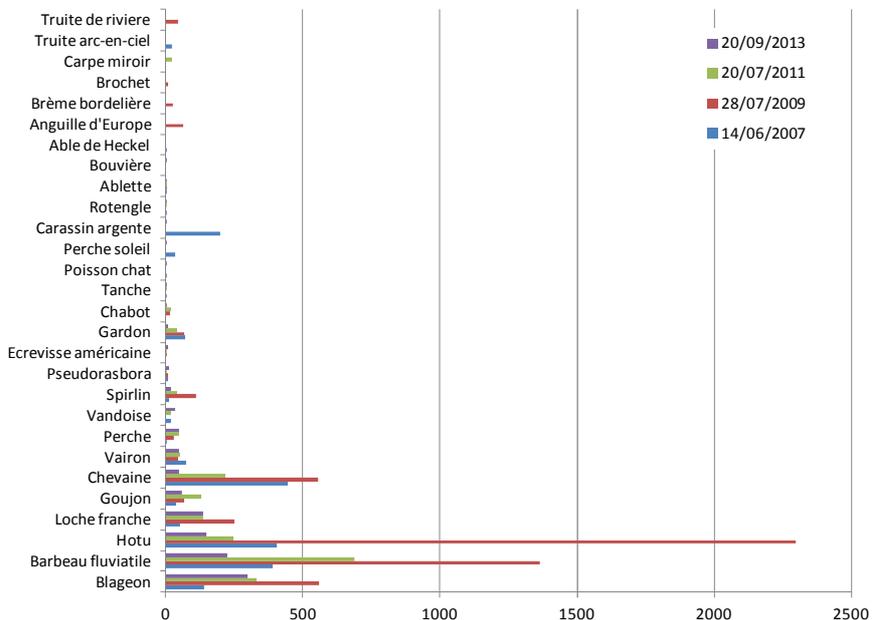
Les principaux résultats de ces inventaires sont synthétisés dans le tableau suivant.

Date d'inventaire	14/06/2007	28/07/2009	20/07/2011	20/09/2013
Surface prospectée (m <sup>2</sup> )	1 051	741	1 040	1 540
Diversité spécifique (nbre d'espèces)	20	18	18	21
Effectif global (nbre d'ind.)	1 054	3 500	1 836	2 232
Biomasse globale (g)	20 150	40 929	20 826	17 104
Densité globale en effectif (ind./100 m <sup>2</sup> )	100	472	177	145
Densité globale en masse (g/100 m <sup>2</sup> )	1 917	5 523	2 003	1 111
Principales espèces en effectif	Vairon, Loche franche, Blageon, Goujon	Loche franche, Blageon, Vairon, Spirlin	Loche franche, Blageon, Vairon, Goujon	Loche franche, Vairon, Blageon, Barbeau fluviatile
Principales espèces en biomasse	Chevaine, Hotu, Barbeau fluviatile	Hotu, Barbeau fluviatile, Blageon, Chevaine	Barbeau fluviatile, Blageon, Hotu, Chevaine	Blageon, Barbeau fluviatile, Hotu, Loche franche
Particularités (espèces particulières / espèces nuisibles)	Présence de Poissons chats	Présence de la Truite Fario (1 ind.) et de l'Anguille (2 ind.)  Présence d'Ecrevisses américaines	Présence d'Ecrevisses américaines	Présence d'Ecrevisses américaines et de Poissons chats

### Densité en effectif par espèces lors des inventaires piscicoles (ind./100 m<sup>2</sup>)



### Densité en biomasse par espèces lors des inventaires piscicoles (g/100 m<sup>2</sup>)



Au niveau de la Chalaronne au niveau de Saint-Didier-sur-Chalaronne, les données issues de ces inventaires mettent en évidence la prédominance (en nombre d'individus) de la Loche franche, du Blageon et du Vairon, ainsi que du Barbeau fluviatile (notamment en 2013), du Goujon et du Spirin. La plupart des espèces caractéristiques du contexte piscicole sont représentées dans le peuplement échantillonné.

En termes de densité de biomasse, le peuplement est dominé par le Barbeau fluviatile, le Blageon, le Hotu, le Chevaine voire la Loche Franche.

Sur la période, le nombre d'espèces représentées dans le peuplement échantillonné varie peu (entre 18 et 21 espèces). Si en 2007, 2011 et 2013, les effectifs et la biomasse demeurent relativement proches, ceux-ci sont nettement plus élevés en 2009. L'inventaire réalisé lors de cette année 2009 a mis en évidence la présence de la Truite fario (1 individu) et de l'Anguille (2 individus). A noter que les suivis réalisés en 2009, suite aux épisodes de crues, peuvent présenter un caractère atypique.

Parmi les espèces inventoriées, il convient de noter la présence de plusieurs espèces nuisibles : Ecrevisses américaines, Poissons chat notamment.

### III.4.2.3. Etude des peuplements piscicoles des cours d'eau du territoire

Une étude bilan des peuplements piscicoles des cours d'eau du territoire est en cours de réalisation. Ces éléments seront actualisés ultérieurement.

Au niveau de la Calonne, un diagnostic hydrobiologique et géomorphologique a été réalisé en 2010. Cette étude avait pour objectif la qualité physique, physico-chimique et biologique de ce cours d'eau (vis—à-vis de sa capacité d'accueil des espèces piscicoles) puis de proposer des mesures de gestion.

Il ressort de l'analyse menée dans le cadre de cette étude que, de même que la plupart des cours d'eau du secteur Dombes-Bresse, **les grandes cultures situées sur le plateau ont très largement contribué à la dégradation du cours d'eau**, avec pour conséquence un **colmatage par les fines** présent sur tout le linéaire, **l'absence (ou quasi-absence) d'espèce piscicoles polluo-sensibles** (vairon, chabot) et **une faune macro-benthique globalement altérée**. Seule la thermie globalement fraîche contrebalance en partie ces effets. Malgré ce constat global plutôt négatif, la qualité physique, chimique et biologique n'est pas partout homogène.

L'**aval**, jusqu'à la retenue de Guéreins, est **très dégradé**, que ce soit physiquement, du fait de l'**artificialisation** et des **curages**, et chimiquement (comme le montre le macrobenthos), de par la traversée du bourg, des rejets d'eaux usées non traitées (dont un, à l'aval du Gué Simond, semble particulièrement impactant), et de la station d'épuration de Guéreins (dont les travaux sont en cours). L'exhaussement constaté a pu participer à l'homogénéisation des habitats. Cependant, le secteur, bien exploitée par l'ichtyofaune de Saône (forte diversité et biomasse), remplit donc certaines fonctionnalités biologiques.

La **partie médiane**, de l'aval du Vernay jusqu'à l'amont de la peupleraie de Beybleu, possède un **potentiel piscicole intéressant mais non homogène**. En effet, certains déficits d'abondance, notamment en Truite commune, peuvent s'expliquer par un manque de caches dans certains secteurs. De plus, la faible connectivité longitudinale participe au cloisonnement des populations, notamment de Lamproies de Planer. Le lagunage de Chaneins (transformé en filtre planté de roseaux depuis l'étude) influait sur la physico-chimie de la zone, pouvant induire un effet négatif sur certaines espèces polluo-sensibles. L'impact de la station d'épuration de Montceaux (dont le traitement a aussi été modifié depuis) n'était également pas négligeable, comme le montre les peuplements macro-benthiques. Enfin, l'incision constatée en de nombreux secteurs, peut, à terme, causer de graves perturbations de l'habitat physique.

La **petite partie de l'amont du bois de Beybleu jusqu'à la RD 75** est **physiquement très dégradée**, de par l'ancien recouplement de méandre et la présence actuelle de seuils. L'impact physique se ressent ici sur l'ichtyofaune. En revanche, **le peuplement macrobenthique semble moins impacté** par des pollutions organiques que sur les parties les plus à l'aval.

L'**amont de la Calonne** est physiquement plus **hétérogène**, mais cette partie est complètement **isolée** de l'aval par de **nombreux obstacles infranchissables**. En outre, c'est sur ces secteurs que l'ichtyofaune est la plus dégradée, peut être à cause d'une pollution aiguë ancienne ou récente.

Cette étude propose plusieurs mesures de gestion, à l'échelle du bassin versant (concernant la limitation de l'érosion, la préservation des secteurs de sources, la limitation / réduction des cultures et des peupleraies en fond de vallée, meilleure connaissance du fonctionnement), à l'échelle du cours d'eau (limitation de l'artificialisation des berges, de la végétalisation des bancs, maintien des embâcles, mise en place de seuils de fond, plan de gestion halieutique) et à l'échelle de certains tronçons (actions ponctuelles d'amélioration de la qualité, de lutte contre le piétinement par le bétail, d'amélioration de la continuité, du lit, des berges).

## SYNTHESE \\ Peuplements piscicoles \\

Les cours d'eau du territoire sont classés en 2<sup>nd</sup>e catégorie piscicole dont les espèces repères sont les cyprinidés d'eau vive (cyprinidés rhéophiles). Le fonctionnement hydraulique et son peuplement piscicole sont largement influencés par les étangs des Dombes.

Des inventaires piscicoles réguliers, réalisés sur la Chalaronne à Saint-Didier-sur-Chalaronne, permettent, dans l'attente des résultats de l'étude bilan piscicole, d'avoir une image du peuplement représenté. Hormis en 2009 où elles étaient plus élevées, les densités sont relativement stables. Le peuplement est dominé par la présence de notamment de Loche franche, Blageon, Vairon, Goujon, Barbeau fluviatile, Hotu, Chevaine. Plusieurs espèces indésirables sont aussi présentes (écrevisses américaines, poissons chats).

La Calonne présente les principales potentialités piscicoles des cours d'eau du territoire, avec notamment la présence d'une population de Truite fario et la présence de la Lamproie de Planer. L'étude menée sur ce cours d'eau met toutefois en évidence une hétérogénéité dans ce milieu, avec des tronçons fortement impactés d'un point de vue morphologique (dégradation du lit : incision, colmatage..., faible présence et faible diversité d'habitats...) et du point de vue de la qualité des eaux.

### III.4.3. La continuité écologique

Sources : Classement des cours d'eau au titre de l'article L. 214-17 du CE, PLAGEPOMI, ROE version 6, Plan national de restauration de la continuité écologique

#### III.4.3.1. Les obstacles à l'écoulement et à la continuité écologique

Les cours d'eau du périmètre comptent de nombreux seuils, la plupart associés à des usages. **Le Référentiel des Obstacles à l'Écoulement (ROE)** répertorie **92 ouvrages** sur le périmètre du Contrat. Au sein de cette base de données, les ouvrages sont réparties sur la Chalaronne (et ses affluents) et la Calonne, de la manière suivante :

- 85 ouvrages sur le bassin de la Chalaronne, dont :
  - 53 sur le cours de la Chalaronne ou de ses biefs,
  - 5 sur le bief de Poncharat,
  - 4 sur le bief de la Glenne,
  - 6 sur le Moignans et ses affluents,
  - 13 sur le bief de Vernisson,
  - 1 sur le Relevant,
  - 3 sur d'autres affluents,
- 7 ouvrages sur la Calonne.

Ces ouvrages sont représentés sur la carte 13.

Ce recensement n'est pas exhaustif, tel qu'en témoignent les autres études spécifiques réalisées sur le bassin versant et ayant comporté un inventaire des ouvrages hydraulique.

#### III.4.3.2. Classement des cours d'eau en application de l'article L. 214-17 du code de l'environnement

Le classement des cours d'eau en application de l'article L. 214-17 du code de l'environnement comprend 2 listes :

- la **liste 1** qui vise à **préserver les cours d'eau ciblés de toute nouvelle atteinte à la continuité écologique**. Elle concerne les cours d'eau (ou portions) parmi les cours d'eau en très bon état écologique, les réservoirs biologiques des SDAGE ou les axes où la protection des migrateurs amphihalins est totale. Sur un cours d'eau classé en liste 1, **tout nouvel ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique est interdit**. Les ouvrages existants devront, quant à eux, **se mettre aux normes au moment du renouvellement de leur concession ou autorisation**.
- la **liste 2** qui vise à **restaurer la continuité écologique sur les ouvrages existants des cours d'eau ciblés**. Elle concerne les (parties de) cours d'eau ou canaux assurant un transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. Sur un cours d'eau classé en

liste 2, les ouvrages existants devront se mettre aux normes dans un délai de 5 ans à compter de la publication de la liste.

L'arrêté du 19 juillet 2013 a fixé les cours d'eau classés en liste 1 et en liste 2 ; sur le territoire, les tronçons de cours d'eau concernés sont les suivants (cf. carte 13) :

Classement au titre de l'article L. 214-17 CE	Cours d'eau / tronçons concernés
Liste 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Chalaronne de sa confluence avec le Relevant à sa confluence avec le bief de Poncharat</li> <li>- Le Bief de la Glenne</li> </ul>
Liste 2	La Calonne du barrage situé au lieu-dit « Quartier » (code ROE 61411), barrage exclu, jusqu'au vannage du stade de Guéreins exclu

L'ensemble des ouvrages présents sur le tronçon de la Calonne classé en liste 2 doivent ainsi être mis aux normes afin d'être compatible avec les objectifs de continuité écologique avant 2018. Sur la base du ROE, les ouvrages prioritaires figurant dans le tableau suivant ont été identifiés (cf. carte 13) :

Code ROE	Nom de l'ouvrage	Type d'ouvrage	Cours d'eau concerné	Masse d'eau concernée	Communes	Hauteur de chute	Équipement / franchissabilité piscicole
ROE 27783	Barrage les Charmes	Seuil	La Calonne	FRDR11120	Guéreins / Montceaux	1,05 m	Arasement prévu en 2016
ROE 27807	Barrage prise d'eau du Moulin Crozet	Seuil	La Calonne	FRDR11120	Guéreins / Montceaux	1,95 m	Rivière de contournement
ROE 54180	Ancien barrage de Fossard	Seuil	La Calonne	FRDR11120	Montceaux	0,49 m	Arasement prévu en 2016

Parmi ces trois ouvrages prioritaires présents sur la Calonne, le barrage du Moulin de Crozet a fait l'objet d'un aménagement dans le cadre du contrat de rivières. Cet aménagement est décrit dans le bilan technique ; il a consisté en la création d'une rivière de contournement permettant de relier le bief du moulin à l'aval du barrage, rétablissant ainsi la continuité écologique sur le cours d'eau.

Concernant les deux autres ouvrages (seuil des Charmes et seuil de Fossard – Saint-Maurice), des actions sont en cours : leur arasement est prévu dans le courant de l'année 2016.

Plusieurs ouvrages importants, présents notamment sur le cours de la Chalaronne, demeurent toutefois infranchissables pour la faune piscicole (barrage du Tallard par exemple), bien que non classés prioritaires.

#### III.4.3.3. Le Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI)

Le **Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI) 2010-2014** définit une stratégie pour le bassin Rhône Méditerranée, notamment en termes de reconquête des axes de migration. Il s'accompagne d'un programme d'actions détaillé. Il fixe des **Zones d'Action Prioritaires (ZAP)** ou des **Zone d'Action Long Terme (ZALT)** pour les espèces ciblées (Anguille, Alose et Lamproie), sur lesquelles un diagnostic visant à déterminer la franchissabilité (à la montaison et à la dévalaison) des ouvrages. Le PLAGEPOMI 2010-2014 a été prolongé jusqu'à fin 2015 ; le PLAGEPOMI 2016-2021 est en cours de consultation du public.

**Les linéaires classés en tant que ZAP ou ZALT sur le bassin Rhône-Méditerranée pour les espèces concernées n'incluent aucun cours d'eau du territoire.**

#### SYNTHESE \\ Continuité écologique \\

La Chalaronne (entre le Relevant et le Poncharat) ainsi que La Glenne sont classées en liste 1 en application de l'article L. 214-17 du code de l'environnement. Tout nouvel ouvrage faisant obstacle à la continuité y est interdit et les ouvrages existants doivent être mis aux normes au moment du renouvellement de leur autorisation. La Calonne est quant à elle classée en liste 2 sur sa partie aval entre le barrage du « Quartier et le vannage du stade de Guéreins : tous les ouvrages existants doivent donc permettre la continuité écologique.

De nombreux ouvrages, dont certains de taille importante, sont présents sur les cours d'eau du territoire de Chalaronne. Le ROE (Référentiel des Obstacles à l'Écoulement) en répertorie 92 mais n'est pas complètement exhaustif.

Parmi ces ouvrages, 3 sont considérés prioritaires sur la Calonne (barrages des Charmes, du Moulin Crozet de Fossard – Saint-Maurice) ; ces trois ouvrages ont fait (ou feront dans un futur très proche) l'objet d'aménagement permettant de restaurer la continuité.

#### III.4.4. Le patrimoine naturel

*Sources : Données DREAL Auvergne-Rhône-Alpes*

Les périmètres des zones d'inventaire ou de protection du patrimoine naturel figurent sur la carte 14.

Le périmètre du Contrat de rivière comporte plusieurs milieux favorables à une biodiversité riche et variée, identifiés dans les différents inventaires (ZNIEFF, ZICO, ENS) et qui pour certains font l'objet de mesures de gestion ou de protection. Ces milieux correspondent essentiellement, sur le territoire, au secteur de la Dombes (sites Natura 2000, plusieurs zones d'inventaires...) et aux abords de la Saône.

### III.4.4.1. Les zones de gestion et de protection

Le périmètre est notamment concerné par la présence de plusieurs sites Natura 2000 identifiés au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore (Zones Spéciales de Conservation – ZSC) ou au titre de la Directive Oiseaux (Zone de Protection Spéciale - ZPS) :

Type de zone	Dénomination du site	Code	Superficie dans le périmètre (ha)
ZSC	La Dombes	FR8201635	15 700
	Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône	FR8201632	260
	Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône Aval	FR8202006	25
ZPS	La Dombes	FR8212016	15 700
	Val de Saône	FR8212017	260

Les **Documents d'Objectifs (DOCOB)** de chacun de ces sites Natura 2000 ont été approuvés.

Tel que précisé auparavant, une réflexion est par ailleurs en cours concernant un projet de création d'un **Parc Naturel Régional (PNR)** sur le territoire de la **Dombes**.

### III.4.4.2. Les zones d'inventaires écologiques

Plusieurs zones d'inventaires écologiques sont répertoriées sur le territoire. Il s'agit de :

- **Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)**, programme d'inventaire naturaliste et scientifique, comportant 2 types de zones :
  - Les ZNIEFF de type I représentent un territoire couvrant une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Elles abritent au moins une espèce ou un habitat caractéristique remarquable ou rare, justifiant d'une valeur patrimoniale plus élevée que celle du milieu environnant ;
  - Les ZNIEFF de type II représentent un des ensembles géographiques généralement importants, qui réunissent des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux. Elles se distinguent de la moyenne du territoire régional environnant par son contenu patrimonial plus riche et son degré d'artificialisation plus faible.
- **Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)**, identifiées, dans le cadre d'un programme d'inventaires, en tant que sites importants pour certaines espèces d'oiseaux (pour leurs aires de reproduction, d'hivernage ou pour les zones de relais de migration).

Les zones d’inventaires identifiées sur le territoire de la Chalaronne sont les suivantes :

Type de zone	Dénomination du site	Code	Superficie dans le périmètre (ha)
ZNIEFF de type II	Ensemble formé par la Dombes des étangs et sa bordure orientale forestière	0109	27 000
	Val de Saône méridional	0101	2 250
ZNIEFF de type I	Etangs de la Dombes	01090002	4 110
	Partie aval du ruisseau de la Calonne	01010006	19
	Prairies inondables du val de Saône	01010004	260
	Lit majeur de la Saône	01010009	26
ZICO	La Dombes	RA01	28 100
	Val de Saône	RA02	1 180

#### III.4.4.3. Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS), de compétence des Départements, ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d’expansion des crues et d’assurer la sauvegarde des habitats naturels ; mais également d’aménager ces espaces pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

L’**étang du Grand Birieux**, localisé sur la commune de Birieux, au cœur de la Dombes, a été labellisé ENS par le Conseil Départemental de l’Ain.

#### III.4.4.4. Les zones humides

Les zones humides assurent de nombreuses fonctions (régulation des régimes hydrologiques, épuration des apports nutritifs, réservoir biologique, production de ressources naturelles, espace de loisirs, intérêt paysager...). Le SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée 2016-2021 possède une orientation fondamentale visant à préserver, restaurer et gérer les zones humides, notamment au travers de la mise en œuvre de plans de gestion stratégiques.

Un inventaire des zones humides a été mené en 2011 sur le département de l’Ain par le Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels (CREN).

La superficie totale recensée en zone humide sur l’ensemble du périmètre s’élève à **6 900 ha**, répartis en **114 entités**. La part du territoire occupée par des zones humides est particulièrement importante (16 %) et s’explique notamment par la présence des étangs du secteur de la Dombes, représentant des superficies importantes (4 700 ha).

La plupart des zones humides recensées correspondent en effet à des étangs et plans d’eau. Les cours d’eau et leurs abords (ripisylves, plaines alluviales) représentent aussi une part importante. Plusieurs zones boisées (bois humides) et zones cultivées sont aussi recensées.

Un travail complémentaire à cet inventaire mené à l'échelle départementale est en cours de réalisation, par le SRTC, à l'échelle du territoire de la Chalaronne. Il vise à inventorier, décrire et cartographier les zones humides de petite taille (inférieure à 1 000 m<sup>2</sup>). Ce travail est en cours de réalisation (plusieurs zones humides potentielles doivent notamment faire l'objet de validation de terrain) et les résultats actuellement disponibles sont partiels. La base de données actuelle répertorie sur le périmètre du contrat de rivière plus de **1 100 entités**, représentant une surface globale de près de **27 ha**.

#### III.4.4.5. Les principaux milieux naturels et espèces remarquables du territoire

Tel qu'en témoignent les divers zonages présentés dans les paragraphes précédents, les principaux milieux naturels recensés sur le territoire correspondent aux prairies du val de Saône, aux étangs de la Dombes ainsi qu'aux cours d'eau et à la multitude de zones humides présente sur le périmètre d'étude.

##### Les prairies du val de Saône

Les **prairies du val de Saône** correspondent à des prairies inondables, localisées dans le champ d'expansion des crues de ce cours d'eau. La configuration très plane du Val de Saône permet des crues durant plusieurs semaines. Cette alternance d'immersion et de submersion (exposition régulière aux crues d'hiver et de printemps) et les capacités de rétention d'eau de ces milieux (liées à des facteurs topographiques, pédologiques et météorologiques) permet la présence d'un cortège d'espèces végétales et animales remarquables. Le maintien de ces milieux est favorisé par les pratiques traditionnelles extensives qui y prennent place (fauche tardive, pâturage estival et automnal).

Elle comporte des types d'habitats naturels dont la préservation est considérée comme un enjeu européen (prairies à *Cenante fistuleuse* et *Gratiola officinale*...), et une flore très riche (*Stratiote faux-aloès*, *Inule des fleuves*, *Hottonie des marais*, *Morène aquatique*, *Fritillaire pintade*, *Nivéole d'été*, *Laîche à épi noir*, *Laîche des renards*, *Erucastre de Pollich*, *Ratoncule naine*...). En terme biologique, la vallée correspond à un axe migratoire majeur pour l'avifaune, ainsi qu'une étape migratoire, une zone de stationnement, d'alimentation et de reproduction pour plusieurs espèces d'oiseaux remarquables (*Barge à queue noire*, *Courlis cendré*, *Râle des genêts* dans les prairies inondables, *fauvettes aquatiques* dont le *Phragmite des joncs* et le *Cisticole des joncs*, ou encore *Pic cendré* en forêt alluviale...). Il en est de même pour la rivière et ses annexes hydrauliques en matière de faune piscicole (*Toxostome*, *Lamproie de Planer*...) ; le champ d'inondation comprend par exemple des zones de frayères indispensables à certaines espèces (*Brochet*...).

Dans cette plaine inondable, les principaux risques pesant sur les milieux sont la régression des prairies, au profit des cultures maraîchères et céréalières, boisements, infrastructures industrielles et urbaines qui tentent de lutter, par divers aménagements, contre les contraintes du milieu.

## Les étangs de la Dombes

Le secteur de la **Dombes** est constitué d'un agrosystème modelé par l'homme et caractérisé par un haut niveau de biodiversité et une très grande originalité paysagère et biologique.

Il s'agit d'une zone humide d'importance majeure correspondant à l'une des principales zones, composé de milieux oligotrophes à mésotrophes et de milieux eutrophes. Cet ensemble naturel se caractérise par une forte originalité dans la composition du peuplement d'oiseaux. Il présente aussi un intérêt majeur de par les espèces d'odonates recensées, avec notamment la présence d'une population importante de Leucorrhine à gros thorax, espèce très rare.

La flore des étangs est également d'une grande originalité et compte de nombreuses espèces rares (Plantain d'eau graminé, Etoile d'eau, Elatine verticillée, Elatine à trois étamines, Pilulaire à globules, Limoselle aquatique, Lindernie couchée, Marsillée à quatre feuilles, Cicendie fluette...).

L'intérêt fonctionnel de cette zone est tout d'abord d'ordre hydraulique (ralentissement du ruissellement, autoépuration des eaux...).

Il se traduit également bien sûr, en ce qui concerne la conservation des populations animales ou végétales, comme zone de passages, zone d'échanges et étape migratoire, zones de stationnement ou de dortoirs (essentiellement pour l'avifaune migratrice), ainsi que comme zone d'alimentation ou liée à la reproduction de nombreuses espèces remarquables, notamment en ce qui concerne l'avifaune nicheuse (neuf espèces d'ardéidés, Cigogne blanche, anatidés -dont le Canard chipeau, la Sarcelle d'été, la Nette rousse-, Busard des roseaux, Echasse blanche, Guifette moustac, Grèbe à cou noir, fauvettes paludicoles dont le Phragmite des joncs, et beaucoup d'autres en zone d'étangs, mais aussi Pics mar et cendré dans la frange forestière...).

Ces milieux abritent aussi la Cistude d'Europe, le Triton crêté, le Murin à oreilles échancrées (chiroptère).

Le maintien en bon état de conservation écologique des étangs est tributaire du mode d'occupation de leur bassin versant : la régression des surfaces en herbe (notamment en périphérie des étangs), l'effacement progressif du maillage de haies, l'étalement urbain, la multiplication des infrastructures ou les pollutions diffuses peuvent représenter des risques pour ces milieux.

## Les cours d'eau et zones humides

Les cours d'eau et multiples zones humides du territoire constituent, de par leurs caractéristiques, des milieux naturels intéressants pour plusieurs espèces inféodées aux milieux aquatiques ou à leurs milieux connexes (végétation rivulaire, prairies inondables favorables à la constitution de zone de frayères pour le brochet).

Parmi les cours d'eau, la Calonne apparaît comme la rivière la plus préservée ; elle abrite plusieurs espèces piscicoles intéressantes (population de Truite fario, Lamproie de Planer, Bouvière).

Sur le bassin versant de ce cours d'eau se trouve une des zones humides majeures du territoire : il s'agit du marais de Vernay, représentant une superficie de près de 59 ha. Cette zone humide est traversée par la Calonne. Outre les espèces présentes dans la Calonne, le site du Vernay abrite des habitats remarquables identifiés au niveau européen que sont les aulnaies et frênaies Ces milieux subis-

sent plusieurs menaces (remblais sauvages, drainage des sols, développement des peupleraies). La mise en œuvre d'un plan de gestion de cette zone a été réalisée dans le cadre du contrat de rivière.

Le marais de Saint-Etienne-sur-Chalaronne, traversé par la Chalaronne est lui aussi menacé mais fait l'objet d'un plan de gestion (mis en œuvre dans le cadre du contrat de rivières). Les milieux se ferment, avec le développement de zones boisées, notamment de peupleraies. Les zones disponibles pour la reproduction du brochet ont aussi été largement réduites.

#### SYNTHESE \\ Patrimoine naturel \\

Le périmètre du Contrat de rivière comporte plusieurs milieux favorables à une biodiversité riche et variée, identifiés dans les différents inventaires (ZNIEFF, ZICO, ENS) et qui pour certains font l'objet de mesures de gestion ou de protection.

Sur le territoire, les principaux milieux naturels recensés correspondent aux prairies du val de Saône, aux étangs de la Dombes ainsi qu'aux cours d'eau et à la multitude de zones humides présente sur le périmètre d'étude. Ces milieux abritent plusieurs espèces végétales et animales (oiseaux, poissons, chiroptères, batraciens, odonates... d'intérêt patrimonial.

## IV. Volet B2 : Prévention et protection contre le risque d'inondation

### IV.1. Les objectifs du volet

La définition des objectifs de ce volet se sont initialement basés sur les constats et enjeux identifiés lors de l'élaboration du contrat, avant les épisodes de crues de fin 2008 et début 2009. Ces principaux constats concernaient les menaces ponctuelles vis-à-vis des personnes et des biens identifiées pour plusieurs communes riveraines de la Chalaronne, de la Calonne et du Râche.

L'objectif principal, consistant à gérer le risque d'inondation, était d'éviter la création de nouvelles zones constructibles en zone inondable pour des crues inférieures à une occurrence cinquantennale. Il s'est décliné en plusieurs objectifs opérationnels :

- Ne pas aggraver le risque d'inondation actuel,
- Réduire l'aléa d'inondation,
- Diminuer la vulnérabilité,
- Assurer une gestion du risque.

Les crues survenues en 2008-2009 ont conduit à mener des études complémentaires destinées à améliorer la connaissance quant à ces phénomènes d'inondation et à leurs impacts et ayant pour finalité de proposer des actions appropriées.

Objectif opérationnel	Actions associées
Ne pas aggraver le risque d'inondation actuel	B2-1
Réduire l'aléa d'inondation	B2-2 à B2-4
Diminuer la vulnérabilité	B2-5
Assurer une gestion du risque	B2-6 à B2-7
Améliorer la connaissance des phénomènes de crues et définir des actions appropriées	B2a ; B2b ; B2-8-MP

### IV.2. Rappel des opérations du volet B2 du Contrat 2008-2015

Le volet B2 du contrat de rivière représentait un montant prévisionnel de 118 000 (soit environ 0,5 % du montant global) et comportait **10 actions** (9 % du nombre total d'actions). Le montant faible affecté à ce volet s'explique par le fait que plusieurs actions préconisées consistaient en des mesures de gestion, correspondant à des frais de fonctionnement des structures engagées (SRTC, communes).

Les maîtres d'ouvrage prévus pour ces actions étaient le SRTC et les communes concernées.

Les actions du volet B2 figurent sur la carte 12d.

### IV.3. Bilan technico-financier du volet B2

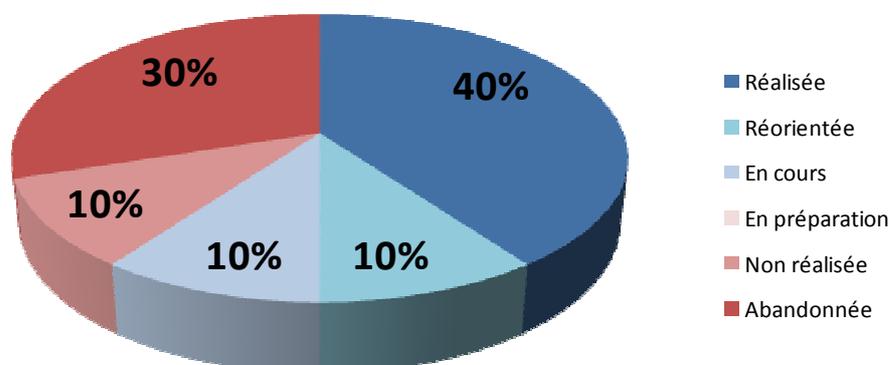
#### IV.3.1. Avancement technique du volet B2

##### IV.3.1.1. Avancement global du volet

Le tableau suivant présente, pour l'ensemble du volet et par thème (sous-objectif), le nombre d'actions prévues ainsi que leur état d'avancement.

Sous-objectif	Actions prévues au contrat	Etat d'avancement						Taux de réalisation
		Réalisée	Réorientée	En cours	En préparation	Non réalisée	Abandonnée	
Ne pas aggraver le risque d'inondation actuel	1	1						100 %
Réduire l'aléa d'inondation	3	1					2	33 %
Diminuer la vulnérabilité	1						1	0 %
Assurer une gestion du risque	2		1	1				100 %
Améliorer la connaissance des phénomènes de crues et définir des actions appropriées	3	2				1		67 %
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>60 %</b>

### Avancement technique du Volet B2



Sur les 10 actions composant le volet B2 (actions initiales et actions rajoutées à mi-parcours), 4 ont été achevées et 1 est en cours de réalisation. Une action a de plus été réorientée vers une autre opération (réalisée). **60 % des actions de ce volet ont de ce fait été engagées à ce jour**, avec des variations d'avancement variable suivant les objectifs opérationnels.

Le détail de l'avancement de ces actions, par sous-objectif du contrat, est détaillé dans les paragraphes suivants.

#### IV.3.1.2. Avancement par sous-objectif du volet

##### Ne pas aggraver le risque d'inondation actuel (avancement technique : 100 %)

Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Commune / territoire concerné	Avancement de l'action	Montant prévisionnel HT	Montant de l'engagement financier HT
B2-1	Révision de PLU et gestion de l'urbanisme en milieu urbain	Communes / SRTC	Linéaire Chalaronne	Réalisée	pm	pm

Ce sous-objectif du volet B2 comportait une unique action qui avait pour ambition d'**améliorer la gestion de l'urbanisation dans les communes**, en regard du risque d'inondation, notamment au travers de la révision des documents d'urbanisme (**action B2-1**). Cette action est considérée réalisée, une animation ayant été menée par le SRTC au fur et à mesure de l'évolution des documents d'urbanisme communaux.

##### Réduire l'aléa d'inondation (avancement technique : 33 %)

Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Commune / territoire concerné	Avancement de l'action	Montant prévisionnel HT	Montant de l'engagement financier HT
B2-2	Remise en eau des prairies humides du Moignans à l'aval de Baneins	SRTC	Baneins	Abandonnée	19 500,00	-
B2-3	Abaisser le seuil à l'aval du lagunage de La Chapelle du Chatelard	La Chapelle du Chatelard	La Chapelle du Chatelard	Abandonnée	12 000,00	-
B2-4	Restauration d'une prairie humide sur le Râche	SRTC	Genouilleux	Réalisée	8 000,00	7 820,90

Ce sous-objectif se composait de 3 actions dont une seule a été réalisée. Il s'agit de la **restauration d'une prairie humide sur le Râche**, sur la commune de Genouilleux (**action B2.4**), visant à favoriser l'inondabilité de cette zone par abaissement de la digue, dont la réalisation a été couplée avec l'opération d'entretien et de restauration de ce petit cours d'eau (action B1.2-9).

Le projet d'**abaissement du seuil localisé à l'aval du lagunage de La Chapelle-du-Chatelard** (**action B2.3**), dont l'objectif était de protéger l'unité de traitement des risques de submersion pour des occurrences inférieures à 20 ans, a été rapidement abandonné, du fait de l'opposition de la commune.

Enfin, le projet de **remise en eau des prairies humides du Moignans** (**action B2.2**), à l'aval de Baneins (arasement d'une digue), ayant pour vocation de restaurer un champ d'expansion des crues, a aussi été abandonné, car vraisemblablement jugé peu prioritaire par la commune.

### Diminuer la vulnérabilité (avancement technique : 0 %)

Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Commune / territoire concerné	Avancement de l'action	Montant prévisionnel HT	Montant de l'engagement financier HT
B2-5	Mise en place de batardeaux aux entrées du gymnase de Villars les Dombes	Villars les Dombes	Villars les Dombes	Abandonnée	5 500,00	-

L'action visant à réduire la vulnérabilité du gymnase de Villars-les-Dombes au moyen de la mise en place de batardeaux (**action B2.5**) a été abandonnée, faute de solution technique pour le stockage des batardeaux et de moyens humains pour en assurer la gestion.

### Assurer une gestion du risque (avancement technique : 100 %)

Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Commune / territoire concerné	Avancement de l'action	Montant prévisionnel HT	Montant de l'engagement financier HT
B2-6	Mise en place de plans d'urgence d'évacuation des lieux publics	Communes	communes riveraines de la	En cours	pm	pm
B2-7	Gestion des moyens humains en période de crise	SRTC		Réorientée	pm	-

Parmi les actions de ce sous-volet, l'**action B2.6** concernait la **mise en place de plans d'urgence d'évacuation des lieux publics sur les communes riveraines de la Chalaronne et de la Calonne**. Cette opération est à ce jour partiellement réalisée avec la mise en œuvre de plans communaux de sauvegarde pour les communes de Guéreins et Saint-Didier-sur-Chalaronne ; elle est de ce fait considérée en cours de réalisation.

L'action visant à **gérer les moyens humains en période de crise** (**action B2.7**) avait pour vocation de **fixer des mesures organisationnelles connues des principaux utilisateurs de la rivière concernant la gestion des interventions humaines afin d'optimiser le fonctionnement hydraulique de la rivière en crue et ainsi de réduire l'aléa d'inondation**. Elle prévoyait notamment de désigner des responsables chargés de la manœuvre de certains ouvrages hydrauliques en cas d'alerte et de définir les procédures de gestion de ces ouvrages. Cette action a été partiellement réorientée, en lien avec la réalisation d'autres actions notamment. Ainsi, le barrage de Tallard a été automatisé, de même qu'un autre ouvrage dans la traversée de Châtillon-sur-Chalaronne. Concernant le barrage du moulin de l'Ecuelle, un accord, faisant l'objet d'un compte-rendu écrit, a été trouvé. Par ailleurs, un système d'alerte a été mis en place sur Guéreins et Saint-Etienne-sur-Chalaronne permettant une alerte par SMS des élus des communes concernées lorsque le niveau des eaux dépasse une certaine cote.

### Améliorer la connaissance des phénomènes de crues et définir des actions appropriées (avancement technique : 67 %)

Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Commune / territoire concerné	Avancement de l'action	Montant prévisionnel HT	Montant de l'engagement financier HT
B2-8-MP	Définition et évaluation des solutions techniques les plus adaptées pour lutter contre les crues en vue de leur inscription dans une seconde procédure	SRTC	SRTC	Non réalisée	pm	-
B2a	Etude post-crue	SRTC	communes sinistrées	Réalisée	30 200,00	30 200,00
B2b	Etude topographique et modélisation	SRTC	communes sinistrées	Réalisée	43 042,00	43 042,00

Les 3 actions de ce sous-objectif n'avaient pas été prévues dans le contrat initial.

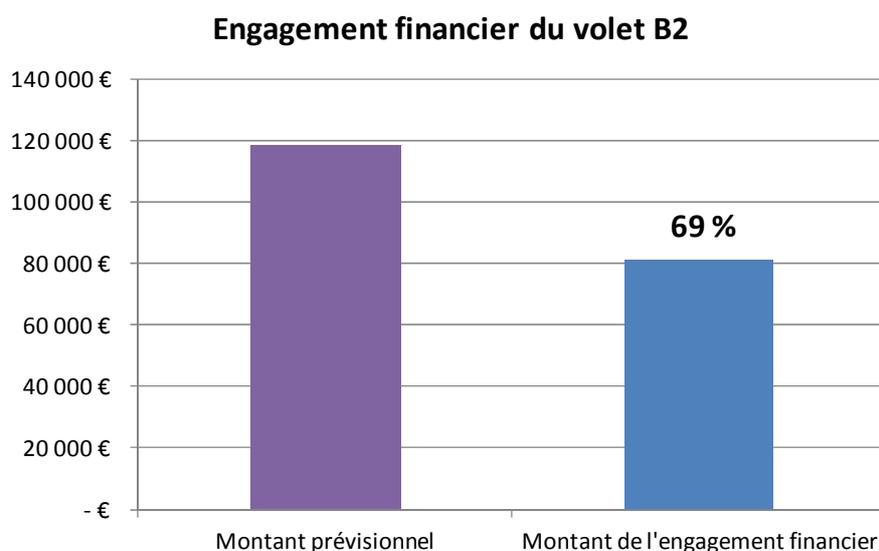
L'**étude post-crue (action B2a)**, comprenant notamment une analyse hydrologique, une expertise de sites, une analyse prospective et des préconisations relatives à des travaux d'urgence, et l'étude visant, sur la base d'une modélisation hydraulique, à **proposer différentes solutions de gestion des inondations (action B2b)** ont été menées suite aux épisodes de crues survenus en novembre 2008 et février 2009. Ces deux études ont été **réalisées**.

Suite au bilan à mi-parcours, une action de **définition et d'évaluation des solutions techniques les plus adaptées pour lutter contre les crues**, en vue de leur inscription dans une seconde procédure (**action B2-8-MP**) avait été rajoutée au programme d'actions. Elle n'a toutefois pas pu être mise en œuvre faute de temps et de disponibilité du SRTC.

#### IV.3.2. Avancement financier

Le **montant global prévisionnel** pour ce volet s'élevait à environ **118 000 €**.

Le **montant global des dépenses engagées sur volet B2** à la date d'élaboration du bilan s'élève à **81 000 €**.



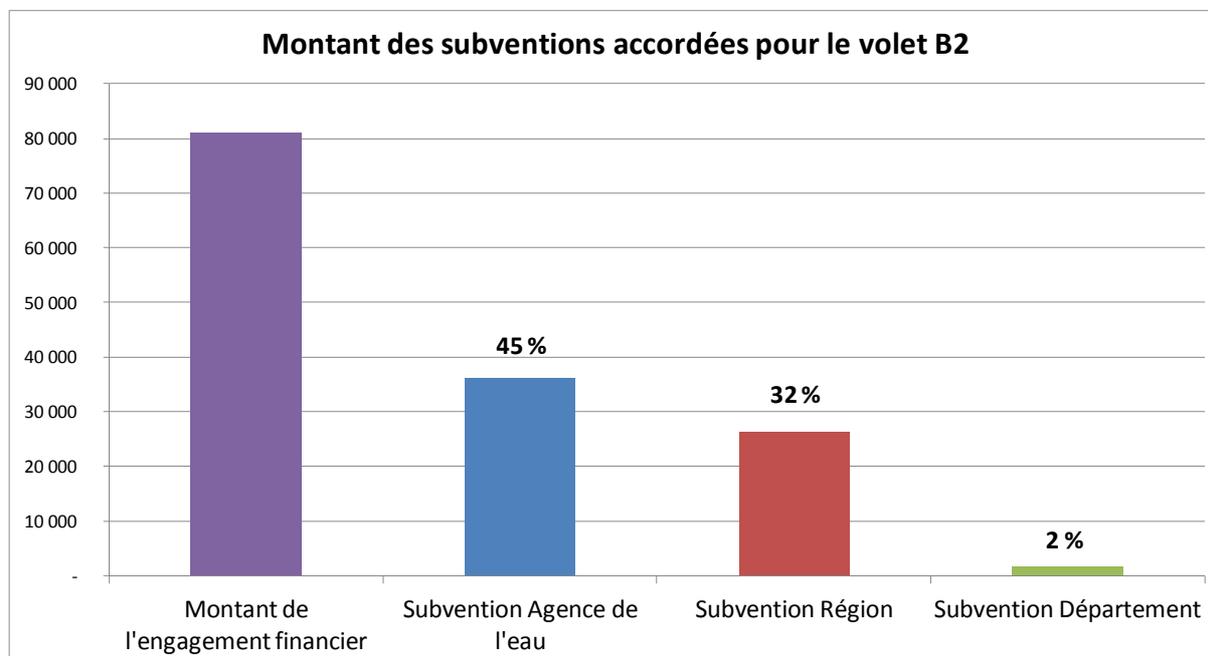
L'**avancement financier de ce volet est de 69 %**. L'écart entre le montant prévisionnel et le montant réellement engagé est de l'ordre de 37 000 €.

Les écarts observés s'expliquent par l'abandon de plusieurs actions (remise en eau des prairies humides du Moignans à l'aval de Baneins, abaissement du seuil de La Chapelle-du-Châtelard, mise en place de batardeaux au gymnase de Villars-les-Dombes).

### IV.3.3. Participations financières des partenaires

Rappelons que les participations financières prises en compte dans l'analyse sont celles communiquées par les partenaires financiers ou les maîtres d'ouvrage à la date d'élaboration du bilan (juin 2016). Certains montants de participation peuvent, pour des actions en cours ou en préparation, ne pas avoir été à ce jour communiqués par les partenaires financiers du contrat car encore prévisionnels.

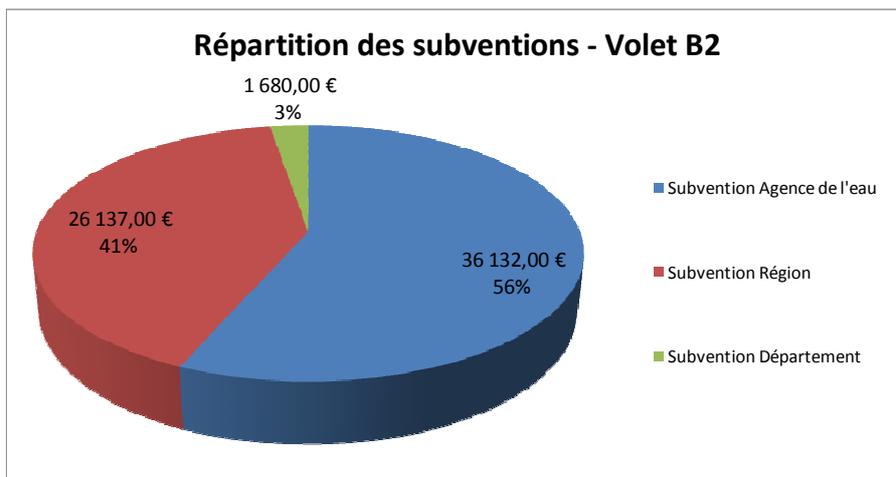
#### Taux de financement moyen du volet et répartition des participations financières entre les partenaires



Les **subventions mobilisées dans le cadre de ce volet du contrat** (et dont les montants ont été communiqués) se sont élevées à 79 % du montant engagé (soit **64 000 €**) ; ce taux moyen est particulièrement élevé.

Le montant des subventions propres au contrat se répartit de la manière suivante :

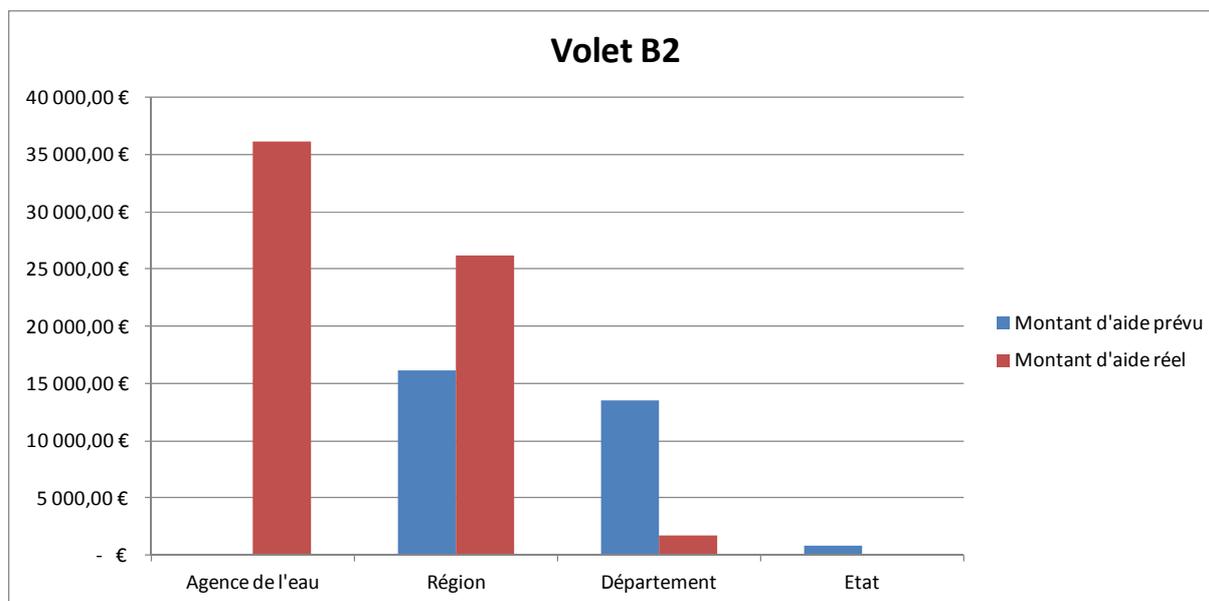
- Agence de l'Eau : 36 000 € (soit 45 % du montant du volet B2),
- Région Rhône-Alpes : 26 000 € (soit 32 % du montant du volet B2),
- Département de l'Ain : 1 680 € (soit 2 % du montant du volet B2).



Les principaux contributeurs financiers sont l’Agence de l’Eau (à hauteur de 56 % de l’enveloppe des subventions attribuées) et la Région (41 %).

Les principales subventions (plus de 90 % des aides globales du ce volet) ont été apportées dans le cadre des études menées après les épisodes de crues de 2008 et 2009.

### Comparaison aux aides prévisionnelles



Au vu des actions envisagées initialement dans le cadre du contrat, les participations prévues par l’Agence de l’Eau étaient nulles sur ce volet B2. Les aides apportées par cet organisme, non prévues initialement l’ont été pour permettre la réalisation des études post-crues. Ceci explique aussi les montants d’aides supérieurs aux subventions provisionnées par la Région.

Les participations financières prévues par le Département portaient quant à elle beaucoup sur des actions abandonnées.

## SYNTHESE \\ Bilan technique et financier du volet B2 \\

**10 actions prévues, dont 6 ont été engagées (soit 60 %)**

Montant prévisionnel : **188 000 €** / Engagement financier : **81 000 €** (soit **69 %** du prévisionnel)

### Principaux constats sur l'avancement technique et financier

- Taux d'avancement technique et d'engagement financier moyens pour ce volet ;
- Survenue de deux épisodes de crues (fin 2008 et début 2009) ayant justifié la mise en œuvre de deux études spécifiques permettant d'améliorer les connaissances et expliquant pour partie le taux de réalisation moyen ;
- Plusieurs actions de gestion et non aggravation du risque mises en œuvre (PCS sur plusieurs communes, optimisation de la gestion des ouvrages et de l'alerte, prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme) ;
- Une seule opération de réduction de l'aléa réalisée, sur le Râche à Genouilleux, mais abandon des projets concernant le lagunage de La Chapelle-du-Châtelard et des prairies humides du Moignans.
- Une seule opération de réduction de la vulnérabilité (gymnase de Villars-les-Dombes), non réalisée.

## IV.4. Etat actuel et évolution de la gestion et de la prévention du risque inondation

*Sources : Dossier définitif de candidature du contrat de rivière (SRTC, 2008), Banque Hydro, Préfecture de l'Ain, Etude post-crise (HYDRETUDE - 2009) ; Etude et proposition de différentes solutions de gestion des inondations à mettre en œuvre sur les territoires de Chalaronne par modélisation hydraulique (HYDRETUDE - 2011).*

### IV.4.1. Historique des crues du territoire

L'analyse historique des crues permet d'inventorier plusieurs événements importants sur le territoire. Deux crues particulièrement anciennes sont notamment répertoriées : il s'agit des crues de **1765** et **1840** liées à la Chalaronne aval et à la Saône. **La crue de 1840 est l'évènement le plus important connu sur le bassin de la Saône entre Mâcon et Lyon.** Les remous seraient remontés jusqu'à l'actuel centre équestre du Moulin Saint-Julien, à Saint-Didier-sur-Chalaronne (localisé en amont de la RD 933) avec des hauteurs d'eau de 1,8 m à Saint-Didier et Thoisse, dont il persiste des marques, et auraient provoqué la destruction du pont de St Etienne.

Au cours de la période plus récente (sur les 45 dernières années), plusieurs épisodes de crues ont aussi été recensés.

Dans les années 80, 3 crues relativement similaires, de période de retour comprise entre 10 et 20 ans, se sont produites, respectivement le **27 novembre 1982**, le **16 mai 1983** et le **9 mai 1985**.

La crue la plus importante connue sur la partie amont du bassin versant de la Chalaronne est survenue en **octobre 1993** : cette crue exceptionnelle s'est étalée sur plus d'un mois avec un épisode pluvieux très long.

La crue la plus récente répertoriée avant la mise en œuvre du contrat de rivière est intervenue le **17 avril 2005**. D'une occurrence proche de 10 ans et ayant causé quelques dégâts, elle constitue l'épisode sur lequel s'est appuyé la modélisation hydraulique réalisée la même année et dont les principaux résultats sont présentés dans les paragraphes suivants.

Les deux crues les plus récentes survenues sur le territoire, durant la période de mise en œuvre du contrat, se sont produites le **1<sup>er</sup> novembre 2008** et le **6 février 2009**. Elles ont affecté les bassins versants de la **Chalaronne** et de la **Calonne**.

Ces deux évènements ont aussi provoqué des débordements importants sur 3 affluents de la Chalaronne :

- Le **bief de Valeins**, qui a débordé sur la RD75 au lieu dit « Le Moine », commune de Saint-Etienne-sur-Chalaronne
- La **Glennie**, qui a débordé sur la RD7 au lieu-dit « Martelet », commune de Saint-Etienne-sur-Chalaronne
- Le **bief du Poncharat**, qui a débordé au lieu-dit « Les Devaudes » et inondé le bourg de Saint-Didier-sur-Chalaronne.

La survenue de ces crues ont conduit le SRTC à conduire sur le territoire (en réorientant certains crédits du contrat de rivière) une expertise post-crue puis apporter des compléments à la modélisation hydraulique initiale des cours d'eau, à la lumière de ces récents évènements pour aboutir à la proposition d'opérations et de scénarios d'aménagement.

L'analyse menée suite à ces deux évènements a permis de mettre en évidence que, au regard des pluies et des débits qui en ont résulté, les crues de l'automne 2008 et de l'hiver 2009 apparaissent rares sans être exceptionnelles. En particulier l'épisode de février a battu des records de précipitations journalières connues de ce mois sur les trois stations étudiées du réseau Météo-France.

Il est difficile d'affecter une période de retour à ces évènements du fait de l'imprécision de la station de mesure de Châtillon, qui a un comportement à seuil. Au vu des précipitations, il peut être considéré que l'occurrence des crues de novembre est voisine de la quinquennale et que celle des crues de février est supérieure à la décennale.

Au vu des enveloppes de crues constatées sur l'aval du bassin versant de la Chalaronne, les crues de novembre et de février seraient proches d'une occurrence cinquantennale à centennale sur les communes de Saint-Didier-sur-Chalaronne et de St Etienne-sur-Chalaronne.

## IV.4.2. Hydrologie de crue

### IV.4.2.1. Débits de crues calculés aux stations hydrométriques

Le territoire comporte deux stations hydrométriques en service dont l'analyse des données permet le calcul statistique des débits de crues. Ces stations sont toutes deux localisées sur la Chalaronne, respectivement à Villars-les-Dombes et Châtillon-sur-Chalaronne. Les débits de crue calculés au droit de ces deux stations figurent dans le tableau suivant.

Station	La Chalaronne à Villars-les-Dombes	La Chalaronne à Châtillon-sur-Chalaronne
Code station	U4405010	U4405020
Superficie de bassin versant (km <sup>2</sup> )	87	175
Débit de crue biennal (Q2 – m <sup>3</sup> /s)	5,5	15
Débit de crue quinquennal (Q5 – m <sup>3</sup> /s)	8,4	22
Débit de crue décennal (Q10 – m <sup>3</sup> /s)	10	27
Débit de crue vicennal (Q20 – m <sup>3</sup> /s)	12	32
Débit de crue cinquennal (Q50 – m <sup>3</sup> /s)	14	39
Débit de crue centennal (Q100 – m <sup>3</sup> /s)	Non calculé	Non calculé

*Les débits de crues figurant dans le tableau correspondent aux débits de crue instantanés*

### IV.4.2.2. Modélisation hydraulique des cours d'eau du territoire

Deux modélisations hydrauliques (modèles pluie – débit) ont été réalisés sur le territoire de la Chalaronne, dont la plus récente, menée en 2005, a été calée sur la crue du 17 avril 2005 (cf. paragraphes suivants), d'occurrence décennale.

Cette étude a permis d'estimer les débits de crues caractéristiques de la Chalaronne et de ses affluents en plusieurs points du bassin et pour différentes occurrences.

Ces débits sont présentés dans le tableau suivant :

Bassin Versant	Superficie (km <sup>2</sup> )	Q2		Q5		Q10		Q20		Q50		Q100	
		Géo+ 1995	2005										
Villars le Dombes	90	6	6	10	9	12.7	11	16	13	23	19	30	22
La Chapelle du Chatelard	139	-	12	-	18	-	22	-	27	-	38	-	45
Amont Chatillon sur Chalaronne	171	19	16	27.5	25	32.9	30	39	36	52	52	64	61
Aval Vernisson	216	-	22	-	34	-	41	-	49	-	68	-	81
Amont Saint Etienne sur Chalaronne	289	35	33	51	48	61	58	73	68	95	95	116	112
Aval Bief de Glenne	307	36	36	53	52	64	62	76	73	99	101	121	121
Confluence Saône	337	40	40	58	57	70	69	83	81	108	111	131	132
Moignans	61	10	9	15	12	18	14	22	17	29	22	36	27
Relevant	26	3.7	4	5.4	6	6.5	7	7.8	8	10.4	11	13	13

Concernant les autres cours d'eau du territoire et en l'absence de stations de mesure, les débits de crue ont été approchés par modélisation.

Point de calcul	S en km <sup>2</sup>	QMNA5 en l/s	Q2	Q5	Q10	Q20	Q50	Q100
<b>A-Callone</b>	32.55	11	8.5	13.6	17	23.0	29.6	34.4
<b>B-Callone</b>	35.09	12	9.0	14.4	18	24.9	32.0	37.3
<b>Rache</b>	1.37	0.5	1.9	3.1	3.9	5.7	8.0	9.7
<b>Petite Callone</b>	7.29	2.5	2.5	4.0	5.0	6.9	9.4	11.3
<b>Avanon</b>	19.37	7	5.0	8.0	10.0	12.7	16.3	19.0

### IV.4.3. Fonctionnement en crue des cours d'eau du territoire et principaux enjeux en zone inondable

#### IV.4.3.1. Fonctionnement général du territoire en période de crue

Les diverses études hydrauliques menées sur le territoire<sup>5</sup> ont permis de mieux comprendre et appréhender le fonctionnement du territoire lors d'épisodes de crues. Elles ont aussi permis d'analyser les enjeux présents sur ce territoire, d'expertiser plusieurs sites plus particulièrement sensibles et de définir des programmes d'intervention ou scénarios d'aménagement.

La présence des nombreux étangs dans le secteur de la Dombes, occupant une superficie importante sur la partie amont du bassin de la Chalaronne, et des fossés qui les accompagnent influencent de plusieurs façons les caractéristiques hydrologiques et le comportement hydraulique global du bassin versant :

- L'analyse des temps de concentration montre que **les crues de la Chalaronne sont générées par des pluies longues** (supérieures à 24h) et non par des orages courts de forte intensité ;
- Les propagations de l'onde de crue est atypique sur la Chalaronne : **le pic de crue est en effet observé en premier lieu dans la partie aval du bassin.**

Ces observations permettent de mieux définir le rôle des étangs sur l'hydrologie de la Chalaronne :

- pour des **crues inférieures à la décennale**, les étangs semblent avoir une incidence positive sur les débits de pointe en interceptant une partie du ruissellement. En conséquence les nombreux affluents de la Chalaronne présentent des pics de crue légèrement en avance par rapport à l'amont du bassin.
- Pour les **crues décennales et vicennales**, les étangs sont en limite de capacité et n'ont pas d'impact significatif.
- Pour les **crues supérieures**, le réseau de fossé accélère le surplus d'eau déversé par les étangs avec un impact plutôt favorable à la propagation et l'intensité des crues.

Les étangs interceptent une grande partie des eaux au début des épisodes pluvieux alors que les affluents et biefs font transiter l'eau plus vite sur l'aval du bassin. Ces deux facteurs se combinent pour donner des pics de crues en premier lieu à l'aval du bassin. Ce comportement est dépendant de l'homogénéité des précipitations et des niveaux de saturation mais il a été observé lors de la crue du 17 avril 2005 : le pic de crue a eu lieu à 12 h à Villars alors qu'il avait eu lieu tôt le matin entre Châtillon et St Etienne.

Le facteur ruissellement est un paramètre fortement aggravant, difficilement quantifiable sur le territoire (suppression des haies, augmentation du drainage des parcelles, création de fossés, progression de l'imperméabilisation due à l'urbanisation récente, ...).

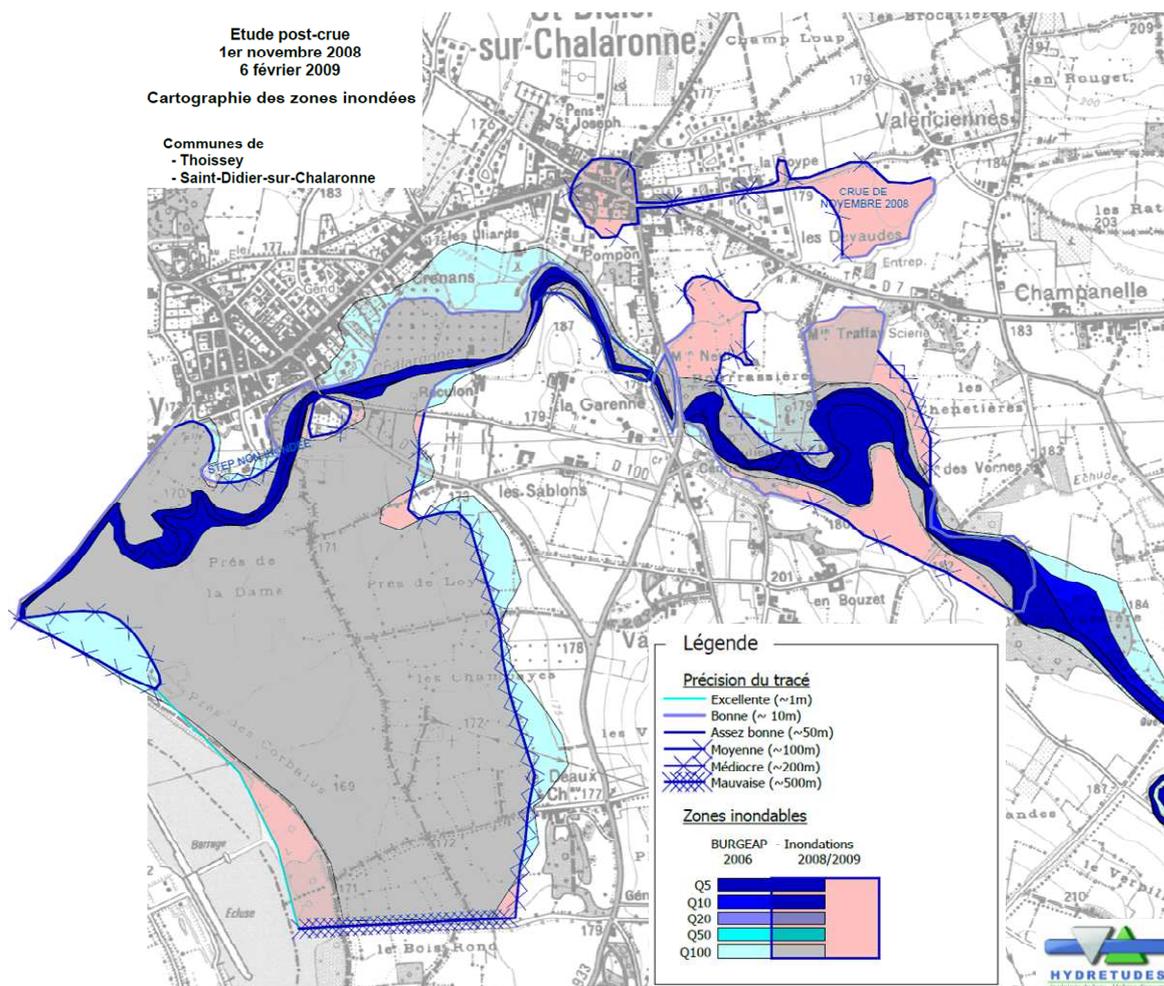
---

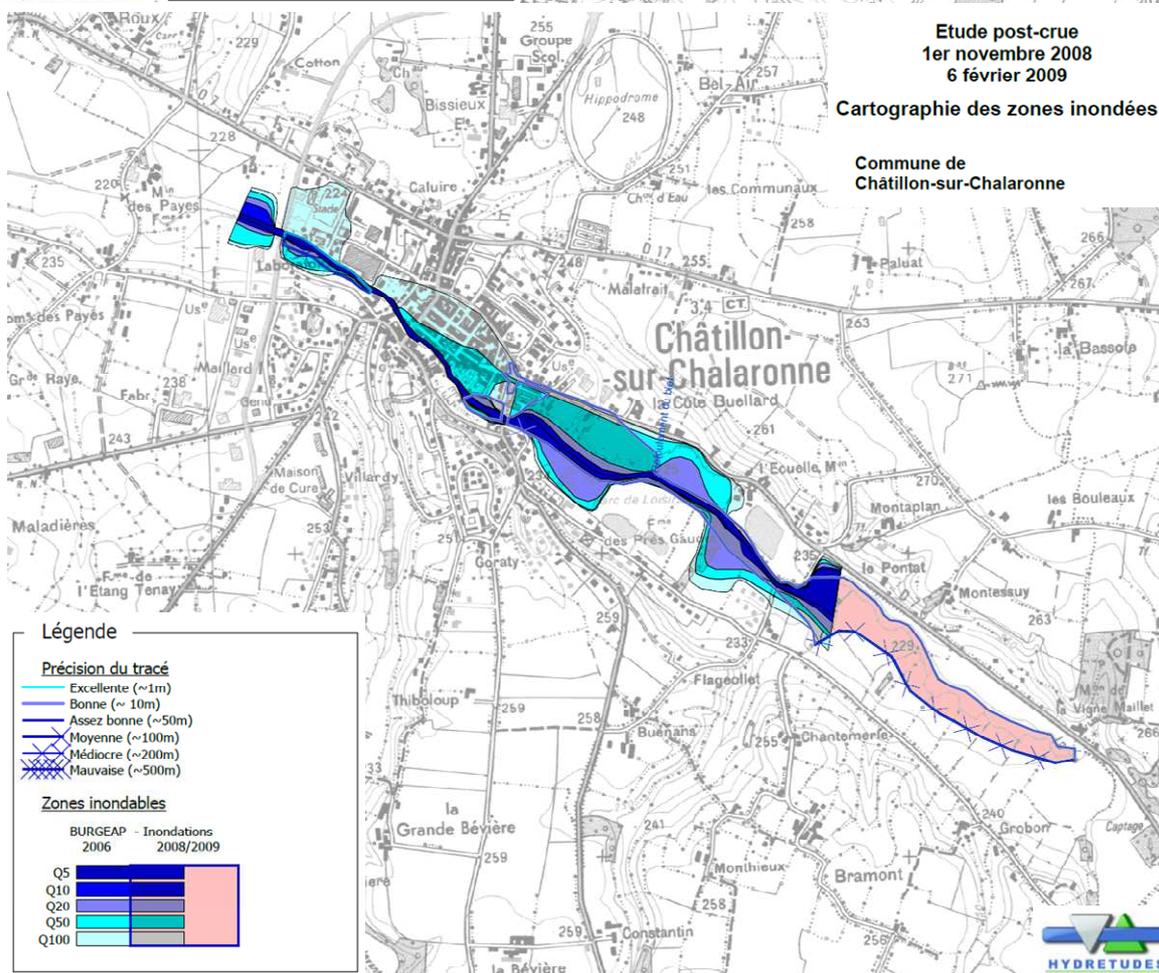
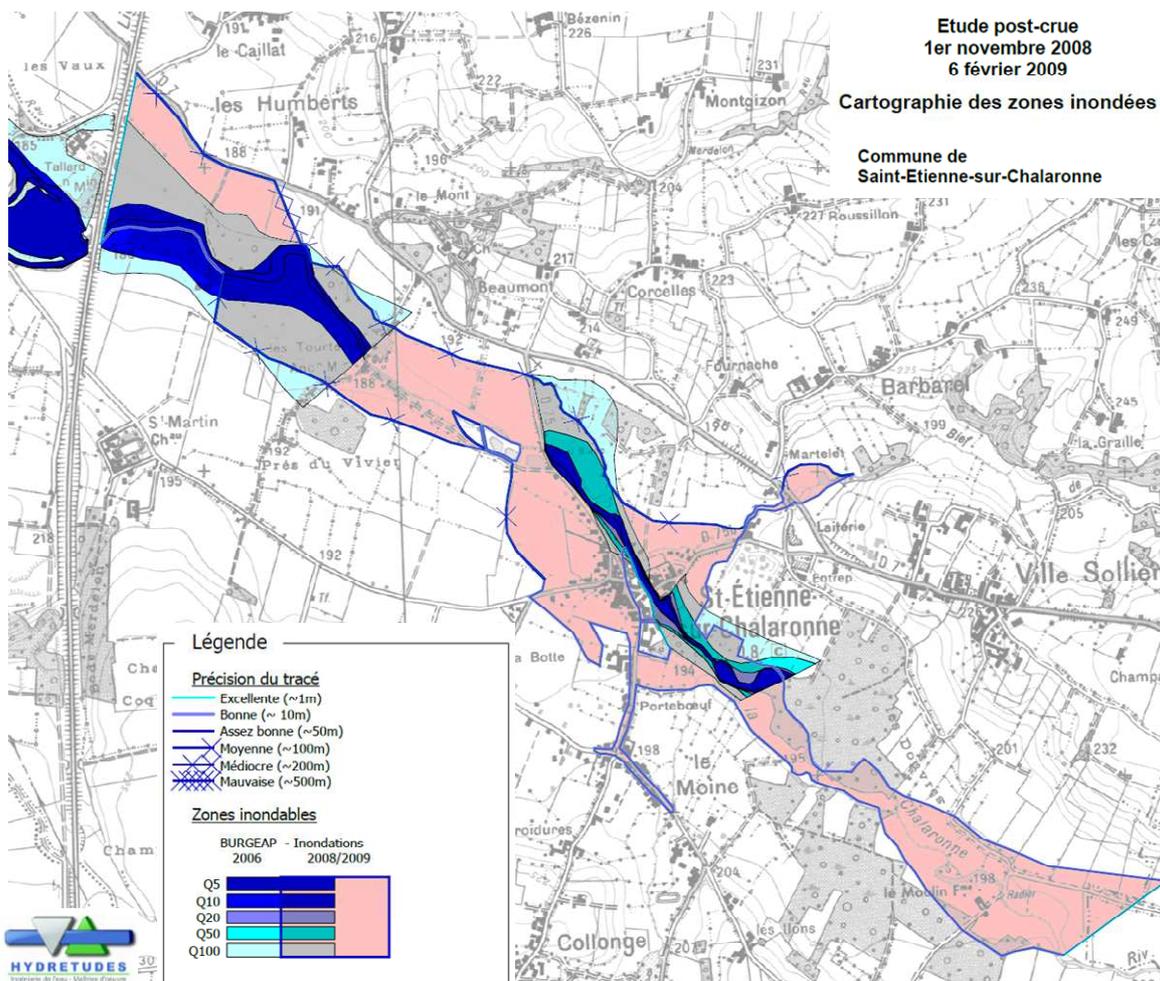
<sup>5</sup> Etude du fonctionnement hydrologique et hydraulique des territoires de Chalaronne préalable au contrat de rivière (BURGEAP - 2006) ; Etude post-crue (HYDRETUDE – 2009) ; Etude et proposition de différentes solutions de gestion des inondations à mettre en œuvre sur les territoires de Chalaronne par modélisation hydraulique (HYDRETUDE – 2011).

Les périodes de l’année pendant lesquelles les dernières crues sont survenues sont propices à un fort ruissellement, avec des surfaces agricoles en partie à l’état de sol nu pour les parcelles cultivées, celles-ci étant en forte progression par rapport aux pâtures.

**IV.4.3.2. Problématiques par communes concernées et principaux enjeux en zone inondable**

L’étude post-crue de 2009 a permis de cartographier les zones inondées (HYDRETUDES – 2009). Les cartographies issues de cette étude figurent ci-après.





### Commune de Guéreins (bassin versant de la Calonne)

Le centre-bourg de Guéreins a été impacté par les deux dernières fortes inondations, en novembre 2008 et février 2009. Ce centre-bourg regroupe des enjeux socio-économiques élevés avec des risques importants en termes de sécurité des personnes et des biens, notamment du fait de la présence d'habitat continu, de la mixité des usages (commerces...), de sa traversée par une voie de communication principale, de l'implantation d'équipements publics (plateau sportif...).

Lors des dernières crues, l'onde de submersion a atteint plus d'un mètre dans certaines habitations en touchant de l'ordre de 40 habitations ainsi que des voiries (submersion). La rareté des deux dernières crues (occurrence des phénomènes) est délicate à appréhender. Aucun limnimètre n'est implanté sur le cours de la Calonne, ce qui rend toute quantification du débit de crue très aléatoire. Les hauteurs d'eau atteintes et la force du flot laissent cependant à penser à des événements de période de retour positionnée entre 50 et 100 ans. Le pont du village (ancien ouvrage voute) était saturé et on sait qu'il n'en permet que le passage d'une crue de période de retour 20 ans. Au-delà des désordres sont provoqués (débordements).

L'étude hydraulique menée en 2011 et ayant débouché sur la proposition de différentes solutions de gestion des inondations comportait un volet spécifique à la commune de Guéreins. La modélisation réalisée a notamment permis de mettre en évidence :

- La perte de charge induite par le pont du centre-ville pour tous les débits de crues étudiés, faisant obstacle à l'écoulement des crues (rehausse de la ligne d'eau en amont sur environ 40 m linéaires) ;
- Le rétrécissement de la section de cours d'eau en amont du pont, insuffisante pour faire transiter les débits de crue (rehausse de la ligne d'eau de 0,5 m pour  $Q_{10}$  et 1 m pour  $Q_{100}$ ).

### Commune de Saint-Etienne-sur-Chalaronne

Le centre-bourg de Saint-Etienne-sur-Chalaronne se situe à la confluence de trois cours d'eau : la Chalaronne, la Glenne et le ruisseau du Bourg (ou de Chaneins). Tous les trois débordent largement en période de crue en inondant, entre autres, des habitations, des établissements recevant du public (ERP) (dont une école et une salle des fêtes), des bâtiments d'activités et des infrastructures : RD7 (principal axe routier de la vallée, par les débordements de la Glenne), RD75 (lieu dit Le Moine, par les débordements du ruisseau de Valeins)...

Les premiers dégâts (habitations touchées) apparaissent pour une occurrence décennale. La situation locale présente donc un risque naturel élevé.

Sur cette commune, un **Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales** a été réalisé en 2013. Ce schéma, ayant abouti sur un zonage pluvial et sur des propositions d'actions visant à améliorer cette gestion. Le diagnostic réalisé a mis en évidence que certains réseaux structurants subissent des mises en charge importantes et régulières pouvant se traduire pour des événements pluvieux intenses par des débordements sur chaussée et du ruissellement sur voirie, voire ponctuellement à des inondations de propriétés riveraines. Les réseaux les plus sensibles sont localisés rue des Etangs, rue du Beaujolais et lotissement du Vieux Moulin.

Les débordements observés au niveau des réseaux peuvent se traduire par d'importants ruissellements sur chaussée. Ces ruissellements sont susceptibles de provoquer des incidences notables sur les riverains (inondations, érosions, etc.), notamment dans certains secteurs (secteurs précédemment cités, ainsi que les hameaux « Saint-Martin » et « Le Suc »).

Les aménagements proposés dans le cadre du Schéma Pluvial visent à supprimer les dysfonctionnements observés sur le système d'assainissement et de collecte des eaux pluviales et ce, pour une occurrence de l'ordre de 30 ans. Le programme proposé s'élèverait à entre près de 790 000 € et environ 900 000 € (nettoyage / entretien de réseau, redimensionnement de réseaux, création d'ouvrages de rétention...).

### Communes de Châtillon-sur-Chalaronne

Le centre-bourg de Châtillon-sur-Chalaronne a été impacté par les crues survenues à l'automne 2008 et en hiver 2009. Le risque est amplifié au niveau de ce secteur par le regroupement de plusieurs enjeux socio-économiques : habitat, mixité des usages (commerces...), voie de communication, établissement publics (école...) et de tourisme (camping).

Lors des dernières crues, l'onde de submersion a fortement inondé, entre autres, l'école et le camping.

L'occurrence des deux derniers phénomènes est délicate à appréhender ; la période de retour du début des débordements générant des dégâts est toutefois estimée aux alentours de 10 ans (ordre de grandeur).

### Commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne

Les débordements de la Chalaronne affectent principalement le centre équestre de Saint-Julien (manège puis écurie) dès une crue de période de retour 5 ans. Pour une crue décennale et au-delà, le camping municipal est aussi impacté (de quelques emplacements à une grande partie des installations).

Par ailleurs, des ouvrages présentent potentiellement une menace sur le centre de Saint-Didier-sur-Chalaronne. Il s'agit de l'étang de Vannans, avec un risque de capture de celui-ci par la Chalaronne (digues fragilisées localement), et d'un barrage sur le Poncharat, disposant d'une rehausse sur son déversoir de sécurité, dont la bonne tenue et le fonctionnement doivent être vérifiés.

Sur cette commune, un **Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales** a été réalisé en 2014. Ce schéma, ayant abouti sur un zonage pluvial et sur des propositions d'actions visant à améliorer cette gestion. Le diagnostic a mis en évidence de nombreuses mises en charge de réseaux même pour des pluies de période de retour faible. Ces mises en charge peuvent se traduire par des débordements importants

D'une manière générale, la modélisation hydraulique a mis en évidence une **inadéquation entre le système de collecte des eaux pluviales du centre-bourg (réseaux unitaires, réseaux d'eaux pluviales, fossés) et les apports d'eaux pluviales générées par les bassins versants en amont**. Cette inadéquation provient de la différence entre les volumes d'eaux pluviales importants générés par les bassins versants en amont et la capacité réduite des collecteurs des systèmes d'assainissement.

Les principaux débordements et mises en charge sont constatés au droit du centre-bourg, de la rue du Carillon, de la rue de la Poype, du groupe scolaire et des fossés en amont du centre-bourg. Un déversoir d'orage (localisé rue de Crénans) se déclenche par ailleurs pour une pluie de période retour inférieure à 1 mois.

De manière générale, et dans un scénario qualifié d'optimiste (hors impact des niveaux d'eau, en crue, dans la Chalaronne et dans les réseaux plus aval créant un contrôle aval et limitant l'évacuation) et les volumes débordés sont très importants au droit du centre-bourg et peuvent provoquer des dysfonctionnements majeurs (ruissellements, inondations, etc.).

Les aménagements proposés dans le cadre du Schéma Pluvial visent à supprimer les dysfonctionnements observés sur le système d'assainissement et de collecte des eaux pluviales et ce, pour une occurrence de l'ordre de 30 ans. Le programme proposé s'élèverait à entre 1,5 et 2,1 millions d'euros (nettoyage / entretien de réseau, redimensionnement de réseaux, création d'ouvrages de rétention, optimisation d'infrastructures, créations de risberme, gestion des débordements du Poncharat...).

### Commune de Mogneneins

Sur cette commune, seuls les risques liés au ruissellement pluvial ont été évalués, au travers d'un **Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales** réalisé en 2014.

Plusieurs anomalies ont été identifiées au niveau du système de collecte des eaux pluviales. Les principaux dysfonctionnements rencontrés sont les suivants :

- à des inondations pouvant toucher des voiries voire des habitations (hameau « Serran » notamment),
- à des ruissellements d'eaux pluviales sur plusieurs voiries : voies communales voire routes départementales (RD 933),
- à des débordements d'un ouvrage de rétention (ruelle de la Genardière), nettement sous-dimensionné provoquant des inondations en aval.

Outre ces dysfonctionnements, des stagnations d'eau au droit de fossés, des buses et des grilles obstruées, des problèmes de pollution au droit de certains fosses, etc., ont été observés.

Les aménagements proposés dans le cadre du Schéma Pluvial visent à supprimer les dysfonctionnements observés sur le système d'assainissement et de collecte des eaux pluviales et ce, pour une occurrence de l'ordre de 30 ans. Le programme proposé s'élèverait à entre 180 000 et 300 000 € (nettoyage / entretien de réseau, redimensionnement de réseaux ou d'ouvrages, création d'ouvrages de rétention...).

### Commune de Thoissey

Les débordements de la Chalaronne affectent principalement le parc municipal de Thoissey ainsi qu'une vaste zone agricole (serres – ancien GAEC Barraud), en amont du pont de la RD 100, qui s'étend sur les communes de Thoissey et Saint Didier sur Chalaronne.

Les inondations ont lieu, a priori, dès une crue décennale ( $69 \text{ m}^3/\text{s}$ ). La Chalaronne est fortement endiguée sur ce tronçon. La digue en rive droite ne se raccorde pas à un point haut à proximité du pont de la RD 100, et l'inondation est provoquée par un refoulement d'une partie des écoulements de la Chalaronne sur le site et non par des débordements plus en amont. La digue rive droite représente actuellement un danger. Son état (berge très raide, densité des arbres implantés sur l'ouvrage) et les enjeux socio-économiques présents à l'aval (habitat collectif...) font craindre une forte surinondation d'un secteur vulnérable en cas de formation d'une brèche dans la digue.

### Commune de Dompierre-sur-Chalaronne

Au niveau de la commune de Dompierre-sur-Chalaronne, la station d'épuration est particulièrement concernée par le risque d'inondation. Il s'agit d'une station de type filtre planté de roseaux, avec deux étages de filtration et une pompe de relevage entre les bassins, d'une capacité de 500 EH, se situant à proximité de la vieille Chalaronne, en zone inondable.

Son risque de submersion est réel (inondations survenues en 2005, 2008 et 2009). Celui-ci entraîne un dysfonctionnement de l'installation, d'éventuels dégâts (érosion du sol, ensablement des bassins...) et un relargage massif d'eaux usées partiellement ou non traitées dans le cours de la Chalaronne.

### Commune de Saint-Trivier-sur-Moignans

Sur cette commune, seuls les risques liés au ruissellement pluvial ont été évalués, au travers d'un **Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales** réalisé en 2015.

Les simulations réalisées ont mis en évidence de nombreuses mises en charge de réseaux même pour des pluies de période de retour faible. Ces mises en charge peuvent se traduire par des débordements importants.

D'une manière générale, la modélisation hydraulique a mis en évidence **une inadéquation entre le système de collecte des eaux pluviales au droit de certains secteurs de la commune et les apports d'eaux pluviales générées par les bassins versants en amont**. Cette inadéquation provient de la différence entre les volumes d'eaux pluviales importants générés par les bassins versants en amont et la capacité réduite des collecteurs du système d'assainissement des eaux pluviales.

Les principaux débordements et mises en charge sont constatés au droit du cimetière et de plusieurs lotissements (« Beaumont », « Le Chemin Rouge », « La Cure »).

Au droit de certains de ces secteurs (cimetière, « Beaumont », « Le Chemin Rouge »), les volumes débordés sont très importants et peuvent provoquer des dysfonctionnements majeurs (ruissellements, inondations).

Les aménagements proposés dans le cadre du Schéma Pluvial visent à supprimer les dysfonctionnements observés sur le système d'assainissement et de collecte des eaux pluviales et ce, pour une occurrence de l'ordre de 30 ans (excepté au droit du chemin des Saulaies où les aménagements ont pour objectifs de supprimer les dysfonctionnements observés pour une occurrence de l'ordre de 100 ans). Le programme proposé s'élèverait à entre 625 000 et 735 000 € (nettoyage / entretien de ré-

seau, réhabilitation de regards, de fossés, redimensionnement d'ouvrages, création d'ouvrages de rétention...).

### Autres communes

D'après la modélisation réalisée en 2005, et bien que ces secteurs n'aient pas été impactés par les crues de 2008-2009 :

- Sur la commune de **Villars-les-Dombes** : plusieurs secteurs à faible enjeu peuvent subir des débordements (camping et complexe sportif en rive droite de la Chalaronne). Au-delà, des habitations peuvent être touchées à l'aval du pont de la RD 2 ;
- Sur la commune de **La Chapelle-du-Châtelard**, le lagunage serait en limite de submersion pour une crue cinquantennale et submergée par 1 m d'eau en crue centennale (il est toutefois inondé dès une crue décennale par remontée d'eau dans le fossé d'évacuation des eaux usées). Le champ captant serait lui aussi impacté en crue cinquantennale, l'eau étant rendue impropre à la consommation.

### Autres cours d'eau

Concernant les autres cours d'eau du territoire (affluents de la Chalaronne ou affluents directs de la Saône), la modélisation réalisée en 2005 fournit quelques éléments :

- Sur le **Relevant** et le **Moignans**, des ouvrages sont susceptibles de se mettre en charge, respectivement pour des crues décennales et supérieure à la vicennale, et d'engendrer des débordements ;
- Sur l'**Avanon**, les problèmes hydraulique se situent principalement sur l'amont (buses de faible dimension causant des débordements sur les champs riverains) ;
- Sur la **Petite Calonne**, quelques ouvrages n'absorbent pas de débits de crues d'occurrence relativement faible, sans toutefois que les débordements provoqués impactent des zones à enjeu ;
- Sur le **Râche**, l'ensemble des ouvrages est en charge pour des crues d'une période de retour inférieure à 10 ans. L'ensemble du linéaire est débordant pour une crue centennale, avec des risques potentiels pour certaines habitations.

## IV.4.4. Les propositions de gestion des inondations sur le territoire

L'étude post-crise a permis de proposer, à l'échelle des communes impactées, plusieurs actions envisageables. Il s'agit :

- d'actions de **réduction de la vulnérabilité** à l'échelle communale ou intercommunale (mise en œuvre des documents de prévention ou de gestion de crise, prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme), à l'échelle des bâtiments (mesures de réduction de la vulnérabilité) ;
- d'actions de **surveillance des crues** ;

- d'actions de **réduction de l'aléa** (actions visant à retarder la formation de la crue, création de zones de sur-inondation, augmentation de gabarit d'ouvrages...).

L'étude de gestion des inondations qui s'en est suivie propose des scénarios d'aménagement. Pour la Chalaronne, le schéma d'aménagement proposé consiste, pour la Glenne et le Bief de Valeins, à gérer les surplus de débits plutôt que les stocker.

#### **IV.4.5. Etat d'avancement des documents de prévention des risques et de gestion de crises**

##### **IV.4.5.1. Les Plans de Prévention des Risques « inondation » (PPRi)**

Le PPRi est un document réalisé par l'Etat qui régit l'utilisation des sols en fonction des risques naturels inondation auxquels ils sont soumis. Il régit notamment toutes nouvelles constructions dans les zones très exposées et, dans les autres secteurs, il veille à ce que les nouvelles constructions ne soient pas des facteurs d'aggravation ou de création de nouveaux risques et ne soient pas vulnérables en cas de catastrophe naturelle. Le PPR définit également des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui doivent être prises par les collectivités publiques et par les particuliers.

Il élit ainsi un zonage en croisant le niveau d'aléas (correspondant à « la probabilité d'occurrence d'un phénomène naturel » mais intégrant aussi l'intensité des phénomènes en termes de hauteurs d'eau et de vitesses d'écoulement) et les enjeux en termes de protection des personnes et des biens. Il définit ensuite des prescriptions (mesures de prévention, de protection et de sauvegarde) pour chaque type de zone.

Sur le territoire, les communes concernées par un PPRi sont localisées en bordure de la Saône, sur la partie aval du territoire. Les communes concernées sont donc celles de Garnerans, Saint-Didier-sur-Chalaronne, Thoisse, Mogneneins, Peyzieux-sur-Saône, Genouilleux et Guérens (cf. carte 15).

Pour l'ensemble de ces communes, des PPRi ont été approuvés en 1996-1997. Toutefois, l'arrêté préfectoral du 21 avril 2009 (puis l'arrêté du 17 juillet 2015) a prescrit leur révision, notamment afin de prendre en compte les résultats de modélisations plus récentes. Pour ces communes l'état d'avancement des PPRi est synthétisé dans le tableau suivant.

Commune	Date d'approbation du PPRi initial	Date de prescription du nouveau PPRi	Aléa à étudier	Etat d'avancement de la démarche
Garnerans	26/12/1996	21/04/2009	Inondation de la Saône	Approuvé le 18/07/2013
Genouilleux	30/12/1996	21/04/2009	Inondation de la Saône et de ses affluents	En cours de révision
Guéreins	10/01/1997	21/04/2009	Inondation de la Saône et de ses affluents	En cours de révision
Mogneneins	10/01/1997	21/04/2009	Inondation de la Saône et ruissellement des eaux pluviales	En cours de révision
Peyzieux-sur-Saône	26/12/1996	21/04/2009	Inondation de la Saône et de ses affluents	En cours de révision
Saint-Didier-sur-Chalaronne	10/01/1997	21/04/2009	Inondation de la Saône et de ses affluents et ruissellement des eaux pluviales	En cours de révision
Thoissey	26/08/1997	21/04/2009	Inondation de la Saône et de ses affluents	En cours de révision

A noter que ces communes sont aussi incluses dans les programmes opérationnels de protection contre les crues de la Saône.

#### IV.4.5.2. Les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)

Le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** définit les bases de l'organisation communale qui permettront de réagir rapidement face à une situation d'urgence. Il doit permettre en situations dangereuses d'anticiper l'événement afin d'assurer la protection et la mise en sécurité de la population. Le PCS a été institué par la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004.

Obligatoire pour toute commune soumise à un risque majeur identifié notamment par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) approuvé ; il est fortement recommandé pour toutes les autres communes. L'élaboration d'un PCS est donc rendue obligatoire pour les communes citées au paragraphe précédent, à savoir : Garnerans, Saint-Didier-sur-Chalaronne, Thoissey, Mogneneins, Peyzieux-sur-Saône, Genouilleux et Guéreins.

Pour ces communes, l'état d'avancement de ces PCS<sup>6</sup> figure dans le tableau suivant et sur la carte 15.

<sup>6</sup> Etat d'avancement 2014 actualisé pour Saint-Didier-sur-Chalaronne

Commune	Etat d'avancement du PCS obligatoire
Garnerans	Réalisé
Genouilleux	Non réalisé
Guéreins	Réalisé
Mogneneins	Réalisé
Peyzieux-sur-Saône	Non réalisé
Saint-Didier-sur-Chalaronne	Réalisé
Thoissey	Réalisé

Pour les autres communes du territoire, à cette même date, aucun PCS n'a été approuvé.

## SYNTHESE \\ Inondations \\

Le territoire a subi, rapidement après la mise en œuvre du contrat, deux crues importantes survenues successivement le 1<sup>er</sup> novembre 2008 et le 6 février 2009. Il a été considéré que ces crues avaient respectivement, sur la Chalaronne, une occurrence voisine de 50 ans pour la crue de novembre 2008 et supérieure à 10 ans pour la crue de février 2009. Sur la Calonne, l'occurrence est vraisemblablement comprise entre 50 et 100 ans.

La survenue de ces crues a conduit à la réalisation de deux études spécifiques visant à améliorer les connaissances concernant ces phénomènes d'inondation puis à proposer des mesures adaptées de gestion et de protection contre les crues. Les cartographies des zones inondables ont notamment pu être actualisées et, pour les communes concernées, les éventuels dysfonctionnements ou facteurs aggravant ont été identifiés. Des propositions d'actions de réduction de la vulnérabilité, de surveillance des crues et de réduction de l'aléa ont été formulées sur la base des conclusions de ces études.

Du point de vue des documents de prévention des risques et de gestion des crises, les communes riveraines de la Saône, sur la partie aval du territoire, sont concernées (Garnerans, Saint-Didier-sur-Chalaronne, Thoissey, Mogneneins, Peyzieux-sur-Saône, Genouilleux et Guéreins) par la nécessité de mettre en œuvre un Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI). La réalisation d'un nouveau document pour ces communes a été prescrite en avril 2009 ; à ce jour, il n'a été approuvé que sur la commune de Garnerans. Pour ces communes, la mise en œuvre d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est obligatoire. Ces PCS restent ont été réalisés pour Garnerans, Saint-Didier-sur-Chalaronne, Thoissey, Mogneneins et Guéreins).

## V. Volet B3 : Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau

### V.1. Les objectifs du volet

Plusieurs problématiques identifiées sur le territoire ont conduit à la définition des objectifs de ce volet :

- Faiblesse des débits d'étiage de la Chalaronne et de ces affluents sur les parties amont (assecs répétés en été),
- Impact fort des prélèvements dans les cours d'eau et nappe d'accompagnement sur les débits d'étiage,
- Absence de gestion coordonnée des vannages présents sur les rivières,
- Dérivation de débits importants en étiage pour l'alimentation en eau des moulins,
- Manque d'entretien et de gestion des fossés et des empellements ne permettant plus une collecte et un acheminement de l'eau corrects vers les étangs et cours d'eau.

Ces constats ont conduits à la définition de deux objectifs opérationnels :

Objectif opérationnel	Actions associées
Réduire les pressions à l'étiage	B3-1 à B3-2
Assurer le respect des débits minimums biologiques	B3-3 à B3-8-MP

### V.2. Rappel des opérations du volet B3 du Contrat 2008-2015

Le volet B3 du contrat de rivière représentait un montant d'environ **685 000 euros** (soit environ 3 % du montant global) et comportait **8 actions** (7 % du nombre total d'actions) concernant notamment :

- des interventions de gestion du réseau secondaire de fossés du secteur de la Dombes,
- des mesures visant à réduire les prélèvements,
- des interventions portant sur des ouvrages hydrauliques,
- une étude portant sur les droits d'eau de plusieurs ouvrages.

Les principaux maîtres d'ouvrage prévus pour ces actions étaient le SRTC ainsi que la commune de Châtillon-sur-Chalaronne et la Chambre d'Agriculture (CA) de l'Ain.

Les actions du volet B3 figurent sur les cartes 12b.

## V.3. Bilan technico-financier du volet B3

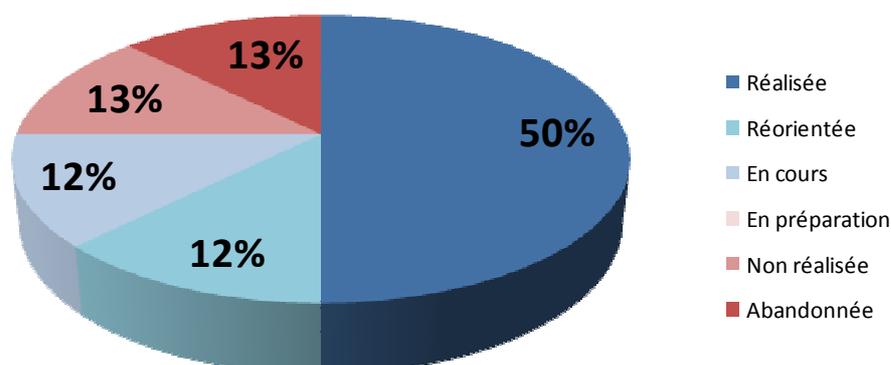
### V.3.1. Avancement technique du volet B3

#### V.3.1.1. Avancement global du volet

Le tableau suivant présente, pour l'ensemble du volet et par thème (sous-objectif), le nombre d'actions prévues ainsi que leur état d'avancement.

Sous-objectif	Actions prévues au contrat	Etat d'avancement						Taux de réalisation
		Réalisée	Réorientée	En cours	En préparation	Non réalisée	Abandonnée	
Réduire les pressions à l'étiage	2	1		1				100 %
Assurer le respect des débits minimums biologiques	6	3	1			1	1	67 %
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>75 %</b>

#### Avancement technique du Volet B3



Sur les 8 actions composant le volet B3 (actions initiales et actions rajoutées à mi-parcours), 4 ont été achevées et 1 est en cours de réalisation. Une action a de plus été réorientée vers une autre opération (réalisée). **75 % des actions de ce volet ont de ce fait été engagées à ce jour.**

Le détail de l'avancement de ces actions, par sous-objectif du contrat, est détaillé dans les paragraphes suivants.

### V.3.1.2. Avancement par sous-objectif du volet

#### Réduire les pressions à l'étiage (avancement technique : 100 %)

Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Commune / territoire concerné	Avancement de l'action	Montant prévisionnel HT	Montant de l'engagement financier HT
B3-1	Plan pluriannuel de restauration du réseau secondaire de la Chalaronne	SRTC	Bassin Versant	En cours	275 000,00	298 848,16
B3-2	Limiter l'impact des prélèvements pour l'irrigation	CA 01	Linéaire Chalaronne	Réalisée	pm	pm

Le taux d'engagement des actions de ce sous-objectif est particulièrement bon. Concernant le **plan pluriannuel de restauration du réseau secondaire de la Chalaronne (action B3-1)**, portant sur le réseau de fossés du secteur des étangs de la Dombes, plusieurs tranches de travaux ont été réalisées au cours des dernières années. Un nouveau programme de travaux est en cours de conception pour définir les opérations restant à mener pour les années à venir.

L'**action B3-2** avait pour vocation de **limiter l'impact des prélèvements pour l'irrigation** sur la ressource en eau et préconisait leur arrêt durant la période estivale ; elle incluait une démarche de concertation avec la profession agricole puis un arrêt progressif des prélèvements, compensés par des ressources de substitution. A ce jour, cette action peut être considérée réalisée, 3 des 4 prélèvements visés ayant été arrêtés. Une vigilance sera par ailleurs maintenue par le SRTC sur cette problématique afin de prévenir l'implantation de nouveaux prélèvements susceptibles d'impacter la ressource.

#### Assurer le respect des débits minimums biologiques (avancement technique : 67 %)

Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Commune / territoire concerné	Avancement de l'action	Montant prévisionnel HT	Montant de l'engagement financier HT
B3-3	Réfection des vannages du barrage de l'Ecuelle	SRTC	Châtillon sur Chalaronne	Abandonnée	24 000,00	-
B3-4	Reconstruction de la prise d'eau du moulin du Crozet	SRTC	Montceaux	Réorientée	18 500,00	65 971,00
B3-5	Automatisation du vannage du barrage du Tallard	SRTC	St Etienne sur Chalaronne	Réalisée	102 000,00	147 170,38
B3-6	Automatisation du vannage de Châtillon à la confluence du Relevant	Châtillon sur Chalaronne	Châtillon sur Chalaronne	Réalisée	40 000,00	9 584,00
B3-7	Etude des droits d'eau sur la Chalaronne et la Calonne	SRTC	Linéaire Chalaronne	Réalisée	225 000,00	6 578,00
B3-8-MP	Création d'une rivière de contournement sur la Chalaronne (barrage de tallard ou seuil des ilons)	SRTC	SRTC	Non réalisée	Non déterminé	-

Ce volet du contrat de rivières envisageait la réalisation d'une étude sur les droits d'eau des ouvrages hydrauliques présents sur la Chalaronne et la Calonne (**action B3-7**). Cette étude a été réalisée pour 5 ouvrages et a été complétée par une étude relative à la création d'une rivière de ceinture sur la commune de Lapeyrouse.

Concernant les interventions prévues sur plusieurs vannages, les deux actions consistant en l'automatisation des ouvrages ont été réalisées ; il s'agit :

- de l'**automation du vannage du barrage de Tallard, à Saint-Etienne-sur-Chalaronne (action B3-5)**, action prioritaire du contrat : la vanne guillotine et la vanne clapet ont été automatisées. Un local technique, fonctionnant à l'énergie solaire, a par ailleurs été implanté à proximité,

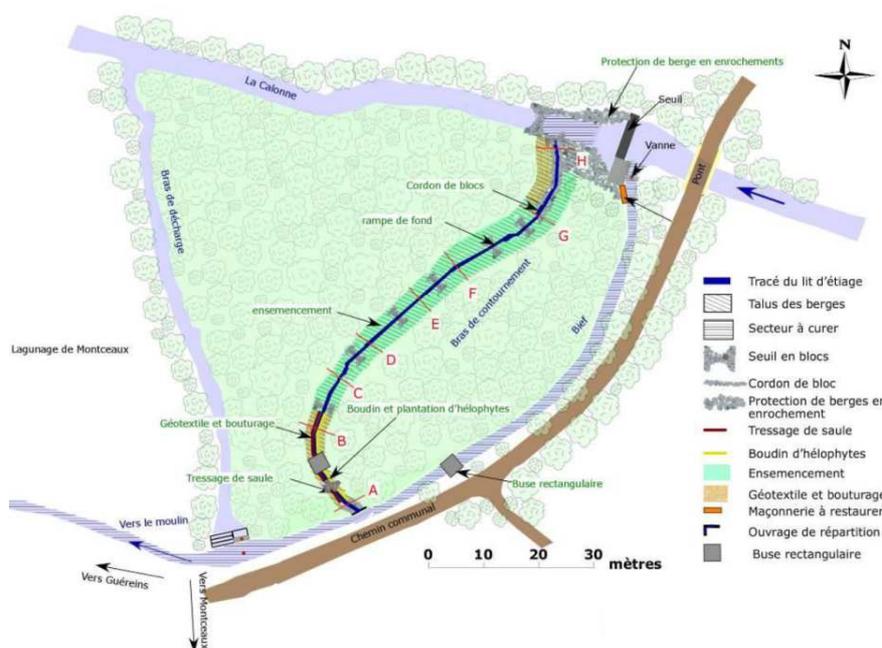
- de l'**automatisation du vannage de Châtillon-sur-Chalaronne, à la confluence du Relevant (action B3-6)** : mise en place d'un automate et remplacement du moteur.

La **réfection des vannages du barrage de l'Ecuelle, à Châtillon-sur-Chalaronne (action B3-3)** a quant à elle été **abandonnée**, le propriétaire ayant souhaité conserver son droit d'eau. L'objectif de cette opération était d'éviter la dérivation (quasi-totale) des écoulements de la Chalaronne dans le bief du moulin de l'Ecuelle.

Ce sous-objectif comprenait de plus une action visant à **reconstruire la prise d'eau du moulin de Crozet, sur la Calonne à Montceaux (action B3-4)** afin de limiter la dérivation des eaux vers le bief du moulin et de permettre d'assurer le respect du débit minimum biologique. L'opération portait notamment sur le remplacement d'une vanne. Cette opération a été réorientée vers la conception d'une

**rivière de contournement** permettant de relier le bief à l'aval du seuil (cf. illustration ci-contre). Cet aménagement permet d'assurer des débits suffisants dans le tronçon court-circuité et d'assurer le franchissement de l'obstacle par les espèces piscicoles. La mise en œuvre de cette opération ambitieuse a toutefois rencontré plusieurs difficultés, notamment dans la conciliation des attentes du propriétaire et du SRTC (difficultés de maintien du débit dans le bief du moulin et envasement de ce bief).

Ces difficultés ont conduit à reporter l'action similaire de **création d'une rivière de contournement** envisagée suite au bilan à mi-parcours sur la **Chalaronne**, au niveau du **barrage de Tallard** ou du **seuil des Ilons (actions B3-8-MP)**. Ces opérations seront envisagées dans une seconde procédure éventuelle, après réalisation et préconisations du bilan hydro-géomorphologique.

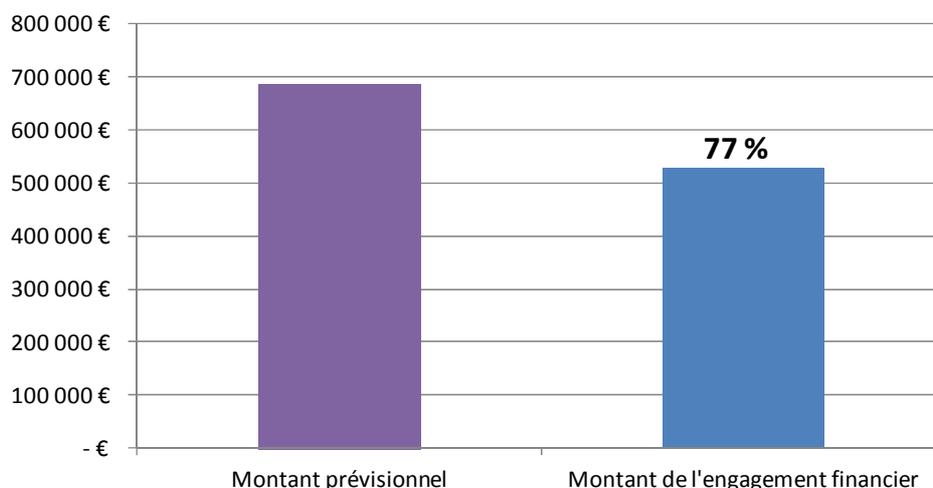


### V.3.2. Avancement financier

Le **montant global prévisionnel** pour ce volet s'élevait à environ **685 000 €**.

Le **montant global des dépenses engagées sur volet B3** à la date d'élaboration du bilan s'élève à **528 000 €**.

### Engagement financier du volet B3



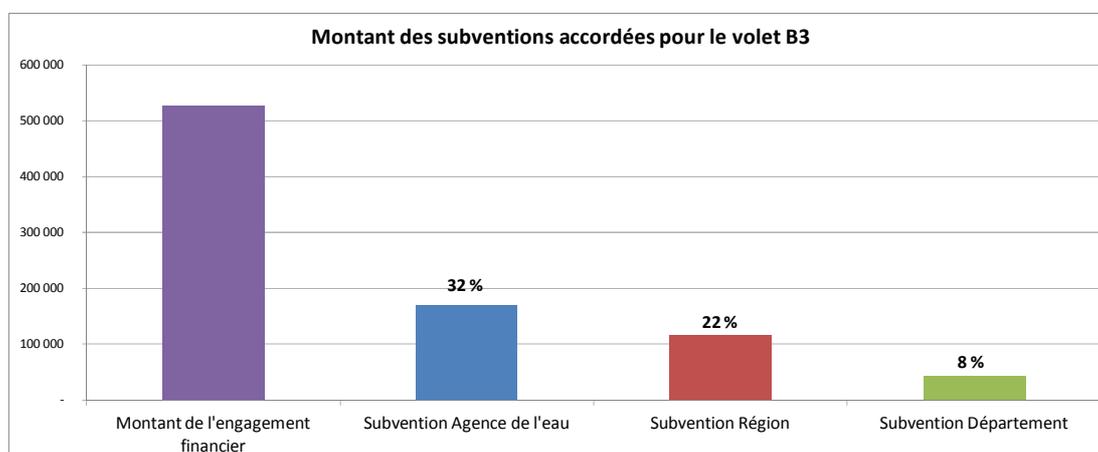
**L'avancement financier de ce volet est de 77 %.** L'écart entre le montant prévisionnel et le montant réellement engagé est de l'ordre de 156 000 €.

Bien que certains actions aient mobilisé des montants plus importants que prévus (automatisation du barrage du Tallard, création de la rivière de contournement du Moulin de Crozet, plan de restauration du réseau secondaire), les écarts observés s'expliquent notamment par les montants bien inférieurs à ceux prévus pour l'étude des droits d'eau ainsi que, dans une moindre mesure, par l'abandon d'actions.

### V.3.3. Participations financières des partenaires

*Rappelons que les participations financières prises en compte dans l'analyse sont celles communiquées par les partenaires financiers ou les maîtres d'ouvrage à la date d'élaboration du bilan (juin 2016). Certains montants de participation peuvent, pour des actions en cours ou en préparation, ne pas avoir été à ce jour communiqués par les partenaires financiers du contrat car encore prévisionnels.*

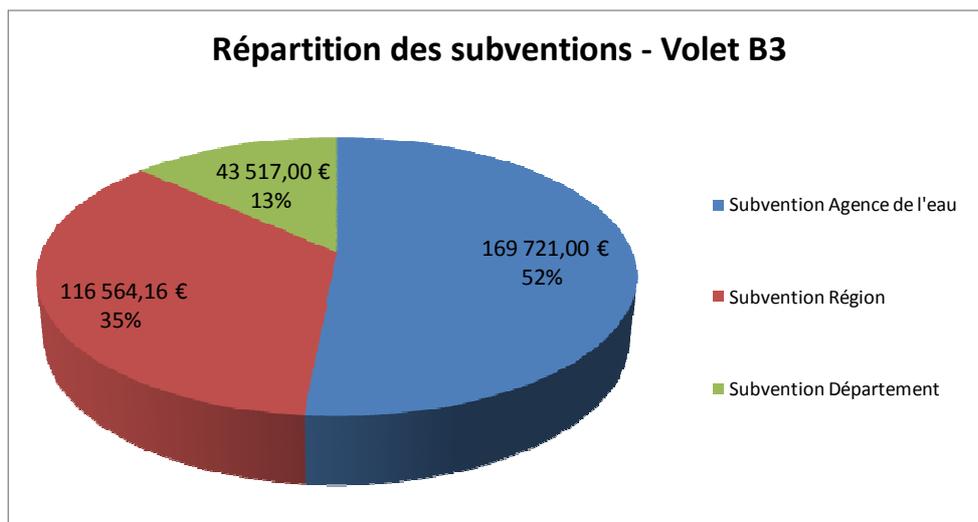
### Taux de financement moyen du volet et répartition des participations financières entre les partenaires



Les **subventions mobilisées dans le cadre de ce volet du contrat** (et dont les montants ont été communiqués) se sont élevées à 62 % du montant engagé (soit **330 000 €**).

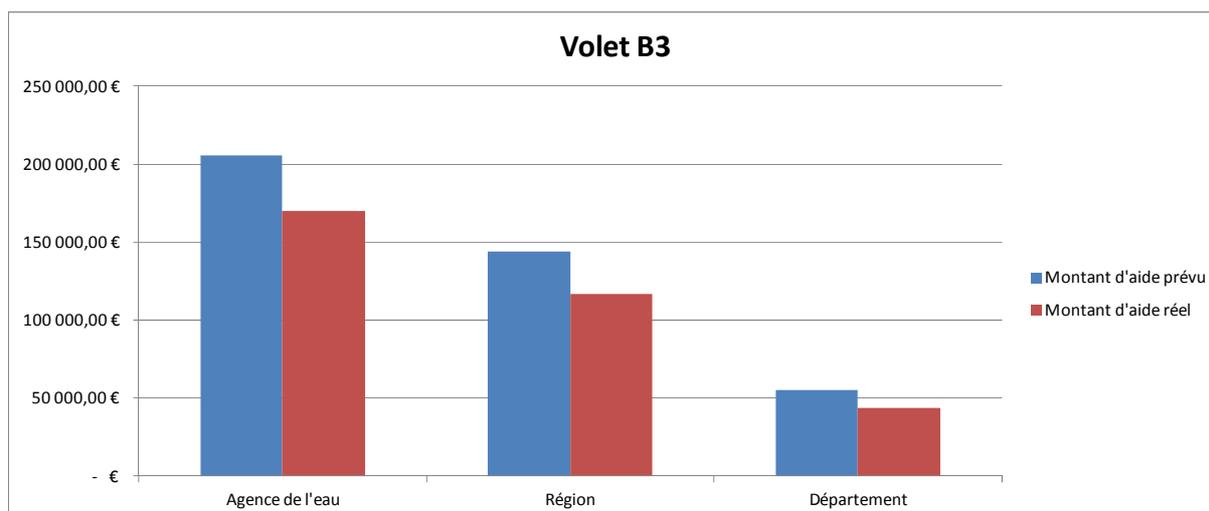
Le montant des subventions propres au contrat se répartit de la manière suivante :

- Agence de l'Eau : 170 000 € (soit 32 % du montant du volet B3),
- Région Rhône-Alpes : 86 000 € (soit 30 % du montant du volet B3),
- Département de l'Ain : 32 500 € (soit 11 % du montant du volet B3).



Les principaux contributeurs financiers sont l'Agence de l'Eau (à hauteur de 52 % de l'enveloppe des subventions attribuées) et la Région (35 %).

### Comparaison aux aides prévisionnelles



L'explication des écarts observés entre montants prévisionnels et montants des aides attribués, pour chaque partenaire, est similaire à celle de l'engagement financier : plusieurs actions n'ont pas été réalisées ou achevées et certains l'ont été avec des montants bien inférieurs aux budgets prévisionnels (étude des droits d'eau).

## SYNTHESE \\ Bilan technique et financier du volet B3 \\

**8 actions prévues, dont 6 ont été engagées (soit 75 %)**

Montant prévisionnel : **685 000 €** / Engagement financier : **528 000 €** (soit **77 %** du prévisionnel)

### Principaux constats sur l'avancement technique et financier

- Taux d'avancement technique et d'engagement financier relativement bon pour ce volet ;
- Réalisation du plan de restauration du réseau secondaire dans le secteur de la Dombes et conception d'un programme pour les années à venir ;
- Arrêt de plusieurs prélèvements agricoles impactant l'hydrologie des cours d'eau à l'étiage ;
- Réalisation d'une étude sur les droits d'eau de plusieurs ouvrages sur le territoire ;
- Amélioration de la gestion de deux ouvrages par automatisation de leur vannage (barrage du Tallard à Saint-Etienne-sur-Chalaronne et barrage à la confluence du Relevant à Châtillon-sur-Chalaronne) mais non réalisation de l'action de réfection des vannages du barrage de l'Ecuelle, à Châtillon-sur-Chalaronne ;
- Création de la rivière de contournement du barrage du Crozet, sur la Calonne, à Montceaux, mais au vue des difficultés rencontrées pour ce projet report des actions similaires envisagées sur la Chalaronne pour le barrage du barrage de Tallard ou le seuil des Ilons.

## V.4. Etat actuel et évolution – Ressource en eau

Sources : Dossier définitif de candidature du contrat de rivière (SRTC, 2008), Banque Hydro, données AERMC (redevance prélèvement)

### V.4.1. Hydrologie des cours d'eau du bassin versant

#### V.4.1.1. Principales données hydrologiques du territoire

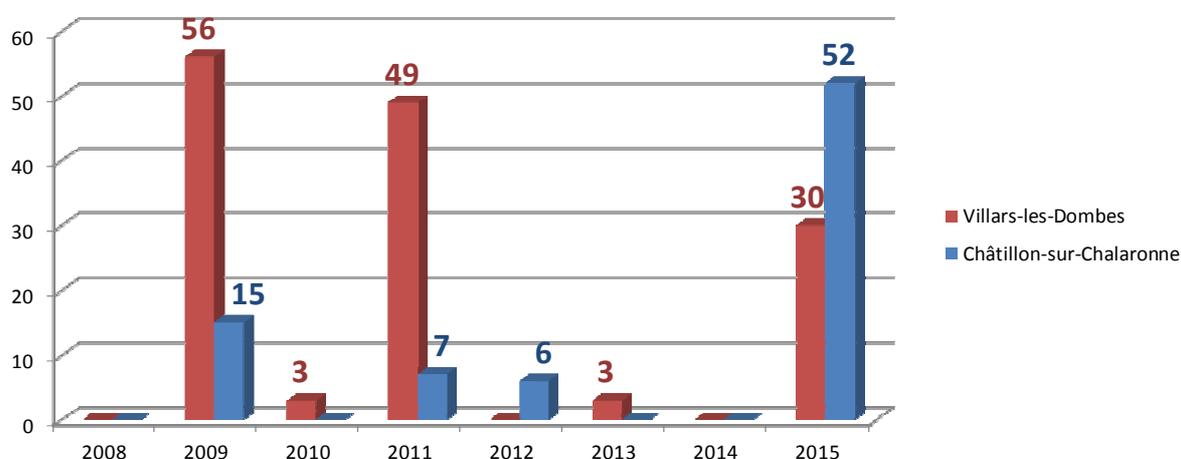
Les débits caractéristiques, hors débits de crue, calculés au droit des deux stations hydrométriques du territoire (localisées sur la Chalaronne) figurent dans le tableau suivant. Les valeurs indiquées dans ce tableau correspondent au débit moyen interannuel (module) et au débit minimum mensuel de période de retour 5 ans (QMNA<sub>5</sub>).

Station	La Chalaronne à Villars-les-Dombes	La Chalaronne à Châtillon-sur-Chalaronne
Code station	U4405010	U4405020
Superficie de bassin versant (km <sup>2</sup> )	87	175
Module (m <sup>3</sup> /s)	0,477	1,030
QMNA <sub>5</sub> (m <sup>3</sup> /s)	<b>0,005</b>	<b>0,048</b>

La Chalaronne est caractérisée par des étiages sévères en été sur l'ensemble de son linéaire, même sur son extrême partie amont. Au niveau des stations hydrométriques, les valeurs de débits d'étiage sont bien inférieures à la valeur du 1/10<sup>ème</sup> du module (correspondant au débit réservé). Ce constat est valable pour la majeure partie de son linéaire. La fréquence d'atteinte du 1/10<sup>ème</sup> du module est inférieure à 2 ans. **La ressource en eau de la Chalaronne est donc faible et vulnérable.**

Le graphique suivant représente, pour chacune des stations hydrologiques, le nombre de jours par an pour lequel le débit moyen journalier est inférieur à la valeur du QMNA<sub>5</sub> sur la période 2008-2015.

**Nombre de jours par an de débit moyen journalier inférieur au QMNA<sub>5</sub>**



D'une manière générale, sur l'ensemble de la période données, notons que la station la plus en amont (Villars-les-Dombes) est plus affectées par de faibles débits (inférieurs au QMNA<sub>5</sub> de la station) que la station plus en aval, de Châtillon-sur-Chalaronne (avec respectivement 141 et 80 jours de débits inférieurs au QMNA<sub>5</sub>). Cet écart est notamment visible pour les années 2009 et 2011. Cette station amont est localisée sur un secteur plus fortement impacté par la présence des étangs et peu alimenté par des apports de sources ou d'autres sous-bassins versants.

Pour quelques années, notamment en 2015, cette tendance s'inverse, un nombre plus important de jours de débit inférieur au QMNA<sub>5</sub> étant observé sur la station de Châtillon-sur-Chalaronne.

Les années 2009, 2011 et 2015 apparaissent comme les années les plus fortement impactées au niveau de l'hydrologie de la Chalaronne.

En parallèle, il est possible d'examiner les restrictions de prélèvements ayant concerné le territoire sur la période 2008-2015, en application de l'arrêté-cadre « sécheresse » départemental. Les seuils de débits en dessous desquels des mesures de restriction ou d'interdiction peuvent s'imposer pour l'utilisation des eaux superficielles sont définis par 4 niveaux d'intensité (croissante) à la sécheresse : seuil de vigilance, seuil d'alerte, seuil de crise, seuil de crise renforcée.

Année	Niveau d'intensité	Période	Nombre de jours cumulés
2008	Vigilance	Du 23/07 au 30/09	68
2009	Crise	Du 09/06 au 30/09	113
2010	Crise renforcée	Du 09/07 au 30/10	113
2011	Alerte	Du 16/05 au 04/08	80
	Vigilance	Du 05/08 au 30/09	36
2012	/		
2013	/		
2014	/		
2015	Alerte	Du 13/08 au 24/09	43

#### V.4.1.2. Principaux facteurs influençant l'hydrologie

**La présence des étangs sur la partie amont du bassin a une grande influence sur les débits d'étiage** et impactent notamment la partie haute du bassin. En effet, en période estivale, **les étangs ne restituent plus de débits à la Chalaronne**. Par ailleurs, ils favorisent les **phénomènes d'évaporation et d'évapotranspiration**. L'étude du fonctionnement hydrologique préalable au contrat de rivière a mis en évidence que la part excédentaire évaporée par les étangs représente 1 % du volume des précipitations annuelles à l'échelle du territoire. La concentration de ce phénomène sur la partie amont et sur les mois estivaux exacerbe ce phénomène. A titre d'exemple, il est estimé que le volume d'eau évaporé au niveau des étangs sur la commune de Villars-les-Dombes correspond à 14 % des précipitations estivales.

Il convient toutefois de préciser que ce fonctionnement est particulièrement ancien (depuis le 12<sup>ème</sup> siècle) et que la Chalaronne, avant d'être considérée comme une rivière, était le point bas qui drainait les eaux de vidanges ou de trop pleins d'étangs.

Le débit de la Chalaronne augmente dans un premier temps à partir de la Chapelle du Châtelard par des eaux de versants puis, de manière plus significative, à partir de Châtillon-sur-Chalaronne grâce à ses deux affluents principaux, le Relevant puis, plus en aval, le Moignans. Les débits d'étiages à l'aval de Châtillon-sur-Chalaronne sont donc moins faibles mais demeurent problématiques en été.

Les rejets des stations d'épuration, en lien avec ces faibles débits d'étiage, peuvent avoir des impacts importants, de deux ordres. D'une part, ils sont hydrologiques : les débits de rejet des eaux traitées dans les cours d'eau représentent une part importante des débits d'étiage de ces milieux récepteurs. En moyenne, il est estimé que 40 % du débit d'étiage provient du rejet des stations d'épuration mais cette part peut atteindre 80 % au niveau de Villars-les-Dombes. D'autre part, l'impact est qualitatif : les faibles débits d'étiage confèrent à ces cours d'eau un potentiel de dilution réduit et peuvent entraîner une importante concentration des pollutions.

La Petite Calonne, la Calonne, le Jorfond et le Râche prennent leur source au niveau de la côtière du Val De Saône. De ce fait, elles sont alimentées en permanence par des eaux de la nappe des cailloutis de la Dombes qui affleure. Elles ne sont jamais à sec en été mais présentent toutefois de faibles débits d'étiages.

L'Avanon est également alimenté par des eaux de sources. Il présente de faibles débits hivernaux et d'étiage.

## SYNTHESE \\ Hydrologie \\

La Chalaronne se caractérise par des étiages sévères en été impactant l'ensemble de son linéaire. L'hydrologie de la partie haute du bassin est notamment influencée par la présence des étangs de la Dombes (pas de restitution aux cours d'eau en été, évaporation importante). Plus en aval, les principaux apports en étiage sont les rejets des stations d'épuration, ainsi que quelques apports provenant du bassin versant et des affluents. Le suivi des débits aux stations hydrométriques et l'analyse des restrictions de prélèvement sur le territoire confirme ces constats.

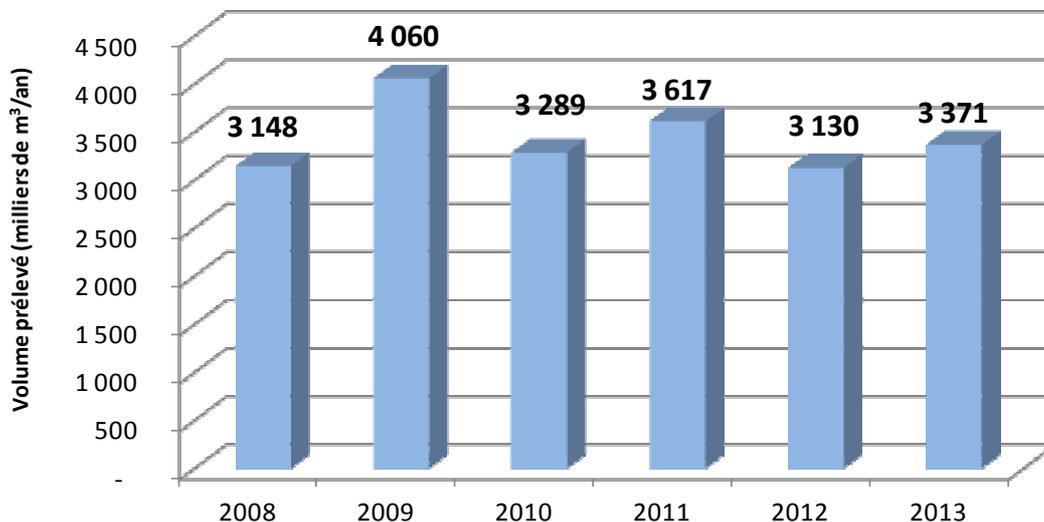
Les autres cours d'eau, même ceux alimentés par des sources (Petite Calonne, Calonne, Jorfond, Râche, Avanon), présentent des débits estivaux faibles, bien que les assecs soient très rares voire inexistantes.

## V.4.2. Principales ressources en eau du territoire et quantification des prélèvements

### V.4.2.1. Bilan des volumes prélevés sur le territoire

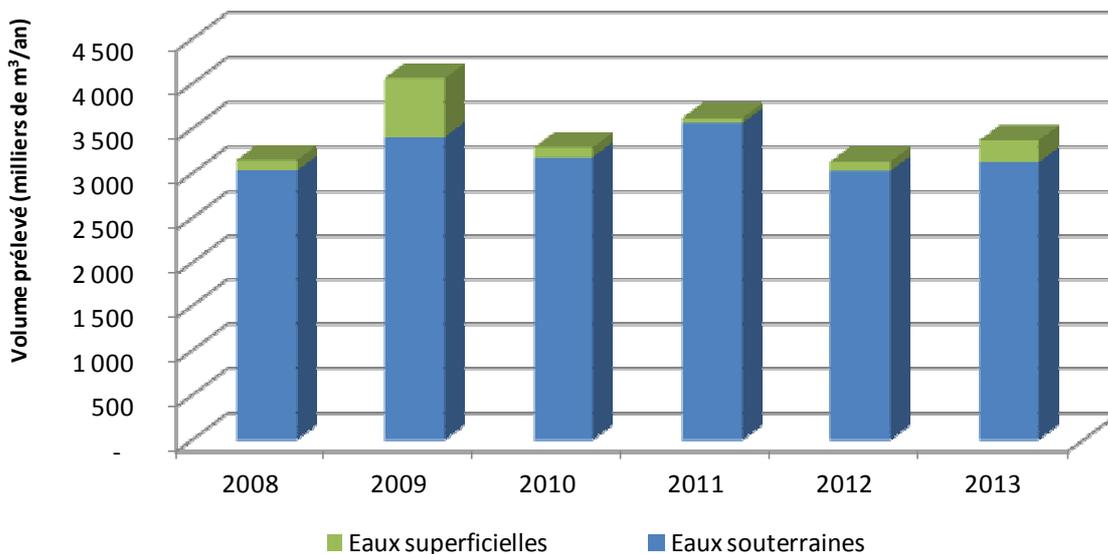
Sur la base des données des prélèvements soumis à redevance auprès de l'Agence de l'Eau RM&C, les volumes prélevés sur les communes du territoire varie globalement, sur la période 2008-2013, entre **3,1 et 4 millions de m<sup>3</sup>/an**. Le graphique ci-après présente les variations annuelles de ce prélèvement.

### Prélèvements annuels sur les communes du territoire



Les variations des volumes prélevés sur cette période relativement courte ne permettent pas de dégager de tendance d'évolution. Les prélèvements sur les années 2011 et surtout 2009 sont sensiblement plus élevés (à titre comparatif, ces années correspondent à des années d'étiage sévère dans la Chalaronne).

### Repartition des volumes annuels par type de ressource

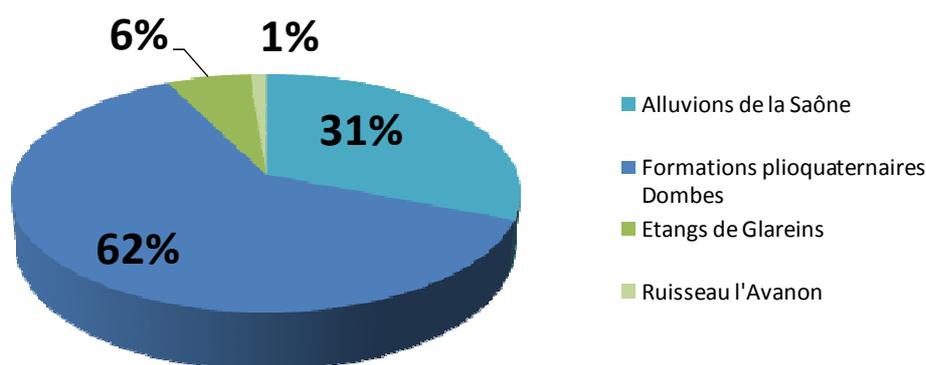


Les ressources majoritairement sollicitées sont les eaux souterraines (à hauteur de 84 à 98 % du prélèvement global selon les années).

#### V.4.2.2. Principales ressources sollicitées

Tel que mentionné ci-dessus, les principales ressources en eau sollicitées sur le territoire sont des formations souterraines (formations plioquaternaires de la Dombes et alluvions de la Saône) et, pour une petite part, les eaux superficielles. La répartition des principaux prélèvements du territoire (données Agence de l'Eau RM&C) par ressource est illustrée par le graphique suivant (année 2013).

Répartition des prélèvements de l'année 2013 par ressource



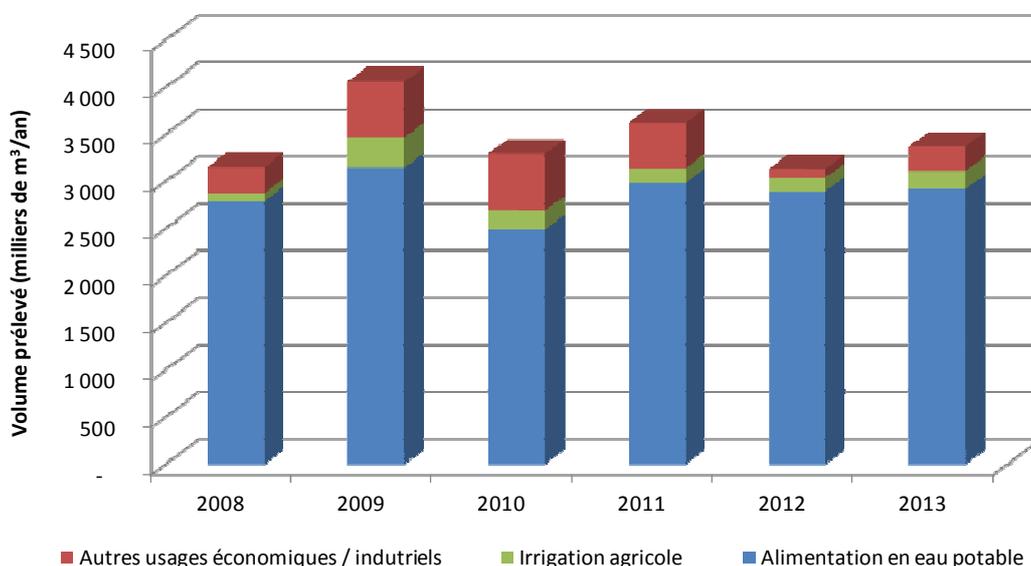
La ressource majoritairement sollicitée sur le territoire correspond **aux formations plioquaternaires de la Dombes** représentant 62 % du volume global prélevé. Les alluvions de la Saône fournissent quant à eux 31 % de ce volume prélevé.

Enfin, 7 % de ce volume est prélevé en eaux superficielles, dans les étangs de Glareins et, pour petite partie, dans l'Avanon. Notons qu'aucun prélèvement important, soumis à redevance, n'est répertorié dans le cours de la Chalaronne directement.

#### V.4.2.3. Répartition des prélèvements par usage

La répartition annuelle des prélèvements par usage figure sur le graphique suivant. La localisation de ces prélèvements (par usage et par ressource) figure sur la carte 16.

## Répartition des prélèvements par usage

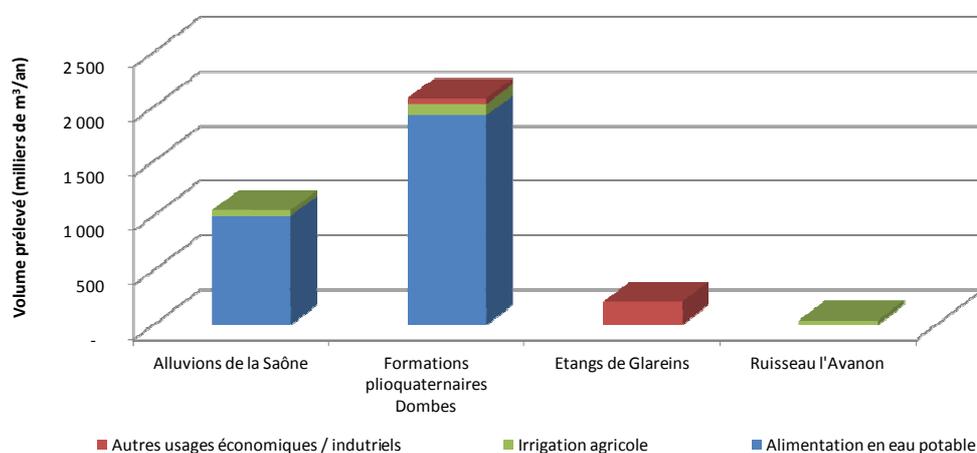


Le principal usage de l'eau sur le territoire correspond à l'**alimentation en eau potable (AEP)**. Suivant les années, le volume global destiné à cet usage varie entre 2,5 et 3,1 millions de m<sup>3</sup>/an (soit entre 76 et 92 % du prélèvement global).

Les autres usages présents sur le territoire sont :

- L'**irrigation agricole**, dont les prélèvements annuels varient entre 80 000 et 320 000 m<sup>3</sup>/an. Ceux-ci sont notamment localisés sur la partie amont du territoire (Dombes) et sur la partie aval (secteur de Dompierre-sur-Chalaronne, bassin de l'Avanon) ;
- D'autres **usages économiques ou industriels**, les volumes prélevés variant entre 90 000 et 600 000 m<sup>3</sup>/an. Ces prélèvements sont localisés dans le secteur de la Dombes (Monthieux, Villars-les-Dombes). Les principaux prélèvements correspondent à ceux des golfs du territoire.

## Ressource sollicitée en fonction des usages



L'usage AEP sollicite exclusivement les ressources souterraines (environ 2/3 dans les formations de la Dombes et 1/3 dans les alluvions de la Saône). L'irrigation agricole peut quant à elle solliciter des ressources souterraines ou superficielles (Avanon), en fonction de leur proximité. Enfin, les autres activités économiques utilisent les étangs de Glareins (golf) ou les formations plioquatennes de la Dombes.

## SYNTHESE \\ Prélèvements \\

Les prélèvements en eau sur le territoire (toutes ressources confondues) varient suivant les années entre 3,1 et 4 millions de m<sup>3</sup>/an.

Les principales ressources sollicitées sont les ressources souterraines (plus de 90 % du prélèvement global), notamment les formations plioquatennes de la Dombes (à hauteur de 60 %) et les alluvions de la Saône. Les prélèvements en eaux superficielles impactent les étangs de Glareins ainsi que, dans une moindre mesure, l'Avanon.

L'usage principal de ces ressources en eau, impactant uniquement les eaux souterraines, est l'alimentation en eau potable (entre 76 et 92 % du prélèvement global). Viennent ensuite l'irrigation agricole (sur les parties amont et aval du territoire et les autres usages économiques et industriels (dans le secteur de la Dombes, correspondant notamment aux prélèvements des golfs).

## VI. Volet C : Animation, évaluation, communication

### VI.1. Les objectifs du volet

Les aspects relatifs à la communication, à la sensibilisation et à la cohérence territoriale des actions relevant de la gestion de l'eau étaient, avant la mise en œuvre du contrat, peu développés sur le territoire. Ce volet d'animation, d'évaluation et de communication a pour vocation de doter la structure porteuse des moyens nécessaires pour assurer l'animation, le suivi et l'évaluation du contrat de rivières mais aussi d'améliorer les actions de communication et de sensibilisation. Il s'articule selon trois objectifs opérationnels :

Objectif opérationnel	Actions associées
Renforcer l'équipe syndicale	C-1 à C-3
Mettre en place une communication et une sensibilisation sur les milieux aquatiques	C-4 à C-7
Mettre en place un suivi et une évaluation du contrat de rivières	C-8 à C-9

### VI.2. Rappel des opérations du volet C du Contrat 2008-2015

Le volet C du contrat de rivière représentait un montant d'environ **1,4 millions d'euros** (soit environ 6 % du montant global) et comportait **9 actions** (8 % du nombre total d'actions) concernant notamment :

- La création et le maintien des postes nécessaires à la mise en œuvre des actions du contrat et au bon fonctionnement du SRTC,
- La mise en œuvre d'actions de communication et sensibilisation (documents, plaquettes, animation...),
- La réalisation d'un suivi opérationnel,
- La réalisation du bilan du contrat de rivières.

Le maître d'ouvrage de ces actions était le SRTC.

Les actions du volet C portaient sur l'ensemble du territoire.

## VI.3. Bilan technico-financier du volet C

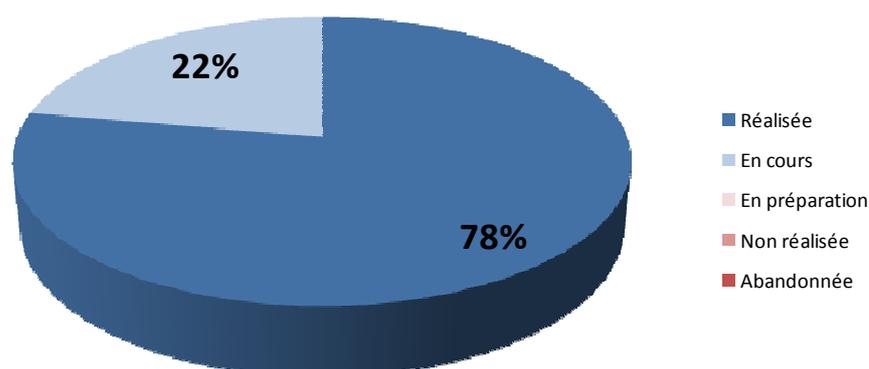
### VI.3.1. Avancement technique du volet C

#### VI.3.1.1. Avancement global du volet

Le tableau suivant présente, pour l'ensemble du volet et par thème (sous-objectif), le nombre d'actions prévues ainsi que leur état d'avancement.

Sous-objectif	Actions prévues au contrat	Etat d'avancement					Taux de réalisation
		Réalisée	En cours	En préparation	Non réalisée	Abandonnée	
Renforcer l'équipe syndicale	3	3					100 %
Mettre en place une communication et sensibilisation sur les milieux aquatiques	4	4					100 %
Mettre en place un suivi et une évaluation du Contrat de Rivières	2	1	1				100 %
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>100 %</b>

#### Avancement technique du Volet C



Sur les 9 actions composant le volet C, 7 ont été achevées et 2 sont en cours de réalisation. **La totalité des actions de ce volet a de ce fait été engagée à ce jour.**

Le détail de l'avancement de ces actions, par sous-objectif du contrat, est détaillé dans les paragraphes suivants.

### VI.3.1.2. Avancement par sous-objectif du volet

#### Renforcer l'équipe syndicale (avancement technique : 100 %)

Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Commune / territoire concerné	Avancement de l'action	Montant prévisionnel HT	Montant de l'engagement financier HT
C-1	Création d'un poste de chargé de mission	SRTC	Bassin Versant	Réalisée	455 000,00	500 023,00
C-2	Création d'un poste d'Animateur eau et aménagement du territoire	SRTC	Bassin Versant	Réalisée	407 000,00	480 168,00
C-3	Création d'un poste de Technicien Rivière	SRTC	Bassin Versant	Réalisée	230 000,00	279 288,00

La mise en œuvre du contrat de rivières, et les financements apportées par les différents partenaires dans le cadre de cette démarche, ont permis la création ou la pérennisation des postes suivants, tel qu'envisagés dans le volet C :

- chargé de mission « coordonnateur du contrat de rivière » (**action C-1**),
- animateur « eau et aménagement du territoire » (**action C-2**),
- technicien de rivière (**action C-3**).

#### Mettre en place une communication et sensibilisation sur les milieux aquatiques (avancement technique : 100 %)

Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Commune / territoire concerné	Avancement de l'action	Montant prévisionnel HT	Montant de l'engagement financier HT
C-4	Production de documents d'information et de sensibilisation	SRTC	Bassin Versant	Réalisée	57 200,00	47 844,00
C-5	Actions d'animation et de sensibilisation	SRTC	Bassin Versant	Réalisée	93 000,00	34 892,63
C-6	Assurer le partenariat et la cohérence territoriale	SRTC	Bassin Versant	Réalisée	pm	pm
C-7	Guide de Bonnes Pratiques pour la gestion des étangs piscicoles de la Dombes	SRTC	Dombes	En cours	4 800,00	2 530,04

L'ensemble des actions de communication et de sensibilisation envisagées dans ce volet du contrat de rivière a été réalisé :

- **Production de documents d'information et de sensibilisation (action C-4)** : plusieurs documents ont en effet été conçus et diffusés par l'équipe du SRTC (publication de 8 journaux, conception et mise en place de 5 panneaux d'information, élaboration de diverses plaquettes thématiques, d'un livret à destination des riverains, d'un guide sur les plantes invasives, mise en place et gestion du site internet),
- Actions d'**animation** et de **sensibilisation (action C-5)**, auprès des écoles, des élus ou d'un plus large public : réalisation de 345 animations scolaires, participation à deux reprises à la Foire aux Plantes Rares, organisation de 7 visites du territoire avec les élus, participation à la Foire de Villars-les-Dombes),
- Action visant à assurer le **partenariat et la cohérence territoriale avec les autres procédures d'aménagement du territoire (action C-6)**, mise en œuvre à travers l'organisation de réunions périodiques avec les différents acteurs concernés (Contrats de développement durable Rhône-Alpes / SCoT, communes, Chambre d'Agriculture...),
- Elaboration d'un **guide de bonnes pratiques pour la gestion des étangs piscicoles de la Dombes (action C-7)** : une étude sociologique des propriétaires et exploitants des étangs de

la Dombes, préalable à la construction du guide, a été réalisée. Le projet a ensuite été repris par l'APPED (Association de Promotion du Poisson des Etangs de la Dombes). Une thèse est actuellement en cours sur les mises à jour possibles du Truchelut<sup>7</sup>.

### Mettre en place un suivi et une évaluation du Contrat de Rivières (avancement technique : 100 %)

Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Commune / territoire concerné	Avancement de l'action	Montant prévisionnel HT	Montant de l'engagement financier HT
C-8	Mise en place d'un réseau de suivi opérationnel	SRTC	Bassin Versant	Réalisée	114 800,00	35 779,00
C-9	Bilan et perspectives du Contrat de Rivière	SRTC	Bassin Versant	En cours	50 000,00	45 800,00

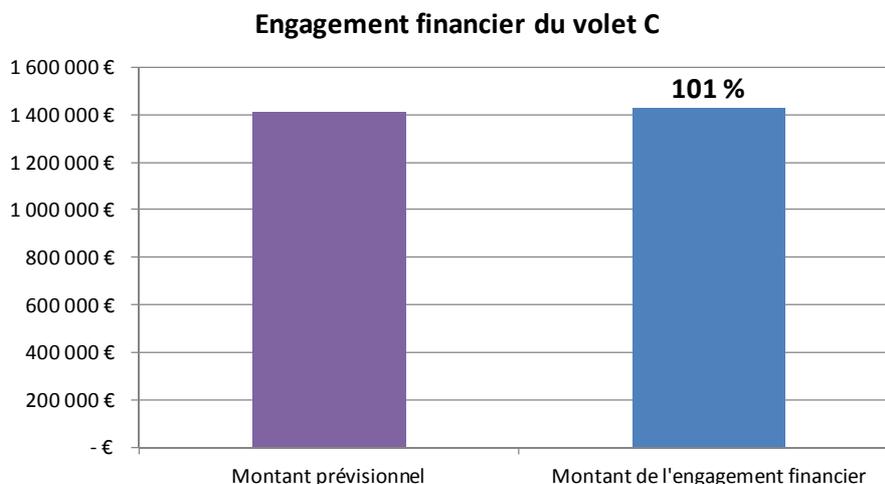
Afin d'apprécier au mieux l'incidence des différentes actions du contrat, l'**action C-8** prévoyait la **mise en œuvre d'un réseau de suivi opérationnel** portant sur le suivi des débits (mise en place d'échelles limnimétriques), le suivi topographique des érosions régressives, le suivi de la qualité de l'eau et des milieux (qualité physico-chimique, biologique, piscicole, état des eaux). Cette action a été réalisée. Elle a notamment permis l'implantation de deux stations limnimétriques, le suivi des érosions et la mise en œuvre de stations complémentaires au réseau de suivi départemental.

Enfin, la dernière action de ce volet correspond à la réalisation de l'**étude bilan et perspectives du contrat de rivières (action C-9)** ; cette étude, objet du présent document, est **en cours de réalisation**. Un bilan à mi-parcours a quant à lui été réalisé en 2013.

### VI.3.2. Avancement financier

Le **montant global prévisionnel** pour ce volet s'élevait à environ **1,41 millions d'euros**.

Le **montant global des dépenses engagées sur volet C** à la date d'élaboration du bilan s'élève à **1,43 millions d'euros**.



<sup>7</sup> Code coutumier élaboré par André Truchelut en 1904 fixant par écrit l'ensemble des droits d'usages de la Dombes

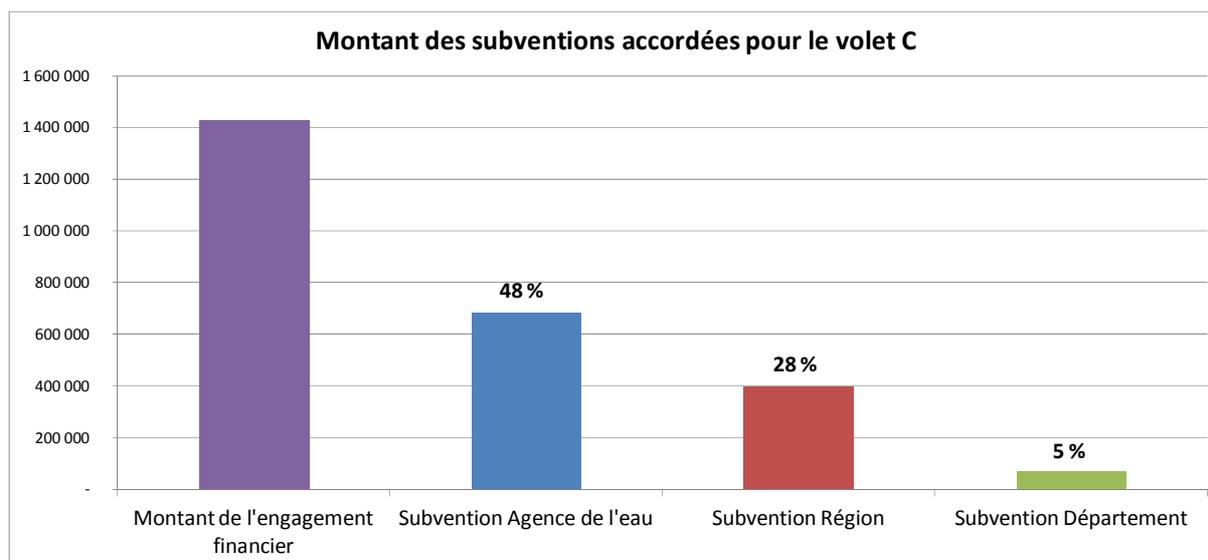
### Les montants engagés pour ce volet C ont été légèrement supérieurs à l'enveloppe prévisionnelle.

Pour ce volet, l'ensemble des actions ont été réalisées ou sont en cours. Les montants réels de certaines de ces actions ont été supérieurs aux montants budgétés (cas des montants alloués aux divers postes : chargé de mission contrat de rivières, animateur eau / territoire, technicien de rivière). Toutefois, à l'échelle du volet, cet écart s'équilibre du fait d'actions ayant finalement mobilisé des montants moins importants que prévus (mise en place d'un réseau de suivi, actions d'animation et de sensibilisation).

### VI.3.3. Participations financières des partenaires

Rappelons que les participations financières prises en compte dans l'analyse sont celles communiquées par les partenaires financiers ou les maîtres d'ouvrage à la date d'élaboration du bilan (juin 2016). Certains montants de participation peuvent, pour des actions en cours ou en préparation, ne pas avoir été à ce jour communiqués par les partenaires financiers du contrat car encore prévisionnels.

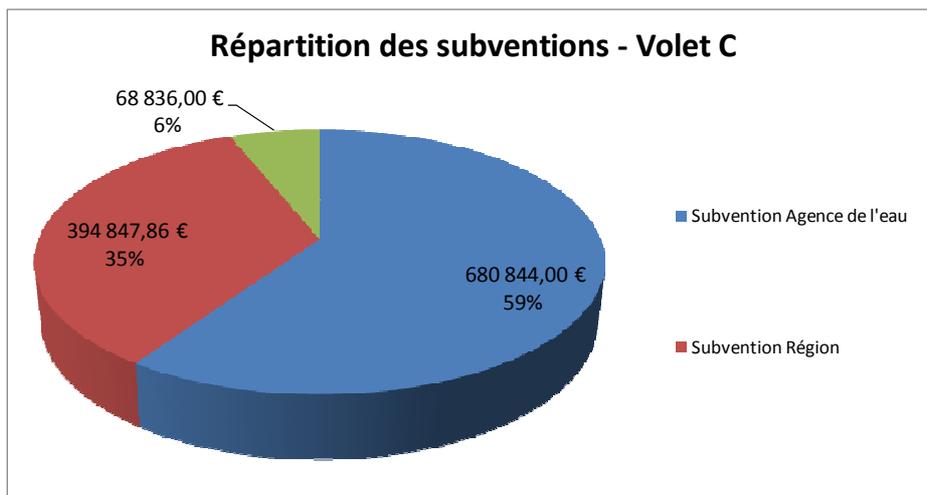
#### Taux de financement moyen du volet et répartition des participations financières entre les partenaires



Les **subventions mobilisées dans le cadre de ce volet du contrat** (et dont les montants ont été communiqués) se sont élevées à 80 % du montant engagé (soit **1,14 millions d'euros**).

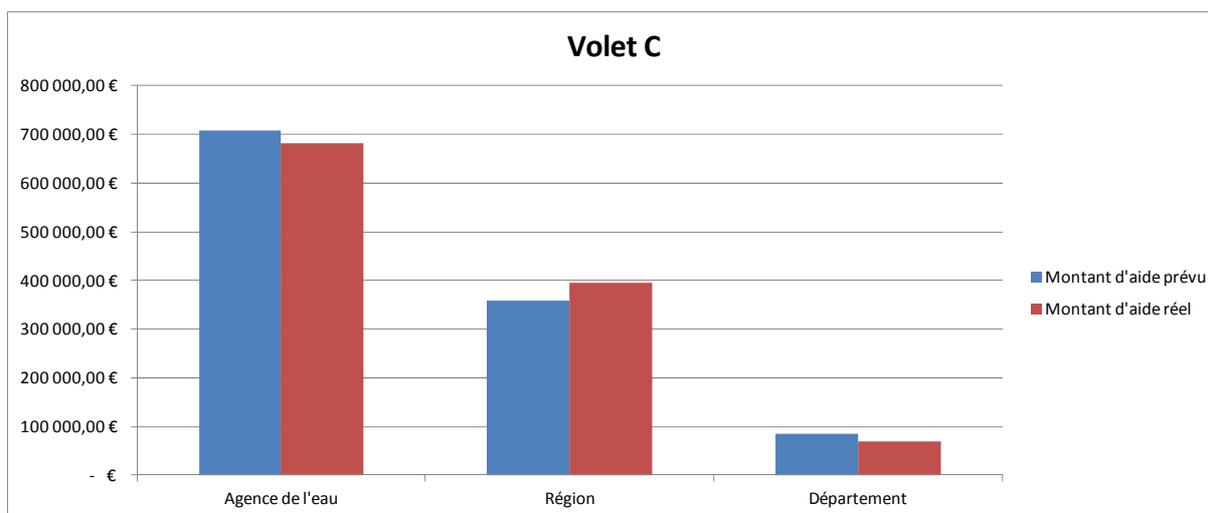
Le montant des subventions propres au contrat se répartit de la manière suivante :

- Agence de l'Eau : 680 000 € (soit 48 % du montant du volet C),
- Région Rhône-Alpes : 395 000 € (soit 28 % du montant du volet C),
- Département de l'Ain : 69 000 € (soit 5 % du montant du volet C).



L'Agence de l'Eau et la Région constitue les principaux financeurs. Le Conseil Départemental de l'Ain, finance quant à lui notamment le poste de technicien de rivière ; il porte aussi le réseau de suivi de la qualité des eaux sur le territoire (composant pour partie le réseau de suivi opérationnel du volet C).

#### Comparaison aux aides prévisionnelles



Pour les contributeurs financiers, les écarts entre les montants d'aides prévus et les montants accordés sont moindres.

## **SYNTHESE \\ Bilan technique et financier du volet C \\**

**9 actions prévues et engagées (soit 100 %)**

Montant prévisionnel : **1,41 M€** / Engagement financier : **1,41 M€** (soit **101 %** du prévisionnel)

### **Principaux constats sur l'avancement technique et financier**

- Très bon taux de réalisation des actions et d'engagement financier sur ce volet ;
- Renforcement de l'équipe technique du syndicat par la création ou la pérennisation de postes (chargé de mission « coordonnateur du contrat de rivière », animateur « eau et aménagement du territoire », technicien de rivière) ;
- Mise en œuvre de plusieurs actions de communication et de sensibilisation : publication de documents d'informations, site internet, animation auprès des scolaires, sensibilisation des élus...
- Mise en place d'un réseau de suivi opérationnel (débit, topographie, qualité des eaux).

## VII. Bilan global du contrat de rivières

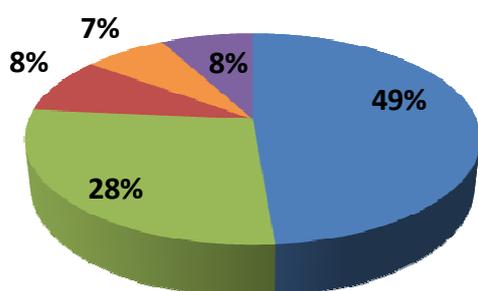
### VII.1. Bilan technico-financier

#### VII.1.1. Répartition des actions et montants par volet (prévisionnel)

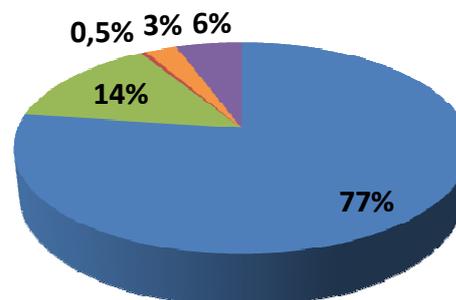
Pour l'ensemble du contrat de rivière, le nombre global d'actions s'élevait à 115 opérations, représentant un montant prévisionnel de plus de 25 millions d'euros et réparties de la manière suivante par volet :

Volet		Nombre d'opérations	Montant prévisionnel des opérations (en millions d'euros)
A	Amélioration ou préservation de la qualité de l'eau	56	19,55
B1	Restauration, protection et mise en valeur des milieux aquatiques et des paysages	32	3,55
B2	Prévention et protection contre le risque inondation	10	0,12
B3	Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau	8	0,68
C	Animation, évaluation et communication	9	1,41
<b>TOTAL</b>		<b>115</b>	<b>25,31</b>

Répartition des actions par volet



Répartition des montants prévisionnels par volet



- A Amélioration ou préservation de la qualité de l'eau
- B1 Restauration, protection et mise en valeur des milieux aquatiques et des paysages
- B2 Prévention et protection contre le risque inondation
- B3 Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau
- C Animation, évaluation et communication

Les volets A puis B1 constituaient les volets comportant le plus d'actions dans le programme du contrat de rivières. Le **volet A**, relatif à la préservation de la qualité des eaux, regroupait à lui **seul 56 actions** sur les 115 programmées, soit **49 %**.

Les actions de ce volet A représentent aussi la part la plus importante du budget prévisionnel, avec plus de 19 millions d'euros, soit 77 % du montant global.

Ce volet regroupait les actions représentant les principaux montants prévisionnels du contrat notamment 6 actions dont l'estimatif financier se situait entre 1 et 3 millions d'euros :

- Réhabilitation des dispositifs d'ANC sur les territoires « Chalaronne Centre » (3 millions d'euros), « Val de Saône – Chalaronne » (2,8 millions d'euros) et « Chantrival » (2,1 millions d'euros),
- Elimination des eaux claires parasites sur la commune de Villars-les-Dombes (1,7 millions d'euros),
- Action pilote de maîtrise des pollutions diffuses et ponctuelles par les produits phytosanitaires et de lutte contre le départ des fines (1,1 millions d'euros),
- Elimination des eaux parasites du réseau du bourg de Saint-Trivier-sur-Moignans (1 millions d'euros).

Ces 6 opérations représentent 60 % du montant prévisionnel du volet A et plus de 46 % de celui du contrat dans son ensemble.

Le volet B1 représente quant à lui 14 % de ce budget, les autres volets, notamment B2, représentant des parts plus marginales.

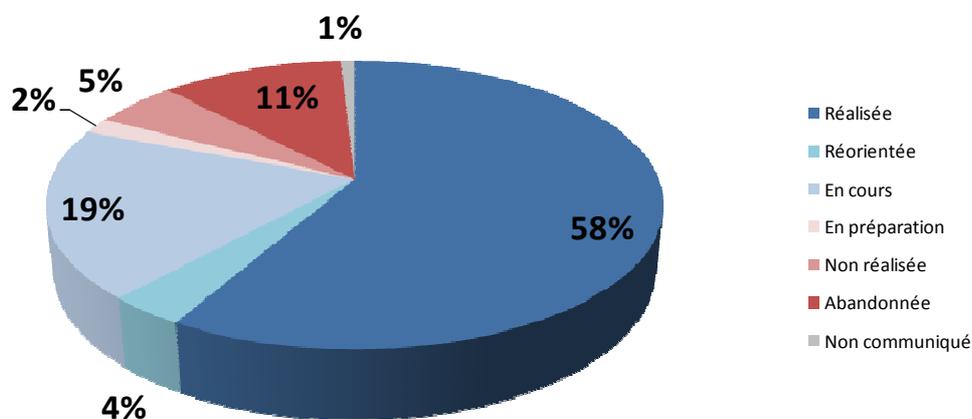
Concernant la répartition des montants prévisionnels, il convient de rappeler que certaines actions rajoutées au programme lors du bilan à mi-parcours, n'ont pas fait l'objet d'un estimatif financier prévisionnel. Les volets concernaient par ces actions non chiffrées dans le budget prévisionnel concernent essentiellement le volet A ainsi que, de manière plus secondaire, les volets B1, B2 et B3. **Le montant prévisionnel de ces volets (en particulier du volet A), indiqué précédemment, est ainsi sous-estimé.**

### VII.1.2. Etat d'avancement technique global du contrat

Le tableau suivant présente, pour l'ensemble du contrat et par volet, le nombre d'actions prévues ainsi que leur état d'avancement.

Volet	Actions prévues au contrat	Etat d'avancement							Taux d'engagement
		Réalisée	Réorientée	En cours	En préparation	Non réalisée	Abandonnée	Non communiqué	
Volet A : Amélioration ou préservation de la qualité de l'eau	56	34		12	1	3	5	1	82%
Volet B1 : Restauration, protection / mise en valeur des milieux et des paysages	32	18	2	6	1	1	4		81%
Volet B2 : Prévention et protection contre le risque inondation	10	4	1	1		1	3		60%
Volet B3 : Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau	8	4	1	1		1	1		75%
Volet C : Animation, évaluation et communication	9	7		2					100%
<b>TOTAL</b>	<b>115</b>	<b>67</b>	<b>4</b>	<b>22</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>81%</b>

### Avancement technique du contrat de rivières



Sur les **115 actions** prévues dans le contrat de rivières, **93 ont été réalisées ou ont été engagées**. L'avancement technique global du contrat s'élève de ce fait à **81 %**.

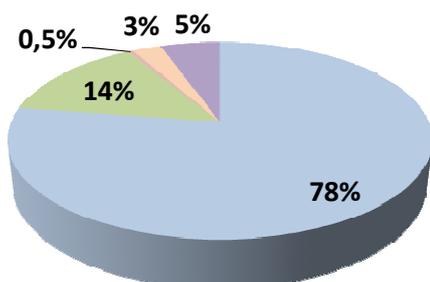
D'une manière générale, **l'avancement technique du contrat est jugé satisfaisant**. L'ensemble des opérations identifiées comme étant prioritaires dans le cadre du programme du contrat de rivières (dont le détail est donné par volet) ont pu être réalisées.

### VII.1.3. Etat d'avancement financier global du contrat

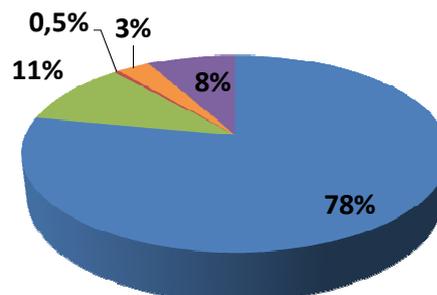
#### VII.1.3.1. Répartition des montants engagés par volet

Les graphiques suivants présentent, par volet, la répartition des montants prévisionnels et des montants engagés.

Répartition des montants prévisionnels par volet



Répartition des montants engagés par volet



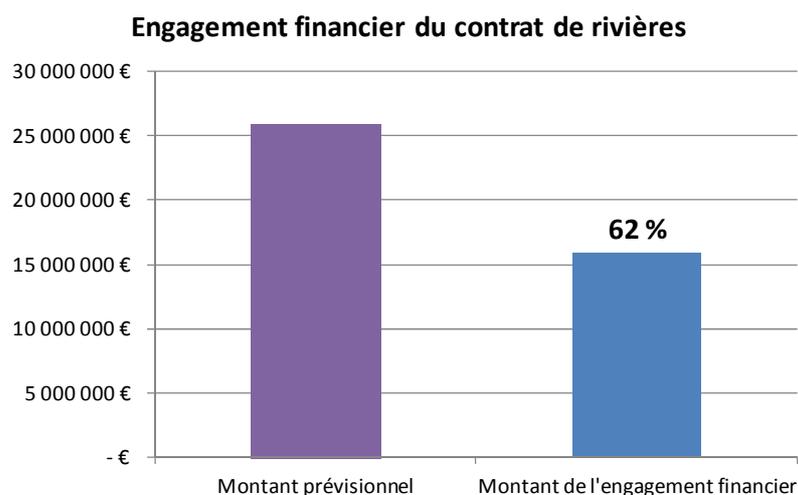
- A Amélioration ou préservation de la qualité de l'eau
- B1 Restauration, protection et mise en valeur des milieux aquatiques et des paysages
- B2 Prévention et protection contre le risque inondation
- B3 Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau
- C Animation, évaluation et communication

La répartition des montants engagés par volet est globalement assez proche de la répartition des montants prévisionnels, malgré des volumes financiers différents (cf. paragraphe suivant). Les seuls écarts observés concernent les volets B1 et C.

#### VII.1.3.2. Avancement financier du contrat

Le **montant prévisionnel** pour l'ensemble des actions du contrat de rivières s'élevait à **25,9 millions d'euros**.

Le **montant global des dépenses engagées** à la date d'élaboration du bilan s'élève à **17,8 millions d'euros**. **Hors opérations non budgétées** (cf. volet A), ce montant des dépenses engagées est de **16 millions d'euros**.



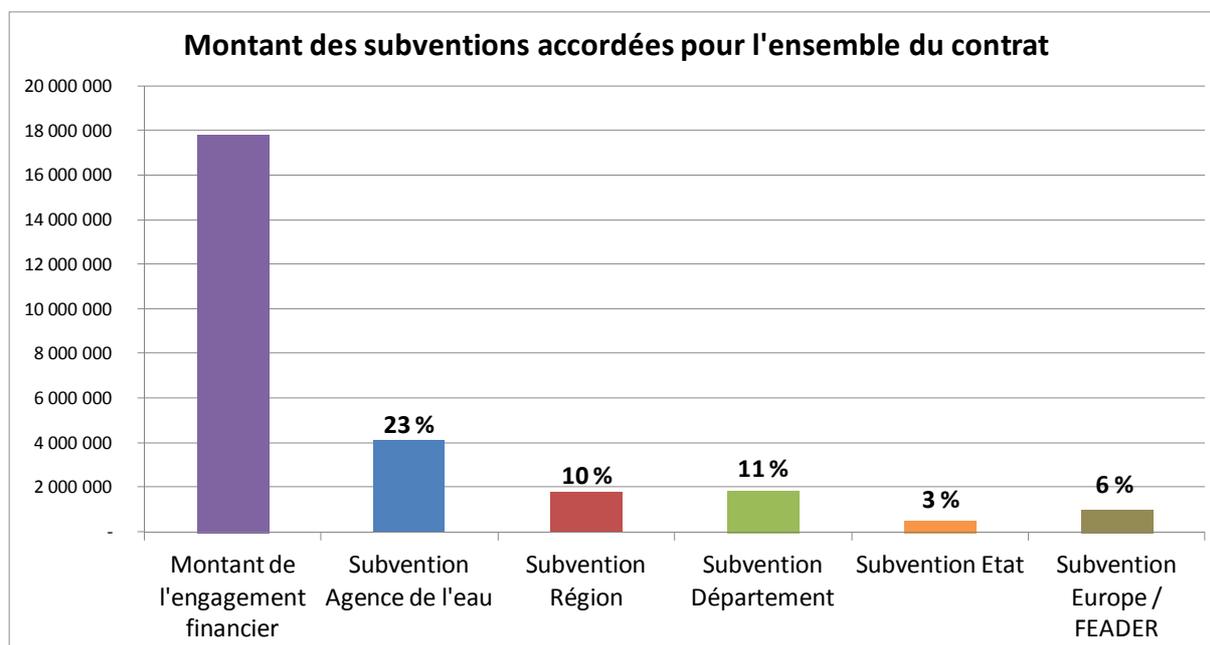
**L'avancement financier de ce volet est de 62 %.** L'écart entre le montant prévisionnel et le montant réellement engagé est d'environ 10 millions d'euros, dont 8 pour le volet A.

Les raisons de ces écarts financiers, alors que le taux de réalisation des actions est bon, est expliqué dans les paragraphes relatifs à l'avancement financier de chaque volet. Il peut être dû à l'abandon de certaines actions mais s'explique principalement par des montants de réalisation d'actions inférieurs aux prévisions (réhabilitation des dispositifs d'ANC, programme de restauration et d'entretien de la ripisylve, étude des droits d'eau des ouvrages hydrauliques notamment).

## VII.2. Participations financières

*Rappelons que les participations financières prises en compte dans l'analyse sont celles communiquées par les partenaires financiers ou les maîtres d'ouvrage à la date d'élaboration du bilan (juin 2016). Certains montants de participation peuvent, pour des actions en cours ou en préparation, ne pas avoir été à ce jour communiqués par les partenaires financiers du contrat car encore prévisionnels.*

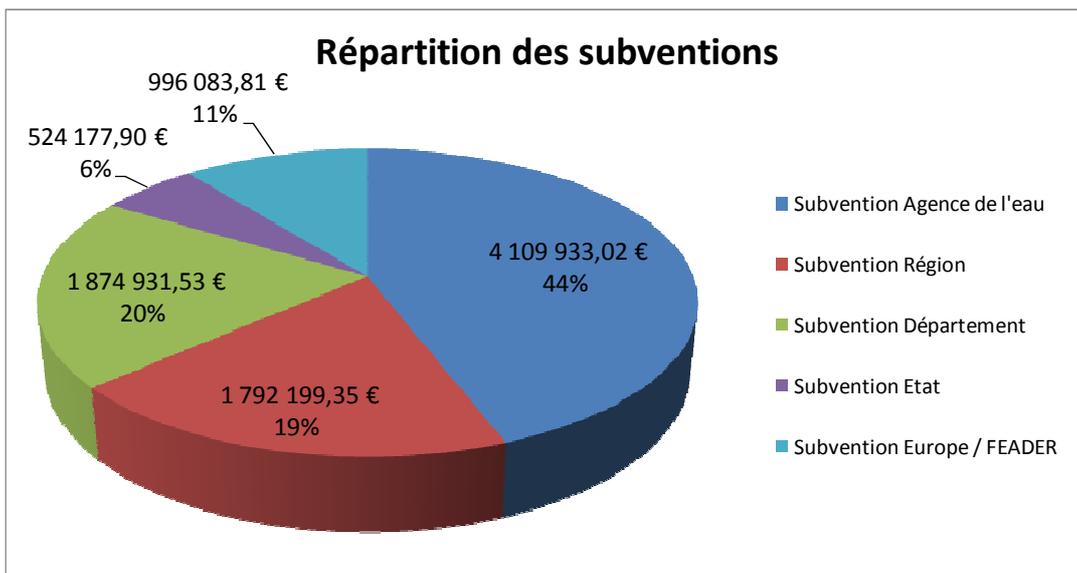
## Taux de financement moyen du volet et répartition des participations financières entre les partenaires



Les **subventions mobilisées pour l'ensemble du contrat** (et dont les montants ont été communiqués) se sont élevées à 52 % du montant engagé (soit **9,3 millions d'euros**).

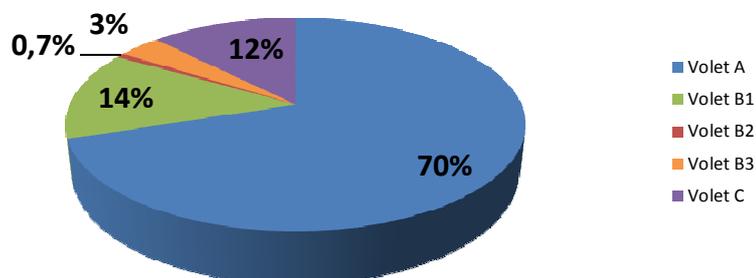
Le montant des subventions propres au contrat se répartit de la manière suivante :

- Agence de l'Eau : 4,1 millions d'euros (soit 23 % du montant de l'engagement financier global),
- Département de l'Ain : 1,9 millions d'euros (soit 10 % du montant de l'engagement financier global),
- Région Rhône-Alpes : 1,8 millions d'euros (soit 11 % du montant de l'engagement financier global),
- Etat : 0,5 millions d'euros, exclusivement pour les actions de lutte contre les pollutions diffuses du volet A (soit 3 % du montant de l'engagement financier global),
- Europe / FEADER : 1 millions d'euros exclusivement pour les actions de lutte contre les pollutions diffuses du volet A (soit 6 % du montant de l'engagement financier global).



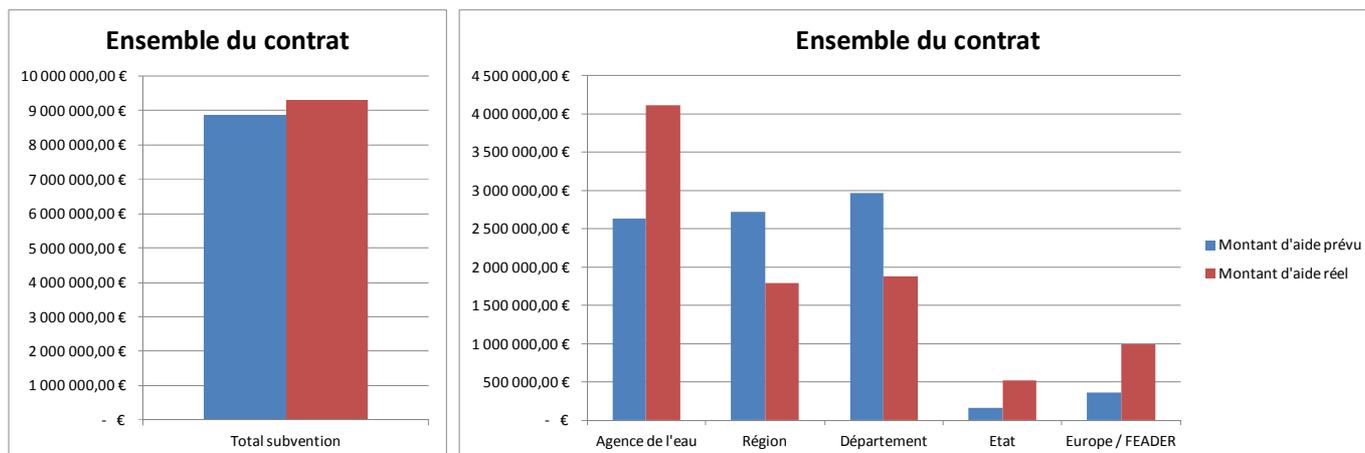
Les principaux contributeurs financiers sont l'Agence de l'Eau (à hauteur de 44 % de l'enveloppe des subventions attribuées) puis le Département (20 %) la Région (19 %).

### Répartition des subventions par volet



Les principaux montants de subventions ont porté sur le volet A (70 % de l'enveloppe globale des subventions accordées).

### Comparaison aux aides prévisionnelles



L’enveloppe financière globale des subventions accordées (tous partenaires confondus) est très proche de l’enveloppe prévisionnelle. Cependant, des écarts sont observés par partenaires. L’ensemble de ces écarts ont été expliqués dans la présentation du bilan financier par volet du contrat (en particulier pour les subventions prévisionnelles de l’Agence de l’Eau n’ayant pas été définies pour le volet A).

### VII.3. Bilan des opérations par masse d’eau superficielle

La synthèse des principales opérations réalisées par masse d’eau superficielle figure dans le tableau suivant.

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	SDAGE 2010-2015 (état et échéance)		SDAGE 2016-2021		Volet A : Amélioration ou préservation de la qualité de l'eau				
		Eco.	Chim.	Eco.	Chim. (avec / sans ubiquistes)	Améliorer le traitement des eaux usées domestiques	Améliorer les réseaux d'assainissement	Améliorer l'assainissement non collectif	Gérer les eaux pluviales	Lutter contre les pollutions diffuses (agricoles et non agricoles)
FRDR577a	La Chalaronne de sa source à sa confluence avec le Relevant	2021	2015	2027	2015	- STEP de Bouligneux, La Chapelle-du-Châtelard - Beaumont, Sandrans - Diagnostic / Schéma assainissement Saint-André-de-Corcy	- Elimination des eaux parasites à Saint-Marcel, Villars-les-Dombes et Châtillon-sur-Chalaronne - Diagnostic / Schéma assainissement Saint-André-de-Corcy	Réhabilitation des installations ANC des CC Centre-Dombes et Chalaronne Centre et des communes de Joyeux et Le Montellier	Mise à jours du zonage et travaux sur les réseaux à Marlieux	Amélioration des pratiques pour l'entretien des espaces verts (acquisition de matériels de désherbage alternatifs, formation des employés communaux...) Mise en œuvre de MAET / MAEC Plantation de haies
FRDR577b	La Chalaronne sa confluence avec le Relevant à la Saône	2021	2027	2027	2015 / 2027	- Amélioration STEP Châtillon-sur-Chalaronne (déphosphatation, boues) - STEP Baneins - Bagés	- Elimination des eaux parasites à Saint-Marcel, Villars-les-Dombes et Châtillon-sur-Chalaronne - Autosurveillance / Réhabilitation de postes de relevage de la CC Val de Saône - Chalaronne - Réhabilitation de réseaux Saint-Didier-sur-Chalaronne / Thoisy - Extension réseaux L'Abergement-Clémentiat	Réhabilitation des installations ANC des CC Chalaronne Centre et Val de Saône - Chalaronne	- Schéma pluvial et travaux à Saint-Etienne-sur-Chalaronne - Schéma pluvial à Saint-Didier-sur-Chalaronne	
FRDR12108	Ruisseau le Relevant	2021	2015	2027	2015			Réhabilitation des installations ANC de la CC Chalaronne Centre		
FRDR11703	Bief de Vernisson	2021	2015	2027	2015		Extension réseaux L'Abergement-Clémentiat	Réhabilitation des installations ANC de la CC Chalaronne Centre		
FRDR11722	Ruisseau le Moignans	2021	2015	2015	2015	Extension lagune de Baneins	- Elimination des eaux parasites à Saint-Triviers-sur-Moignans - Diagnostic réseau de Baneins	Réhabilitation des installations ANC de la CC Chalaronne Centre (et de l'ancienne CC Chantrival)	Schéma pluvial à Saint-Triviers-sur-Moignans	
FRDR10196	Bief de la Glenne	2021	2015	2027	2015		- Autosurveillance / Réhabilitation de postes de relevage de la CC Val de Saône - Chalaronne	Réhabilitation des installations ANC des CC Chalaronne Centre et Val de Saône - Chalaronne	Schéma pluvial et travaux à Saint-Etienne-sur-Chalaronne	
FRDR11414	Ruisseau l'Avanon	2021	2015	2027	2015		- Autosurveillance / Réhabilitation de postes de relevage de la CC Val de Saône - Chalaronne - Extension réseau Garnerans (Romans)	Réhabilitation des installations ANC de la CC Val de Saône - Chalaronne et des communes de Bey et Cruzilles		
FRDR11120	Ruisseau la Calonne	2021	2015	2027	2015	Extension / amélioration STEP de Chaneins, Montceaux et Guéreins		Réhabilitation des installations ANC de la CC Chalaronne Centre (et de l'ancienne CC Chantrival) et de Montmerle 3 Rivières	Bassin écrêteur des eaux pluviales à Chaneins	
	Petite Calonne						- Autosurveillance / Réhabilitation de postes de relevage de la CC Val de Saône - Chalaronne - Extension réseaux Peyzieux-sur-Saône	Réhabilitation des installations ANC de la CC Val de Saône - Chalaronne		
	Râche							Réhabilitation des installations ANC de Montmerle 3 Rivières		

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	SDAGE 2010-2015 (état et échéance)		SDAGE 2016-2021		Volet B1 : Restauration, protection et mise en valeur des milieux aquatiques et des paysages					
		Eco.	Chim.	Eco.	Chim. (avec / sans ubiquistes)	Préserver et améliorer la qualité écologique des milieux	Préserver et améliorer la qualité physique des milieux	Mettre en valeur les milieux aquatiques			
FRDR577a	La Chalaronne de sa source à sa confluence avec le Relevant	2021	2015	2027	2015	Diversification des habitats piscicoles à Villars-les-Dombes	Plan d'entretien et de restauration de la ripisylve et de lutte contre les espèces invasives Etude bilan piscicole	- Inscription dans les PLU d'une bande naturelle en bord de la Chalaronne - Préconisations relatives à une non-intervention dans le lit - Réfection du déversoir du Moulin des Champs par le propriétaire	Etude géomorphologique		
FRDR577b	La Chalaronne sa confluence avec le Relevant à la Saône	2021	2027	2027	2015 / 2027	Plan de gestion de la zone humide de Saint-Etienne-sur-Chalaronne et travaux de restauration de la continuité et de la diversité des écoulements, acquisitions foncières				- Inscription dans les PLU d'une bande naturelle en bord de la Chalaronne - Acquisition foncière des parcelles sensibles à l'érosion du Pré Piron - Réfection / consolidation de berges : confluence Chalaronne / Relevant à Châtillon-sur-Chalaronne, Etang de Vannans et camping à Saint-Didier-sur-Chalaronne - Renaturation de berge à Châtillon-sur-Chalaronne (Carrefour Market) - Diversification des habitats et des écoulements à Saint-Didier et Saint-Etienne-sur-Chalaronne (Bourrassière, Ilons, Tourterelles, Tallard) - Réfection du gué des Ilons (remplacement par un ouvrage d'art) à Saint-Etienne-sur-Chalaronne - Reconnexion de la Vieille Chalaronne à Dompierre-sur-Chalaronne	- Aménagement de l'étang de Prêle (Chaneins / Valeins) - Aménagement d'un circuit pédestre
FRDR12108	Ruisseau le Relevant	2021	2015	2027	2015	Réfection / consolidation de berges : confluence Chalaronne / Relevant à Châtillon-sur-Chalaronne					
FRDR11703	Bief de Vernisson	2021	2015	2027	2015						
FRDR11722	Ruisseau le Moignans	2021	2015	2015	2015					Consolidation des berges, curage, réfection du déversoirs et plantation au niveau de l'étang de Baneins	
FRDR10196	Bief de la Glenne	2021	2015	2027	2015						
FRDR11414	Ruisseau l'Avanon	2021	2015	2027	2015						Aménagement d'un circuit pédestre
FRDR11120	Ruisseau la Calonne	2021	2015	2027	2015	- Plan de gestion du marais du Vernay et arasement du seuil des Charmes en cours - Diagnostic hydrobiologique de la Calonne				Arasement du seuil de l'ancien moulin de Saint-Maurice - Fossard (en cours)	Aménagement d'un circuit pédestre
	Petite Calonne										Mise en valeur du Vieux-Pont de Peyzieux-sur-Saône
	Râche						Restauration du lit mineur et d'une zone humide				

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	SDAGE 2010-2015 (état et échéance)		SDAGE 2016-2021		Volet B2 : Prévention et protection contre le risque inondation					Volet B3 : Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau	
		Eco.	Chim.	Eco.	Chim. (avec / sans ubiquistes)	Ne pas aggraver le risque d'inondation actuel	Réduire l'aléa d'inondation	Diminuer la vulnérabilité	Assurer une gestion du risque	Améliorer la connaissance des phénomènes de crues et définir des actions appropriées	Réduire les pressions à l'étiage	Assurer le respect des débits minimums biologiques
FRDR577a	La Chalaronne de sa source à sa confluence avec le Relevant	2021	2015	2027	2015	Animation pour l'intégration du risque inondation dans les PLU			Automatisation d'un ouvrage dans la traversée de Châtillon-sur-Chalaronne et accord sur une procédure concernant le Moulin de l'Ecuelle	Etude post-crues Etude et proposition de différentes solutions de gestion des inondations à mettre en œuvre sur les territoires de Chalaronne par modélisation hydraulique	- Plan de restauration du réseau secondaire du secteur de la Dombes - Arrêt de prélèvements agricoles	- Automatisation du vannage de Châtillon-sur-Chalaronne (confluence Relevant) - Etude des droits d'eau (+ de mise en place d'une rivière de ceinture à Lapeyrouse)
FRDR577b	La Chalaronne sa confluence avec le Relevant à la Saône	2021	2027	2027	2015 / 2027	Animation pour l'intégration du risque inondation dans les PLU			- Réalisation du PCS de Saint-Didier-sur-Chalaronne - Automatisation du barrage du Tallard à Saint-Etienne-sur-Chalaronne et mise en place d'un système d'alerte sur la commune		Arrêt de prélèvements agricoles	- Automatisation du vannage du barrage de Tallard à Saint-Etienne-sur-Chalaronne - Etude des droits d'eau
FRDR12108	Ruisseau le Relevant	2021	2015	2027	2015							
FRDR11703	Bief de Vernisson	2021	2015	2027	2015							
FRDR11722	Ruisseau le Moignans	2021	2015	2015	2015						Arrêt de prélèvements agricoles	
FRDR10196	Bief de la Glenne	2021	2015	2027	2015							
FRDR11414	Ruisseau l'Avanon	2021	2015	2027	2015						Arrêt de prélèvements agricoles	
FRDR11120	Ruisseau la Calonne	2021	2015	2027	2015				- Réalisation du PCS de Guéreins - Mise en place d'un système d'alerte sur la commune de Guéreins			- Création d'une rivière de contournement du moulin du Crozet à Montceaux - Etude des droits d'eau
	Petite Calonne											
	Râche						Restauration du lit mineur et d'une zone humide afin de favoriser les débordements en zone naturelle					



Outre les actions présentées dans le tableau, l'ensemble des actions du volet C (actions d'animation, de sensibilisation, de communication notamment) concernaient l'intégralité des masses d'eau.

L'analyse de ces données met en évidence que les principales masses d'eau du territoire, que sont les deux masses d'eau de la Chalaronne, ont été les plus concernées par les actions du contrat de rivières.

Pour le volet A, si les actions de réhabilitations des dispositifs d'ANC ont potentiellement concerné l'ensemble du territoire et donc l'ensemble des masses d'eau, les actions relatives à l'amélioration du traitement collectif des eaux usées et les actions portant sur les réseaux ont notamment concerné la Chalaronne. Plusieurs actions ont toutefois concerné les plus petites masses d'eau et ont permis d'améliorer sur ces sous-bassins la situation de l'assainissement collectif.

Du point de vue de la gestion des eaux pluviales, la réalisation de schéma de gestion ont concerné plusieurs communes du territoire. Les travaux menés ont porté sur les sous-bassins de la Chalaronne, de la Glenne et de la Calonne.

Les actions de lutte contre les pollutions diffuses ont concerné l'ensemble du territoire.

Concernant le volet B1, les principales masses d'eau concernées par des actions sont celles de la Chalaronne, ainsi que la Calonne. Le bassin du Moignans (plus exactement l'étang de Baneins) et celui du Relevant (au niveau de sa confluence avec la Chalaronne) sont aussi concernés par des opérations de restauration de berge. Au niveau de la Calonne en particulier, les ouvrages hydrauliques prioritaires ont fait l'objet (ou vont faire l'objet dans un futur proche) de restauration de la continuité écologique.

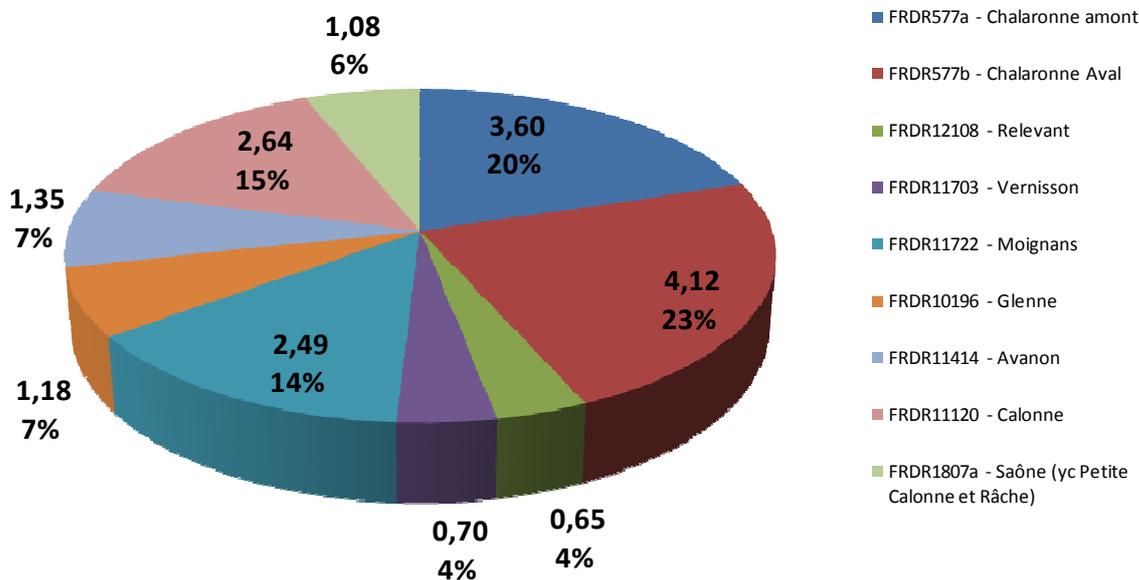
Au sein du volet B2, les actions de protection contre les inondations concernent elles aussi particulièrement les deux masses d'eau de la Chalaronne et celle de la Calonne.

Enfin, il en va de même pour les actions du volet B3, d'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau avec notamment pour la masse d'eau amont de la Chalaronne, le plan de restauration du réseau secondaire et pour ces trois masses d'eau les interventions au niveau des ouvrages hydrauliques (automatisation, rivière de contournement, arasement).

A titre indicatif, la répartition par masse d'eau des montants engagés dans le cadre du contrat est figurée sur le graphique ci-après.

*Nota : les montants des actions concernant plusieurs masses d'eau (voire l'intégralité des masses d'eau su territoire) ont été répartis à part égale sur chacune d'entre elles.*

## Répartition des montants engagés par masse d'eau (en millions d'€)



Les masses d'eau ayant bénéficié des principaux investissements dans le cadre du contrat sont notamment les masses d'eau de la Chalaronne :

- La Chalaronne aval (en aval de la confluence avec le Relevant), avec 23 % des montants engagés (4,12 millions d'euros investis),
- La Chalaronne amont (en amont de la confluence avec le Relevant), avec 20 % des montants (soit 3,6 millions d'euros).

La Chalaronne, principal cours d'eau du territoire, concentre 43 % des montants engagés dans le cadre des actions du contrat de rivières.

Les autres cours d'eau principaux du territoire que sont le Moignans et la Calonne ont quant à eux bénéficié d'actions d'un montant sensiblement équivalent (représentant respectivement 14 % et 15 %, soit 2,5 à 2,6 millions d'euros).

### VII.4. Contribution des actions du contrat de rivières aux orientations fondamentales et mesures du SDAGE

L'analyse des contributions du contrat de rivières aux orientations et aux mesures du SDAGE figure dans le tableau suivant. S'agissant d'un programme d'actions mis en œuvre sur la période 2008-2015, cette analyse est menée par rapport au SDAGE Rhône-Méditerranée 2010-2015 et à son programme de mesures (et non par rapport au nouveau SDAGE 2016-2021). Les éléments du SDAGE 2016-2021 seront pris en compte dans l'analyse prospective.

Problématique	Mesures		FRDR577a	FRDR577b	FRDR12108	FRDR11703	FRDR11722	FRDR10196	FRDR11414	FRDR11120	
			La Chalaronne de sa source à sa confluence avec le Relevant	La Chalaronne sa confluence avec le Relevant à la Saône	Ruisseau le Relevant	Bief de Vernisson	Ruisseau le Moignans	Bief de la Glenne	Ruisseau l'Avanon	Ruisseau la Calonne	
Altération de la continuité biologique	3C13	Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole								- Arasements des seuil des Charmes et du Moulin Saint-Maurice - Fossard planifiés pour 2016 - Création d'une rivière de contournement du Moulin du Crozet - Etude des droits d'eau des ouvrages	
Dégradation morphologique	3C14	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires			Etude piscicole en cours		Etude piscicole en cours	Etude piscicole en cours	Etude piscicole en cours		
	3C17	Restaurer les berges et/ou la ripisylve	- Plan des restauration / entretien de la ripisylve - Etude géomorphologique	- Plan des restauration / entretien de la ripisylve - Acquisition foncière des parcelles sensibles à l'érosion du Pré Piron - Diversification des habitats et des écoulements à Saint-Didier et Saint-Etienne-sur-Chalaronne (Bourrassière, Ions, Tourterelles, Tallard) - Réfection / consolidation de berges : confluence Chalaronne / Relevant à Châtillon-sur-Chalaronne - Renaturation de berge à Châtillon-sur-Chalaronne (Carrefour Market) - Etude géomorphologique	- Plan des restauration / entretien de la ripisylve - Réfection / consolidation de berges : confluence Chalaronne / Relevant à Châtillon-sur-Chalaronne - Etude géomorphologique	- Plan des restauration / entretien de la ripisylve - Etude géomorphologique	- Plan des restauration / entretien de la ripisylve - Consolidation des berges de l'étang de Baneins - Etude géomorphologique	- Plan des restauration / entretien de la ripisylve - Etude géomorphologique		- Plan des restauration / entretien de la ripisylve - Etude géomorphologique	
Gestion locale	3D16	Poursuivre ou mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides		Plan de gestion de la zone humide de Saint-Etienne-sur-Chalaronne							
Menace sur le maintien de la biodiversité	3D02	Adopter des pratiques agricoles favorables aux zones humides								MAET (gestion des milieux humides)	
Perturbation du fonctionnement hydraulique	3A28	Gérer le fonctionnement des ouvrages hydrauliques (graus, vannes) de manière concertée	Automatisation d'un ouvrage dans la traversée de Châtillon-sur-Chalaronne et accord sur une procédure concernant le	Automatisation du barrage du Tallard à Saint-Etienne-sur-Chalaronne et mise en place d'un système d'alerte sur la commune						Arasements / contournement de 3 ouvrages hydrauliques	
Pesticides	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	MAET (couvert herbacé, limitation des produits phytosanitaires)	MAET (couvert herbacé, limitation des produits phytosanitaires)						MAET (couvert herbacé, limitation des produits phytosanitaires)	
	5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	MAET : retour à l'herbe	MAET : retour à l'herbe	MAET : retour à l'herbe						
	5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	- Acquisition de matériel de désherbage alternatif - Mise en œuvre de plans de désherbage - Formation des employés communaux	- Acquisition de matériel de désherbage alternatif - Mise en œuvre de plans de désherbage - Formation des employés communaux	- Acquisition de matériel de désherbage alternatif - Mise en œuvre de plans de désherbage - Formation des employés communaux	- Acquisition de matériel de désherbage alternatif - Mise en œuvre de plans de désherbage - Formation des employés communaux	- Acquisition de matériel de désherbage alternatif - Mise en œuvre de plans de désherbage - Formation des employés communaux	- Acquisition de matériel de désherbage alternatif - Mise en œuvre de plans de désherbage - Formation des employés communaux	- Acquisition de matériel de désherbage alternatif - Mise en œuvre de plans de désherbage - Formation des employés communaux	- Acquisition de matériel de désherbage alternatif - Mise en œuvre de plans de désherbage - Formation des employés communaux	
	5D28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation	MAET / formation - information des agriculteurs	MAET / formation - information des agriculteurs							
Pollution agricole	5C02	Couvrir les sols en hiver	Mise en place de CIPAN								
	5C18	Réduire les apports d'azote organique et minéraux	Mise en place de CIPAN								
	5C19	Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage									
	5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	MAET : retour à l'herbe			MAET : retour à l'herbe	MAET : retour à l'herbe	MAET : retour à l'herbe	MAET : retour à l'herbe		
	5D07	Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	Mise en œuvre des MAET / MAEC, plantation de haies, sites pilotes "fines"								
Pollution domestique et industrielle	5B17	Mettre en place un traitement des rejets plus poussé		Mise en place d'une déphosphatation pour la STEP de Châtillon-sur-Chalaronne							
Transport sédimentaire	3C37	Limiter ou éliminer les apports solides néfastes	Mise en œuvre des MAET / MAEC, plantation de haies, sites pilotes "fines"	Mise en œuvre des MAET / MAEC, plantation de haies, sites pilotes "fines"	Mise en œuvre des MAET / MAEC, plantation de haies, sites pilotes "fines"	Mise en œuvre des MAET / MAEC, plantation de haies, sites pilotes "fines"	Mise en œuvre des MAET / MAEC, plantation de haies, sites pilotes "fines"	Mise en œuvre des MAET / MAEC, plantation de haies, sites pilotes "fines"	Mise en œuvre des MAET / MAEC, plantation de haies, sites pilotes "fines"	Mise en œuvre des MAET / MAEC, plantation de haies, sites pilotes "fines"	

 Masse d'eau concernée par la mesure du PDM avec action engagée dans le cadre du contrat de rivières

 Masse d'eau concernée par la mesure du PDM sans réelle action engagée dans le cadre du contrat de rivières



**SYNTHESE \\ Bilan technique et financier du Contrat \\**

**115 actions prévues, dont 93 ont été engagées (soit 81 %)**

Montant prévisionnel : **25,9 M€** / Engagement financier (hors actions non budgétées) : **16 M€** (soit **62 %** du prévisionnel)

**Principaux constats sur l'avancement technique et financier**

- Bon taux d'avancement technique pour le volet ; taux d'engagement financier moyen mais notamment du fait que certaines actions, réalisées, aient nécessité des montants moins importants que prévus ;
- Poids important du volet A dans le contrat, tant du point de vue du nombre d'actions (près de la moitié) que du montant (plus des ¾) ;
- Réalisation (ou engagement) de l'ensemble des actions jugés prioritaires : amélioration du traitement de la STEP de Châtillon-sur-Chalaronne, extension / amélioration du lagunage de Montceaux, mise en place de sites pilotes « agricoles » et « fines » et de MAET, restauration – entretien de la végétation de berge et du réseau secondaire, consolidation des berges de l'étang de Vanans à Saint-Didier-sur-Chalaronne, automatisation du barrage du Tallard.
- Contribution de plusieurs de ces actions à l'atteinte des objectifs d'état et aux mesures du PDM du SDAGE (continuité, amélioration de l'assainissement, MAET...) même si des mesures restent à mettre en œuvre tel qu'en témoigne le PDM du nouveau SDAGE.



## **D. ANALYSE DU MODE DE FONCTION- NEMENT DE LA PROCEDURE**



# I. Préalables

## I.1. Principes d'analyse du mode de fonctionnement

Les contrats de rivière sont des procédures de gestion territorialisée de l'eau et des milieux aquatiques qui ont pour spécificité d'**intégrer la concertation, comme principe fondateur**. De façon opérationnelle, ce principe renvoie à **la mise en place de dispositifs et d'instances** associant les acteurs et représentants des usagers concernés à différents titres par cette gestion. Au-delà, ces procédures ont également pour ambition de favoriser **des évolutions de représentations et de pratiques de la part de l'ensemble des usagers**, aussi divers soient-ils.

Cette priorité accordée au partenariat et à la coopération entre acteurs a déterminé clairement certaines des conditions de l'évaluation :

- **L'évaluation exige d'abord d'associer, autant que faire se peut, l'ensemble des partenaires concernés.** En effet, les points de vue de ceux-ci tant sur le fond que sur la forme des démarches constituent une des matières de l'évaluation. Dans cette optique, l'équipe d'étude a choisi de les associer pleinement à ce processus.
- **L'analyse et l'évaluation des modalités de fonctionnement de la procédure s'intéressent naturellement à la concertation, mais aussi aux processus de décision et d'action collective et individuelle des acteurs.** Dans ce cadre, la question de la cohérence entre leurs propres discours et pratiques et ceux développés dans le cadre partenarial nous a semblé déterminante, de même que celle des évolutions de postures, de pratiques et de relations, liées à la mise en œuvre de ces démarches.
- **L'analyse a également pris en compte le fait que chaque acteur ou groupe d'acteurs dispose de sa propre logique d'action,** fondée notamment sur la façon dont ils se représentent à la fois les problématiques traitées et sur ses relations avec les autres acteurs. Pour objectiver notre analyse de ces logiques, nous avons veillé dans nos enquêtes à partir de faits tangibles, à partir desquels nous avons invité les acteurs à exprimer leurs opinions, leurs « façons de voir ».
- Enfin, la mobilisation des acteurs dans le cadre de cette mission d'étude a permis de répondre à une de ses finalités essentielles, qui est de dessiner collectivement des perspectives pour l'avenir. **Notre intervention visait donc également à susciter et accompagner la dynamique sociale requise, dans une logique d'étude-action.**

## I.2. Présentation de la méthode choisie

### I.2.1. Temps 1 : questionnement d'informateurs privilégiés

Le premier temps nous a permis de recueillir l'ensemble des informations objectives concernant en priorité le mode de fonctionnement de la procédure. Il a été conduit sur la base :

D'un examen des documents disponibles produits dans le cadre des instances de pilotage, supports d'information et de communication attachés d'une façon ou d'une autre à l'élaboration et à la mise en œuvre de la procédure.

Des enquêtes individuelles auprès « d'informateurs privilégiés ». Il s'agit d'acteurs et de partenaires de la démarche, qui disposent d'une bonne connaissance de la procédure et de son déroulement. Ont été interrogés (cf. liste des personnes interrogées en annexe) :

- l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse
- le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes
- le Conseil Départemental de l'Ain
- la Chambre d'agriculture de l'Ain
- la Direction Départementale des Territoires de l'Ain
- la Fédération de pêche de l'Ain
- l'équipe d'animation du contrat de rivière
- la présidente actuelle, le vice-président et l'ancien président du SRTC

A l'issue de cette phase de travail, l'ensemble des éléments recueillis a fait l'objet d'une synthèse analytique, qui a permis d'alimenter le deuxième temps d'investigation.

### I.2.2. Temps 2 : réalisation d'entretiens collectifs

Le deuxième temps a été consacré au recueil des points de vue des acteurs impliqués à différents titres et degrés dans la démarche. Ce temps a permis plus précisément de travailler sur leur niveau d'appropriation, d'adhésion et d'engagement et sur leur approche qualitative et subjective de la mise en œuvre de la procédure. Dans ce cadre, nous avons animé sur la base des constats résultant du premier temps de travail :

- **Une série de 2 entretiens collectifs associant les élus des communes et de leurs groupements :**
  1. **élus** du secteur aval
  2. **élus** du secteur amont
- **Une série de 2 entretiens collectifs** associant des représentants des différents "mondes d'utilisateurs" concernés :

3. **le "monde" de l'agriculture** (représentants de la chambre d'agriculture, coopératives, filières et agriculteurs),
4. **le "monde" de la protection et de la valorisation de l'environnement, de la pêche et du patrimoine** (associations et acteurs de protection de la nature, AAPPMA locales, Fédération de Pêche, offices de tourisme, associations de valorisation du patrimoine...),

### I.2.3. Temps 3 : entretiens complémentaires

Afin de s'assurer de la prise en compte de tous les points de vue, une série d'entretiens complémentaires ont été menés dans une dernière phase. Ont ainsi été entretenus (cf. liste des personnes interrogées en annexe) :

5. certains élus qui n'étaient pas présents en réunion collective
6. le syndicat mixte avenir Dombes Saône
7. l'association de pêche de Saint-Didier sur Chalaronne
8. l'association Initiative Commune
9. 6 pisciculteurs ainsi que l'apped en entretien collectif

### I.2.4. Explicitation de la méthode choisie

Le choix de structurer ce temps d'écoute par "mondes" et de distinguer les élus locaux répond au fait que nous souhaitons **favoriser une expression ouverte et franche** des acteurs et ne pas être parasités par des jeux entre acteurs, difficiles à décrypter à partir d'un point de vue extérieur. La forme collective a également pour intérêt de **donner à l'ensemble des acteurs une lisibilité claire des positions des différents "mondes"** ; condition propice à la suite de la démarche et notamment à la réflexion "inter-mondes", qui préside ensuite à la discussion/validation du bilan, de l'évaluation et au travail prospectif sur les perspectives.

### I.2.5. Modalités de rendu

Le rendu concernant les investigations menées dans le cadre de cette phase est articulé autour de 3 parties :

1. Une première partie aborde de façon la plus objective et précise possible **le fonctionnement de la procédure**, au travers :
  - **d'un historique** reprenant les principales étapes de la construction et de la mise en œuvre de la démarche ;
  - **d'une analyse des modalités de fonctionnement de la procédure**, abordant successivement les modalités de portage, de pilotage, de concertation, les actions en termes de communication et de sensibilisation, le partenariat.

- **d'une synthèse des points de vue** des différents acteurs sur chacune de ces modalités de fonctionnement.
2. Une seconde partie est consacrée à une synthèse des points de vue des acteurs quant aux objectifs poursuivis par le contrat de rivière et à leur degré d'accomplissement.
  3. Une troisième partie est constituée de **l'ensemble des comptes rendus des réunions par « mondes »**. Ces comptes rendus retracent d'une manière assez précise les prises de positions et les débats qui sont survenus dans le cadre de ces réunions. En cela, elles constituent un indicateur intéressant de la manière dont se positionnent les acteurs par rapport à la démarche et aux thématiques traitées.

## II. Analyse du mode de fonctionnement de la procédure

### II.1. Historique de la démarche

#### Dès 1996, la qualité de l'eau préoccupe les acteurs du bassin...

A partir du milieu des années 1990, sous l'impulsion conjointe des services de l'Etat et de l'Agence de l'eau et portées par Pierre Montagnier, élu local et Conseiller Général, s'amorcent des premières réflexions concernant la gestion de l'eau à l'échelle de la Chalaronne et de ses affluents. Jusqu'alors ces rivières sont gérées par des Syndicats Hydrauliques à l'échelle de quelques communes, dont les actions principales relèvent du curage et de l'entretien.

Pour l'Agence de l'Eau RMC comme pour l'Etat ce secteur situé en tête de bassin de la Saône représente un enjeu important pour la qualité de l'eau. Ils préconisent la mise en place d'une gestion globale de bassin via un outil SAGE et la mutualisation des syndicats historiques.

Faute de volontés politiques locales le projet de SAGE ne voit finalement pas le jour. En revanche, concernés par la qualité de l'eau sur le bassin, et inspirés du travail mené sur le territoire voisin de la Reyssouze, trois syndicats (le SIAE Chalaronne, le Syndicat d'Aménagement et d'entretien de la moyenne Chalaronne et le syndicat hydraulique du canton de Thoissey) choisissent de co-porter une étude globale visant à la préfiguration d'un Contrat de Rivière. Ils mandatent l'EPTB Saône Doubs pour la réaliser. Cette étude est alors confiée au bureau d'étude Géo plus. Elle a pour objectif d'aboutir à des fiches actions pour le contrat de rivière. Cependant, ses résultats déçoivent la plupart des acteurs locaux, l'étude n'ayant pas pris la mesure des enjeux relatifs au système des étangs sur la Dombes. Les élus, relativement échaudés par cette première tentative, entérinent le projet jusqu'au début des années 2000.

#### A partir de 2002, des études s'engagent et le territoire se structure

Au début des années 2000, le Président du SIAE de la moyenne Chalaronne, Mr Mégard, contribue à relancer la mobilisation des élus locaux autour de la gestion de l'eau sur le bassin. Les enjeux qui les habitent sont alors essentiellement la qualité de l'eau (assainissement) et le manque d'entretien des rivières. La gestion des étangs est également dans les têtes. La rencontre des 35 communes du territoire d'action pressenti mène, en 2003, à confier au Syndicat Mixte Saône-Doubs (SMSD) la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un plan de gestion des rivières et milieux aquatiques du territoire. Une chargée de mission est alors recrutée en Juillet 2003 pour réaliser cette étude. Face aux conclusions de l'étude portée par le SMSD, et en concertation avec l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'eau, la mise en place d'une structure coordinatrice à l'échelle du bassin versant, telle qu'un syndicat de rivière, est suggérée. En parallèle la chargée de mission s'emploie donc à organiser la création d'une structure correspondant à l'échelle du bassin étant en capacité de mener des études et de mettre en place un système représentatif pour les différentes communes. Elle se rend dans tous les conseils municipaux pour expliquer la démarche. Le 18

septembre 2004, le Syndicat Mixte des Territoires de Chalaronne est créé. Le dossier sommaire de candidature rédigé par le SMSD est agréé par le comité de bassin Rhône Méditerranée le 24 octobre 2004.

En parallèle la Veyle lance son premier contrat de rivière et celui de la Reyssouze arrive à échéance. Ces exemples locaux permettent à la Chalaronne de profiter de leur expérience, se situant de fait à la charnière entre première et deuxième génération de contrats de rivière (intégrant notamment plus d'actions de restauration de milieux et de valorisation).

Suite aux préconisations du dossier sommaire de candidature,<sup>9</sup> études préalables au contrat sont réalisées entre 2005 et 2006.

- Assainissement
- Hydraulique
- Géomorphologie
- Qualité d'eau
- Ripisylve
- Paysage
- Agriculture
- Etat des lieux des étangs
- Recensement et cartographie des zones humides

Ces études sont suivies par des groupes thématiques dédiés. La chargée de mission est embauchée par le Syndicat Mixte des Territoires de Chalaronne en 2005 pour assurer la réalisation et le suivi de ces études.

Entre fin 2006 et début 2008, les enjeux et objectifs de la procédure sont définis ainsi que les modalités techniques et financières des actions à intégrer au contrat de rivière.

### **En 2008 : signature du Contrat de Rivière et premiers "imprévus"**

Le 15 janvier 2008, le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne (SRTC) est créé et assume le portage et l'animation du Contrat de Rivières. Ce dernier est signé en Février 2008. Si la durée classique d'un contrat de rivière est de 5 ans, les enjeux du territoire et l'ambition des actions à réaliser ont conduit à proposer une planification sur 7 ans. Celle-ci permet de répartir le coût des travaux dans le temps, laissant ainsi une plus grande marge de manœuvre aux communes adhérentes dans leurs politiques locales.

L'année de signature du Contrat de Rivières est également celle des élections municipales. Le bassin connaît alors un important renouvellement des élus, à qui un temps d'appropriation est nécessaire.

Par ailleurs, cette première année de contrat est marquée par deux épisodes de crue en Novembre 2008 puis en Février 2009. La survenue de ces inondations met en lumière la nécessité d'une gestion de bassin versant et amène les acteurs locaux à se questionner sur les moyens de prévenir de tels épisodes, le Contrat de Rivière n'intégrant pas à cette époque d'actions de prévention. Au printemps 2009, le SRTC lance avec le concours de l'Agence de l'Eau RMC, une étude post-crue intégrant une modélisation de la crue et des propositions d'actions de sécurisation.

En parallèle, un travail sur le ruissellement est mené en interne et des réunions sur la gestion des eaux pluviales sont organisées. Ces actions sont suivies par un groupe de travail "inondations et ruissellement" créé à cet effet. Ces différentes réflexions amènent à l'intégration de nouvelles actions au programme (notamment plantation de haies) qui revêtent le double enjeu de la lutte contre les inondations et de la limitation de l'érosion. En revanche, aucun aménagement hydraulique n'est finalement décidé, les coûts des travaux se révélant trop importants.

### **De 2009 à 2012 : une première période qui détermine des réajustements**

De 2009 à 2012, le SRTC travaille à la mise en oeuvre des actions du contrat de rivière. Arrivé en 2012, une première prise de recul sur l'avancement du travail est permise grâce à un bilan à mi-parcours réalisé en interne. Il est l'occasion de faire le point avec l'ensemble des élus du syndicat. Ce bilan met notamment en évidence un surdimensionnement du volet assainissement. En conséquence les crédits sont reventilés dans les différents volets du contrat de rivière, sans pour autant changer le montant global du programme. A ce stade le bilan fait également état d'une forte dichotomie entre la Dombes et le reste du territoire, et ce malgré la réalisation d'actions phares dombistes telles que le programme d'entretien des fossés ou la lutte contre les plantes invasives.

En parallèle, le SRTC est de plus en plus connu et reconnu sur le territoire et est sollicité par les collectivités sur de nombreuses questions (y compris hors de son champ d'intervention) telle que l'urbanisme, l'aménagement, l'assainissement...qui lui demande un travail redoublé de pédagogie et de clarification de son rôle.

### **De 2012 à 2015 : des réalisations emblématiques et la prise en compte de nouveaux enjeux**

Après plusieurs années de mise en oeuvre du contrat de rivière, des actions emblématiques sont réalisées telles que la rivière de contournement de la Calonne, l'automatisation du barrage de Tallard ou la restauration de la rivière et des berges sur Villars les Dombes.

Suite au passage de l'Agence de l'eau à son 10ème programme, le SRTC intègre également de nouvelles thématiques d'intervention. C'est le cas notamment de la gestion des zones humides et de la continuité écologique.

En 2014, Mme Mérand prend la suite de Mr Mégard et est élue présidente du SRTC. Le Conseil Syndical connaît également cette année un important taux de renouvellement des élus que l'équipe d'animation s'emploie à acculturer à la vie du syndicat et aux objectifs du contrat de rivière.

Avec l'arrivée de la fin du contrat et de la présente étude le SRTC travaille à ne pas stopper ses interventions et poursuit les actions entreprises et qui ne nécessitent pas de procédure pour être réalisées. En parallèle, il accompagne des bassins orphelins : l'Appéum, la Mâtre et le Rougeat. Enfin, il rencontre l'ensemble des collectivités du territoire et initie un travail de concertation pour préparer la répartition de la prise de compétence GEMAPI.

## II.2. A propos du portage de la démarche

### ► Une structure dédiée et à l'échelle

Les réflexions autour de l'élaboration d'un programme d'action sont d'emblée allées de paire avec la mise en place d'une structure de coordination à l'échelle du bassin. Ainsi, dès 2004 une structure dédiée est créée à l'échelle du bassin versant pour porter les études préalables au contrat de rivières. Elle est composée à l'époque de 2 des syndicats hydrauliques historiques, le troisième ayant été dissous et de la communauté de communes Val de Saône Chalaronne. Puis, en vue du portage de la démarche et de la mise en place d'une solidarité financière entre les communes du bassin, le SRTC tel qu'il existe aujourd'hui est créé en 2008. Ses statuts prévoient le portage et l'animation du Contrat de Rivières incluant une compétence travaux (qu'il n'avait pas jusqu'alors). Son échelle est d'emblée celle du contrat de rivière : 35 communes dont 31 communes qui adhèrent en propre et 1 communauté de communes.

### ► Une répartition financière par sous-bassin

Dans les statuts du SRTC sont distingués 7 sous bassins versant (Chalaronne et affluents) concernant chacun certaines communes. L'appartenance à ces sous-bassins versants a été choisi comme un des critères de la répartition du financement des actions. Ainsi sont distinguées :

- les actions qui concernent tous les bassins versant et de fait toutes les communes. Ce sont les actions de lutte contre les pollutions diffuses, d'entretien des boisement de berges et des fossés et de communication, d'animation et de sensibilisation. Celles-ci sont mutualisées entre les membres du syndicat (à l'exception des communes de Saint-Etienne-sur-Chalaronne, Saint-Didier-sur-Chalaronne et Thoissey qui y participent par l'intermédiaire de la Communauté de Communes Val de Saône).
- les actions qui sont propres à un bassin. Celles-ci ne sont mutualisées qu'entre les communes du sous-bassin en question.
- les actions qui sont propres à un membre et qui sont à sa maîtrise d'ouvrage. C'est le cas notamment des travaux d'assainissement (traitement collectif des eaux usées domestiques, assainissement non collectif, réseaux d'assainissement) et de certains travaux du Volet B.

Une clé de répartition est calculée selon les trois critères de la surface de bassin versant, de la population et de la richesse communale.

Cette répartition financière par sous-bassin est le fruit d'importantes négociations lors de la phase d'élaboration du contrat. Le choix de cette modalité de répartition ainsi que d'un échelonnage des actions sur 7 ans (plutôt que sur 5 ans comme les procédures contrats de rivière "classiques") a en effet permis de réduire les cotisations de chaque collectivité à un montant acceptable.

### ► Portage politique

Le SRTC est administré par un **comité de syndical**. Celui-ci est soumis à une clé de représentation établissant que chaque commune dont la population est inférieure à 3500 habitants dispose d'un

délégué titulaire (c'est le cas de 35 communes), et que celles dont la population est supérieure disposent de deux titulaires (c'est le cas de Châtillon-sur-Chalaronne et de Villars-les-Dombes).

Le comité syndical s'est réuni en moyenne 4 fois par an pendant les 7 années de la démarche.

Le **bureau** du comité syndical est composé de 9 membres : un président, 4 vice-président et 4 autres membres. Il se réunit en moyenne tous les deux mois.

A l'initiative de la démarche et de la création du syndicat, Christophe Mégard, élu à Châtillon-sur-Chalaronne et anciennement Président du Syndicat Hydraulique, assure la Présidence du SRTC dès 2004 puis du comité de rivière à la création du contrat. Incarnant le regroupement territorial, il marque beaucoup la démarche par une sensibilité environnementale forte et par le souci d'une recherche de compromis entre les différents acteurs. En témoigne notamment sa volonté d'établir des fonctions de vice-président représentant de chacun des sous territoires du bassin versant.

**Extrait procès verbal conseil syndical 28 avril 2008 :**

*"Les bassins versants de la Chalaronne, de l'Avanon, de la Calonne, de la Petite Calonne, du Râche et du Jorfon ont chacun leurs particularités. Afin que chacune d'entre elles soient représentées dans le bureau, il est proposé que celui-ci soit composé entre autre de 4 Vice-Présidents :*

- *Un Vice-président représentant l'amont du territoire,*
- *Un Vice-président représentant la moyenne Chalaronne,*
- *Un Vice-président représentant l'aval du territoire,*
- *Un Vice-président représentant les petites rivières affluents de la Saône."*

Lors des élections de 2008, n'exerçant plus de mandature dans sa commune mais souhaitant poursuivre son investissement pour le SRTC, il demande une cooptation qui lui permet d'être réélu. Il passe le relais en 2014 à Mme Sandrine Mérand élue à Saint- Etienne-sur-Chalaronne. Cette année électorale marque par ailleurs un important renouvellement des élus du conseil syndical avec 70 % de nouveaux mandats.

⇒ **Synthèse des points de vue d'acteurs**

**Élus**

- *On note une bonne participation des élus aux focus groupes organisés dans le cadre de l'évaluation, notamment sur l'amont. Des distinctions de connaissance se sont en revanche fait ressentir entre l'amont et l'aval, les élus à l'aval étant globalement plus informés des réalisations du contrat que leurs pairs de l'amont.*
- *Pour une majorité, la légitimité du SRTC en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques est entièrement acquise. Les sept années du contrat de rivière ont notamment permis de structurer une équipe compétente en laquelle ils ont confiance. Le portage politique est également bien organisé et la passation entre les deux présidents s'est selon eux bien déroulée, permettant une bonne continuité dans les actions menées.*

- *La clé de répartition financière telle qu'elle a été calculée permettait une gestion à l'économie. Il a été particulièrement important pour le président historique de respecter son engagement de ne pas faire augmenter les cotisations communales. En revanche, cette répartition représentait une limite à la solidarité financière recherchée dans ce type de démarche.*
- *Certains élus ont regretté que le secteur de la Dombes ne soit pas plus représenté en bureau. Le bureau est considéré comme un véritable lieu d'échange et de discussion. En revanche, certains regrettent qu'il n'y ait pas plus de débat en comité syndical, les sujets étant parfois "trop techniques" pour être appropriés par l'ensemble des élus et faire l'objet de discussions stratégiques.*

#### **Partenaires institutionnels**

- *Selon tous les financeurs, le SRTC a su développer une gestion à l'économie sans perdre en qualité d'étude et d'animation. La gestion administrative et financière mise en place a été qualifiée d'"exemplaire" et de particulièrement rigoureuse par le Conseil Régional, permettant une bonne anticipation des actions. Cette gestion a toutefois sans doute pu contribuer selon l'Agence de l'Eau à un manque d'ambition sur certaines actions (manque notamment d'opérations de grande ampleur sur le volet B).*
- *Selon eux, les présidents ont tout deux été très impliqués et présents dans la démarche. Des liens importants ont été créés historiquement avec le poste de direction, mettant en scène un binôme fort à la tête du contrat de rivière.*
- *Selon l'Agence de l'eau, la solidarité de bassin ne semble pas avoir toujours été vécue comme telle, certains élus de la Dombes ayant l'impression de cotiser pour l'aval sans retour sur investissement.*

#### **Equipe d'animation**

- *Les périodes d'élaboration et de mise en oeuvre du contrat ont été marquées par la volonté du Président historique d'associer l'ensemble des acteurs à la démarche et de disposer d'une bonne représentativité de la société civile au sein du conseil syndical et du bureau.*
- *Le montant des cotisations annuelles ne couvrant pas la masse salariale et ne permettant pas de disposer d'une trésorerie, la gestion financière du syndicat est particulièrement fragile. Elle nécessite une grande maîtrise et une forte capacité d'anticipation (trésorerie prévisionnelle).*

#### **Partenaires techniques**

- *Le SRTC a selon la Fédération de pêche et la Chambre d'agriculture su acquérir une bonne légitimité sur son territoire d'intervention, en développant notamment une posture de recherche de compromis.*
- *La proximité de l'équipe d'animation et des élus a contribué à cette fluidité, ainsi que la présence en bureau de représentants de l'ensemble des intérêts du territoire (notamment représentants agricoles).*

## **II.3. A propos du pilotage de la démarche, de la concertation et des processus de décision**

- Le comité de rivière

Classiquement, le pilotage du contrat de rivière a été placé sous l'autorité d'un Comité de rivière d'une cinquantaine de membres, structuré autour de 3 collèges :

- « Collectivités », associant représentants des collectivités composant le SRTC
- « Usagers », ouvert à des représentants d'usagers, d'associations de protection de la nature et d'organisations professionnelles,
- « Administrations partenaires », dont l'État par le biais de ses différents services, l'Agence de l'Eau, la Région Rhône-Alpes et le Département de l'Ain.

Après avoir présidé à l'élaboration du contrat, il en assure classiquement le pilotage et le suivi à un rythme annuel permettant notamment de faire le point sur l'avancée de la programmation et les prévisions. Il s'agit cependant d'une instance de partage d'information, davantage que de débats, ne serait-ce qu'en raison de son effectif souvent moyen, de son niveau de généralité avec une approche sur l'ensemble du contrat et de sa temporalité annuelle.

Le comité de rivière s'est réuni en tout à trois reprises entre 2007 et 2008 dans la phase d'élaboration du contrat pour la présentation, le vote puis la signature du contrat de rivière. Il n'a ensuite été mobilisé qu'une fois dans sa phase de mise en oeuvre en février 2013 pour l'évaluation à mi-parcours.

Il est donc possible de considérer que la concertation à proprement parler s'est déroulée essentiellement au sein d'autres instances.

On distingue pendant la mise en oeuvre du contrat, trois lieux de concertation :

- Le comité de pilotage

Cette instance réduite à l'équipe d'animation du contrat, aux membres du bureau du SRTC, aux représentants des organismes financeurs (Agence de l'eau, Région Rhône-Alpes, Département), et aux partenaires techniques (Chambre d'agriculture, DDT, Fédération de pêche, techniciens de la Veyle), se réunit au besoin et en moyenne une fois par an.

Destiné à aborder les avancements du contrat de rivières sous un angle plus technique, il est un lieu d'échanges et de suivi des actions.

- Les groupes de travail

Associant élus et techniciens, ces temps d'échange ont pour but d'aborder des champs d'actions plus spécifiques. Ainsi trois groupes ont été créés :

- agriculture et territoire (y ont été notamment abordées les actions sur les fossés ainsi que la mise en place et le suivi des MAE),
- tourisme,
- évaluation (depuis 2014).

Ces groupes se réunissent au besoin et peuvent associer des acteurs locaux non présents au comité de pilotage (agriculteurs individuels par exemple).

- Les commissions thématiques

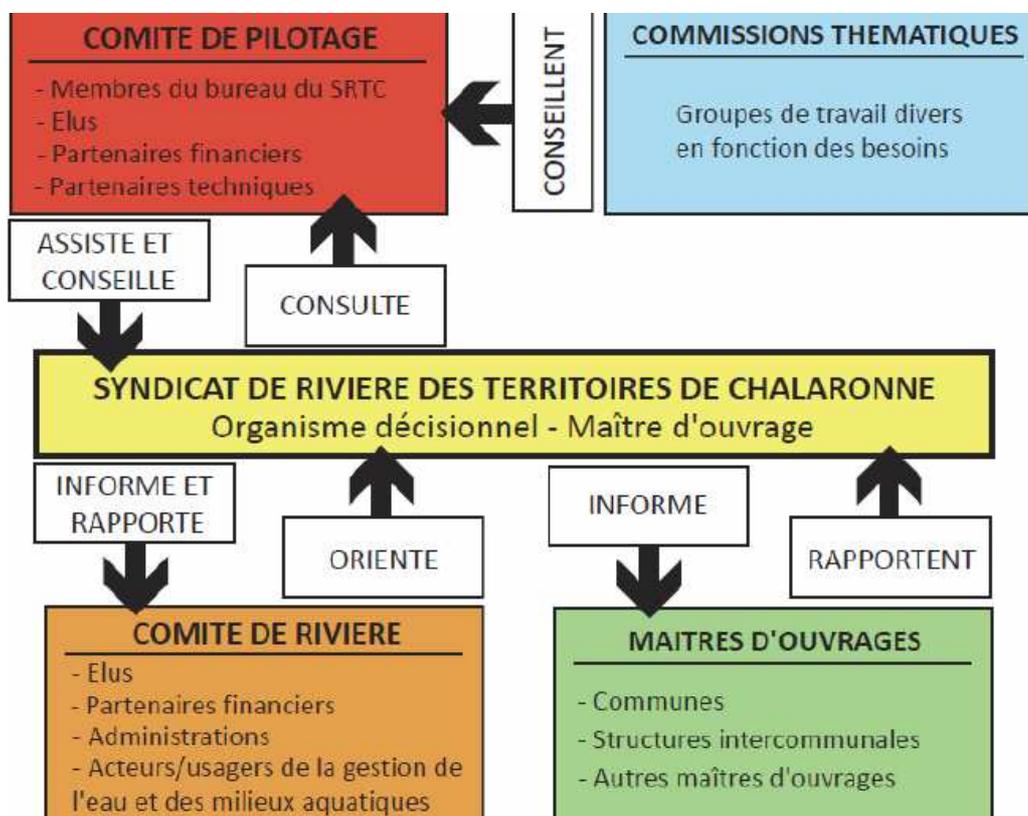
Ces temps réunissant les élus délégués intéressés sont dédiés à l'approfondissement d'une thématique. Quatre commissions ont existé durant la mise en oeuvre du contrat :

- **Commission communication** : 4 à 5 fois par an. Y étaient débattus les choix stratégiques en termes de communication et de sensibilisation (animation scolaire, panneaux rivières, journal du contrat de rivière...)
- **Commission finance** : 2 à 3 fois par an. Cette commission permettait de faire régulièrement le bilan des finances et le suivi du budget.
- **Commission travaux** : 1 fois par an - Elle concernait le suivi et la programmation des actions
- **Commission agricole** : 1 fois par an - Destinée à dresser le bilan des actions agricoles menées et à programmer les nouveaux investissements.

Ces commissions sont présidées par des élus du syndicat, c'est le cas par exemple de la commission agriculture présidée par un des vice-présidents.

- Organisation des instances :

A été attribué aux groupes de travail et aux commissions thématiques un rôle de conseil auprès du comité de pilotage qui lui-même assiste et conseille le SRTC.



Réalisation : SRTC, 2012

## ⇒ Synthèse des points de vue d'acteurs

### **Élus**

- On note une satisfaction générale de la concertation mise en place : les élus se sentent suffisamment associés à la démarche et estiment que les temps d'échange étaient bien dosés tant en termes de fréquence que de thématiques abordées. La déclinaison d'instances par thématiques (groupes de travail et commissions) a été particulièrement appréciée.
- Ils estiment que la participation dans les différentes instances de concertation était toujours bonne, y compris en conseil syndical où le quorum était toujours atteint.
- Les invitations leur semblent avoir été suffisamment larges, ils soulignent particulièrement l'association des acteurs agricoles, qu'ils trouvent avoir été bonne. En revanche, on signale une faible représentation des propriétaires d'étangs.
- Les relations avec les partenaires techniques et financiers sont dites satisfaisantes et fructueuses.
- Certains élus de l'amont auraient souhaité que les lieux de réunions varient plus de manière à leur faciliter les déplacements.

### **Partenaires institutionnels**

- Les représentants des partenaires financiers estiment avoir été bien associés à la démarche. Ils soulignent particulièrement la pertinence des groupes de travail et du comité de pilotage dans lesquels ils pouvaient exprimer leur point de vue et échanger avec les autres participants. Ce type d'instance leur paraît permettre par ailleurs une plus grande souplesse pour les choix techniques.
- Ils déclarent avoir également apprécié les échanges qu'ils avaient avec l'équipe technique en amont des réunions qui leur permettait de s'accorder au préalable.
- La faible mobilisation du comité de rivière est regrettée par l'Agence de l'eau qui y voit une manière d'associer des acteurs d'ordinaire plus éloignés de la démarche. Le Conseil Départemental signale que les décisions ont de fait été plutôt prises en comité syndical qu'en comité de rivière qui faisait plutôt office de "chambre d'enregistrement".
- La participation leur semble avoir été tout à fait satisfaisante, on signale particulièrement l'implication de la fédération de pêche. Cependant quelques acteurs, comme les élus de la Chambre d'Agriculture ont parfois manqué à l'appel des réunions.

### **Equipe d'animation**

- Une certaine dichotomie entre l'amont et l'aval du territoire s'est fait ressentir au fil de la démarche avec une présence déclinée des représentants de la Dombes en réunion.
- Peu de liens opérationnels ont été développés avec les associations environnementales du territoire hormis avec la Frapna pour les animations scolaires et avec le CEN sur les MAE. De même, peu de relations ont pu être mises place avec les pisciculteurs hormis pour des travaux en proximité (entretien fossés).

### **Partenaires techniques**

- Les partenaires techniques ont apprécié la collaboration développée dans le cadre du contrat de rivière. Ils estiment que les différents temps de concertation ont permis aux acteurs de s'approprier

*progressivement la démarche en alternant comité de pilotage et groupes de travail plus spécifiques. Le nombre de réunions leur paraît avoir été bien dosé.*

- *En revanche, la Fédération de pêche regrette l'absence régulière de représentant de l'ONEMA, le manque progressif de participation des services régionaux et la faible représentation des riverains ou des chasseurs.*
- *La Chambre d'agriculture quant à elle aurait souhaité que ses élus puissent être plus systématiquement invités.*

#### **Représentants agricoles**

- *Le travail de concertation leur semble avoir été bien mené, avec notamment de bons échanges en tout début de contrat qui ont ensuite contribué à instaurer de bonnes relations.*
- *Ils estiment que les réunions étaient intéressantes, organisées selon une bonne fréquence et bien ciblées en fonction des thématiques.*

#### **Pisciculteurs**

- *Certains souhaiteraient bénéficier d'une meilleure lisibilité des actions et des modes d'intervention du SRTC. Ils regrettent également que ses représentants ne soient pas présents aux réunions organisées par le syndicat d'exploitant de manière à y rendre compte du travail fait.*

#### **Environnement et patrimoine**

- *Certains acteurs regrettent de ne pas avoir été invités aux différentes instances de concertation et déplorent le manque de relais par les représentants des informations échangées dans ces réunions.*

## **II.4. A propos de l'animation**

Pendant la période qui nous intéresse, l'équipe d'animation s'est étoffée régulièrement et la stabilité du personnel doit être soulignée.

Les deux premiers membres ont été recrutés avant la mise en oeuvre du contrat :

- D'abord engagée par le Syndicat Mixte Saône Doubs pour réaliser l'étude d'opportunité qui donnera lieu au contrat de rivière, Alice Prost est présente sur le bassin de la Chalaronne depuis Juillet 2003. Elle est depuis Octobre 2004, la chargée de mission du Contrat de rivière et la responsable du SRTC, en charge d'encadrer l'équipe et d'assurer la gestion administrative et financière globale de la structure. Sous la responsabilité des élus du SRTC, elle a été la cheville ouvrière de la création du syndicat et de l'élaboration du contrat. Elle est en outre, au sein du SRTC, la référente principale sur les actions du Volet B et sur les actions relatives à l'assainissement et aux eaux pluviales du Volet A.
- Elle a été rejointe en avril 2007 par Yannick Boissieux, suite à un stage effectué en 2006. Il a occupé depuis lors le poste d'animateur eau et aménagement du territoire. Dans le cadre de l'élaboration du contrat il a mené les réflexions menant à l'élaboration des actions agricoles

et en a ensuite assuré le suivi et la mise en oeuvre. Il assure ainsi les actions de lutte contre les pollutions diffuses (MAE, lutte contre l'érosion et le ruissellement agricole, haies, plans de désherbage..). Egalement en charge des actions en liens avec les étangs de la Dombes, il est l'interlocuteur privilégié des autres procédures contractuelles du territoire telles que le CDDRA ou le contrat de rivière de la Veyle vivante sur le territoire voisin.

- La même année, le SRTC se dote des compétences d'une secrétaire comptable. Véronique Gelin occupe ce poste 15h par semaine dans un premier temps, puis ses missions s'élargissant son temps de travail évolue jusqu'en Février 2014, date à laquelle son poste passe à 35h. En charge de la gestion administrative et financière (budget, ressources humaines, demandes de subventions...), elle apporte également une assistance administrative sur toutes les actions inscrites au Contrat de rivières aux autres maîtres d'ouvrages du territoire (Communauté de Communes).

Pendant la phase de mise en oeuvre du Contrat de rivière, l'équipe a continué à se renforcer :

- En Février 2009, un poste de technicien de rivière vient renforcer les rangs de l'équipe d'animation. En charge de la réalisation des travaux menés par le SRTC dans le cadre du volet B du contrat (des phases de projets aux travaux) notamment en ce qui concerne la gestion, la plantation et la valorisation de la ripisylve. Il apporte également une assistance technique et administrative aux communes et aux riverains du bassin versant sur leurs travaux en rivière. Dans le cadre du contrat, il participe enfin aux actions de sensibilisation des différents publics. Maxime Beaujouan a occupé ce poste depuis sa création jusqu'en mars 2015. Il a été remplacé par Jérémy Chevalier qui occupe depuis le poste.
- En Février 2014, un chargé de mission milieux aquatiques est recruté. Associé au poste de chargé de mission du contrat de rivière, il a la charge du suivi spécifique de certaines actions du Volet B en lien avec la restauration de la continuité (seuils), l'évolution des zones humides, et la valorisation pédagogique de la rivière. Il est par ailleurs en charge du suivi du diagnostic écologique des bassins versant "orphelins" de l'Appéum, de la Mâtre et du Rougeat. Il contribue enfin aux actions de sensibilisation et de communication (site internet, journaux, rapports d'activité). Ce poste est occupé dans un premier temps par Pierre Peyrard, succédé par Antonin Toulan à partir de Février 2015.

Depuis sa création, le SRTC a par ailleurs fonctionné avec l'aide de renforts ponctuels par le biais de stages ou de contrats à durée déterminée. C'est le cas par exemple de Clémentine Périale embauchée en CDD suite à son stage de Master 2 pour établir le diagnostic de fonctionnement du canal des Echudes ou de Vincent Mocellin embauché en 2015 pour poursuivre sa mission de stage consacré au bilan et à la prospective du programme de restauration des fossés collectifs.

Cette stratégie de s'adjoindre les services de renforts ponctuels répondait aux enjeux suivants :

- La capacité d'autofinancement de la structure laissant peu de marges de latitude, l'embauche de contrats en CDD ou de stagiaires a permis de réduire les coûts d'études qui auraient demandé le recrutement de bureaux d'étude pour être réalisées.
- Cette option présentait par ailleurs la possibilité de consacrer des compétences spécifiques (pour l'essentiel les stagiaires avaient un niveau Master 2 et étaient spécialisés dans les domaines de leurs stages) et un temps long (en moyenne 6 mois) à des études, diagnostics ou bilans, que n'auraient pas pu investir l'équipe d'animation. C'est le cas notamment de Thibault Pandelakis qui a consacré son stage de Master Etudes rurales à une étude sociologique des propriétaires et exploitants d'étangs en vue de l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques. Cette étude a notamment donné lieu à 53 enquêtes auprès de propriétaires d'étangs.
- Accueillir un stagiaire au sein de la structure plutôt que de recourir à un bureau d'étude présentait également pour l'équipe d'animation l'avantage de "garder la main" sur la mission en question en assurant un suivi au long cours, et en faisant bénéficier au stagiaire de son expérience et de sa connaissance du territoire.
- Enfin, ce recours à des renforts a permis de donner une certaine souplesse à la réalisation des actions du contrat. Ainsi, suite aux inondations de 2008, Jennifer Druais a réalisé un diagnostic des eaux pluviales et du ruissellement dans le cadre de l'obtention de son diplôme d'ingénieur agronome. Cette étude a permis d'inscrire de nouvelles actions dans le contrat de rivière destinées à limiter l'érosion et le ruissellement. De la même manière, le stage de Clémentine Perial a permis de réaliser l'étude bilan hydrogéomorphologique du Canal des Echudes sur la Chalaronne.

#### ⇒ **Synthèse des points de vue d'acteurs**

##### **Élus**

- *Les élus sont tous très satisfaits de l'équipe du SRTC et la décrivent comme une "belle équipe", compétente, accessible et disponible, avec une très bonne réactivité. Ils soulignent particulièrement leur pédagogie et leur capacité à mettre les choses à leur portée, et ce grâce à une stratégie de contact, très « terrain ».*
- *L'équipe d'animation leur permet par ailleurs de trouver des renseignements rapidement et de faire le lien avec d'autres structures.*
- *La répartition des tâches au sein de l'équipe leur semble efficace, et le recours à des stagiaires un moyen de ne pas prendre de retard sur les réalisations. Le président historique du SRTC souligne que toutes les embauches (y compris à durée déterminée) ont été décidées en concertation.*

**Partenaires institutionnels**

- Les partenaires financiers notent tous l'efficacité, la cohésion et le dynamisme de l'équipe d'étude avec laquelle ils apprécient la collaboration. La Région souligne particulièrement leur rigueur en ce qui concerne la gestion budgétaire et administrative du contrat et qualifie le territoire d'"exemplaire".
- Le dimensionnement de l'équipe leur semble avoir été cohérent avec la superficie du territoire concerné et compte-tenu des actions envisagées. Le choix de se doter de renforts ponctuels (CDD et stages) leur a selon eux permis de faire avancer le contrat quelques soient les retards.
- L'Agence de l'eau remarque tout de même que l'équipe est plus nombreuse que d'autres territoires comparables (comme la Veyle) et estime en conséquence qu'avec ces compétences en interne les ambitions en termes de travaux pour la prochaine procédure pourront être revues à la hausse.
- Le Conseil Général estime que la politique de financement des postes d'animation doit pouvoir permettre au territoire de "mettre le pied à l'étrier" mais qu'il est nécessaire qu'il puisse se doter lui-même de postes, sans quoi les actions sont mises sur la sellette. Il suggère, sur la base de l'exemple de la Veyle et de la Reyssouze, une mutualisation du poste de secrétaire/comptable.

**Partenaires techniques**

- Les partenaires ont également apprécié la collaboration avec le SRTC estimant les membres de l'équipe qualifiés, réactifs, et cherchant à travailler en bonne entente.
- La Chambre d'agriculture a déclaré avoir apprécié la bonne maîtrise du sujet et la pédagogie de l'animateur agricole avec qui elle a développé de bonnes relations de travail dans le cadre de l'animation du dispositif MAE.

**Représentants agricoles**

- L'ensemble des acteurs s'estiment satisfaits de l'équipe du syndicat de rivière, qu'ils trouvent très compétente et qui a su "apprivoiser" les agriculteurs.

**Environnement et patrimoine**

- Les acteurs sont tous satisfaits de l'équipe du contrat de rivière. Leur travail est professionnel et de bons rapports sont entretenus.

## II.5. A propos de la communication et de la sensibilisation

Les différents documents de communication réalisés dans le cadre du contrat de bassin et mis à notre disposition par le SRTC (sans présager d'autres articles ou documents qui n'auraient pas été collectés) ont été analysés.

Les actions de communication et de sensibilisation ont utilisé des supports assez divers :

- journal du SRTC,
- rapport d'activités,
- site internet dédié,
- guides et plaquettes de communication,

- Journées et visites de terrain,
- articles dans la presse locale et dans des bulletins municipaux,
- panneaux de valorisation,
- journées thématiques et autres évènements,
- sessions de sensibilisation dans les écoles.

L'ensemble de ces éléments ont été réalisés sous l'égide de la commission communication dédiée à ces actions.

### ► Journal

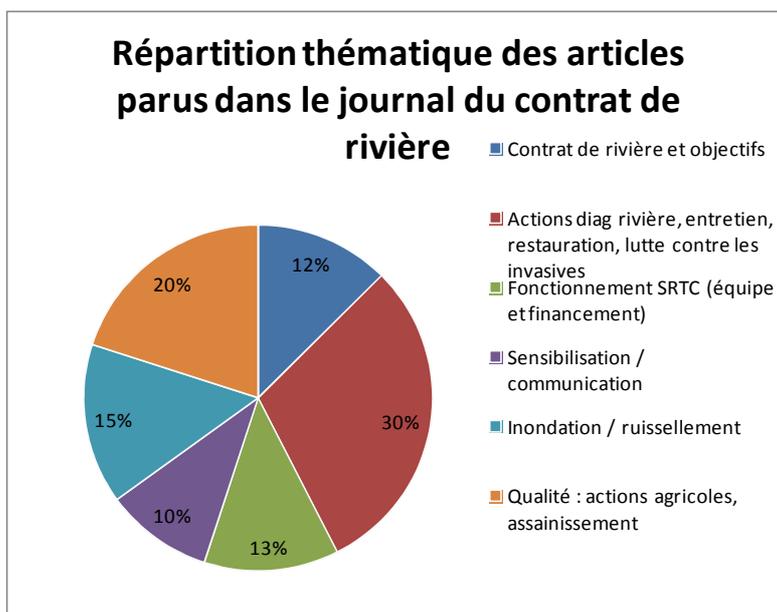
Dès la phase de mise en oeuvre du contrat de rivière, une communication est mise en place sous la forme d'un journal. Le premier tirage paraît en Septembre 2003. Dès lors, un numéro paraît tous les 12 à 18 mois, soit en tout 8 numéros de 2003 à 2015, plus une édition spéciale en Février 2009 suites aux inondations survenues sur le bassin.

Destiné à communiquer largement sur les actions mises en oeuvre, le "Journal de l'Avanon, des Calonnes et de la Chalaronne" est diffusé dans les boîtes aux lettres et sur le site internet du syndicat. Il s'adresse dans sa forme et son contenu au grand public. On compte environ 17 000 exemplaires transmis.

En douze ans, la forme du journal a évolué pour s'adapter aux enjeux du contrat et à ses destinataires. D'un format de 4 pages A4, comprenant systématiquement un édito du Président, il évolue en se dotant d'une colonne d'actualité et d'un glossaire. Des témoignages y figurent également de temps en temps. Puis en 2010, le recours à un graphiste permet la création d'une "mascotte" du contrat de rivière sous la forme d'une grenouille présente dans l'ensemble des documents de communication, une manière d'harmoniser la communication.

Sur les dernières éditions, un format plus illustratif est proposé (plus grand nombre de petits articles et illustrations), sur 6 puis 8 pages.

Les thématiques abordées sont les suivantes :



- **Site internet** <http://www.syndicat-territoires-chalaronne.com/>

En avril 2010, un site consacré au SRTC et à ses actions est créé. Il comporte une présentation du syndicat de rivière (fonctionnement, équipe et partenaires), du contrat de rivière (avec un sous onglet présentant chaque volet), du territoire (avec une carte interactive du bassin versant) ainsi que de ses principales caractéristiques (étangs, agriculture, pêche...) et de son fonctionnement (bassin versant, ripisylve, dynamique fluviale). On y trouve également un guide des "bonnes pratiques" pour les cours d'eau. Lorsque nécessaire des liens renvoient aux fiches actions du contrat de rivière.

Une rubrique "téléchargement" permet de retrouver les documents de communication (journaux, plaquettes, film), l'ensemble des études préalables au Contrat de Rivière, le document contractuel en lui-même, et enfin les comptes-rendus des comités syndicaux ainsi que les rapports d'activités.

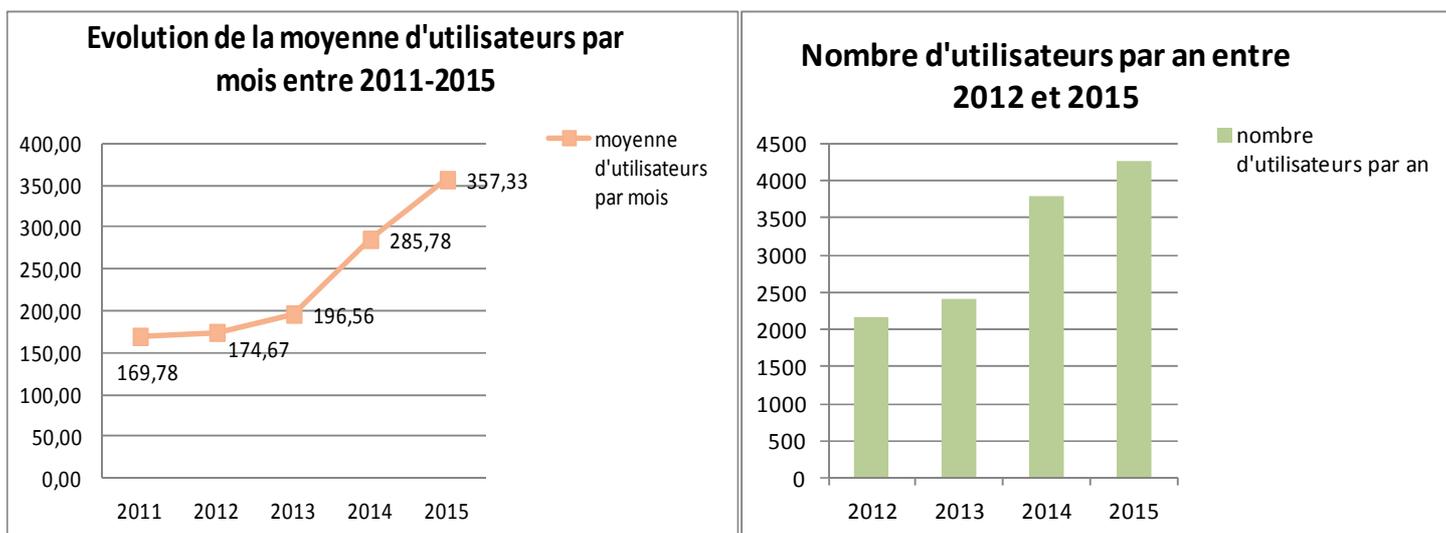
Un film en deux parties peut y être visionné. Il présente les objectifs et les actions du SRTC et du contrat de rivière.

Une colonne d'actualités permet de relayer certaines informations sur des actions en cours ou à venir (ex. : appel à candidature pour les MAEC, restauration de la passerelle au lieu dit de l'Ile...).

Enfin un "espace jeux" destiné aux enfants mais aussi aux adultes propose des jeux en lignes permettant par exemple de tester sa connaissance sur les bonnes pratiques à adopter ou sur les espèces de faune et de flore présentes sur le bassin, ainsi que des jeux papier téléchargeables.

On y retrouve une charte graphique proche de celle du journal et la mascotte grenouille qui l'accompagne.

De 2012 à 2015<sup>8</sup>, le site internet du syndicat a été visité en moyenne 3066 fois par an (nombre de visites uniques). Ce chiffre paraît très élevé, et il comptabilise certainement des spams ou recherches automatiques qui visitent ces sites régulièrement. En analysant l'évolution du nombre de visite par an et de la moyenne des visites par mois, on remarque que la fréquentation du site internet a nettement augmenté entre 2011 et 2015. En effet, le nombre de visiteurs et la moyenne des visites par mois ont doublé sur cette période.



<sup>8</sup> Les données pour les années 2011 et 2016 n'étant pas complètes (lancement du site internet en avril 2011 et évaluation au printemps 2016), seule la période 2012 -2015 a été comptabilisée.

Par ailleurs, les visiteurs s’y attardent relativement peu de temps, en moyenne 2 minutes (ce chiffre étant tiré vers le bas par toutes les visites automatiques ou d’erreur d’aiguillage), mais consultent toujours au moins deux pages, signifiant leur intérêt.

### ► Rapports d'activités

En 2013 et en 2014, un rapport d'activités a été adressé aux élus du Conseil Syndical, afin de rendre compte des actions menées sur l'année. D'un format de 23 puis de 32 pages, il sert à présenter le territoire, le syndicat et son fonctionnement, ainsi que le budget alloué aux différentes actions réalisées.



2014 en bref	p. 4
Le territoire	p. 6
Le SRTC	p. 8
Les actions menées	p. 11
Financements et dépenses	p. 28
Annexes	p. 30

Figure 1 Sommaire rapport d'activité 2014

Plutôt destiné aux élus et aux partenaires qu'à un grand public, ces rapports permettent notamment une transparence sur les montants financiers engagés. Ils sont disponibles en téléchargement sur le site internet.

### ► Guides et plaquettes de communication

Sur la durée du contrat de rivière 3 guides pratiques ont été élaborés :

- Un guide pratique pour le suivi administratif des opérations du contrat de rivière, paru en 2008 (18 pages). Il détaille les différentes étapes du suivi (pièces et dossier de demande de subvention, délibérations, plan de financement) et donne des modèles de documents pour le réaliser en vue de proposer une démarche homogène pour tous les dossiers gérés dans le cadre du contrat de rivière.
- Un guide pratique du riverain intitulé "Retrouvons nos rivières" (20 pages) : on y apprend les causes de dégradation des rivières et des fossés ainsi que les droits et les devoirs des propriétaires. Il est notamment distribué aux riverains lors d'intervention sur leur propriété.
- Un guide des espèces végétales invasives, en date de juin 2012 (13 pages). Destiné aux élus et aux services techniques il a pour vocation de mieux faire connaître les plantes invasives aux acteurs qui peuvent y être confrontés. On y apprend ainsi le mode de reproduction ou de propagation, l'habitat, les moyens de reconnaissance et les moyens de lutte contre huit espèces.

Au delà, des plaquettes de communication, ont été produites. D'un format court (deux pages), elles mettent en lumière un enjeu ou un type d'action particulier. Les plaquettes suivantes ont été élaborées :

- "Comment jardiner sans pesticides ?"
- "Limitons l'usage des pesticides dans le jardin"
- "Présentation et appel à candidature des Mesures Agro-environnementales et Climatiques"

- "Les dispositifs de stockage/rétention/régulation des eaux pluviales pour une maison individuelle"
- "Les Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales, un outil au service des collectivités"

### ► Journées et visites de terrain

A six reprises, le SRTC a organisé une journée de visite à destination des élus, de manière à leur donner à voir les travaux et réalisations permis par le contrat de rivière. A ces visites sont invités l'ensemble des délégués du conseil syndical et des conseillers municipaux dont les maires des communes du bassin versant, un bus est loué pour l'occasion. Elles concernent les aménagements de tous les volets. Ainsi par exemple, les élus ont visité en Juin 2014, les travaux de restauration effectués sur la Chalaronne à Villars-les-Dombes, des fossés d'étangs ayant été restaurés, les travaux de création d'une rivière de contournement sur la Calonne, et le barrage de Tallard suite à son automatiser. Cette journée a donné lieu à un article de journal dans Le Progrès.

D'autres journées étaient organisées autour d'une thématique particulière, comme celle du 21 mai 2011 consacrée à la gestion des eaux pluviales (voir programme ci-après). Aux visites d'aménagement (y compris hors territoire) ont été associées des présentations.

## Journée thématique « La gestion des eaux pluviales »

- Samedi 21 MAI 2011 -

**8h45** : Accueil des participants salle polyvalente à Saint Trivier sur Moignans

**9h00** : Introduction avec la projection du film l'eau la nature et la ville (regards croisés sur l'eau dans sa parenthèse urbaine) (Graie)

**9h15** : Intervention de M. Larue (Urbaniste paysagiste) sur les outils à disposition des élus pour une meilleure intégration de la gestion des eaux pluviales dans les zones urbanisées ou à urbaniser

**10h00** : Présentation des différents sites à visiter par Alice PROST

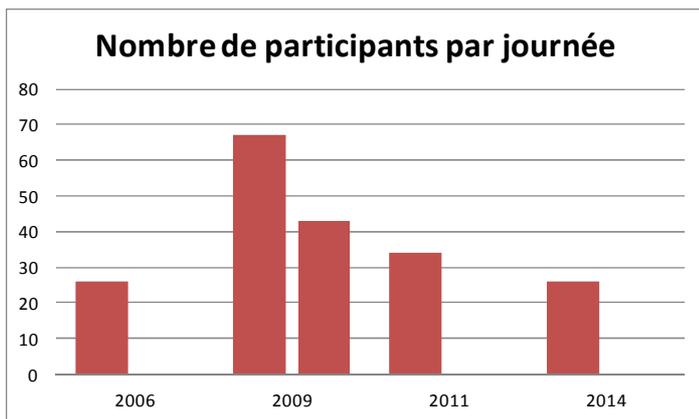
**10h30** : Départ en bus pour Belleville-sur Saône – Visite des aménagements de gestion des eaux pluviales réalisées dans le cadre de la construction de la ZAC de St Jean d'Ardières – Belleville (bassins paysagers, noues, fossés etc..)

-----  
**12h30- 14h30** : Déjeuner au restaurant La Bohemia à St Trivier sur Moignans (15€/pers)  
-----

**15h00**: Visite de la digue de surinondation construite par le SIAH de Trévoux sur la commune de Savigneux en amont d'ARS – Présentation de l'aménagement par son Président, M. Tavernier

**15h45** : Visite d'un bassin de rétention des eaux issues du ruissellement agricole sur la commune de Ste Euphémie - Présentation de l'aménagement par le Président du SIAH, M. Tavernier

**17h00**: Retour à Saint Trivier sur Moignans

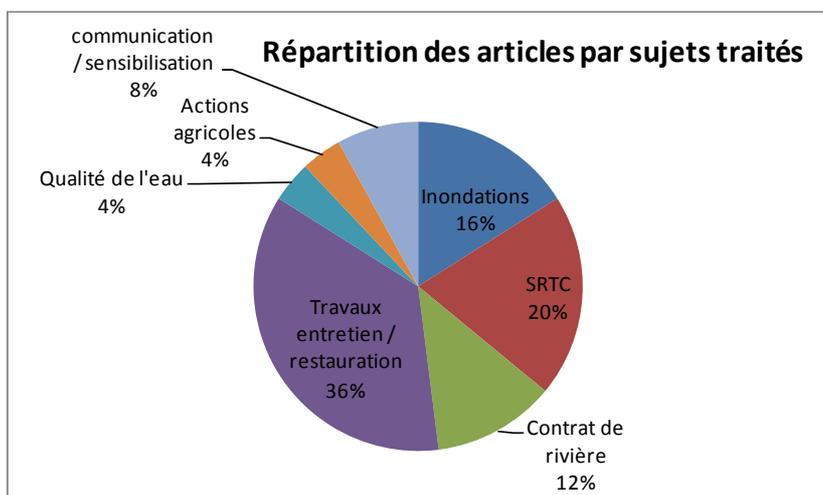
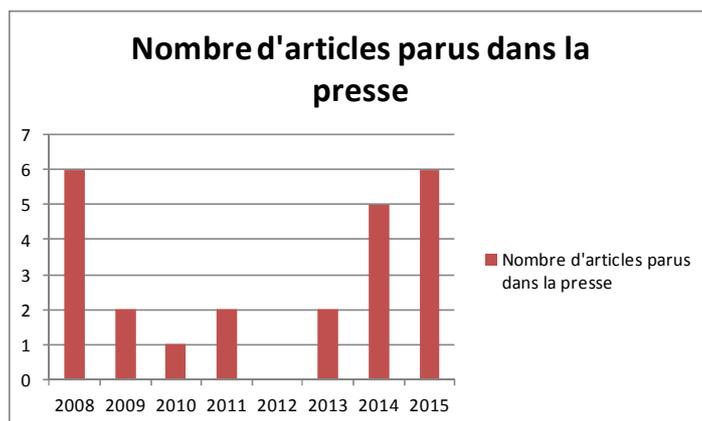


On note que la participation à ces journées a beaucoup varié d'une année à l'autre (entre 67 participants en 2009 et 24 participants en 2014). On remarque également que cette participation est allée en diminuant avec le temps.

► **Articles de presse et bulletins municipaux**

Sur les sept années de mise en oeuvre du contrat de rivière, 24 articles sont parus dans la presse (essentiellement Le Progrès et Voix de l'Ain) à son propos, soit en moyenne plus de 3 par an.

On note que certaines années ont bénéficié de plus de communication que d'autres notamment au lancement de la démarche et sur les deux dernières années de sa mise en oeuvre. De 2009 à 2012 en revanche, le nombre d'articles par an est relativement bas.



Il est à noter qu'une même action est souvent reprise par plusieurs journaux locaux, comme l'entretien des berges ou bien l'élection de la nouvelle présidente. Ce sont ces travaux d'entretien et de restauration qui suscitent le plus d'articles.

A la demande des communes, des articles ont également été publiés dans certains bulletins municipaux.

• **Panneaux de valorisation**

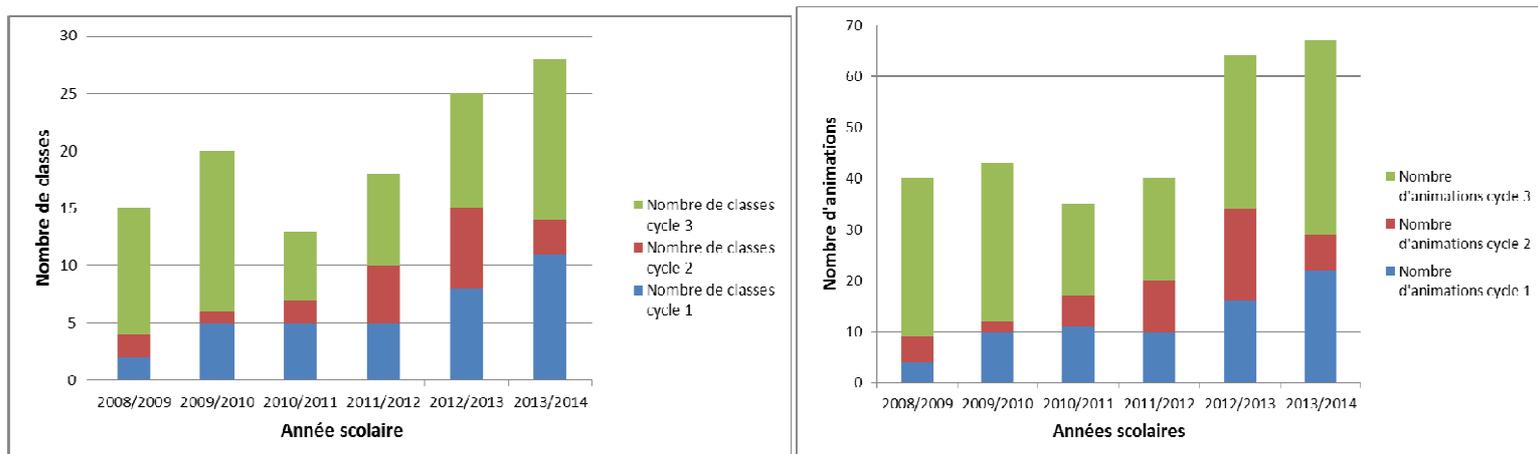
Des panneaux ont été élaborés afin d'indiquer sur place les actions du contrat de rivière en cours ou réalisées (ex : plantation de haie, lutte contre les espèces invasives, panneaux de chantier). Présentant l'avantage d'une communication *in situ*, ces informations sont particulièrement destinées à un grand public. Ces panneaux reprennent la charte graphique et la mascotte grenouille du SRTC.

- **Fêtes et évènements locaux**

Afin d'intégrer son action dans la vie locale, le SRTC a également souhaité être présent lors d'évènements marquants sur le territoire. Ainsi, un stand a été tenu à trois reprises à la foire aux plantes rares à Chatillon sur Chalaronne, ainsi qu'à la fête de la Dombes à Villars-les-Dombes.

- **Animations scolaires**

Un programme de sensibilisation dans les écoles a été mis en œuvre sur toute la durée du contrat. Dès 2008 ces interventions pédagogiques étaient assurées par la Frapna, puis à partir de 2012, la fédération de pêche a également proposé des animations scolaires.



Ces animations intervenaient dans les trois cycles scolaires, de la primaire à l'université. Au total près de 190 animations ont été réalisées entre 2008 et 2014 et ont touché près de 120 classes. On observe quelques variations du nombre d'interventions et de classes touchées d'une année sur l'autre, avec une hausse importante et constante entre 2012 et 2014.

⇒ **Synthèse des points de vue d'acteurs**

### Élus

- L'ensemble des actions de communication et de sensibilisation ont été appréciées par les élus. Ils citent particulièrement les journées de visites, le journal du syndicat et les panneaux pédagogiques sur la Chalaronne.
- Si la majorité trouve la communication très satisfaisante, certains estiment qu'elle est parfois trop technique et trop dense et aimeraient la vulgariser davantage. Par ailleurs, une parution plus fréquente du journal pourrait selon eux être envisagée.
- Ils témoignent un grand intérêt vis-à-vis des animations scolaires considérant qu'elles sont le moyen d'une prise de conscience collective (en touchant les nouvelles générations) en faveur de la préservation de la qualité de l'eau. Ces actions leur paraissent avoir été intéressantes et ils sont nombreux à les considérer comme prioritaires pour l'avenir. En revanche, il est dommage selon certains que les Maires ne soient pas toujours au courant des animations scolaires qui sont faites sur leur commune. Ils remarquent par ailleurs qu'il y a trop de demandes et pas assez de budget pour faire face à toutes les demandes. Enfin quelques acteurs remarquent le manque de partialité des interventions de la Frapna, selon eux trop orientée vers l'écologie.

**Partenaires institutionnels**

- Les partenaires sont globalement satisfaits de la communication mise en place. Ils citent particulièrement le site internet, le journal, les journées de visites et les animations scolaires. On note que certaines initiatives en la matière (guides, film, plaquettes) ne leur sont pas connues.

**Partenaires techniques**

- Les actions de communication ont appelé peu de commentaires de la part des partenaires techniques hormis pour la fédération de pêche qui la qualifiée de "bien équilibrée".

**Représentants agricoles**

- Le bulletin et le site internet sont dits appréciés par le public. Les interventions de l'équipe dans des événements locaux démontrent selon eux le dynamisme de l'équipe, et la volonté de faire parler du contrat de rivière.
- Les acteurs trouvent les actions dans les écoles pertinentes et à poursuivre mais certains regrettent qu'elles soient trop orientées vers les milieux et accusatrices envers le monde agricole. Ils aimeraient un équilibre entre les thématiques, notamment en accordant une place dans les présentations à la dimension économique.

**Environnement et patrimoine**

- Les acteurs notent des difficultés du journal du syndicat à toucher un public large. Ils questionnent particulièrement le relais faits dans les communes.
- Certains n'ont pas connaissance de l'existence du site internet.
- Les animations dans les écoles sont appréciées. Le lien avec le Contrat de Rivière n'est cependant pas toujours fait.

## III. Synthèse des points de vue d'acteurs par volets

Cette synthèse est établie sur la base de l'écoute des acteurs du territoire, au travers des 4 groupes de discussion collectifs rassemblant les différents « mondes d'usages » du territoire. Nous synthétisons ici les points de vue exprimés relativement aux 4 objectifs thématiques du contrat de rivière.

### III.1. « Amélioration ou préservation de la qualité de l'eau »

#### Élus

- *Les actions de ce volet ont selon la majorité des élus été pertinentes et efficaces. S'ils considèrent pour la plupart qu'un travail important reste à mener pour en apprécier les effets sur la qualité de l'eau, ils soulignent les efforts menés sur les actions d'assainissement et d'évolution des pratiques agricoles.*
- *On note cependant une moindre connaissance des actions agricoles chez les élus représentants de la Dombes.*
- *Les initiatives destinées à adapter les pratiques agricoles sur le territoire si elles sont largement considérées comme positives, sont pour certains encore trop rigides pour s'adapter aux spécificités du territoire (désherbage mécanique non adapté au sol de la Dombes, aire de lavage peu utilisée).*
- *Enfin, cette thématique demeure une des préoccupations prioritaires des élus pour l'avenir. Pour ce faire, la nécessité d'un rapprochement entre l'EPTB, le Syndicat de la Veyle et le CDDRA est évoqué, notamment sur la thématique agricole.*

#### Partenaires institutionnels

- *Selon l'Agence de l'eau les actions portant sur l'assainissement non collectif dans ce volet ont été sur-estimées à l'élaboration du contrat de rivière, ce qui explique en fin de démarche un important différentiel entre les montants prévus et engagés. Il aurait été souhaitable que ces montants soient revus.*
- *Concernant les initiatives menées sur la thématique agricole, l'agence note un manque d'engouement pour le désherbage alternatif. Elle signale par ailleurs qu'elle a resserré sa politique d'aide au niveau agricole sur les captages prioritaires et les actions innovantes (en lien notamment avec les acteurs économiques locaux). En revanche les plans de désherbage communaux ont selon elle bien fonctionné.*
- *Pour ce qui s'agit du contexte spécifique de la Dombes, il aurait été souhaitable que soit identifié un étang tampon ayant une fonction de lagunage et permettant ainsi un rejet d'eau de meilleure qualité vers les rivières. Cependant, les étangs étant privés et la pratique de la chasse y étant répandue, il a été impossible de préempter un terrain.*
- *Selon le Conseil Départemental, le SRTC a su se positionner efficacement et se faire reconnaître sur les actions portant sur le développement agro-environnemental en se dotant d'un chargé de mission dédié. Cet engagement a participé selon eux à développer la légitimité du SRTC sur le territoire et a permis de mettre en place un nombre important de contrat MAE.*
- *Le Conseil Départemental souligne par ailleurs que ce territoire était le seul dans l'Ain à disposer dès l'élaboration d'actions sur l'assainissement non collectif, les collectivités souhaitant bénéficier de la majoration des aides proposée à l'époque par le Conseil Régional.*

- *La Région remarque comme l'Agence de l'eau que le volet assainissement non collectif a été très ambitieux sur ce contrat. Le fait qu'il n'existe pas d'aide individuelle a obligé les collectivités à porter les travaux des particuliers (en leur imposant notamment le choix de l'entreprise) ce qui a pris du temps au démarrage. Elle note en termes de bilan que les écarts entre les montants prévus et réalisés sont faibles quand la maîtrise d'ouvrage est au SRTC et plus élevés lorsqu'elle est portée par d'autres collectivités.*
- *Sur le volet agricole, la Région qualifie le territoire de "pilote". Elle souligne que le SRTC a su déployer une animation individualisée, efficace et exemplaire qui a permis la signature de nombreux contrats MAE, alors même que le montage administratif de ce dispositif est particulièrement complexe et chronophage.*

### **Partenaires techniques**

- *La Chambre d'agriculture se dit satisfaite de la collaboration mise en oeuvre sur l'animation du dispositif MAE sur le territoire. Il lui semble que les MAEC seront moins adaptables à toutes les exploitations sur le territoire. Par ailleurs, elle s'inquiète de la lisibilité des actions compte-tenu du fait que 3 structures différentes (Chambre d'agriculture, SRTC et CDDRA) seront en charge de l'animation.*
- *Le travail sur les fossés lui semble avoir été particulièrement bien mené. Elle souligne l'efficacité des méthodes de travail (inventaire et hiérarchisation en fonction de la taille, de la capacité d'écoulement mais aussi de l'intérêt collectif en déterminant les points noirs à résoudre). Elle remarque que cette organisation secteur par secteur a été plus efficace que sur le bassin de la Veyle. Elle note enfin que l'implication des élus a été plus importante que chez leurs voisins.*
- *Selon la DDT, ce volet a permis la réalisation d'actions importantes sur l'assainissement (création ou amélioration de STEP). La restauration des fossés est également soulignée comme ayant été positive. Vis-à-vis de la réduction des pesticides d'importants efforts ont été menés par le syndicat et il est nécessaire de les poursuivre. Enfin, la mise en place d'une station de mesure sur la Calonne et la Chalaronne est citée comme une action positive.*
- *Selon le Syndicat Mixte Avenir Dombes Saône, les actions du SRTC sur ce volet ont été réalisées en complémentarité de leurs actions. Par ailleurs, l'historique d'animation du SRTC sur les MAET a permis de faciliter la tâche pour le portage des MAEC. Enfin, le syndicat considère que le site pilote mis en place sur Lapeyrouse a permis de constituer une vraie référence en matière d'agriculture durable.*

### **Représentants agricoles**

- *Même si aujourd'hui leurs impacts ne sont pas encore avérés, de nombreux efforts ont été fournis par les agriculteurs en termes d'amélioration des pratiques (acquisition de matériel, développement de bandes enherbées, baisse de l'utilisation des produits phytosanitaires, utilisation de matières organiques, développement de l'interculturalité...). Ces évolutions sont du pour partie au contrat de rivière mais aussi et surtout à un changement global des mentalités.*
- *Pour autant, de nombreuses limites administratives, financières et techniques demeurent et les dispositifs proposés à l'échelle nationale s'adaptent parfois difficilement au contexte local (désherbage mécanique notamment). De plus, certaines actions du contrat de rivières sont selon eux décalées par rapport aux besoins locaux (aire de lavage non utilisée).*
- *Les acteurs agricoles manquent d'une lisibilité sur les actions menées sur le territoire et les différentes structures qui les portent (impression d'une superposition des dispositifs et des structures). Il leur semble souhaitable d'organiser une meilleure articulation et cohésion en vue d'une augmentation de l'efficacité.*

- Les plans communaux de désherbage ainsi que les actions sur l'assainissement sont peu connus, mais quand ils le sont, sont appréciés.
- Le travail de cartographie des fossés a été bien mené, mais l'entretien demeure source de préoccupation, la plupart des riverains n'assurant pas leurs devoirs. Par ailleurs, un travail de classification des fossés et cours d'eau est attendu.

#### **Pisciculteurs**

- Dans l'ensemble les travaux d'entretien effectués sur les fossés sont jugés satisfaisants. En revanche, ils déplorent le temps que mettent ceux-ci à être réalisés, et s'interrogent sur le coût que ces délais doivent occasionner.
- Par ailleurs, ils soulignent l'importance d'intervenir périodiquement pour assurer un maintien des fossés en l'état : il serait nécessaire selon eux de renouveler le travail tous les 4 à 5 ans.
- Les choix d'intervention sur tel ou tel fossé ne sont pas toujours compris, soit que les critères employés ne soient pas connus (lesquels sont d'intérêt collectif et comment le définit-on ?), soit que les fossés pointés par les pisciculteurs ne soient finalement pas retenus. Par ailleurs, ils signalent un manque de cohérence des interventions : manque de continuité d'une commune à l'autre et des secteurs non terminés.
- Pour les techniciens intervenant sur les étangs comme pour les pisciculteurs il est difficile de savoir à qui s'en référer ou auprès de qui trouver des informations.
- Le travail initié par le SRTC sur la limitation des fines ne leur a pas paru pertinent, ce phénomène ne dégradant pas les rivières de leur point de vue.

#### **Environnement et patrimoine**

- Malgré la reconnaissance d'actions positives importantes (augmentation des désherbeurs thermiques, animations auprès des agriculteurs), les acteurs tirent un bilan mitigé de la qualité de l'eau sur le territoire et signalent des pratiques polluantes persistantes (lessivage des terres, pollutions ponctuelles).

## **III.2. « Restauration et protection de la qualité physique et écologique des milieux »**

#### **Élus**

- Ce volet a été très apprécié des élus qui estiment que les travaux de restauration ont été à la fois ambitieux, bien réalisés et bien valorisés. Ils soulignent particulièrement le respect du fonctionnement de la rivière et l'emploi de moyens écologiques de nettoyage des berges.
- On note un moindre intérêt et niveau d'information sur le secteur de la Dombes où les élus se sentent moins concernés par ce volet.
- Les efforts leur paraissent devoir continuer : la question de la responsabilité de l'entretien reste une préoccupation et devra sans doute nécessiter des actions de sensibilisation, La lutte contre les espèces invasives doit se poursuivre voire être renforcée.

## **Partenaires institutionnels**

### **Agence de l'eau**

- Selon l'Agence de l'eau le SRTC a bien su s'adapter à l'évolution du contexte réglementaire en cours de démarche en matière de continuité écologique en identifiant des seuils à raser ou à aménager. Sur ce point, la proactivité de la fédération de pêche dans le contrat de rivière a été particulièrement appréciable (notamment du fait de son investissement sur l'étude état des lieux de la Calonne).
- En revanche, il aurait été souhaitable que des travaux plus importants de restauration des milieux, comme des actions de reméandrage, soient engagés. Ce type de travaux est attendu dans le SDAGE sur le bassin. Aucune opération de ce type n'ayant été fléchée dans les études préalables, ce constat peut être dû à un manque d'ambition au démarrage de la démarche. Il est précisé que dorénavant le financement de la restauration de la ripisylve par l'Agence de l'eau sera conditionné à l'engagement d'actions sur la continuité ou la morphologie.
- Enfin, le contrat a manqué d'actions sur le foncier agricole et de réflexions sur l'espace de bon fonctionnement de la Chalaronne.

### **Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes**

- Selon la Région, la programmation sur ce volet a été bonne, avec peu d'écarts entre les actions prévues et réalisées hormis sur l'entretien de la ripisylve.
- Concernant les actions sur la morphologie, le fait que les rivières du territoire soient "en escalier" explique selon la Région que le reméandrage soit difficilement envisageable (hormis peut-être sur la Calonne).

### **Conseil Départemental**

- Le département juge ce volet globalement satisfaisant, estimant le SRTC très dynamique sur ces actions et bénéficiant d'une bonne légitimité. Les travaux menés ont en effet permis d'en démontrer l'intérêt localement. Le département signale que ces opérations prennent beaucoup de temps du fait des différentes démarches administratives qu'elles engagent et en lien avec les différents intérêts et usages qu'elles touchent.
- Les actions de valorisation mises en oeuvre sont jugées favorables car garantissant une appropriation localement et in fine une certaine pérennité de l'investissement.

## **Partenaires techniques**

- Pour la fédération de pêche, les affluents du territoire avaient été sous-évalués lors de l'élaboration du contrat provoquant un déséquilibre entre eux et la Chalaronne. L'étude globale menée sur la Calonne a permis de révéler la pertinence d'un contournement au moulin Crozet, qui entraine en cohérence avec les priorités des financeurs. Cette action a particulièrement bien marché et le travail en lien avec le SRTC a été très fructueux.
- En revanche, il lui semble que les opérations de diversification des écoulements sur la Chalaronne n'ont pas été satisfaisantes. Des actions de restauration physique ont été engagées mais elles sont difficilement acceptables localement (difficulté pour les acteurs locaux à voir disparaître le canal des Echudes).
- Concernant la continuité écologique, d'importants seuils restent à rendre transparents (Tallard et Saint Didier sur Chalaronne).
- Les zones humides fléchées à l'élaboration du contrat n'étaient pas très pertinentes dans la mesure où

*leur intérêt était moyen. Il serait nécessaire d'identifier des zones humides avec un intérêt plus fort, comme dans la plaine alluviale de la Saône ( avec la contrainte d'être placées en superposition de territoire avec le SM Saône et Doubs).*

- *Enfin, la problématique des espèces invasives a selon la fédération été bien traitée et ce de manière cohérente sur le bassin.*
- *Selon la DDT, la prise en compte de la restauration de la continuité et l'appropriation de l'enjeu par le SRTC est un point très positif de ce volet. Elle signale que tous les ouvrages prioritaires seront mis en conformité pour la fin du contrat. Le SRTC est un des premiers syndicats du département à s'être emparé de la problématique.*
- *La DDT signale par ailleurs que les étapes administratives et les négociations ont été longues sur la Calonne pour le contournement du moulin Crozet (nécessité d'attendre la validation de la direction régionale de l'Onema). La négociation avec les propriétaires des moulins a été très bien gérée par le syndicat. Concernant le canal des Echudes, l'étude sur les droits d'eau donne aujourd'hui une bonne base sur les priorités d'action. Les actions de restauration de la ripisylve et de lutte contre les espèces invasives sont quant à elles satisfaisantes.*
- *La Chambre d'agriculture regrette le problème du non-entretien des cours d'eau par les propriétaires riverains. Même si cela ne relève pas du rôle du syndicat, elle signale qu'une animation de terrain permettant de les sensibiliser serait nécessaire.*

### **Equipe d'animation**

- *Sur certaines actions d'entretien et de restauration le temps de mise en oeuvre (montage des dossiers, obtention de l'autorisation des propriétaires...) avait été sous-estimé lors de l'élaboration et certaines tardent à voir le jour, c'est le cas pour la réhabilitation du gué des ilons.*
- *La mise en place de sentiers sur l'Avanon représentait un gros travail. Il a posé soucis car cela demandait une intervention directe auprès des communes alors que la compétence tourisme appartient aux communautés de communes. Par ailleurs, l'élaboration des panneaux a demandé beaucoup de temps car elle a dû être faite en interne.*

### **Représentants agricoles**

- *La pertinence des actions ainsi que leur efficacité (notamment sur l'amélioration de la vie piscicole) sont questionnées par la plupart des acteurs, particulièrement au regard de leur coût. Ils signalent des secteurs sur lesquels des efforts en matière d'entretien et de restauration doivent être poursuivis.*
- *Le rétablissement de la continuité écologique ne semble pour certains pas nécessaire sur le bassin.*
- *Le non-entretien des cours d'eau par les riverains reste une préoccupation importante sur laquelle il leur apparaît difficile d'établir le rôle du SRTC : sensibilisation, mutualisation ?*
- *Les actions sur les zones humides ainsi que les actions de mise en valeur des milieux aquatiques ne leur sont pas connues.*

### **Environnement et patrimoine**

- *Les actions d'entretien et de restauration des berges sont dans l'ensemble considérées comme positives, même si les effets tardent à se faire voir et malgré quelques secteurs sur lesquels de nouvelles interventions seraient nécessaires. Globalement, les efforts doivent être poursuivis.*
- *La pertinence des actions de restauration de la continuité n'est pas considérée comme avérée pour tous.*

- Certains regrettent que les actions de valorisation telles que les sentiers programmés sur l'Avanon n'aient pas vu le jour, l'éducation et la sensibilisation étant considérées comme prioritaires.
- Un acteur déplore la situation de détérioration du Relevant et souhaite que des actions soient programmées sur ce cours d'eau.

### III.3. « Prévention et protection contre le risque inondation »

#### **Élus**

- D'une manière générale, les participants reconnaissent que leur territoire est très concerné par les risques d'inondations. Ce problème est récurrent depuis 10/15 ans. Un acteur remarque même que les crues sont plus grosses qu'auparavant.
- Cependant, ils sont tous conscients du coût très élevé des travaux à mettre en œuvre à ce sujet. En effet, des études ont été réalisées et ont proposé des solutions (bassins de rétention notamment) qui ne sont pas possibles sans financement extérieur.
- En attendant, des solutions de gestion des eaux pluviales et des initiatives de plantation de haies ont été mises en place permettant de minimiser l'impact de petites inondations. Cependant la plupart des acteurs considèrent que ces actions sont minimes et ne protégeront pas le territoire en cas de crue de la Chalaronne.

#### **Partenaires institutionnels**

- L'Agence de l'eau estime que les inondations de 2008 et 2009 ont permis de mettre en lumière la nécessité d'une gestion à l'échelle du bassin versant, cela a notamment permis de faire changer le regard des élus sur ces actions. L'étude post-crue qui a été menée n'a selon elle pas étudié un scénario dans lequel les étangs pourraient jouer le rôle de zones d'expansion des crues, ce qui est regrettable. Elle rappelle qu'elle ne finance pas les actions de prévention contre les inondations mais qu'elle a en revanche accepté que soient intégrées de nouvelles actions en cours de démarche dans le volet agricole. Les actions sur les haies ont eu ainsi eu un double enjeu : permettre un ralentissement dynamique des crues tout en initiant un dialogue avec la profession agricole.
- A l'avenir, il pourrait être intéressant selon l'Agence d'évaluer la pertinence d'un programme de création de mares associées à la restauration des fossés sur la Dombes tel qu'initié sur le bassin voisin de la Veyle.

#### **Représentants agricoles**

- L'incitation à la plantation de haies n'améliore que très modérément la situation (elles sont selon eux plus pertinentes à l'aval où ils considèrent que les problèmes d'érosion sont les plus prégnants). Certains pensent que l'enherbement est plus efficace que les haies.
- Quelques acteurs constatent que l'eau va effectivement plus vite qu'avant (avec un référentiel de temps antérieur au démarrage du contrat) et ils en imputent la faute à l'urbanisation, au drainage et à l'agrandissement des parcelles. Mais il leur semble impossible de retourner en arrière et ils reconnaissent qu'il est difficile pour les élus de mettre en application les recommandations en matière d'urbanisme lorsque la population ne fait qu'augmenter.

#### **Les acteurs de l'environnement**

- *L'ensemble des acteurs reconnaît le travail du syndicat pour améliorer la situation. Ils évoquent les actions sur le ruissellement (bandes enherbées et haies), l'amélioration du système d'alerte, et le programme de restauration des mares. Ces actions leur paraissent nécessaires à poursuivre.*

### III.4. « Améliorer la gestion de la ressource en eau »

#### **Élus**

- *En majorité, les élus rencontrés ne se sentent pas concernés par ce sujet, n'ayant pas d'étang sur leur territoire. Certains sont tout de même au courant des actions réalisées et reconnaissent qu'il y a eu des initiatives pour garantir une bonne répartition de l'eau (automatisation barrage de Tallard, restauration en épis du lit de la Chalaronne). Si ces actions leur semblent aller dans le bon sens, leur effet sur la ressource reste difficilement appréciable.*

#### **Partenaires institutionnels**

- *L'Agence de l'eau rappelle que le partage de l'eau était à l'origine de sa volonté de voir émerger une démarche de gestion sur ce territoire. Elle juge la démarche initiée autour de la révision du Truchelut favorable au partage de l'eau et à l'atteinte d'un accord entre gestionnaires et pisciculteurs.*

#### **Partenaires techniques**

- *La DDT constate que peu d'actions ont été engagées sur ce volet. Elle est en attente des réflexions relatives à la révision du Truchelut.*

#### **Représentants agricoles**

- *Pour l'ensemble des acteurs, la gestion des étangs est selon eux devenue "catastrophique". Ils regrettent le délitement des us et coutumes : les nouveaux propriétaires d'étangs ne comprennent pas que les étangs fonctionnent en chaîne, les vident à des moments inappropriés et ne les entretiennent pas correctement.*
- *Dans le cadre du contrat de rivière, les opérations d'entretien sur les fossés ont selon eux eu un effet favorable mais il leur semble aujourd'hui qu'il faille mettre en place plus d'actions. Ils sont en attente du travail de réécriture du Truchelut qui devrait permettre une meilleure compréhension des responsabilités de chacun.*

#### **Pisciculteurs**

- *Le SRTC ne leur semble pas avoir été légitime pour porter les réflexions autour de l'élaboration du guide des bonnes pratiques sur les étangs, il leur paraît beaucoup plus pertinent que cette action soit portée par l'apped comme ça a finalement été le cas.*
- *La plupart font face à des problématiques d'usages notamment de la part des nouveaux propriétaires qui ne connaissent pas les us et coutumes de la gestion des étangs, le travail mené sur le Truchelut est attendu pour y répondre.*

#### **Environnement et patrimoine**

- *Certains acteurs dénoncent des prises d'eau illégales de riverains près du barrage de Tallard.*

## IV. Comptes-rendus des focus groupes par "mondes"

Les points de vue présentés ici émanent d'entretiens collectifs essentiellement conduits par le cabinet Contrechamp dans le cadre de l'évaluation dans le courant des mois de mars et avril 2016.

De façon pratique, les acteurs ont été invités à exprimer d'abord leur point de vue personnel sur l'évolution de la situation de la problématique évoquée (qualité, quantité, milieux,...) puis à expliciter les motifs de ce point de vue dans le cadre d'une séquence d'échange collectif.

Les listes des invités et des participants aux réunions figurent en annexe de ce rapport.

### **Précautions de lecture / Comptes rendus des focus groupes**

Certains constats ou opinions exprimés pourront paraître erronés ou contestables à certains lecteurs, en témoignant notamment d'un déficit de connaissances objectives. Rappelons que ces réunions d'écoute étaient destinées à « prendre le pouls » des acteurs du territoire à propos du contrat de rivière, et dans cette optique, ces déficits de connaissance et ces prises de position constituent des informations tout aussi intéressantes et utiles pour apprécier l'évolution de la connaissance et des représentations des acteurs par rapport au contrat. Elles ont donc été conservées, et ne constituent pas des prises de position de l'équipe d'évaluation (à venir dans la phase 4).

### IV.1. Focus groupe agriculture

A cette réunion où étaient conviés les représentants agricoles du territoire, 15 acteurs étaient présents. Sept agriculteurs avaient fait le déplacement. Les EARL des Alouettes et du Grand Janen ainsi que l'Union Bressor étaient représentés. Au travers de représentants, les communes de Sandrans et Relevant participaient à l'échange. La chambre d'agriculture de l'Ain, l'EPTB Saône & Doubs et le syndicat mixte de la Veyle Vivante étaient également représentés.

#### ► Réduire la pression polluante sur les milieux naturels

Situation ayant évolué favorablement	Situation ayant peu ou pas évolué	Situation ayant évolué défavorablement	Sans avis
2	6	0	7

Sur ce volet, un grand nombre de représentants agricoles ont déclaré ne pas être en mesure de se prononcer en l'état actuel des connaissances. Le reste des acteurs a un avis mitigé sur la thématique. Ils notent tous en premier lieu que peu d'études ont été faites entre le début du contrat de rivière et la période actuelle. Un acteur regrette qu'un suivi des pollutions mis en place sur le bassin versant n'ait pas été mené à terme.

Puis, les interventions se sont concentrées sur l'impact des activités agricoles sur la qualité de l'eau. La plupart estiment que de gros efforts ont été faits en termes d'amélioration des pratiques : ils citent l'acquisition de matériel, le développement de bandes enherbées, la baisse de l'utilisation des produits phytosanitaires, l'utilisation de matières organiques, le développement de l'interculturalité. Il leur semble que l'impact de ces nombreux efforts n'a pu être que positif pour les milieux, même s'ils conviennent que celui-ci est difficilement mesurable. Cela étant, les agriculteurs présents ne considèrent pas que ces avancées sont spécialement dues au Contrat de rivière, les pratiques et les mentalités évoluant plutôt au gré des réglementations nationales et européennes qui s'imposent à eux. Deux acteurs qualifient tout de même le rôle du contrat de rivière de "dynamiseur".

Les agriculteurs présents insistent sur le fait que malgré la volonté, il y a des limites administratives, financières et techniques. Les normes évoluent en permanence et il est difficile de les mettre en place. Un acteur prend l'exemple du désherbage mécanique qui n'est pas adapté au sol sur le secteur de la Dombes, un autre explique que la lutte contre le liseron n'est pas compatible avec l'interculture et qu'il n'existe aujourd'hui pas de solution, un dernier évoque les difficultés à se débarrasser de cette interculture pour laisser place aux suivantes.

Certains acteurs questionnent la pertinence de certaines actions du contrat de rivière. Un acteur cite une aire de lavage construite dans la commune de Guéreins. Il signale que celle-ci est peu utilisée et il considère que son impact est minime alors qu'elle a coûté beaucoup d'argent. Des actions plus abordables et efficaces auraient selon lui pu être mises en place pour le même coût.

Beaucoup d'acteurs disent ne pas avoir été mis au courant ou ne pas être allés aux journées de démonstration de matériel organisées dans le cadre du contrat. Les agriculteurs expliquent tester des machines "entre eux". Ils sont nombreux à penser que le coût du matériel est prohibitif. La solution d'une mutualisation ne leur semble pas pour autant envisageable puisqu'ils ont tous besoin du même matériel quasiment au même moment.

De nombreuses remarques ont par ailleurs concerné la lisibilité des actions, des interlocuteurs et des financements en ce qui concerne les actions agricoles. Les acteurs s'accordent à dire qu'il faudrait une meilleure cohésion des structures pour une meilleure faisabilité des actions. Ils regrettent qu'aucune souplesse n'existe à l'échelle locale pour l'application de la réglementation nationale (notamment concernant le choix des mesures agro environnementales). Les représentants de l'EPTB et du Syndicat de la Veyle indiquent que leur rôle est de choisir les mesures qui semblent les plus adaptées au territoire puis de faire remonter au niveau national les éventuelles difficultés rencontrées.

Par ailleurs, un acteur déclare qu'il existe une certaine compétitivité entre les structures pour les financements, c'est à celui qui va avoir le premier projet pour avoir le plus de financement. Selon lui, il serait plus pertinent d'engager des actions plus pérennes. Un autre ajoute que les politiques manquent de vision du terrain. La lourdeur administrative des dispositifs d'aides et les incohérences de certaines actions sont rapidement pointées du doigt par plusieurs personnes : les aides et les actions des différentes structures se superposent. Il leur semble inefficace de financer deux postes d'animation (Contrat de Rivière et CDDRA) alors que ceux-ci prodiguent selon eux "*la même animation*". Globalement, le temps passé et l'argent dépensé semblent pour beaucoup disproportionnés par rapport aux enjeux du territoire.

Un acteur signale que la nouvelle compétence GEMAPI va être opportune pour clarifier le positionnement financier et politique ainsi que la répartition des tâches des différentes structures. Une élaboration commune permettra d'éviter des problèmes de lisibilité.

Le représentant de la chambre agriculture de l'Ain évoque la mise en place actuelle d'une étude de la qualité de l'eau sur un bassin de 1000 hectares en collaboration avec l'ONCFS. Cette étude est constituée de trois étapes : diagnostic de l'état des écosystèmes aquatiques, expérimentation de pratiques pouvant avoir un impact et proposition d'aménagements.

En ce qui concerne l'assainissement, les commentaires sont moins nombreux. Quand ils connaissent les actions mises en place, les acteurs estiment qu'elles ont très bien marché. Un participant cite la STEP de Sandrans comme une réalisation très positive.

Les plans communaux de désherbage sont également évoqués comme des actions pertinentes.

Enfin, les acteurs présents abordent la question des fossés. Le travail de cartographie a selon eux été très bien mené, il a permis notamment de bons échanges avec le terrain et particulièrement avec les communes. Ils sont en revanche nombreux à considérer qu'un travail important reste à mener sur l'entretien de ces fossés, la plupart des riverains ne "*jouant pas le jeu*". Selon plusieurs, ceci passe par un effort de sensibilisation. Ils sont également en attente d'un travail de classification des cours d'eau et des fossés, et souhaiteraient en être partie prenante.

#### ► Restauration et mise en valeur des milieux aquatiques

Situation ayant évolué favorablement	Situation ayant peu ou pas évolué	Situation ayant évolué défavorablement	Sans avis
0	4	1	8

Au sujet de ce volet, une majorité des personnes présentes ne s'est pas prononcée considérant manquer de connaissances pour le faire. Pour le reste, leur avis était relativement négatif concernant la restauration et la mise en valeur des milieux aquatiques.

La discussion révèle des différences d'opinions concernant l'amélioration piscicole. Certains estiment qu'il y a eu une amélioration pendant que d'autres pensent le contraire.

La plupart s'accorde à dire que les travaux réalisés par le contrat de rivière sont trop coûteux. Certains remettent par ailleurs en cause la pertinence des actions menées : un acteur cite notamment une passe à poisson construite dans une section "*sans vie piscicole*" du bassin versant, un autre évoque des secteurs sur la Chalaronne où il a observé des arbres dans la rivière et de l'érosion : il estime qu'il en va de la sécurité des personnes. Le rétablissement de la continuité écologique ne semble pour certains pas non plus nécessaire sur le bassin. Ils considèrent qu'elle va à l'encontre des pratiques historiques sur la rivière.

L'entretien des berges occupe ensuite une grande partie de la discussion sur les milieux. Plusieurs acteurs rappellent qu'historiquement les berges étaient entretenues par les riverains et que cet entretien relève toujours de leur responsabilité. Hors celle-ci n'est plus du tout endossée par les riverains. Selon plusieurs participants, le contrat de rivière a un rôle essentiel à jouer pour répondre à cette problématique. Un acteur se questionne sur les options possibles pour l'avenir : le contrat

pourrait prendre en charge l'entretien, mais qui paierait ? Jusqu'à présent le contrat de rivière n'a jamais fait payer les propriétaires. Cette démarche serait probablement rendue compliquée car les syndicats de rivière n'ont pas de pouvoir réglementaire. Mais la substitution coûterait très cher. Certains souhaiteraient qu'une obligation communale soit mise en place afin de garantir un entretien. Au final, ce sont plutôt des actions de sensibilisation qui sont retenues par l'assemblée.

Les actions sur les zones humides ainsi que les actions de mise en valeur des milieux aquatiques ne sont pas connues par les participants.

#### ► Non-aggravation du risque inondation

Situation ayant évolué favorablement	Situation ayant peu ou pas évolué	Situation ayant évolué défavorablement	Sans avis
0	0	0	15

D'un premier abord, aucun acteur n'estime être en mesure de juger de la situation du bassin en matière d'exposition au risque inondation. Après sollicitation, certains mentionnent l'incitation à l'implantation de haies. Ils considèrent cependant que ces actions n'améliorent que très modérément la situation (elles sont selon eux plus pertinentes à l'aval où ils considèrent que les problèmes d'érosion sont les plus prégnants). Certains pensent que l'enherbement est plus efficace que les haies, ils estiment qu'il devrait être obligatoire.

Quelques acteurs constatent que l'eau va effectivement plus vite qu'avant (avec un référentiel de temps antérieur au démarrage du contrat) et ils en imputent la faute à l'urbanisation, au drainage et à l'agrandissement des parcelles. Mais il leur semble impossible de retourner en arrière et ils reconnaissent qu'il est difficile pour les élus de mettre en application les recommandations en matière d'urbanisme lorsque la population ne fait qu'augmenter.

Le représentant du syndicat de la Veyle considère que la nouvelle compétence GEMAPI va obliger les élus à considérer cette question de plus près.

#### ► Gestion quantitative des ressources en eau

Situation ayant évolué favorablement	Situation ayant peu ou pas évolué	Situation ayant évolué défavorablement	Sans avis
0	2	1	13

Concernant cet objectif, les participants ont évoqué d'emblée la gestion des étangs qui selon eux est devenue "*catastrophique*".

S'ils considèrent que, dans le cadre du contrat de rivière, beaucoup de travaux ont été faits sur les étangs et qu'ils ont eu un effet favorable (notamment curage pour améliorer les débits), il leur semble aujourd'hui qu'il faille mettre en place plus d'actions. Plusieurs acteurs regrettent le délitement des us et coutumes. En effet, selon eux les nouveaux propriétaires d'étangs ne comprennent

pas que les étangs fonctionnent en chaîne, les vident à des moments inappropriés et ne les entretiennent pas correctement.

Plusieurs participants évoquent l'évolution du droit coutumier (travail de réécriture du Truchelut) qui devrait permettre une meilleure compréhension de leurs responsabilités en tant que propriétaires. Un acteur pense que les responsabilités devraient être aussi clairement énoncées sur les actes de ventes.

Un acteur évoque un réseau de rivière de ceinture pour des actions collectives qui avait failli voir le jour. Le projet avait été avorté car il n'y avait pas de subventions. Il serait nécessaire selon plusieurs acteurs qu'une forme de gestion commune puisse être mise en place. Ce qui manque serait plutôt une "initiative" quel que soit le porteur. Une large majorité pense que le contrat de rivière pourrait aider à une amélioration de la situation, d'autres pensent à l'APED ou au syndicat des propriétaires d'étangs. Ils estiment que ces questions d'entretien peuvent légitimement être intégrées à la gestion du risque inondation.

#### ► Communication / sensibilisation

Situation ayant évolué favorablement	Situation ayant peu ou pas évolué	Situation ayant évolué défavorablement	Sans avis
10	0	0	2

En termes de communication, le bulletin et le site internet sont dits appréciés par le public. Les interventions de l'équipe dans des événements locaux (un acteur cite les foires) démontrent selon eux le dynamisme de l'équipe, et la volonté de faire parler du contrat de rivière.

Les acteurs trouvent les actions dans les écoles pertinentes et à poursuivre mais certains regrettent qu'elles soient trop orientées vers les milieux et accusatrices envers le monde agricole. Ils aimeraient un équilibre entre les thématiques, notamment en accordant une place dans les présentations à la dimension économique.

A l'avenir, il serait pertinent selon un acteur de mettre en place des actions de sensibilisation au sujet des droits et des devoirs des riverains, notamment à destination des nouveaux habitants qui ne les connaissent pas.

#### ► Modalités de portage, de pilotage et d'animation

L'ensemble des acteurs s'estiment satisfaits de l'équipe du syndicat de rivière, qu'ils trouvent très compétente et menée par une directrice qui possède une très bonne connaissance du territoire et qui a su "apprivoiser" les agriculteurs.

Le travail de concertation leur semble avoir été bien mené, avec notamment de bons échanges en tout début de contrat qui ont ensuite contribué à instaurer de bonnes relations.

Un acteur, président du syndicat agricole regrette de ne pas avoir été invité aux réunions de suivi. Les autres considèrent que dans son cas ce n'est pas le Contrat de Rivière qui est cause mais la Chambre

d'agriculture qui n'a pas fait le travail de lien, la chambre d'agriculture restant l'interlocuteur privilégié des agriculteurs.

Pour le reste, ils estiment que les réunions étaient intéressantes, organisées selon une bonne fréquence et bien ciblées en fonction des thématiques.

## IV.2. Focus groupe environnement

A cette réunion où étaient conviés les représentants de l'ensemble des acteurs de l'environnement, du tourisme et de la valorisation patrimoniale du bassin (pêche, associations de protection de l'environnement et du patrimoine, chasse, associations de propriétaires de moulin...) 17 acteurs étaient présents. Ils représentaient la fédération de pêche de l'Ain et les sociétés de pêche de la Gaule Stéphanoise, de la Gaule Châtillonnaise et de Baneins. Des membres de l'association des amis des moulins de l'Ain se sont associés à la rencontre ainsi que les clubs de randonnée Marche ou rêve et Marche-Nature-Santé, le comité départemental de la randonnée pédestre de l'Ain et l'association patrimoniale de Chatillon. Enfin, une correspondante pour la Voie de l'Ain a participé à la réunion.

### ► Réduire la pression polluante sur les milieux naturels

Situation ayant évolué favorablement	Situation ayant peu ou pas évolué	Situation ayant évolué défavorablement	Sans avis
1	3	0	11

La majorité des acteurs présents n'ont pas souhaité se prononcer sur la qualité des milieux car aucun résultat d'analyse n'est disponible à l'heure actuelle.

De la discussion sur les actions menées par le syndicat se dégage un bilan mitigé. Certains participants notent les actions positives mises en oeuvre, dont le désherbage (augmentation des désherbeurs thermiques) et les animations auprès des agriculteurs. Mais ils soulignent également leurs limites : pas de connaissance des effets des actions agricoles menées, état de la faune « désastreux ». Ils dénoncent entre autres le lessivage des terres, la production agricole intensive et certaines pollutions ponctuelles (notamment déversoirs dans la Chalaronne). Pour solutionner ces problèmes, il faudrait plus de travail en amont, de la vigilance de la part des riverains et une régulation venant du syndicat.

Un acteur constate que les travaux pour l'écoulement et les circuits à Villars-les-Dombes ont été fortement appréciés. Un autre participant signale un problème de pollution près du camping à Villars-les-Dombes, avec notamment de l'eau de vaisselle rejetée et stagnante dans la rivière.

Un autre acteur signale la très forte dégradation du Relevant (eutrophisation, déclin de la vie piscicole) et estime que ce cours d'eau a été oublié du contrat.

► **Restauration et mise en valeur des milieux aquatiques**

Situation ayant évolué favorablement	Situation ayant peu ou pas évolué	Situation ayant évolué défavorablement	Sans avis
3	2	0	9

Sur ce volet, la majorité des participants est peu informée des actions menées. Un acteur rappelle à nouveau qu'aucun résultat d'analyses n'est encore disponible. Des améliorations ont tout de même été remarquées sur la Chalaronne.

Les représentants du monde de la pêche et les propriétaires de moulin abordent la question des seuils et celle des coûts des travaux de restauration sur lesquelles leurs visions s'opposent. Pour les représentants des moulins, la pertinence des actions de restauration de la continuité n'est pas avérée. Selon eux les seuils ne sont responsables que de 14% de la non-continuité. Ils remettent par ailleurs en cause la capacité des espèces à remonter la rivière, notamment en ce qui concerne la rivière de contournement sur la Calonne. Ils mettent également en doute la présence de la truite fario dans cette rivière.

De leur côté les représentants de la pêche soulignent la différence entre un canal de dérivation et une rivière de contournement qui elle permet le passage des poissons. Ils ré-affirment la nécessité de ce type d'ouvrage pour favoriser le maintien d'une vie aquatique.

Concernant les actions d'entretien, la restauration et le réaménagement des berges dans le village de Chatillon-sur-Chalaronne sont approuvés par une majorité d'acteurs. Ils citent également les actions d'enlèvement des embâcles et de remise en état de l'étang sur le Moignans, la réhabilitation d'un bras mort sur Saint-Etienne-sur-Chalaronne ainsi que la restauration effectuée près du Carrefour Market comme des avancées positives. Globalement, la plupart estime qu'un grand travail sur la ripisylve a été mené en amont mais malheureusement les effets tardent à se faire voir. Un acteur suggère de couper des tronçons, faire des épis et réhabiliter des bras morts pour résoudre le problème. Il reconnaît que de nombreuses actions ont été mises en œuvre, mais il constate aussi qu'il reste beaucoup à faire ; un autre participant juge que l'entretien « *laisse à désirer* » du côté du Pontet, un autre évoque un curage prévu au niveau du lavoir sur le Moignans qui n'a pas été fait. Il signale que le niveau de l'eau est très bas.

Concernant les sentiers, certains acteurs se souviennent des projets programmés sur l'Avanon, et déplorent les difficultés à les mettre en œuvre. Ils sont nombreux à considérer que ce sont des initiatives à encourager. Certains prennent l'exemple du travail réalisé par la Communauté de Communes sur la Calonne ou sur l'étangs Presle. La fédération de pêche de l'Ain considère l'éducation comme étant essentielle à la restauration du bassin versant. Un certain nombre d'acteurs demandent à ce que le même type d'initiative soit mené en amont, plus particulièrement sur la Dombes. On note que les associations de randonneurs déclarent ne pas avoir été tenues au courant de ce type de projets.

Interrogés sur l'état des zones humides du bassin, les acteurs présents considèrent qu'elles sont en danger. Elles sont importantes pour la protection et la régulation ; ils pensent qu'une réglementation stricte doit être actée.

► **Non-aggravation du risque inondation**

Situation ayant évolué favorablement	Situation ayant peu ou pas évolué	Situation ayant évolué défavorablement	Sans avis
1	1	0	13

Hormis pour deux participants, la majorité estime ne pas connaître le sujet suffisamment pour donner leur avis. Un acteur ayant connu la crue de 1956 est le témoin d'une réelle amélioration. Les crues sont en effet selon lui mieux maîtrisées. Un autre acteur souligne que le système d'alerte en cas de crue a été amélioré. Il explique également qu'une étude pour la création d'un bassin de rétention a été envisagée mais représentait un montant trop élevé pour être réalisée.

Selon un acteur, le problème est qu'il n'existe plus de zones d'expansion des crues, à cause de l'urbanisation. Plusieurs participants jugent que les inondations sont inévitables. La rivière s'est métamorphosée, les surfaces bétonnées et agricoles ont augmenté. Avant l'eau montait en 24 heures, maintenant cela ne prend plus que 4 heures et ce qui passait en 8 jours passe en 2 explique l'un des acteurs. Les banquettes, les épis, les fossés, les mares et les buissons sont nécessaires.

Selon les représentants des riverains, il est nécessaire de conserver les seuils qui permettent l'expansion des crues.

L'ensemble des acteurs reconnaissent le travail du syndicat pour améliorer la situation. Ils évoquent les actions sur le ruissellement (bandes enherbées et haies). Néanmoins, un des participants regrette que certaines de ces actions ne soient pas plus facilement identifiables. En effet, les riverains ne savent pas forcément que le syndicat de rivière est à l'origine de ces initiatives.

Enfin la discussion s'oriente vers le programme de restauration de mares jugé très intéressant de par sa double fonction : l'écrêtement des crues et la préservation de la biodiversité. Un acteur signale en fin d'échange que le déclin de la pisciculture contribue également à l'aggravement des inondations, les étangs remplissant une fonction d'écrêtement, il est donc nécessaire de les protéger aussi à ce titre.

► **Gestion quantitative des ressources en eau**

Situation ayant évolué favorablement	Situation ayant peu ou pas évolué	Situation ayant évolué défavorablement	Sans avis
0	1	0	15

Sur ce volet, la majorité des acteurs reconnaît ne pas avoir d'avis sur le travail effectué par le syndicat de rivière. Ils dénoncent néanmoins des prises d'eau illégales de riverains près du barrage de Tallard et la pollution des rivières. Les propriétaires de moulin disent récupérer quotidiennement des déchets dans leurs grilles.

Le non entretien des cours d'eau par les propriétaires est aussi évoqué. Certains acteurs jugent qu'une sensibilisation aux droits et aux devoirs des riverains est nécessaire.

La discussion évolue vers le rôle des seuils et niveaux des moulins. Les acteurs du monde de la pêche n'ont pas le même avis que les représentants des propriétaires de moulins qui estiment que les seuils sont des lieux idéals pour la pêche et permettent par ailleurs de maintenir les niveaux d'eau en cas de sécheresse l'été.

Enfin, un acteur cite le projet de réécriture du Truchelut sans pour autant savoir où celui-ci en est de sa mise en oeuvre ni si celle-ci sera pertinente pour la gestion des niveaux d'eau dans les étangs.

#### ► Communication / sensibilisation

Situation ayant évolué favorablement	Situation ayant peu ou pas évolué	Situation ayant évolué défavorablement	Sans avis
2	1	0	13

Concernant la communication, l'ensemble des participants s'accordent à penser que le relais de l'information est questionnable. Certains acteurs prennent connaissance du site Internet du syndicat de rivière au moment même de la réunion. Un participant pense qu'une large partie de la population du bassin versant ne lit pas le bulletin soit par désintérêt soit car les bulletins ne sont pas relayés par les communes. Sur une des communes, le dernier bulletin n'a par exemple pas encore été diffusé faute de temps. Les acteurs citent ensuite les animations dans les écoles par le biais de la FRAPNA puis de la Fédération de pêche. L'ensemble des acteurs apprécie cette initiative. Un acteur déclare connaître ces actions mais ne pas savoir qu'elles étaient organisées dans le cadre du contrat de rivière.

#### ► Modalités de pilotage, de concertation, de portage et d'animation

Leurs commentaires sur le fonctionnement du contrat de rivière en termes de concertation et de participation sont mitigés. Un participant déplore le nombre restreint de personnes invitées à ce type d'instances mais surtout le non relais de l'information échangée. Parallèlement, un autre acteur regrette le manque de communication entre les différents syndicats de bassins versants du département. Pour contrebalancer ces opinions négatives, l'ensemble des acteurs s'accordent à dire que la réunion à laquelle ils sont en train de participer est la preuve que la situation s'améliore.

Les acteurs sont tous satisfaits de l'équipe du contrat de rivière. Leur travail est professionnel et de bons rapports sont entretenus.

#### ► Perspectives / prospectives

Il est demandé aux participants lors d'un dernier tour de table de citer les enjeux qui leur semblent prioritaires pour la suite. On recueille les propos suivants :

- La qualité des eaux (6)

La qualité des eaux est un des enjeux qui ressort le plus souvent lors de ce tour de table. Certains précisent qu'ils souhaiteraient voir mener des études piscicoles et que le travail sur l'assainissement et le pluvial doit être poursuivi.

- L'entretien et le réaménagement des berges et rivières (6)

Cet enjeu est également très présent dans les préoccupations des participants pour l'avenir. Des travaux d'entretien (nettoyer, enlever les embâcles) sont encore attendus. Des projets plus ambitieux de réaménagement des berges sont également souhaitables pour certains. Ils doivent permettre la diversification d'écoulement et de meilleurs débits. Enfin, une sensibilisation aux devoirs des riverains semble nécessaire à plusieurs acteurs.

- La continuité des actions engagées dans le premier contrat de rivière (5)

Plusieurs acteurs estiment que le travail actuel est satisfaisant et qu'il nécessite d'être poursuivi. Parmi eux, plusieurs souhaiteraient que des priorités soient définies.

- La lutte contre les espèces invasives (faune et flore) (2)

Deux acteurs citent la problématique de la présence du ragondin et du rat musqué. Il s'agit selon eux d'un problème de santé publique.

- L'éducation (riverains et scolaires) (4)

La mise en place de sentiers incluant des panneaux explicatifs est une perspective intéressante pour plusieurs acteurs.

- Les étangs et leur devenir (2)
- La protection des zones humides (1)
- L'entretien des fossés (1)

L'entretien des fossés est selon un acteur une action positive à poursuivre. Il propose également que des bassins écrêteurs puissent être envisagés et que des réunions partenariales soient organisées pour gérer leur devenir.

Le Fédération rappelle qu'elle est prête à aider les riverains sur des petits travaux. Elle a des financements et des techniciens.

### IV.3. Focus groupe élus - secteur amont

A cette réunion où étaient conviés les élus du territoire de la Dombes, 20 acteurs étaient présents. Ils représentaient les communes d' Ambérieux en Dombes, Marlieux, Relevant, Lapeyrouse, Birieux, Monthieux, Saint Nizier le Désert (pour le SCOT de la Dombes), Dompierre sur Chalaronne, Le Montellier, Joyeux, Saint André de Corcy, Bouligneux, Villars Les Dombes. Etaient également représentés la CC Centre Dombes, la CC Chalaronne centre, la Région Auvergne Rhône Alpes et le Syndicat Mixte de la Veyle Vivante.

#### ► Réduire la pression polluante sur les milieux naturels

Situation ayant évolué favorablement	Situation ayant peu ou pas évolué	Situation ayant évolué défavorablement	Sans avis
7	1	1	7

Sur cette question, il y a autant d'avis favorables que de personnes sans opinion. Les acteurs qui ne se prononcent pas ne connaissent pas l'état actuel de la pollution des rivières et ne sont pas au courant des actions agricoles qui ont été réalisées. Ils ne savent également pas combien de communes bénéficient du contrat et ne se sentent donc pas en mesure de faire un bilan général.

Malgré tout, la majorité des participants estime que les actions ont été favorables à la réduction de la pression polluante. Le contrat a notamment permis l'acquisition de subventions pour les actions concernant l'assainissement. Des aides du département et de l'agence de l'eau ont été obtenues et ont notamment permis la création de stations d'épuration ainsi qu'une mise aux normes de 15 à 20% des assainissements de particuliers. Selon certains, des efforts significatifs ont été fournis sur l'assainissement, ce qu'ils considèrent comme particulièrement positif.

Il semble à plusieurs d'entre eux qu'un travail reste maintenant à mener sur la mise en conformité des installations individuelles : les interventions questionnent le fait d'obliger les particuliers à mettre aux normes leur assainissement. Les intervenants ne sont pas d'accord pour savoir si la loi peut les obliger ou non.

Puis un acteur minimise l'impact positif des actions réalisées au regard du contexte : pour lui les actions ont été bien réalisées mais tant que la pollution agricole et la pollution des assainissements n'auront pas diminué, la pollution des rivières ne pourra pas baisser. Plusieurs participants sont en demande d'éléments précis permettant de juger des évolutions.

Un autre élu, également agriculteur, estime, quant à lui, qu'il y a eu beaucoup d'analyses faites et que sur les cinq années passées rien d'alarmant n'a été démontré. Il considère également que de nombreux efforts pour l'amélioration des pratiques ont été réalisés mais les solutions pour réduire la pollution restent compliquées à trouver : des essais ont montré que le désherbage mécanique n'est pas adapté au sol sur le secteur de la Dombes, l'agriculture biologique non plus. De plus, la création d'une aire de lavage collective peut sembler être une action favorable selon lui mais elle n'est pas pertinente : les agriculteurs ne s'en servent pas. Ainsi certaines contradictions persistent selon lui entre les objectifs et les mesures employées. Il cite enfin les MAE comme une action positive du contrat de rivière, estimant que beaucoup de contrats ont été signés et que le syndicat de rivière s'est

beaucoup impliqué sur la thématique. Les autres élus présents déclarent ne pas savoir si des contrats ont été signés dans leur commune.

Pour finir, un participant convoque le problème de l'urbanisation qui augmente le risque de pollution : le nombre d'habitants a augmenté dans ce territoire. Par exemple, à Villars les Dombes, la population a augmenté de 1000 habitants ces 10 dernières années.

#### ► Restauration et mise en valeur des milieux aquatiques

Situation ayant évolué favorablement	Situation ayant peu ou pas évolué	Situation ayant évolué défavorablement	Sans avis
4	0	0	12

Au sujet de ce volet, une majorité des personnes présentes ne s'est pas prononcée ne se sentant pas concernée : leur commune n'est traversée par aucune rivière.

Quant à ceux qui ont des rivières chez eux, ils sont très satisfaits par les travaux réalisés. Ils estiment que c'est "un très beau travail", visuellement appréciable et bien mis en valeur (réalisation de sentiers aux abords, animation pédagogiques). Ils soulignent également le fait que la restauration des berges a bien tenu compte des spécificités et du fonctionnement de la rivière.

Dans le même sens, deux acteurs trouvent que l'entretien des fossés a également été très bien réalisé.

Un acteur remarque néanmoins qu'il reste une partie à faire sur son cours d'eau.

Une discussion s'entame sur la responsabilité de ces travaux d'entretien et de restauration. Tout le monde n'est pas d'accord. Certains pensent que c'est aux particuliers de s'occuper de leurs berges et non pas aux pouvoirs publics. Certains pensent que c'est la raison d'être du syndicat de permettre de mutualiser les efforts, notamment sur cette thématique.

Enfin, un participant s'interroge sur les solutions à trouver concernant le problème des plantes invasives, qui est selon lui encore loin d'être résolu. Il signale qu'un travail doit être renforcé.

#### ► Non-aggravation du risque inondation

Situation ayant évolué favorablement	Situation ayant peu ou pas évolué	Situation ayant évolué défavorablement	Sans avis
0	2	0	15

La majorité des participants n'a pas d'avis sur cette question : ils ne se sentent pas concernés n'ayant pas de rivière sur leur commune.

Les deux acteurs ayant votés « jaune » décrivent des problèmes d'inondation, l'un du Formans (rivière hors bassin) sur la commune d'Ambérieux en Dombes (deux inondations signalées à cause d'un bouchage de canalisation) et l'autre, sur Chatillon sur Chalaronne. Ce dernier remarque néanmoins qu'il y a eu beaucoup de travaux et qu'il n'a pas vu la Chalaronne déborder depuis des années. Cependant, il ne parle que de sa commune et non du bassin entier ; c'est pour cette raison qu'il a voté jaune.

Un autre participant estime également qu'il y a eu une nette amélioration à Villars depuis 5/10 ans grâce aux travaux (il cite l'aménagement de la traversée à Chatillon et le barrage à Saint Etienne sur Chalaronne) mais il déclare ne pas disposer d'une vision sur la totalité du bassin.

► **Gestion quantitative des ressources en eau**

Situation ayant évolué favorablement	Situation ayant peu ou pas évolué	Situation ayant évolué défavorablement	Sans avis
1	1	0	15

Sur ce sujet, la majorité des participants reconnaît ne pas avoir d'avis sur le travail effectué par le syndicat de rivière.

Pour un acteur, la gestion de l'eau s'améliore sur sa commune. Grâce aux entretiens réguliers des fossés, moins d'eau est perdue dans les fossés lui permettant de rester dans les étangs.

Un autre participant estime que c'est une éternelle question : trop d'eau / pas assez d'eau. Mais il a néanmoins l'impression que ça a évolué favorablement.

► **Communication / sensibilisation**

Situation ayant évolué favorablement	Situation ayant peu ou pas évolué	Situation ayant évolué défavorablement	Sans avis
13	2	0	2

En ce qui concerne les supports de communication, la majorité des participants trouve le bulletin très lisible et clair. Ils remarquent qu'il est lu et apprécié des habitants (ils déclarent avoir eu des retours positifs). Quant au site internet, ils n'ont pas d'avis, ne l'ayant pas vu.

Un acteur pense que même si le bulletin est lu par les habitants, il n'est pas certain que cela suffise à leur sensibilisation.

Seul un élu déclare n'être au courant de rien, ne pas voir les supports de communication, ni les travaux réalisés.

Un bémol concernant le bulletin est notifié : celui-ci est publié un an après les actions. Le participant qui a exprimé cette remarque aimerait qu'il n'y ait plus ce type de retard et que les nouvelles soient plus "fraîches".

Concernant les interventions scolaires, d'une manière générale, les acteurs sont très satisfaits. Le fait que les actions scolaires soient réalisées par la FRAPNA est mitigé : la majorité sont très satisfaits et considèrent que leurs interventions sont pédagogiques et modérées mais certains les trouvent trop orientés vers le monde écologique.

Certains citent également les visites de terrains organisées et sur lesquelles ils ont eu de très bons retours. Ils remarquent que les gens connaissent leur rivière.

## ► Modalités de portage, de pilotage et d'animation

### Portage et gouvernance :

La majorité des acteurs reconnaît l'utilité du contrat de rivière et les participants sont donc en attente de la suite. Ils sont nombreux à s'interroger face à GEMAPI et à la répartition des compétences qui va s'en suivre.

Plusieurs acteurs estiment que le SRTC fonctionne bien à l'heure actuelle et qu'il serait dommage de ne pas faire perdurer une structuration qui fonctionne. Ils considèrent que les 7 années du contrat de rivière ont permis de structurer une équipe compétente en laquelle ils ont confiance. Il leur paraît donc évident que la gestion de l'eau doit rester au SRCT sur son territoire. Pour cela il faudrait que la future grande Communauté de Communes redonne ses compétences au syndicat. Un acteur signale que le partage de la prise de décision devra être plus équitable estimant qu'à l'heure actuelle ce sont plutôt les élus de l'aval qui sont représentés, notamment au bureau.

Un acteur demande à savoir si les bassins orphelins tels que celui de la Sereine seront pris en compte dans une prochaine programmation.

### Animation :

Tout le monde est très satisfait de l'équipe du syndicat. Les élus trouvent qu'ils se mettent à leur portée en rendant les choses simples, qu'ils ont une bonne stratégie de contact, très « terrain » et ils leur ont appris beaucoup de choses, par exemple, en parcourant tous les fossés à pied.

Les participants ont tous un très bon retour sur l'actuelle directrice qu'ils connaissent depuis longtemps. Ils notent que l'équipe est composée de gens passionnés, qui aiment ce qu'ils font et qui sont très investis.

Un acteur a été très heureux de la visite de l'équipe du syndicat sur sa commune pour montrer les travaux réalisés. Grâce à eux, il a pu redécouvrir des fossés.

Il est également très satisfait car le syndicat fait relais avec d'autres institutions : par exemple, le syndicat a permis à cet élu de rentrer en contact avec la DDT.

### Concertation :

Tous les participants sont satisfaits de la concertation mise en œuvre. Des réunions ont été organisées avec les gens concernés lors de chaque début de travaux. Il y a une bonne participation à chaque réunion.

Les acteurs trouvent que c'est une bonne idée de faire des réunions par thème et d'inviter tous les partenaires agricoles. C'est une bonne idée d'associer tout ces intervenants.

Néanmoins, un acteur considère que dans cette réunion tout le monde est d'accord mais que ce n'est peut être pas généralisable à l'extérieur de cette réunion. Les propriétaires d'étangs, notamment, n'ont peut être pas été assez associés ou n'ont pas eu envie de s'associer.

## ► Enjeux et attentes pour l'avenir

Il est demandé aux participants de citer les enjeux qui leur semblent prioritaires pour la suite.

D'une manière générale, les participants souhaitent qu'une nouvelle procédure voie le jour pour qu'ainsi les actions se poursuivent. En effet, beaucoup de travaux ont été amorcés, pour les élus, il faut les continuer : notamment la sensibilisation des scolaires, des riverains (sur l'entretien particu-

lièrement) et du monde agricole. L'entretien des fossés doit être régulier pour qu'il y ait un impact sur les rivières. La maîtrise de l'eau est un travail de longue haleine. Il y a eu une prise de conscience d'un certain nombre de choses mais il reste encore beaucoup de travail. Pour eux, l'enjeu à long terme est de laisser une belle rivière à la génération future.

Plus particulièrement, un acteur souhaite intégrer St André dans le contrat de rivière, de manière à bénéficier d'un soutien technique sur la Sereine

Un participant réouvre le débat sur la responsabilité des particuliers de s'occuper de leur fossé. Quelqu'un le contredit : le recensement des fossés a été fait par les communes : il s'agit de fossés collectifs non pas privés.

Un acteur remarque qu'il existe un partenariat très positif entre le SRTC et le syndicat de la Veyle vivante. Il souhaite qu'il évolue encore afin de mener des actions communes sur la Dombes notamment.

#### IV.4. Focus groupe élus - secteur aval

A cette réunion où étaient conviés les élus du territoire du secteur aval, 13 acteurs étaient présents. Ils représentaient les communes d'Illiat, Saint-Etienne sur Chalaronne, Mogneneins, Francheleins, Garnerans, Valeins, Bey et Thoissey. Parmi eux étaient représentés la Communauté de Communes Montmerle 3 rivière, la Communauté de Communes du Canton de Pont-de-Veyle, la Communauté de Commune Val de Saône Chalaronne et le SCOT Val de Saône.

##### ► Réduire la pression polluante sur les milieux naturels

Situation ayant évolué favorablement	Situation ayant peu ou pas évolué	Situation ayant évolué défavorablement	Sans avis
6	1	0	4

Sur ce sujet, la majorité des intervenants estime que la qualité de l'eau s'est améliorée. Ils notent qu'une prise de conscience de la population et des agriculteurs s'est enclenchée et considèrent que cette prise de conscience est due à beaucoup de communication et aux réunions organisées auprès des agriculteurs.

Des participants récapitulent certaines actions qu'ils jugent positives : des plans de désherbage organisés dans les communes, une mobilisation pour la plantation de haies pour limiter les écoulements, la contractualisation de mesures agro-environnementales, la création d'une station de lavage collective sur Guereins, et des réunions d'information sur les herbicides. S'il est vrai que leurs effets ne peuvent encore être avérés, il leur paraît que ces actions "ne peuvent être que positives".

De plus, un acteur cite l'action des Communautés de Communes au niveau de l'assainissement : de gros efforts ont été faits, plus de normes ont été mises en œuvre pour réguler l'assainissement dans les communes (même s'il est déçu que les contrôles ne soient pas effectués plus automatiquement). Certaines stations d'épuration n'ont pas bénéficié des financements du contrat de rivière et auraient

été réalisées dans tous les cas, mais les acteurs présents soulignent l'importance de l'accompagnement et du soutien technique prodigué par le SRTC (demandes de subvention notamment).

Un acteur modère l'enthousiasme de ces interventions en pointant le fait qu'il n'y a pas encore de résultat : beaucoup d'actions sont favorables mais on ne sait pas encore quelles sont leurs effets exactes.

Un autre acteur pointe le fait que la création de la station d'épuration est financée par la Communauté de Communes et non pas par le contrat de rivière. Il ajoute que comme il ne voit pas de changement au niveau visuel, il ne peut pas juger ce sujet.

Un participant nuance la prise de conscience : certains agriculteurs sont encore réticents aux actions et la communication auprès du grand public n'est pas suffisante. En effet, il explique que dans son cas personnel, c'est lorsqu'il est devenu élu qu'il a été sensibilisé au SRTC. Il remarque une implication insuffisante du grand public de la part du SRTC.

#### ► Restauration et mise en valeur des milieux aquatiques

Situation ayant évolué favorablement	Situation ayant peu ou pas évolué	Situation ayant évolué défavorablement	Sans avis
9	0	0	3

Sur ce volet, tous les participants s'accordent à dire que les actions réalisées ont été nombreuses et très positives mais qu'il reste encore beaucoup de choses à faire. Par exemple, l'entretien des berges est une action à envisager de manière plus régulière.

Plusieurs acteurs évoquent des actions positives réalisées dans le cadre du contrat de rivière : une rivière de contournement a été notamment créée sur la commune de Montceaux qui est une belle réalisation écologique. Depuis il y a eu une pêche électrique qui a permis de trouver de nouvelles espèces de poisson en amont. De plus, le nettoyage des lits des rivières par des moyens écologiques a été très apprécié par la population.

Mais, un acteur note le problème qu'il y a eu avec le propriétaire du bief mécontent lors de la création de la rivière de contournement. Il souhaite qu'une conclusion puisse être trouvée.

#### ► Non-aggravation du risque inondation

Situation ayant évolué favorablement	Situation ayant peu ou pas évolué	Situation ayant évolué défavorablement	Sans avis
0	2	0	10

D'une manière générale, les participants reconnaissent que leur territoire est très concerné par les risques d'inondations. Ce problème est récurrent depuis 10/15 ans. Un acteur remarque même que les crues sont plus grosses qu'auparavant.

Cependant, ils sont tous conscients du coût très élevé des travaux à mettre en œuvre à ce sujet. En effet, des études ont été réalisées et ont proposé des solutions (bassins de rétention notamment) qui ne sont pas possibles sans financement extérieur.

En attendant, des solutions de gestion des eaux pluviales et des initiatives de plantation de haies ont été mises en place permettant de minimiser l'impact de petites inondations. Cependant la plupart des acteurs considèrent que ces actions sont minimes et ne protégeront pas le territoire en cas de crue de la Chalaronne.

► **Gestion quantitative des ressources en eau**

Situation ayant évolué favorablement	Situation ayant peu ou pas évolué	Situation ayant évolué défavorablement	Sans avis
0	1	0	11

Pour la majorité, les participants ne se sentent pas concernés par ce sujet, n'ayant pas d'étang sur leur territoire.

Malgré tout, ils sont au courant des actions réalisées et reconnaissent qu'il y a eu beaucoup de travaux pour garantir une bonne répartition de l'eau.

Quelques actions positives citées par les intervenants :

- la construction de drains rayonnants (pour plus de débit) et l'achat de 50 hectares de réserve d'eau par le Syndicat des Eaux
- le vannage du barrage de Tallard a été automatisé
- un limnimètre a été mis en place pour prévenir le risque d'inondation
- le lit de la Chalaronne a été resserré pour augmenter le débit de l'eau (restauration en épis), permettant à la fois un respect de la vie aquatique et un impact sur les inondations.

► **Communication / sensibilisation**

Situation ayant évolué favorablement	Situation ayant peu ou pas évolué	Situation ayant évolué défavorablement	Sans avis
8	2	0	3

La majorité des acteurs estime que les actions pédagogiques sont très appréciées par les enseignants et les enfants. Ils remarquent qu'il y a trop de demandes et pas assez de budget pour faire face à toutes.

Tous les participants s'accordent à dire que les enfants sont un moyen de pression auprès de leurs parents et que ce sont eux qui vont éduquer leurs parents. Les actions pédagogiques sont donc pour eux un axe prioritaire.

Au niveau des supports de communication, même si majoritairement, les élus trouvent que la communication est très satisfaisante, certains la trouvent encore trop technique et trop dense et aimeraient la vulgariser davantage. Ils estiment qu'on peut se l'approprier quand on est élu mais qu'elle reste compliquée pour le grand public.

Par ailleurs, certains acteurs estiment qu'il reste encore beaucoup de gens qui ne se sentent pas concernés par ces sujets (à part les pêcheurs et les randonneurs) et qu'il faudrait réfléchir à d'autres moyens (peut être faire plus de bulletins dans l'année) de les impliquer.

Un acteur trouve que le nom du syndicat est un problème, qu'il ne parle pas au grand public et que le terme « syndicat » peut avoir une connotation négative.

Un autre acteur souhaiterait savoir si le site internet est fréquenté et par qui.

Enfin, la mise en place de panneaux pédagogiques sur la Chalaronne et les visites organisées pour les élus sont citées comme ayant été des actions particulièrement positives permettant de mettre en valeur la rivière et les travaux menés.

### ► Modalités de portage, de pilotage et d'animation

#### Portage :

Le SRTC est selon les participants la structure légitime pour porter les actions du contrat. Le portage politique est également bien organisé et la passation entre les deux présidents s'est selon eux bien déroulée, permettant une bonne continuité dans les actions menées.

#### Concertation :

D'une manière générale, tous les acteurs se sentent avoir été bien associés au projet. Ils estiment qu'il y a eu une belle collaboration entre le SRTC et ses adhérents.

Concernant les différentes réunions : les participants estiment qu'il existe un bon dialogue entre tous les différents interlocuteurs, que l'organisation de "commissions thématiques" a été particulièrement pertinente, et que la participation est bonne (y compris en conseil syndical où le quorum est toujours atteint).

#### Animation :

Les participants sont très satisfaits de l'équipe du SRTC et la décrivent comme une "belle équipe", accessible et disponible, avec une très bonne réactivité. L'équipe d'animation leur permet de trouver des renseignements rapidement et de faire le lien avec d'autres structures. Ils soulignent particulièrement le travail et l'implication de la directrice qu'ils qualifient de précieux.

### ► Enjeux et attentes pour l'avenir

Il est demandé aux participants de citer les enjeux qui leur semblent prioritaires pour la suite.

D'une manière générale, les acteurs souhaitent que les actions du contrat se poursuivent et notamment l'entretien régulier des rivières et des berges. Plus particulièrement un souhait est évoqué : réitérer le travail de nettoyage effectué il y a 3 ans sur l'Avanon, ainsi que sur le Jorfon (avec cette fois-ci un travail sur le lit mais aussi sur les berges). Ils souhaitent également continuer l'accompagnement technique au niveau du désherbage dont ils ont particulièrement apprécié la prise en charge par le SRTC (notamment visite sur place du chargé de mission), continuer d'améliorer les habitats piscicoles et résoudre le problème des plantes invasives.

Un intervenant revient sur l'assainissement et estime qu'il faut trouver une solution pour la sensibilisation des agriculteurs qui reste encore compliquée car ils sont soumis à toujours plus de règles.

Concernant les inondations : il faut poursuivre les travaux sur certaines zones très urbanisées pour éviter les afflux d'eau et être extrêmement vigilant sur le développement urbain. Les participants souhaitent également que l'assainissement pluvial soit amélioré.

Un représentant du bassin de l'Appeum souhaite que cet affluent puisse être intégré à la prochaine procédure. Des actions de mise en valeur (de type sentiers) sont notamment attendues.

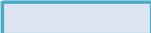
La qualité de l'eau reste malgré tout une priorité pour tous les participants : ils souhaitent que des mesures soient réalisées. Mais ils sont conscients que cela va être conditionné par la prise de compétences GEMAPI. Ils s'interrogent sur la suite du contrat de rivière : qui va le porter ? Quelles sont les garanties de la continuité des différents financements et notamment ceux de la région ?

# ANNEXES



## ANNEXE 1 : Liste des communes du territoire

Code INSEE	Communes	Collectivité adhérente au SRTC
01001	L'Abergement-Clémenciat	Commune
01005	Ambérieux-en-Dombes	Commune
01028	Baneins	Commune
01042	Bey	Commune
01045	Birieux	Commune
01052	Bouligneux	Commune
01083	Chaneins	Commune
01085	La Chapelle-du-Châtelard	Commune
01093	Châtillon-sur-Chalaronne	Commune
01105	Civrieux	Non adhérente
01123	Cormoranche-sur-Saône	Non adhérente
01136	Cruzilles-lès-Mépillat	Commune
01146	Dompierre-sur-Chalaronne	Commune
01165	Francheleins	Commune
01167	Garnerans	Communauté de Communes Val-de-Saône - Chalaronne
01169	Genouilleux	Commune
01183	Guéreins	Commune
01188	Illiat	Communauté de Communes Val-de-Saône - Chalaronne
01198	Joyeux	Commune
01207	Lapeyrouse	Commune
01235	Marlieux	Commune
01252	Mogneneins	Communauté de Communes Val-de-Saône - Chalaronne
01258	Montceaux	Commune
01260	Le Montellier	Commune
01261	Monthieux	Commune
01272	Neuville-les-Dames	Non adhérente
01295	Peyzieux-sur-Saône	Communauté de Communes Val-de-Saône - Chalaronne
01299	Le Plantay	Non adhérente
01319	Relevant	Commune
01328	Romans	Non adhérente
01333	Saint-André-de-Corcy	Commune
01348	Saint-Didier-sur-Chalaronne	Commune
01351	Saint-Étienne-sur-Chalaronne	Commune
01356	Saint-Georges-sur-Renon	Non adhérente
01359	Saint-Germain-sur-Renon	Non adhérente
01362	Saint-Jean-de-Thurigneux	Non adhérente
01371	Saint-Marcel	Commune
01382	Sainte-Olive	Commune
01389	Saint-Trivier-sur-Moignans	Commune
01393	Sandrans	Commune
01412	Sulignat	Non adhérente
01420	Thoissey	Commune
01428	Valeins	Commune
01434	Versailleux	Non adhérente
01443	Villars-les-Dombes	Commune
01446	Villeneuve	Non adhérente

 Commune adhérente (directement ou via sa communauté de communes) au SRTC et concernée par le contrat de rivières



## **ANNEXE 2 : Stations d'épuration du territoire**

---



Code SANDRE	Nom	Maître d'ouvrage	Exploitant	Commune d'implantation	Filière eau principale	Traite-ment de l'azote	Traitement du phosphore	Filière boues principale	Année de création	Capacité nominale actuelle	Interventions réalisées dans le cadre du contrat	Conformité équipement aggro	Conformité en performance aggro	Conformité globale aggro	Conformité globale synth 2015	Capacité nominale 2007	Conformité équipement aggro 2008	Conformité en performance aggro 2008	Conformité collecte aggro 2008	Conformité globale aggro 2008	Conformité globale synth 2008	Nom du milieu de rejet	Cours d'eau récepteur	Code Masse d'eau	Nom masse d'eau
060000201028	BANEINS-Bagés	COMMUNE DE BANEINS	COMMUNE DE BANEINS	BANEINS	Filtres Plantés				2009	40	Création	Oui	Oui	Oui	Conforme							Fossé	Chalaronne	FRDR577b	La Chalaronne sa confluence avec le Relevant à la Saône
060000101028	BANEINS-Chef lieu	COMMUNE DE BANEINS	COMMUNE DE BANEINS	BANEINS	Lagunage naturel				1988	225	Extension	Non	Non	Non	Non conforme en équipement et performance	225	Oui	Oui		Oui	Conforme	Moignans	Moignans	FRDR11722	Ruisseau le Moignans
060000101045	BIRIEUX	COMMUNE DE BIRIEUX	SOC GERANCE DISTRIBUTIONS EAU-SOGEDO	BIRIEUX	Lagunage naturel				2001	200		Oui	Oui	Oui	Conforme	200	Oui	Oui		Oui	Conforme	Chalaronne	Chalaronne	FRDR577a	La Chalaronne de sa source à sa confluence avec le Relevant
060000101052	BOULIGNEUX	COMMUNE DE BOULIGNEUX	LYONNAISE DES EAUX FRANCE	BOULIGNEUX	Disques biologiques				2008	150	Création	Oui	Oui	Oui	Conforme							Etang Forêt	Chalaronne	FRDR577a	La Chalaronne de sa source à sa confluence avec le Relevant
060000101083	CHANEINS	COMMUNE DE CHANEINS	SOC DISTRIBUTION D'EAU INTERCOMMUNALE	CHANEINS	Filtres Plantés	Nitrification			1988	1100	Extension	Oui	Oui	Oui	Conforme	320	Non	Non		Non	Non conforme en équipement et performance	Calonne	Calonne	FRDR11120	Ruisseau la Calonne
060000101085	CHAPELLE-DU-CHATELARD	COMMUNE DE LA CHAPELLE-DU-CHATELARD	SOC DISTRIBUTION D'EAU INTERCOMMUNALE	CHAPELLE-DU-CHATELARD	Lagunage naturel				1992	225		Oui	Non	Non	Non conforme en performance	225	Oui	Oui		Oui	Conforme	Chalaronne	Chalaronne	FRDR577a	La Chalaronne de sa source à sa confluence avec le Relevant
060000201085	CHAPELLE-DU-CHATELARD-Beaumont	COMMUNE DE LA CHAPELLE-DU-CHATELARD	LYONNAISE DES EAUX FRANCE	CHAPELLE-DU-CHATELARD	Filtres Plantés				2014	50	Création	Oui	Oui	Oui	Conforme							Chalaronne	Chalaronne	FRDR577a	La Chalaronne de sa source à sa confluence avec le Relevant
060000101093	CHATILLON-SUR-CHALARONNE Chef lieu	Commune de CHATILLON SUR CHALARONNE	Commune de CHATILLON SUR CHALARONNE	L ABERGEMENT CLEMENCIAI	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	Dénitri-fication	Déphos-phatation	Centrifugation	1981	5400		Oui	Oui	Oui	Conforme	5400	Oui	Oui	Oui	Oui	Conforme	Chalaronne	Chalaronne	FRDR577b	La Chalaronne sa confluence avec le Relevant à la Saône
060000201093	CHATILLON-SUR-CHALARONNE Gros Jean	Commune de CHATILLON SUR CHALARONNE	Commune de CHATILLON SUR CHALARONNE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE	Lagunage naturel				2004	150		Oui	Oui	Oui	Conforme	150	Oui	Oui		Oui	Conforme	Bief de Vernisson (via fossé)	Bief de Vernisson	FRDR11703	Bief de Vernisson
060000101146	DOMPIERRE SUR-CHALARONNE	COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-CHALARO	COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-CHALARO	DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE	Filtres Plantés	Nitrification			2000	500		Oui	Oui	Oui	Conforme	500	Oui	Oui		Oui	Conforme	Chalaronne	Chalaronne	FRDR577b	La Chalaronne sa confluence avec le Relevant à la Saône
060000101167	GARNERANS-Chef lieu	COMMUNAUTE COMMUNES DU VAL DE SAONE-CHALARONNE	SOC DISTRIBUTION D'EAU INTERCOMMUNALE	GARNERANS	Filtres Plantés	Nitrification			1991	600	Extension	Oui	Oui	Oui	Conforme	300					Non évaluée	Avanon	Avanon	FRDR11414	Ruisseau l'Avanon
060000201167	GARNERANS-Montgoin	COMMUNAUTE COMMUNES DU VAL DE SAONE-CHALARONNE	SOC DISTRIBUTION D'EAU INTERCOMMUNALE	GARNERANS	Lagunage naturel				2001	380		Oui	Oui	Oui	Conforme	380	Oui	Oui		Oui	Conforme	Avanon	Avanon	FRDR11414	Ruisseau l'Avanon
060000101183	GUEREINS	COMMUNAUTE COMMUNES MONTMERLE 3 RIVIERES	SOC DISTRIBUTION D'EAU INTERCOMMUNALE	GUEREINS	Boue activée aération prolongée (très faible charge)			Centrifugation	1978	900	Extension en cours	Non	Non	Non	Non conforme en équipement et performance	900	Oui	Oui		Oui	Conforme	Calonne	Calonne	FRDR11120	Ruisseau la Calonne
060000101188	ILLIAT	COMMUNAUTE COMMUNES DU VAL DE SAONE-CHALARONNE	SOC DISTRIBUTION D'EAU INTERCOMMUNALE	ILLIAT	Filtres Plantés	Nitrification			2006	500		Oui	Oui	Oui	Conforme	500	Oui	Oui		Oui	Conforme	Avanon	Avanon	FRDR11414	Ruisseau l'Avanon
060000101198	JOYEUX	COMMUNE DE JOYEUX	COMMUNE DE JOYEUX	JOYEUX	Lagunage naturel				1986	225		Oui	Oui	Oui	Conforme	225	Oui	Oui		Oui	Conforme	Etang des Feinières	Chalaronne	FRDR577a	La Chalaronne de sa source à sa confluence avec le Relevant
060000101207	LAPEYROUSE-01207	COMMUNE DE LAPEYROUSE	SOC GERANCE DISTRIBUTIONS EAU-SOGEDO	LAPEYROUSE	Lagunage naturel				1992	200		Oui	Oui	Oui	Conforme	200	Oui	Oui		Oui	Conforme	Etang Quinson	Chalaronne	FRDR577a	La Chalaronne de sa source à sa confluence avec le Relevant
060000101252	MOGNEINEINS	COMMUNAUTE COMMUNES DU VAL DE SAONE-CHALARONNE	SOC DISTRIBUTION D'EAU INTERCOMMUNALE	MOGNEINEINS	Lagunage naturel				2002	475		Oui	Oui	Oui	Conforme	475	Oui	Oui		Oui	Conforme	Saône (via fossé)	Saône	FRDR1807a	La Saône en aval de Pagny
060000101420	MOGNEINEINS-THOISSEY	COMMUNAUTE COMMUNES DU VAL DE SAONE-CHALARONNE	SDEI Société de distribution d'eau intercommunale Rillieux La Pape	MOGNEINEINS	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	Dénitri-fication		Centrifugation	1975	8000	Création	Oui	Oui	Oui	Conforme							Saône	Saône	FRDR1807a	La Saône en aval de Pagny
060000101258	MONTCEAUX	COMMUNAUTE COMMUNES MONTMERLE 3 RIVIERES	SOC DISTRIBUTION D'EAU INTERCOMMUNALE	MONTCEAUX	Filtres Plantés	Nitrification			1986	900	Extension	Oui	Oui	Oui	Conforme	200	Oui	Oui		Oui	Conforme	Calonne	Calonne	FRDR11120	Ruisseau la Calonne
060000201261	MONTHIEUX-Breuil	GOLF CLUB DU GOUVERNEUR	GOLF CLUB DU GOUVERNEUR	MONTHIEUX	Lagunage naturel				1992	700		Oui	Oui	Oui	Conforme	700					Non évaluée	Brévonne	Brévonne	FRDR577a	La Chalaronne de sa source à sa confluence avec le Relevant
060000101261	MONTHIEUX-Chef lieu	COMMUNE DE MONTHIEUX	SOC DISTRIBUTION D'EAU INTERCOMMUNALE	MONTHIEUX	Filtres Plantés	Nitrification			1989	800	Extension	Oui	Oui	Oui	Conforme	360	Oui	Oui		Oui	Conforme	Brévonne	Brévonne	FRDR577a	La Chalaronne de sa source à sa confluence avec le Relevant
060000301261	MONTHIEUX-Montaplan	GOLF CLUB DU GOUVERNEUR	GOLF CLUB DU GOUVERNEUR	MONTHIEUX	Lagunage naturel				1993	300		Oui	Oui	Oui	Conforme	300					Non évaluée	Brévonne	Brévonne	FRDR577a	La Chalaronne de sa source à sa confluence avec le Relevant
060000101295	PEYZIEUX-SUR-SAONE	COMMUNAUTE COMMUNES DU VAL DE SAONE-CHALARONNE	SOC DISTRIBUTION D'EAU INTERCOMMUNALE	PEYZIEUX-SUR-SAONE	Filtres Plantés	Nitrification			2004	500		Oui	Oui	Oui	Conforme	500	Oui	Oui		Oui	Conforme	Petite Calonne	Petite Calonne	FRDR1807a	La Saône en aval de Pagny
060000101319	RELEVANT	COMMUNE DE RELEVANT	LYONNAISE DES EAUX FRANCE	RELEVANT	Filtres Plantés	Nitrification			1988	350		Oui	Oui	Oui	Conforme	350	Oui	Oui		Oui	Conforme	Relevant	Relevant	FRDR12108	Ruisseau le Relevant
060000101351	SAINT-ETIENNE-SUR-CHALARONNE	COMMUNAUTE COMMUNES DU VAL DE SAONE-CHALARONNE	SOC DISTRIBUTION D'EAU INTERCOMMUNALE	SAINT-ETIENNE-SUR-CHALARONNE	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	Nitrification		Epaissement statique gravitaire	1998	1000		Oui	Oui	Oui	Conforme	1000	Oui	Oui		Oui	Conforme	Chalaronne	Chalaronne	FRDR577b	La Chalaronne sa confluence avec le Relevant à la Saône
060000101371	SAINT-MARCEL-01371	COMMUNE DE SAINT-MARCEL	SOC DISTRIBUTION D'EAU INTERCOMMUNALE	SAINT-MARCEL	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	Dénitri-fication		Epaissement statique gravitaire	1999	1500		Oui	Non	Non	Non conforme en performance	1500	Oui	Oui		Oui	Conforme	Brévonne (via fossé)	Brévonne	FRDR577a	La Chalaronne de sa source à sa confluence avec le Relevant
060000101389	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS	COMMUNE DE SAINT-TRIVIER-SUR-MOI	LYONNAISE DES EAUX FRANCE	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS	Boue activée aération prolongée (très faible charge)			Epaissement statique gravitaire	1999	1200		Oui	Oui	Oui	Conforme	1200	Oui	Oui		Oui	Conforme	Moignans	Moignans	FRDR11722	Ruisseau le Moignans
060000101393	SANDRANS	COMMUNE DE SANDRANS	COMMUNE DE SANDRANS	SANDRANS	Lagunage naturel				1992	580	Extension	Oui	Non	Non	Non conforme en performance	200	Oui	Oui		Oui	Conforme	Fossé	Chalaronne	FRDR577a	La Chalaronne de sa source à sa confluence avec le Relevant
060901420001	THOISSEY	CC Val-de-Saône - Chalaronne	SDEI - Châtillon-sur-Chalaronne	THOISSEY							Suppression					3600		Non	Oui	Non	Non conforme en performance	Chalaronne	Chalaronne	FRDR577b	La Chalaronne sa confluence avec le Relevant à la Saône
060000101443	VILLARS-LES-DOBES	COMMUNE DE VILLARS-LES-DOBES	LYONNAISE DES EAUX FRANCE	VILLARS-LES-DOBES	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	Nitrification	Déphos-phatation	Centrifugation	2003	6000		Oui	Oui	Oui	Conforme	6000	Oui	Oui	Oui	Oui	Conforme	Chalaronne	Chalaronne	FRDR577a	La Chalaronne de sa source à sa confluence avec le Relevant

En italique : stations d'épuration dont le rejet s'effectue hors cours d'eau du périmètre du contrat (Saône)



## **ANNEXE 3 : Evolution de la qualité des eaux superficielles au niveau de l'ensemble des stations de suivi**

---



Code étude 2015	Code anciennes études	Code national	Cours d'eau	Localisation	Communes	Bilan de l'oxygène				Nutriments				Qualité biologique				
						2003	2011	2015	Tendance d'évolution	2003	2011	2015	Tendance d'évolution	2003	2011	2015	Tendance d'évolution	
BREV0100			Brevonne	Amont immédiat de la confluence avec la Chalaronne	LAPEYROUSE			Mauvais				Mauvais						
CHAL 0050	CHA0	6810110	Chalaronne	Aval étang de Glareins	VILLARS-LES-DOBMBES	Mauvais	Mauvais	Mauvais	=	Mauvais	Moyen	Mauvais	=	Mauvais		Médiocre	↗	
CHAL 0100	CHA1	6580483	Chalaronne	Au niveau de la piscine de Villars les Dombes - Amont N83	VILLARS-LES-DOBMBES	Médiocre	Mauvais	Mauvais	↘	Moyen	Moyen	Moyen	=	Médiocre	Médiocre			
CHAL 0200	CHA2	6580484	Chalaronne	Aval Villars les Dombes	BOULIGNEUX	Mauvais	Mauvais	Mauvais	=	Mauvais	Médiocre	Mauvais	=	Mauvais	Médiocre	Médiocre	↗	
CHAL 0250	CHA2bis	6050450	Chalaronne	Aval La Chapelle du Châtelard au lieu-dit La Baleine	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON	Médiocre	Mauvais	Mauvais	↘	Médiocre	Moyen	Moyen	↗	Médiocre	Moyen	Médiocre	=	
AERMC1	CHA3	6580485	Chalaronne	Amont Châtillon-sur-Chalaronne - Pont du lieu-dit le Pontet	CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE	Bon	Mauvais	Médiocre	↘	Moyen	Médiocre	Moyen	=	Moyen		Moyen	=	
AERMC2		6050800	Chalaronne	Gué Moulin de Vigne Maillet	L'ABERGEMENT-CLEMENCIAT			Médiocre				Moyen				Moyen		
CHAL 0450	CHA4bis	6050810	Chalaronne	Aval Saint Etienne sur Chalaronne - Pont Blanc	SAINT-ETIENNE-SUR-CHALARONNE	Très bon	Médiocre	Moyen	↘	Moyen	Moyen	Moyen	=	Moyen		Moyen		
AERMC3		6050820	Chalaronne	Amont exutoire de l'étang de Tallard	SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE			Moyen				Moyen				Moyen		
AERMC4		6800002	Chalaronne	Passerelle 250 m aval pont D28d	THOISSEY			Moyen				Moyen				Bon		
CHAL 0700	CHA7	6580488	Relevant	Aval de Relevant	RELEVANT	Mauvais	Mauvais	Médiocre	↗	Mauvais	Mauvais	Mauvais	=	Mauvais	Médiocre	Médiocre	↗	
CHAL 0750			Relevant	Amont immédiat confluence Chalaronne	CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE			Bon				Bon				Médiocre		
VERN 0200		6047185	Vernisson	En amont immédiat de la D7	L'ABERGEMENT-CLEMENCIAT			Moyen				Moyen				Médiocre		
CHAL 0775			Moignans	Tête du bassin du Moignans	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS			Moyen				Moyen						
CHAL 0800	CHA8	6580489	Moignans	Pont D27b - Amont de Saint Trivier sur Moignans	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS	Mauvais	Mauvais	Mauvais	=	Mauvais	Moyen	Médiocre	↗	Mauvais				
CHAL 0900	CHA9	6580490	Moignans	Pont D66 - aval Saint Trivier sur Moignans	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS	Mauvais	Mauvais	Mauvais	=	Mauvais	Mauvais	Mauvais	=	Mauvais		Moyen	↗	
CHAL 1000	CHA10	6580491	Moignans	Pont du lieu-dit "Les Souches", en aval de Baneins	BANEINS	Moyen	Bon	Bon	↗	Médiocre	Bon	Moyen	↗	Médiocre	Bon	Bon	↗	
GLEN 0100			Glenne	Bois du village	SAINT-ETIENNE-SUR-CHALARONNE			Mauvais				Médiocre				Médiocre		
GLEN 0200			Glenne	Passage à gué de Ville Solier	SAINT-ETIENNE-SUR-CHALARONNE			Mauvais				Médiocre						
GLEN 0300			Glenne	Amont D7 à St Etienne	SAINT-ETIENNE-SUR-CHALARONNE			Bon				Moyen				Bon		
PCAL 0100	CHA11	6580492	Petite Calonne	Pont D933 - amont de la confluence avec la Saône	PEYZIEUX-SUR-SAONE	Moyen	Très bon	Bon	↗	Moyen	Bon	Bon	↗	Moyen	Bon	Très bon	↗	
CALO 0100		6079185	Calonne	LD La Verne	CHANEINS			Bon				Bon				Moyen		
CALO 0200	CHA12	6079183	Calonne	Beybleu	MONTCEAUX	Bon	Très bon	Bon	=	Moyen	Mauvais	Moyen	=	Moyen	Moyen	Moyen	=	
CALO 0300		6079184	Calonne	Amont remous seuil de La Poipe (environ 2300 m)	MONTCEAUX			Bon				Bon				Moyen		
CALO 0400		6079186	Calonne	Aval STEP Montceaux	CHANEINS			Bon				Bon				Bon		
CALO 0500	CHA12bis	6580493	Calonne	Passage à gué du Simon - aval de Guereins	GUEREINS			Très bon				Bon				Bon		



## ANNEXE 4 : Liste des personnes interrogées

### INFORMATEURS PRIVILEGES (PERSONNES INTERROGÉES)

Structure	Nom	Fonction
Agence de l' Eau	Marjorie Clerc	Chargé de territoire
Agence de l' Eau	Jérôme Bret	Chargé de territoire
Région Auvergne Rhône Alpes	Sylvie Fitoussi	Assistante "emploi environnement, RNR, contrats biodiversités, contrats de rivière"
Région Auvergne Rhône-Alpes	Alain Martinet	Chargé de mission service eau et biodiversité
Région Auvergne Rhône-Alpes	Anne-Cécile Prat	Chargée de mission Milieux service eau et biodiversité
Conseil Départemental 01	Benjamin Bulle	Chargé de mission politique de l'eau
Conseil Départemental 01	Franck Courtois	Directeur de l'environnement
Fédération de pêche de l'Ain	Benjamin Hérodet	Responsable technique secteur Bresse Dombes Saône
Chambre d'agriculture de l'Ain	Gilles Cauvin	Chargé de territoire Dombes - Plaine de l'Ain - Val de Saône Sud
Chambre d'agriculture de l'Ain	Jean-François Thomasson	Elu
DDT	Perrot-Audet Thierry	Chef de l'unité politiques de l'eau
Syndicat Mixte Avenir Dombes Saône	Lavieille Samuel	Chargé de mission agriculture, environnement
SRTC	Sandrine Mérand	Présidente
SRTC (anciennement)	Christophe Mégard	Ancien Président
SRTC	Alice Prost	Directrice
SRTC	Yannick Boissieux	Animateur agricole
SRTC	Jeremy Chevalier	Technicien de rivière
SRTC	Véronique GELIN	Secrétaire-comptable
SRTC	Antonin Toulan	Chargé de mission milieux aquatiques
SRTC (anciennement)	Maxime Beaujouan	Technicien de rivière
SRTC	Martial Trinqué	1er vice-président
Syndicat Mixte Avenir Dombes Saône	Lavieille Samuel	Chargé de mission agriculture, environnement
Syndicat Mixte Avenir Dombes Saône	Avellaneda Isabelle	Chef de projet Leader
Syndicat Mixte Avenir Dombes Saône	Roland Bernigaud	Président
Association Initiative Commune	Isabelle Mégard	Vice -Présidente
Association de pêche de Saint Didier sur Chalaronne	GUTIERREZ Jean	Président

**REUNIONS PAR « MONDES »**• **Agriculture**

Structure	Nom	Fonction
EARL des Alouettes	Gilles Dubost	agriculteur
	Pierre Georges	agriculteur
Syndicat Mixte Veyle Vivante	Stéphane Kihl	Directeur
EPTB Saône et Doubs	Karen Regradui	Animatrice captage
EARL du Grand Janen	Frederic Orgeret	agriculteur
	Bernard Jaravel	agriculteur
Terre d'alliance	Emmanuel HESDY	agriculteur
Ets Bernard	Blandine Sapin	
	Thierry Villardier	agriculteur
Commune de Sandrans	Jean-François Morellet	élu
Chambre d'agriculture de l'ain	Axelle Garand	Conseillère environnement
Union Bressor	Etienne Fourneron	
Villars les Dombes	Bernard Guillemaud	Adjoint
	Robert Venet	agriculteur
	Jean-Luc Ravoux	agriculteur

• **Pisciculture**

Structure	Nom	Fonction
APPED	Chuzeville Nathalie	Directrice
Chambre d'agriculture	Sylvain Bernard	Conseiller piscicole
Syndicat des propriétaires d'étangs	Maurice Bodin	Président
Syndicat des propriétaires d'étangs	Helion de Villeneuve	Exploitant
Apped	Francis Balandrin	Elu - exploitant
Apped	Jerôme Limandas	Pisciculteur
Parc Villars les Dombes	Jean Paul Mas	

• **Environnement et patrimoine**

Structure	Nom	Fonction
Office de Tourisme - Villars les Dombes	Lucien Rakotomala	Guide pêche
Fondation Pierre Vérots	Benoît Castanier	
Gaule Villardoise	Christian Dubois	Président
Gaule Villardoise	Bernard Guillemaud	Vice Président
Gaule Stéphanoise	Edouard Brevet	Président
Association Marche ou Rêve	Michèle Duperron	

Association des amis des moulins de l'Ain	Michel Darniot	Président
Association des amis des moulins de l'Ain	Nicole Ruffin	Vice Président
Gaule Châtillonnaise	Jacky Rozier	
Gaule Châtillonnaise	Roseline Janaudy	
Société de pêche de Baneins	Jean-Luc Muyard	
Fédération de pêche de l'Ain	Nikola Mandic	Vice Président
Fédération de pêche de l'Ain	Antoine Proust	Stagiaire
Marche Nature Santé	Jean Chanel	
	Rémi Caddot	
Fédération de pêche de l'Ain	Aurélien Bornet	Directeur
Voix de l'Ain	Julie Chaminade	Correspondante

• **Elus secteur amont**

Collectivité	Nom	Fonction
Ambérieux en Dombes	Christian Oddon	Conseiller
Marlieux	Eliane Rognard	Conseillère
Relevant	Christiane Curnillon	Maire
Lapeyrouse	Gilles Dubost	Maire
Birieux	François Christolhomme	Maire
Monthieux	Gisèle Baconnier	Maire
SCOT Val de Saône Dombes	Françoise Bernillon	Présidente
Communauté de Communes Chalaronne Centre	Didier Muneret	Président
Le Montellier	Jean-Michel Saluadori	Conseiller
Le Montellier	Patrice Martin	Maire
Le Montellier	Roger Poizat	Conseiller
Joyeux	Marius Brocard	Maire
Saint André de Corcy	Michel Livenais	Adjoint
Saint André de Corcy	Jean-Pierre Baron	Maire
Bouligneux	Laurent Comtet	Maire
Villars les Dombes	Bernard Guillemaud	Adjoint
Villars les Dombes	Pierre Larrieu	Maire
Syndicat Veyle vivante	Gérard Branchy	Vice Président
Conseil régional ARA	Marie-Jeanne Beguet	Elue
Communauté de communes Centre Dombes	Isabelle Dubois	Vice-présidente

- **Elus secteur aval**

<b>Collectivité</b>	<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>
Illiat	Bernard Litaudon	Maire
Saint Etienne sur Chalaronne	Edouart Brevet	Adjoint
Mogneneins	Jean-Pierre Champion	Maire
Francheleins	Irène Leclerc	Maire
Communauté de Communes Montmerle 3 rivières	Jean-Claude Deschizeaux	Président
Mogneneins	Michel Aubrun	Adjoint
Garnerans	Roger Ribollet	Adjoint
Garnerans	Hugues Debrosses	Adjoint
Valeins	Frédéric Bardon	Maire
Communauté de Communes du Canton de Pont de Veyle	Michel Dubost	Vice-Président